

ANNALES

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LIX.

5e SÉRIE. — TOME IX.

ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE

à Bruxelles:

chez FALK, fils, Libraire, rue du Parchemin, 15-17, et
H. LAMERTIN, Libraire, rue Marché au Bois, 20.

ANVERS.
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, RUE ZIRK, 35.
1907.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME LIX, 5e SÉRIE, TOME IX,

DES ANNALES DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

PAGES.

TABLE DES PLANCHES

PAGES

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau, et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1907

PRÉSIDENT ANNUEL:

M. Paul Saintenoy.

VICE-PRÉSIDENT:

M. Max Rooses.

SECRÉTAIRE ET BIBLIOTHÉCAIRE:

M. Fernand Donnet.

TRÉSORIER:

M. L. Theunissens.

CONSEIL.

CONSEILLERS SORTANT EN 1908.

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Alph. de Witte,
Alph. Goovaerts,
le chanoine **van Caster,**
H. Hymans,
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1911.

Messieurs,

Paul Cogels,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,
Max Rooses,
R. P. van den Gheyn S. J
Paul Saintenoy.

Conseillers sortant en 1914.

Messieurs,

A. Blomme, baron **de Vinck de Winnezeele**,
L. Blomme, **L. Theunissens**,
Eug. Soil de Moriamé, chanoine **van den Gheyn**.

Commissions.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck**, **H. Hymans**,
baron **de Vinck de Winnezeele**, **L. Theunissens**,
Fernand Donnet, **R. P. van den Gheyn**, S. J.

COMMISSION DES FOUILLES.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck**, **H. Siret**,
baron **de Vinck de Winnezeele**, **Bequet**,
Fernand Donnet, **D. van Bastelaer**.

COMMISSION DES FINANCES.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck**, **L. Theunissens**,
Fernand Donnet, **A. De Ceuleneer**,
L. Blomme, chanoine **van Caster**.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Messieurs,

Vte **de Ghellinck Vaernewyck**, **A. Blomme**,
Fernand Donnet, baron **de Borrekens**,
L. Theunissens, chanoine **van Caster**.

Membres titulaires.

Messieurs,

1. **Grandgaignage, E.,** directeur honoraire de l'Institut supérieur de Commerce, 51, rue Ommeganck, Anvers. 1870 (1868)*
2. **De Ceuleneer, Ed.,** professeur à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)
3. **Rooses, Max.,** Conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 83, rue de la Province (Nord). 1881 (1877)
4. **Goovaerts, Alph.,** archiviste-général honoraire du royaume, Saint-Josse-ten-Noode, 51, rue Vonck, 1883 (1877)
5. **Hymans, Henri,** conservateur en chef de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, 15, rue des Deux Eglises. 1883 (1878)
6. **Kurth, God.,** directeur de l'Institut historique belge à Rome. 1886 (1877)
7. **Cogels, Paul,** Deurne, château de Boeckenberg. 1886 (1881)
8. **Soil de Moriamé, Eug.,** président du tribunal de 1e instance, Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
9. **Blomme, Arthur,** président du tribunal de 1e instance, Termonde. 1889 (1870)
10. **de Witte, Alphonse,** secrétaire de la Société royale de numismatique, Bruxelles, 55, rue du Trône. 1889 (1888)
11. **Siret, Henri,** ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
12. **Theunissens, L.,** Anvers, 14, courte rue de l'Hôpital. 1890 (1889)
13. **de Vinck de Winnezeele** (baron **Alfred**), Anvers, 107, avenue des Arts. 1890 (1889)
14. **van Caster** (le chanoine), Malines, 125, rue Notre-Dame 1891 (1888)
15. **Destrée, Jos.,** conservateur au Musée des antiquités, Bruxelles, 109, Parc du Cinquantenaire. 1891 (1889)
16. **Geefs, Eug.,** architecte, Anvers, rue Saint-Vincent. 1891 (1889)
17. **Geudens, Edm.,** archiviste des Hospices, Anvers, 38, rue de l'Empereur. 1892 (1890)
18. **Donnet, Fernand,** administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 53, rue du Transvaal. 1892 (1891)
19. **de Borrekens** (baron **Constantin**), membre du Conseil héraldique, Anvers, 42, longue rue Neuve. 1894 (1893)

* La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant regnicole.

20. **van Bastelaer, Désiré,** Bruxelles, 24, rue de l'Abondance. 1895 (1873)
21. **Errera, P.,** avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)
22 **de Ghellinck Vaernewyck** (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenarde). 1895 (1891)
23. **Saintenoy, Paul,** architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 119, rue de l'Arbre Bénit. 1896 (1891)
24 **de Behault de Dornon, Armand,** Saint-Gilles, Bruxelles, 92, rue d'Espagne. 1895 (1893)
25. **de Pauw, Nap.,** procureur général, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1889)
26. **van Kuyck, F.,** artiste peintre, Anvers, 11, rue Albert von Bary. 1896 (1891)
27. **van Overloop, Eug.,** conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 76, avenue Michel Ange. 1896 (1886)
28 **van den Gheyn** (le chanoine), directeur du Collège Saint-Liévin, Gand, 1, rue d'Argent. 1896 (1893)
29. **de Jonghe** (le vicomte **B.**), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1895 (1894)
30. **Dr Bamps, C.,** Ixelles, 36, rue du Président. 1898 (1890)
31. **van Neuss, H.,** conservateur des archives de l'Etat, Hasselt, rue du Demer. 1899 (1889)
32. **Bergmans, Paul,** bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, Gand, 49, rue de la Forge. 1900 (1897)
33 R. P. **J. van den Gheyn,** S. J., conservateur à la bibliothèque royale, Bruxelles, rue des Ursulines. 1901 (1899)
34 **Blomme, Léonard,** architecte, Anvers, 17, rue du Roi. 1901 (1895)
35. **Chauvin, V.,** professeur à l'Université, Liége, 51, rue Wazon. 1903 (1899)
36. **Stroobant, L.,** directeur du dépôt de l'Etat, Merxplas. 1903 (1896)
37. **van der Ouderaa, P.,** artiste peintre, Anvers, 56, avenue Plantin. 1904 (1891)
38. **Pirenne, H.,** professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
39. **Laenen** (abbé), archiviste de l'Archevêché, Malines, 140, boulevard des Arbalétriers. 1906 (1900)
40. **Kintsschots, L.,** Anvers, 74, avenue du Commerce. 1906 (1901)

Membres correspondants regnicoles.

Messieurs,

1. **Hansen, C.-J.**, bibliothécaire honoraire de la ville, Anvers, 35, rue Rodolphe, 1871.
2. **Dupont, Ed.**, directeur du Musée royal d'histoire naturelle, Boitsfort, 75, chaussée de la Hulpe. 1872.
3. **van Ertborn** (le baron **O.**), Saint-Gilles-Bruxelles. 32, rue d'Espagne. 1874.
4. **van den Branden, F.-Jos.**, archiviste de la ville, Anvers, 44, rue de Moy. 1875.
5. **van Hoorebeke, Gustave**, avocat, Gand, 7, rue de la Confrérie. 1876.
6. **Geerts, J.**, ingénieur, Gand, 15, rue du Casino. 1877.
7. **Parmentier, Ed.**, Bruxelles, 21, avenue de la Toison d'Or. 1881.
8. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université de Gand, 9, rue de la Boutique. 1883.
9. Dr **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 20, rue de Ruysbroeck. 1884.
10. **van de Casteele**, conservateur honoraire des Archives de l Etat, Liége. 1884.
11. **Diegerick, Alph.**, conservateur des Archives de l'Etat, Gand, 14, boulevard de la Citadelle. 1886.
12. **Matthieu, E.**, avocat, Enghien. 1886.
13. **Crepin, H.**, directeur honoraire de l'Enregistrement, Bruxelles, 121, rue Joseph II. 1888.
14. **de Radigès de Chennevière, H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix. 1888.
15. **Siret, Louis**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1888.
16. Dr **Alexandre**, archiviste provincial, Liége. 1889.
17. **Barbier** (le chanoine), Namur, 38, rue Pépin. 1889.
18. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles (Bruxelles), 19, rue de l'Aqueduc. 1889.
19. **van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4, Dyver. 1889.
20. **Duvivier, Ch.**, avocat, Bruxelles, 26, place de l'Industrie. 1890.
21. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat. Liége 1890.
22. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek. 82, avenue d'Auderghem. 1890.
23. **Combaz, P.**, major, Bruxelles, 10, rue de la Banque. 1891
24. **Thys, Aug**, Anvers, 4, rue Wappers. 1891.
25. **Bilmeyer, Jules**, architecte, Anvers, 23, rue Appelmans. 1894.
26. **Comhaire, Ch.-J.**, Liége, 43, rue Saint-Hubert. 1894.

27. **Naveau, L.**, château de Bommershoven-Jesseren, 1894.
28. **Tahon, V.**, ingénieur, Bruxelles, 159, rue de la Loi. 1894.
29. **Daniels** (l'abbé **P.**), Hasselt, Béguinage. 1895.
30. **Le Grelle** (le comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons. 1896.
31. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts au ministère de l'Agriculture, Bruxelles, 36, rue aux Laines. 1896
32. **van Malderghem, J.**, archiviste de la ville de Bruxelles, Ixelles, rue Anoul. 1896.
33. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten. 1898.
34. **Cloquet, L.**, professeur à l'Université, Gand, 9, boulevard Léopold. 1899.
35. **van Octroy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 37, quai des Moines. 1899.
36. **van der Haegen, Victor**, archiviste de la ville, Gand, 77, rue de la Colline. 1900.
37. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis. 1901.
38. **Cumont, Franz**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75. rue Montoyer. 1902.
39. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liége, 9, rue du Parc. 1902.
40. **Willemsem, G.**, président du Cercle archéologique du pays de Waes, Saint-Nicolas. 1903.
41. **Dubois, Ernest**, directeur de l'institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière. 1904.
42. **Maere** (le chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, 3, rue Kraken. 1904.
43. **Van Doorslaer** (Dr), Malines, rue Sous la Tour. 1906.
44. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, rue du Marais. 1906.
45. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1906.
46. **Hulin, G.**, professeur à l'Université, Gand, 3, place de l'Université. 1906.
47. **Coninckx, H.**, Malines, 9, rue du Ruisseau. 1906.
48. **Heins, Armand**, artiste-peintre, Gand, 18, rue Basse. 1906.
49. ...
50. ...

Membres d'honneur.

Messieurs,

1. **De Bruyn, Léon,** ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1898.
2. **Schollaert, François,** ancien ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Louvain. 1898.
3. **de Trooz, Jules,** ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Bruxelles. 1901.
4. **van der Bruggen** (le baron **Maurice**), ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902.

Membres honoraires regnicoles.

Messieurs,

1. **van der Straten-Ponthoz** (comte **François**), Bruxelles, 13, rue de la Loi. 1858.
2. **de Borman** (chevalier **Camille**), château de Schalckhoven par Hœsselt. 1868.
3. **Delvigne** (le chanoine), curé de Saint-Josse-ten-Noode. 1869.
4. **Smekens, Th.,** président honoraire du tribunal de 1e instance, Anvers, 34, avenue Quentin Massys. 1877.
5. **de Schilde** (le baron), château de Schilde. 1877.
6. **Hagemans, G.,** Ixelles, 44, rue du Bourgmestre. 1884.
7. **Bequet, Alfred,** Namur, 8, rue Grandgaignage. 1886.
8. **de Limburg-Stirum** (comte **Ph.**), Bruxelles, 166, rue de la Loi. 1886.
9. **Préson, J.,** conseiller honoraire à la Cour d'appel, Liége, 24, rue Sainte-Marie. 1889.
10. **De Villers,** archiviste honoraire de l'Etat, Mons, 29, rue des Gades. 1896.
11. **Cogels, Frédégand,** gouverneur de la province, Anvers. 1901.
12. **De Vriendt, Julien,** directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue du Fagot. 1903.
13. **de Bethune** (baron), gouverneur de la Flandre occidentale, Bruges. 1904.

Membres honoraires étrangers.

Messieurs,

1. **de Bure, Charles,** Moulins (France).
2. **Maspero, Gaston,** Paris (France). 1884.

3 **Lair** comte **Charles**, château de Biou, (Maine-et-Loire) France). 1900. Correspondant, 1896.

4 **Treu, Georges,** directeur du musée royal de sculpture, Dresde. 1903.

Membres correspondants étrangers.

Messieurs,

1 **Beauvois, E.,** Corberon (France). 1880.

2 **Brassart, Félix,** archiviste municipal, Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1881.

3. **Vorsterman van Oyen, A. A.,** 159. Geertbrug, Rijswijck, près La Haye (Pays-Bas). 1881.

4. **Phillips, J. Henry,** Philadelphie (Etats-Unis). 1884.

5 **Wallis, Henry,** Londres, 9, Beauchamp Road-Upper, Norwood (Angleterre). 1890.

6. **de Noüe** vicomte **P.**, Aix-la-Chapelle (Allemagne). 1890.

7. **Stein, Henry** archiviste aux archives nationales, Paris (France). 1890.

8. **Evans, John,** sir **K. C. B.,** Britwell Berkhamsted Herts (Angleterre). 1893.

9 **Travers, Em.,** Caen (France), 18, rue des Chanoines. 1894.

10 **Germain de Maidy, Léon,** 26, rue Heré, Nancy (France). 1895

11. **Bode, Wilhem,** conservateur du Musée royal, Berlin (Allemagne). 1896.

12 **Bredius** Dr **A.**), conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht. 1896.

13 **Carteron, P. J. E.,** ministre plénipotentiaire de France, Port-au-Prince, 1896.

14 **de Gubernatis** (comte **Angelo**), professeur à l'Université, Rome (Italie). 1896.

15 **Finot, J.,** archiviste du département du Nord, Lille (France). 1896.

16. **Hagenmeyer** (Dr **Heinrich**), Eödigheim b/Seckath (Bade) (Allemagne). 1896.

17. **Cons. H.,** recteur de l'Université, Poitiers (France). 1896.

18. **Lessing,** conseiller intime, directeur du Musée d'antiquités, Berlin (Allemagne). 1896.

19 **Montero, Belisario,** consul général de la république Argentine, Bruxelles, 1896.

20. **Santiago de van de Walle,** avocat, Madrid (Espagne). 1896

21. **Pastor, L.,** professeur à l'Université, Insbrück (Autriche). 1896.

22. Dr **Lopes,** consul général, Lisbonne (Portugal). 1896.

23. **Vallentin du Cheylard, Roger,** ancien receveur des domaines, rue Jeu de Paume, Montélimar (Drôme) (France).

24. **Hildebrand, H.,** secrétaire perpétuel de l'Académie royale des belles lettres, Stockholm (Suède). 1897.

25. **Poutjatine** (prince **P.**). maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), 65, Ligofka. 1897.

26. **Rocchi, Enrico,** colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897.

27. **Cust, Lionel,** directeur de la National Gallery, 9, Clarence Crescent Windsor, Londres (Angleterre). 1898.

28. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et-Loire) (France). 1899.

29. **Guerlin, Robert,** Amiens (France), 30, rue Saint-Louis. 1899.

30. **de Swarte, Victor,** Lille (France). 1900.

31 **Grob, Jacques** (abbé), curé à Bivinghen-Berchem, Grand duché de Luxembourg. 1900.

32. **Héron de Villefosse,** conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, Paris (France), rue Washington. 1900.

33 **de Stuers** (chevalier **V.**), membre des Etats Généraux, La Haye (Pays-Bas).

34. **Lefèvre-Pontalis, Eugène,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg. 1901

35 Dr **Stroehlin, Paul-Charles,** président de la Société suisse de Numismatique (Eaux-Vives) Genève, 54, route de Chêne. 1901.

36. **Geloes D'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden) Limbourg Hollandais. 1901.

37. **Serra y Larea (de),** consul général d'Espagne, Paris.

38. **Andrade (Philotheio Pereira d'),** Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises). 1901.

39. **Avout** (baron **A. d'**). Dijon, 14, rue de Mirande. 1901.

40. **Lair, Jules,** président de la Société de l'Ecole des chartes, Paris, 11, rue Croix des Petits Champs. 1901.

41. **Vasconcellos** (Dr **José Loite de**), Bibliotheca nacional, Lisbonne. 1901.

42. **Caix de Saint-Aymour** (vicomte **de**), Paris, 112, boulevard de Courcelles. 1901.

43. **Uhagon y Guardamino,** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 16, calle de Serrano, Madrid. 1902.

44. **Calore, Pier Luigi,** inspecteur royal des monuments et antiquités, Pesco Sansonesco, Teramo (Italie). 1902.
45. **Pereira de Lima, J. M.,** rue Douradores, 149, Lisbonne. 1903.
46. **Vasconcellos (Jeaquim de),** directeur du musée industriel. Ceicofeita, Porto. 1903.
47. **Berlière, O. S. B.** (dom **Ursmer**), abbaye de Maredsous. 1904.
48. **Berthelé, Jos.,** archiviste départemental, Montpellier (France). 1905.
49. **Fordham, Herbert George,** Odsey Ashwell, Baldock (Werts. Angleterre). 1905.
50 **de la Croix, S. J.** (R. P.), Poitiers (France). 1906.

Membres décédés pendant l'exercice 1905-1906.

Helbig, J., vice-président de la commission royale des monuments, Liége, membre titulaire, † 16 février 1906.

De Vlaminck, Alph., Ixelles, membre titulaire, † 20 décembre 1905.

De Clèves, Jules, Mons, membre correspondant regnicole, † 28 novembre 1906.

van Wint, J. B., sculpteur, Anvers, membre correspondant regnicole, † 8 décembre 1906.

Mast, Ern., Lierre, membre correspondant regnicole, † 12 février 1906.

van Rijswijck, J., bourgmestre de la ville, Anvers, membre honoraire regnicole, † 23 septembre 1906.

Quarré Reybourbon, L., Lille, membre correspondant étranger, † 25 décembre 1905.

Piette, Edouard, Rumigny, membre correspondant étranger, † 5 juin 1906.

La Réorganisation

de la

Noble Confrérie de Saint-Hubert,

de Malines en 1730

La confrérie de Saint-Hubert, qui avait été fondée à Malines en 1702, par Jean-Michel Locquet, vicomte de Hombeek, avait vu, existant à peine depuis un peu plus d'un quart de siècle, le zèle de ses membres se ralentir considérablement et était presque tombée au néant. Vers 1730, quelques gentilshommes s'adressèrent à l'abbé de Saint-Hubert afin obtenir, érection nouvelle de cette Association. C'étaient: le comte d'Hombecque; le comte de Bergeyck; le baron de Kyau, commandeur de l'Ordre Teutonique; de t'Sestich, seigneur d'Ophem, commune-maître de la Ville et Province de Malines; le comte de Romrée, comte et seigneur de la ville de Jodoigne et de son territoire; le comte d'Upigny, gentilhomme de l'Etat Noble de la Province et Comté de Namur; vanden Zype, échevin noble de la Ville et Province de Malines; le baron de Ruysschen; le baron de Moriensart; Coloma, baron de Seroux; della

Faille; le baron de Gottignies; le baron de Selle; le comte d'Eynatten; le comte de Licques.

Leur demande était fondée sur ce que l'ancienne Confrérie n'avait jamais reçu de lettres d'institution, qu'ils désirent recevoir les règles qui doivent régir l'Association et connaitre la forme de la médaille ou cornet que chaque membre doit porter.

L'abbé de Saint-Hubert satisfit à cette demande par lettres patentes du 11 décembre 1730 (1). Aux termes de celles-ci, l'Association était agrégée comme Confrérie Noble ou Ordre quasi-équestre à l'Archiconfrérie de Saint-Hubert, ayant son siège à l'Abbaye même. Elle devait observer les règles que ses membres tireraient postérieurement, à leur gré, du modèle joint ou d'autres sources; ils avaient donc liberté complète pour l'élaboration de leurs statuts. Cependants, ils devaient désigner un président noble parmi les associés déjà réunis, un chapelain-prêtre et un secrétaire. Ceux-ci prendront soin des intérêts de la Confrérie. Le chapelain tiendra registre des noms de tous les associés à quelque condition, état ou sexe qu'ils appartiennent, mais

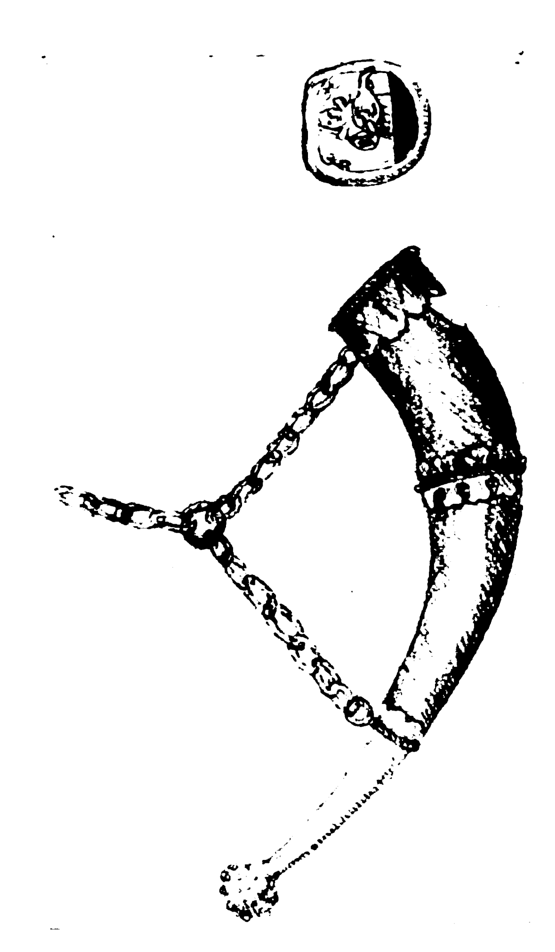
(1) Tous les documents que nous invoquons reposent aux Archives de l'Etat à Gand. Fonds: Don de Nève de Roden. Liasse 257. (Nous remercions bien vivement M. Robert Schoorman, conservateur-adjoint de ce Dépôt, qui a bien voulu les signaler à notre attention).

Aux Archives de Malines, on conserve:

Broederschap van den H. Huibrecht... Register groot in-folio....

Briefwisseling aangaande de herinstelling van voornoemd broederschap . . Register groot in-folio...

Ces registres étant compris dans le fonds de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, il est permis de supposer que la confrérie de Saint-Hubert était établie dans ladite église. (Communication de M. Hyac. Coninckx, secrétaire du Cercle Archéologique de Malines; qu'il veuille bien recevoir nos remerciments).



Chev. Em. de Nève de Roden del.

les confrères nobles seront inscrits dans un registre spécial. Ces listes doivent être transmises annuellement pour être insérées dans les registres généraux de l'Archiconfrérie. Elles seront envoyées en même temps que les offrandes, s'il y en a. Celles-ci serviront à secourir les pèlerins pauvres qui visitent Saint-Hubert.

L'Abbé envoyait aussi des reliques du saint: une parcelle de ses sandales et un fragment de l'Etole. Ces reliques devaient être placées au bas d'un portrait ou de la statue de saint Hubert. Elles doivent être déposées dans une église ou une chapelle, pour y être vénérées par les fidèles. A l'envoi était joint un cornet en fer, appelé vulgairement Clef de Saint-Hubert, ayant touché l'Etole, ainsi que les instructions nécessaires pour pouvoir l'appliquer aux indigents. Les confrères sont autorisés à porter à la boutonnière un cor en or, attaché à un ruban rouge liseré de vert (1).

(1) M. le chevalier Emile de Nève de Roden possède un cornet qu'il croit être l'insigne primitif de la noble Confrérie de Saint-Hubert de Malines. Il lui provient de feu Mme de Nève, qui était comtesse Coloma.

Cet insigne est en corne. Toutes les garnitures en sont en vermeil. La pointe est recouverte d'une plaque, dont la base est formée d'un feston, et le sommet d'une boule parsemée de boules minimes. Près du pied on rencontre une bague en rouleau, retenant la chaînette de suspension. Le pavillon est extérieurement recouvert d'une bague en vermeil, ornée de rais de cœur, accrochant également la chaînette de suspension. Le creux du pavillon est recouvert d'une plaque en vermeil, figurant un petit bonhomme jouant de la guitare. Vers le milieu du cornet se trouve une bague découpée de part et d'autre en trèfles et tranchée dans sa partie médiane par un rouleau.

Ainsi qu'on le voit par la reproduction ci-contre, ce « cornet-insigne » servait de sifflet.

M. de Nève de Roden nous dit aussi qu'il y a 25 ou 30 ans, il a été

Le 21 mars 1731, les reliques furent reconnues par le Cardinal-Archevêque et insérées dans un étui en argent, orné d'un couvercle en cristal. Procès-verbal fut dressé de cette cérémonie.

Le 25 juin suivant, les confrères fixèrent leurs statuts. En tête de ceux-ci, ils inscrivirent cette devise :

N'est pas malheureux toute sa vie
Qui bien commence une fois.

La Confrérie n'est composée que de gentilshommes d'ancienne noblesse ; leur nombre est fixé à seize, mais il pourra, pour des motifs importants, et à l'unanimité, être porté à dix-huit. Dans ce total sont compris le chef de la Confrérie, le grand veneur et les deux directeurs.

Le chef et le grand veneur sont élus à vie, cependant ce dernier est éligible en cas de décès du premier. Les deux directeurs sont élus alternativement tous les deux ans. A la Confrérie sont attachés un chapelain-prêtre, un trésorier et un secrétaire. Les reliques sont mises en dépôt chez les Capucins de Malines et les associés auront le droit de les retirer en tout temps.

Tous les confrères doivent être présents à Malines le jour de la Saint-Hubert. Ils assisteront, sous peine d'une

vendu à la mortuaire de M. le comte de Bergeyck, à Malines, des médailles de Saint-Hubert entourées d'un cor, en or, pour la somme de fr. 225,—.

Malgré nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à savoir en quelles mains se trouvent actuellement ces médailles.

Nous réitérons nos plus vifs remerciments à M. le chevalier de Nève de Roden pour les utiles renseignements qu'il a bien voulu nous fournir avec son obligeance inépuisable.

amende d'un écu, à une messe solennelle en musique, qui sera celébrée le même jour, et au cours de laquelle les reliques seront exposées, données à baiser et du pain bénit distribué.

Le soir, les confrères se réuniront à un souper frugal, *sans excès ni profusion*, et entre eux seulement. Les absents payeront une amende d'un écu.

Dans la huitaine, les associés se réuniront de bon matin dans une église à désigner par les directeurs, pour y entendre la messe, baiser les reliques, et aller ensuite ensemble à la chasse, à peine d'un écu d'amende pour les absents.

Aussitôt la chasse terminée, ils se rendront à l'endroit désigné, pour y manger ensemble le gibier abattu. On se mettra à table, sans attendre les absents, qui sont passibles d'une amende de deux escalins.

Le lendemain de la chasse, il sera célébré une messe pour le repos de l'âme des confrères défunts. Les absents et les retardataires sont passibles d'une amende de deux escalins.

Il y aura deux assemblées générales par an, l'une à la Chandeleur, l'autre à la Noël. Les absents paient deux escalins.

Tous les confrères vivront entre eux en frères et en bons chrétiens, sans se formaliser, sous peine d'amende arbitraire à prononcer à la majorité.

Tous doivent constamment porter à la boutonnière la médaille d'or bénite et ayant touché la sainte Etole, sinon ils encourent une amende de deux escalins.

Comme on le voit, il ne s'agit plus du cornet d'or prévu par les lettres patentes; nous connaîtrons bientôt la cause de ce changement.

La cotisation annuelle est fixée à six escalins.

Les aspirants sont admis par cooptation, et lorsqu'ils sont élus, ils doivent faire célébrer une messe dans l'église qui leur sera désignée par les directeurs. Tous les confrères devront y assister. Les absents et les retardataires paient deux escalins.

Après cette cérémonie, le récipiendaire se rendra au lieu désigné pour la réception. On lui y donnera lecture des statuts, auxquels il acquiescera par sa signature; après quoi, pour achever l'intronisation, le chef de la Confrérie attachera la médaille d'or à la boutonnière du néophyte.

Après la réception, le nouveau venu est tenu de donner un diner, *simple et frugal*, à tous les confrères qui ont assisté à l'initiation.

Ce diner, *simple et frugal*, était réglé par les directeurs d'après un cérémonial immuable. Il se composait de deux services, de fruits et de dessert, qui étaient mis sur table en observant une tradition presque rituelle.

Mais, avant tout, il était défendu au récipiendaire de donner des vins de Bourgogne, de Champagne ou de liqueur. Il ne peut faire servir que de bon vin blanc. Aucun valet ne pouvait rester dans la salle — probablement pour qu'ils ne fussent point humiliés par la frugalité et la sobriété de leurs maîtres.

Le repas en lui-même comprenait protocolairement:

La soupe avec un morceaux de mouton, ou une volaille;
Une pièce de bœuf tremblant *(sic)*;
Un potage (1) selon la saison-fèves;

(1) Le mot potage doit être pris dans le sens de légume (flam. = potagie).

Un plat appelé: déjune de Malines (4 pieds, 2 oreilles);
Un potage (1) selon la saison-petits pois;
Un jambon;
Deux couples de poulets rôtis;
Un aloyau rôti;
Un fricandeau;
Un pâté de veau,

et comme dessert:

Une tourte aux fruits;
Des biscuits;
Des fraises;
Des amandes.

En dehors de ce *dîné simple et frugal*, le néophyte devait payer, le même jour, un droit d'entrée de deux écus et rembourser la valeur de la médaille d'or.

En cas de décès d'un confrère, l'Association fera chanter une obsèque et une messe auxquelles tous devront assister. En outre, chacun des associés devra, en son particulier, faire dire, le même jour, une messe basse. Pendant quarante jours ils porteront la médaille attachée à un ruban noir, en signe de deuil, le tout à peine de deux escalins.

Le secrétaire devra tenir une note circonstanciée de toutes les amendes infligées. Aux jours d'assemblée générale, les contrevenants pourront s'expliquer; si les raisons alléguées sont trouvées plausibles par la majorité des confrères, ils seront absous, sinon ils devront payer séance tenante.

Toutes ces amendes sont appliquées aux besoins de la

(1) Voir note précédente.

Confrérie, et le trésorier rend ses comptes tous les deux ans.

Tels sont en résumé les statuts de la Noble Confrérie de Saint-Hubert de Malines. Une note qui y est jointe nous en fait connaître le but encore plus clairement : « L'essentiel des règles de la confrérie de Saint-Hubert établie à Malines est qu'au plus elle resteras fixée au nombre de dix-huict gentils hommes. Que chaque année l'on doit célébrer deux messes, l'une le iour de saint Hubert pour les Messrs vivants, et l'autre le lendemain pour les défunts. Que chaque année l'on doit une fois aller à la chasse et souper frugalement ensemble. »

Le lieu des réunions pour les assemblées de Noël et de la Chandeleur, était à l'*Impératrice*, au Marché aux Grains (1).

Les dépenses annuelles incombant à chacun des associés étaient relativement minimes, vu la qualité de ceux-ci. En 1749, elles s'élevèrent à fl. 10-1/2 st. C'était la quote-part dans le repas de la Saint-Hubert qui en enlevait le plus gros morceau (2).

Comme on le voit, ce ne fut pas une confrérie religieuse proprement dite, car les exercices de dévotion n'y tenaient qu'une place secondaire. Ce fut plutôt une société d'agrément, dont les réorganisateurs eurent un but caché au moment de sa reconstitution.



Nous venons de voir que les Nobles Confrères de Saint-Hubert s'étaient, par leurs statuts, octroyé le droit de

(1) Annexe XIII.
(2) Annexe XIV.

porter une médaille d'or, dont le ruban était noir pour les deuils, alors que les lettres patentes leur accordaient simplement l'autorisation de porter un cornet d'or attaché à un ruban rouge, liseré de vert. Cela ne leur suffit pas. Le 12 octobre 1731, donc à peine quatre mois après la réorganisation de la Confrérie, ils envoyèrent collectivement un placet à l'Electeur Palatin, grand-maître de l'Ordre de Saint-Hubert (1). Ils font d'abord valoir qu'ils ont voulu rendre à l'Association son ancien lustre, en en faisant, *au lieu d'une confrairie populaire et méprisée*, une *confrairie de gens de conditions à l'exclusion même de toute roture*. Ils demandent ensuite uniquement que l'Electeur veuille agréer leur Confrérie *comme Grand-Maître de l'Illustre Ordre du même Saint*, *avec telle modification*, *restriction ou ampliation qu'il plaira*.

Cette requête est plus vague que les textes de différents brouillons. Ceux-ci sont beaucoup plus explicites et parlent d'accorder *telle marque de décoration ou de distinction qu'il plaira à S. A. S. E.*

Si le placet était conçu en termes généraux, les confrères envoyèrent à leur correspondant, chargé de le présenter, un modèle d'apostille qui dévoile nettement leurs arrière-pensées. Il s'agit de pouvoir *porter à l'exclusion de touts autres*, *pour une marque de distinction et de décoration perpétuelle à la boutonnière de l'habit*, *une médaille d'or estoillée et émaillée avec l'adoration de saint Hubert d'un côté en petit et de l'autre un cornet conformément au model présent..... bien entendu qu'elle ne pourat être portée que par les gentilshommes membres de laditte confrairie.*

(1) Annexe III.

Voilà le but clairement avoué, et nous sommes loin de l'insigne octroyé par les lettres patentes.

Les confrères avaient pensé à tout, ils n'avaient même pas oublié le solide. En effet, nous apprenons par une petite note se trouvant au bas du modèle d'apostille, que dès que leur correspondant leur aura fait tenir celle-ci signée et entérinée, sans autres frais ultérieurs, ils l'autorisent à tirer sur eux pour une somme de soixante louis d'or à son ordre.

Cependant, les affaires n'avançaient pas d'un pas, et dans l'intervalle les prétentions des confrères de Saint-Hubert s'étaient modifiées et portaient plus haut. Une lettre du vicomte d'Upigny — car c'est lui qui semble avoir mené la campagne (1) — au comte d'Eynatten, du 18 juin 1732 (2) nous fait connaître qu'il ne s'agissait même plus du port de la médaille d'or étoilée ou émaillée.

Le vicomte d'Upigny envoie au comte d'Eynatten le dossier de l'affaire et des instructions secrètes. Il avoue dans sa missive qu'aucun des confrères ne connaît exactement la composition de l'Ordre de Saint-Hubert. D'aucuns prétendent qu'il ne comprend que des Grands-Croix et des Commandeurs, et leurs aspirations ne vont pas aussi haut. Mais s'il y a des chevaliers, en demandant ce grade, ils seraient par le fait même immatriculés et incorporés dans l'Ordre de Saint-Hubert. Et s'ils obtiennent cette croix de chevalier, pourront-ils la porter ici, comme corps, sans l'autorisation du Maître? Et s'ils ne peuvent obtenir les

(1) Cela ressort tant de l'uniformité d'écriture des minutes non signées que de la finale de la lettre du 17 février 1733, adressée au comte Coloma (Annexe VIII).

(2) Annexe V.

insignes de chevalier, ils se contenteront toujours de la protection du Prince, pourvu qu'il les autorise à porter une médaille avec l'adoration du saint d'un côté et un cornet gravé de l'autre, cette médaille placée au milieu d'une croix émaillée. Puis le vicomte d'Upigny entame la question pécuniaire. Il ne pense pas que le comte d'Eynatten non plus soit d'avis de payer gros pour faire décorer les confrères, mais si la dépense ne devait s'élever qu'à huit ou dix louis par tête, ce ne serait pas là une si grosse affaire. *Il ne faut pas gâter une omelette pour un œuf.*

Enfin, d'Upigny recommande à d'Eynatten de ne pas s'ouvrir au baron de Fournaux, chambellan de l'Electeur. Il est en procès avec le comte de Licques et n'est pas en fort bons termes avec le comte de Bergeyck; il faut donc s'en méfier.

Dans l'*Instruction secrète* (1), qui accompagnait cette lettre, les confrères font connaître leurs désirs encore plus ouvertement qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors.

D'abord, il est bien entendu que le voyage de d'Eynatten à Manheim se fait aux frais communs des membres de la Confrérie. Leur but est de demander la croix de Saint-Hubert, mais à condition qu'on la leur donne gratuitement, sauf à payer, comme de juste, quelques menus-frais de chancellerie et la valeur intrinsèque du bijou. Mais s'ils doivent acheter le droit de porter cette décoration à beaux deniers comptants, ou si son obtention les obligeait à des cérémonies ou à des engagements personnels, ils préfèrent y renoncer. Et, dans ce cas, ils se contenteraient de la protection que S. A. accorderait à la

(1) Annexe VI.

Confrérie avec le droit de porter la croix de Saint-Hubert en tous pays, à titre de distinction personnelle.

Les démarches du comte d'Eynatten semblent avoir eu un succès absolument négatif. Le 6 février 1733 (1), l'abbé de Saint-Hubert, auquel on avait aussi eu recours, écrit au vicomte d'Eynatten, qu'il est disposé à rendre aux confrères tous les services qu'il pourra et qu'il se chargera de présenter leur placet au Grand-Maître de l'Ordre; malheureusement, il ne pourra se rendre à la Cour Palatine que vers la fin de l'année. Il fait observer qu'il n'y a que les souverains qui ont le droit d'ériger des ordres de chevalerie, et qu'ils ne le peuvent en tous cas hors de leur territoire. L'électeur lui-même ne pourrait agréger les confrères, comme corps, à l'ordre, en qualité de chevaliers de seconde classe, sans l'assentiment de l'Empereur. Il faut donc avant tout obtenir la permission de celui-ci. Il faut donc d'abord s'adresser à lui, et l'abbé les soutiendra. Mais il ne suffit pas d'écrire, il faut mener les négociations soi-même et se rendre à Vienne, si l'on veut plus facilement obtenir une solution.

Ecoutant ces bons conseils, le vicomte d'Upigny écrit le 17 février suivant, au comte Coloma, alors à Vienne (2). Il lui apprend que les négociations sont en bonne voie. Il vient d'entendre « d'une personne de la première classe », la comtesse d'Hoensbroeck, que tous les obstacles sont levés depuis l'arrivée du comte d'Harragh. Elle le sait de l'ancien ministre, du nouveau et de l'ambassadeur. Il félicite aussi le comte Coloma d'avoir écarté « certain motif sonnant » et « d'estre le vainqueur de ce puissant

(1) Annexe VII.
(2) Annexe VIII.

métal ». Il lui rappelle ensuite tous les arguments que les confrères ont déjà fait valoir pour obtenir leurs croix, remémore tous les rétroactes et fournit un nouveau motif pour que les membres de la Confrérie obtiennent *une médaille distinguée pour une décoration perpétuelle, parmi quoij nous sortirons du peuple, estant permis à un chaqun de porter par dévotion un cornet à sa boutonnière.*

Il termine en demandant tout l'appui de Coloma.

Celui-ci s'empresse de répondre dès le 14 mars 1733 (1). Il doute fort que les personnages dont d'Eynatten parle aient fait des confidences à une dame. L'ambassadeur ne sait rien et l'ancien ministre, avec lequel il a eu un entretien de trois heures, s'est borné à dire qu'il en écrirait longuement à l'Archiduchesse. Enfin, comme l'Empereur ne fait rien sans l'avis de l'Electeur, il conseille de s'adresser à celui-ci.

Les confrères étaient donc renvoyés d'Hérode à Pilate; mais dans l'intervalle, ils avaient de nouveau drèssé leurs batteries du côté de l'abbé de Saint-Hubert. Celui-ci leur donne, par un tiers (2), les indications nécessaires pour rédiger leur nouveau placet à l'Electeur Palatin. Le but est le même: obtenir de pouvoir porter des croix émaillées, qui seront ornées d'un côté de l'adoration de saint Hubert et de l'autre d'un cornet en relief; les confrères seront considérés comme chevaliers de seconde classe, ils seront nommés et reçus par l'abbé de Saint-Hubert, en sa qualité de Grand-Aumônier de l'Ordre, au nom et comme délégué du Grand-Maître, l'Electeur Palatin.

La requête fut présentée vers le 16 mai 1733.

(1) **Annexe IX.**

(2) **Annexe X.**

Quel fut son sort? Les Nobles Confrères obtinrent-ils la croix après laquelle leur boutonnière baillait si désespérément? Nous l'ignorons, et nous avouons que nous n'avons pas été curieux de le rechercher, la solution de ce problème nous semblant d'un intérêt trop mince.

Nous avons cru pouvoir tirer de l'oubli cette anecdote, qui pourrait aussi bien être intitulée: *Une histoire de décorations au* XVIIIe *siècle*, parce qu'elle jette, pensons-nous, un jour nouveau sur l'existence intime de la Noble Confrérie de Saint-Hubert de Malines. Elle nous permet aussi de constater, un peu à notre surprise, que si l'on accuse, et avec quelque raison, nos contemporains d'être avides de croix et de rubans, ils ont la consolation de pouvoir se dire qu'ils ont largement de qui tenir.

G. WILLEMSEN.

2 décembre 1905.

ANNEXES

I.

Lettres patentes.

Celestinus permissione divina monasterii S[ti] Huberti in Ardenna Abbas, ejusdemque territorii summus Toparcha, vicecomes ac Dominus Anseromiensis, Primus Bullonii par, necnon supremus serenissimi Electoris Palatini in ordine equestri santi Huberti Eleemosinarius et[a], omnibus hasce visuris salutem, ac benignum ejusdem santissimi Praesulis Huberti Patrocinium. Cum nil nobis quam ubi se se offert opportunitas, totis conatibus concurrere ad cultus divini augmentum atque ad devotion's in sanctam Praesulem Hubertum ampliationem, potius sit in vobis. Hinc ut primum nobis suppliciter expositum fuit, pro parte quorumdam amplissimorum ac prœnobilium Dominorum per antiquæ civitatis Mechliniensis, a longo tempore Sancts[um] Pontificem Hubertum singularem Arduennæ Tutelarem in suum quoque patronem specialem exoptatum ac cum particulari christiana pietate hactenus honnoratum fuisse. Et quia ijdem Prænobiles Domini oratores cultum hunc confirmare et adaugere peroptarent, instantissime deprecabantur, quatenus eis confraternitatem sub invocatione ejusdem gloriosissimi Antistitis Huberti in præfata civitate erigendi facultatem concedere dignaremur at in supplica per eosdem amplissimos ac prænobiles Dominos nuper nobis porrecta et præsentibus inserta latius continetur; cujus quidem tenor de verbo ad verbum sequitur, et

est talis. A Monsieur, Monsieur le Révérendissime Abbé de St Hubert eta. Remontrent en deu respect les Chef, Directeur, Proviseurs et Confrères de la Confrairie de St Hubert en la ville de Malines, que d'un temps immémorial leurs prédécesseurs ont établis ou érigez une confrairie à l'honneur du dt St Hubert afin d'optenir et mériter de ce grand Taumaturge sa protection vers le Seignr tout puissant, principalement contre tous les horribles accidents de la rage, et autres maladies; et comme les remontrans ont appris que pour donner une véritable forme à cette confrairie, il étoit absolument nécessaire que Votre S. Rme l'érigat et l'approuvat, en leurs prescrivant les règles usitées et nécessaires avec la forme de la médaille ou cornet que chacque confrère doivent porter, et ce à cause que V. S. Rme est le dépositaire du corps glorieux de ce grand Saint, et de son étolle miraculeuse, cause pour quoij les Rmts prennent leurs recours vers V. S. Rme la suppliant humblement de leur faire l'honneur et grâce de vouloir faire dépêcher une patente pour maintien et approbation de lade érection et leurs prescrire les règles qui se pratiquent dans celles que V. S. Rme et ses prédécesseurs ont érigés, avec quelques relicques du Saint pour faire enchasser dans son effigie, qu'ils conservent avec toutte la vénération possible, lesdts confrères ne manqueront pas d'adresser leurs vœux au Seigneur pour la prospérité et conservation de V. S. Rme quoij faisant etc., signatum le Comte de Bergeijck cum ppho, B. A. vander Zype, A. Du Jardin cum ppho, le Vicomte d'Upigny, le Baron de Moriensart, J. A. Coloma, J. F. Parijs cum ppho secretus pour et au nom des confrères absent. Nos itaque dictorum Dominorum supplicantium votis favorabiliter annuentes supratactam confraternitatem ab ipsis Prænobilibus ac Amplissimis Dominis sub nomine equestris quasi ordinis pro ex zelo, antiquitus, ut aïunt inchoatam, nunc nostras præsentes litteras, que potest meliori forma, ad majorem omnipotentis Dei gloriam, Beatissimique Præsulis Huberti honorem erigimus ac Archiconfraternitati a tempore immemoriali in monasterio nostro per Nicolaum IV, Innocentium IV, Julium II,

Leonem X, Clementem VII, Gregorium XIII, summos Pontifices, acnon ita pridem per Innocentium XI stabiliter agregamus. Quapropter rogamus omnes et singulos ut altefatis Dominis oratoribus super hoc nullum causari patiantur impedimentum. Denique ut hæc confraternitas, seu quasi æquestris S[ti] Huberti ordo subsistat illustribus prædictis oratoribus facultatem elargimur, quasdam regulas imposterum servandas, vel ex hoc adjuncto exemplari vel aliunde excipiendi, prout ipsi inter se convenerint: etiam et quemdam nobilem ex jam congregatis Prœsidem, Capellanum Sacerdotem nec non et pro corpore Nobilium Secretarium qui vices confraternitati gerat respective cum prœdicto Domino Capellano qui nomina etiam aliorum fidelium cujuscumque conditionis, status et sexus in registro particulari, ac a Nobilium distincto, inscribat, nobisque generali nostro Registro inserenda, quotannis fideliter, una cum oblationibus huic confraternitati elargitis, si quæ sint, in pauperum ad monasterium nostrum peregrinantium, sustentationem impendendis, transmittat. Soli tamen illustres ac Domini nobiles jam congregati, et de cetero tantum congregandi, aureum quoddam Santi Huberti cornu funiculo rubro, viridi margine in sinistra vestimenti parte alligatum, prohibitio gestare poterunt. Et ut hujus confraternitatis erectioni tota adhibeatur fides ipsis sæpe mementis Dominis santam pontificalis sandalii ipsius santissimi præsulis nostri particulam; nec non et quoddam ad latitudinem miraculosæ ejusdem gloriosissimi pontificis stolæ, lini modicum, per ejus quoque attactum, sanctificatum benigne commisimus et committimus. Ea tamen et sola conditione, ut hace Santi Taumathurgi Reliquiæ, inferiori parti Effigiei, sen ejusdem sant[smi] statutæ, inserantur et in quadam Eclesia seu devota capella honeste ac religiose deponantur et diligenter custodiantur, nec ad alium usum, quam ad venerationem et pietatem confratrorum conservantur. His quoque cornu ferreum vulgo Santi Huberti clavem eidem sacræ stolæ attactum, ac per solitas orationes benedictum una cum litteris earum applicationem et usum docentibus, jungimus, ut quoties necessitas

requiret, præfatus capellanus debita cum reverentia indigentibus subministret. Non dubitantes quin omnes christiane viventes, ac sincera cum devotione tantum antistitem religiose colentes, ipsius potentissimi apud Dominum præsidii mirabiles effectus sint experturi. Datum in monasterio nostro S^{ti} Huberti mensis Decembris die undecima anni millesimi septingentesimi trigesimi. Signatum Cælestinus Abbas.

Cum sigillo, in hostia subra, inferius de Mandato Rd^{mi} Domini mei, D. Clemens Jacobij Cap^{li} secreti.

Et magis inferius, Thomas Philippus miseratione divina Tituli S. Cesarei S. R. E. Presbiter Cardinalis de Alsatia de Bossu, Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii etc^{a}, etc^{a}. Fidem facimus et attestamur, quod nos servatis servandis aperuimus quondam capsulam ligneam debite clausam et sigillatam, quodque in eadem invenimus particulam de sandaliis Santi Huberti, et aliam longiorem particulam de panno aureo attacto sacræ stolæ ejusdem S. Antistitis. quas duas particulas thecæ argenteæ ab anteriori parte vitro crijstallino ornatæ imposuimus, sigilloque nostro obfirmavimus. Datum Mechliniæ die 21 Martij 1731. Signatum Thos Card^{lis} Archiepu^{s} Mechliniensis. Inferius erat, de mandato Em^{mi} et Rev^{mi} Domini Cardinalis Archiepiscopi. Signatum B. De Ruddere secret: et magis inferius, erat sigillum in rubra hostia impressa.

Concordantiam cum
suo originali attestor
hac 5 Julij 1731.
PET. DE REESESSE.

Nos Magistri communitatis scabini et consilium civitatis ac provinciæ Mechliniensis attestamur Magistrum Petrum De Reesesse, notarium publicum in hac civitate commorantem quodque omnibus instrumentis per eum in prædicta sua qualitate authenticatis et signatis prout est supra scriptum adhibeatur fides plena tam in judicio quam extra: in cujus rei testimonium hasce sigillo ad causas præfatæ

civitatis Mechliniensis muniri, easque ab uno ex nostris secretariis signari curavimus Anno Domini millesimo septingentesimo tregesimo primo quinta die mensis Julij.

P. J. SCHEPPERS.

Sceau en hostie blanche

II.

Statuts.

N'est pas malheureux toute sa vie
Qui bien commence une fois.

Nous les chef, directeurs et membres de l'illustre Confrairie de St Hubert, establie à Malines.

Tenons de nos devanciers la noble et ancienne Confrairie de St Hubert, que nous voulons de nos iours mettre en splendeur ensuite de la concession nous octroyée et permise par lettres patentes du Révérendissime abbé et Seigneur de l'esglise et territoir de St Hubert en Ardenne portantes date de l'onze décembre 1730, que ce prélat nous at envoïé, avec des reliques de ce grand Saint, approuvées par son Eminence Monseig^r le Cardinal d'Alsace de Bossu, Archevesque de Malines, primat des Paijs-Pas et^ca, comme il en conste de sa déclaration et certificat/: posé au bas des patentes :/ en date du 21 Mars 1731, nous prendrons à l'exemple de ceux qui nous ont précédés, l'establissement de notre Confrairie sur la vie de St Hubert, autrefois duc d'Aquitaine, prince du sang de France, premier Evesque et Souverain de Liége, nez l'an 656 et mort le 3 Maije 727 le soixante et onze de son age, nous tascherons de suivre les bons exemples qu'il nous at laissé pendant sa vie pour qu'il nous obtienne de Dieu la grâce de regler la nostre par la sienne, à quel fin nous nous mettons sous la protection de ce glorieux saint et patron.

Articles des règles et statuts que l'on veut doresnavant estre gardés et observés:

1. Que l'on ne recepvras dans la confrairie que des anciens gentils hommes.

2. Que le nombre en demeureras fixé à seize ij compris un chef, un grand veneur et deux directeurs, ne fust que pour raisons bien importantes et du consent unanime et général de touts les confrères on ne trouvat à propos de l'augmenter jusqu'à dix huict.

3. Que le chef de la confrairie et le grand veneur serons esleu ad vitam, en cas pourtant de décès du chef, le grand veneur ne laisseras pas pour ce de pouvoir estre électif, et tout les deux ans serons choisis par droit d'élection deux directeurs, un ancien et un nouveau pour tenir la main aux règles et statuts de la confrairie.

4. Que la confrairie sera tousiour munie et pourvue d'un chapelain prestre, d'un trésorier et d'un secrétaire.

5. Que les reliques de St Hubert envoiées par le Révérendissime Abbé serons mises en dépost sous recipissé aux Révérends pères Capucins de cette ville, pour en estre retirées par Messieurs les chef, directeurs et membres de la confrairie lorsqu'ils le voudrons et l'aurons résolus.

6. Que Messieurs les confrères devrons se rendre touts en ville pour le iour de St Hubert.

7. Que ce iour là Messrs les confrères solemniserons dans l'esglise et à l'heure désignée par les directeurs la feste de St Hubert par une grande messe en musique, par l'exposition des reliques, qui serons données à baiser, et par la distribution du pain bénit de ce Saint, sous une amande d'un escus à paijer ens mains du trésorier par chaque confrère qui ne s'ij trouveras pas, pour estre emploié aux frais et besoins de la confrairie.

8. Que le même soir du iour de la solemnité Messrs les confrères s'assemblerons au lieu désigné par les directeurs pour y souper ensemble frugallement, sans excès ni profusion, et entre eux seu-

lement, sous une amande d'un escus à paijer ens mains du trésorier par chaque confrère qui ne s'y trouveras pas, pour estre emploié comme dessus.

9 Que dans la huictaine à conter du iour de St Hubert l'on fixeras un iour auquel Messrs les confrères deverons s'assembler de bon matin, à l'esglise et à l'heure désignée par les directeurs, pour y entendre la messe, ij baiser les reliques du Saint et ensuite aller à la chasse ensemble, sous une amande d'un escus à paijer ens mains du trésorier par chaque confrère qui ne s'ij trouveras pas, pour estre emploié comme dessus.

10. Que la chasse finie par le rapel touché Messrs les confrères deveront d'abort directement se rendre au lieu désigné pour y manger ensemble leur chasse frugallement sans aucun excès, et entre eux seulement, sous peine que l'on se mettras à table sans attandre les absants et sous une amande de deux escelins à paijer ens mains du trésorier, par chaque contrevenant pour estre emploiés comme dessus.

11. Que le lendemain de la chasse Messrs les confrères se trouverons à l'esglise et à l'heure désignée par les directeurs pour assister ensemble à une obséque et messe grande que l'on feras chanter pour le repos des âmes des confrères défunts sous une amande de deux escelins à paijer ens mains du trésorier par chaque confrère qui ij manqueras ou viendras trop tard, pour estre emploiés comme dessus.

12. Que Messrs les confrères s'assemblerons en outre deux fois l'année, scavoir au Noël et à la Chandeleur pour conférer ensemble à l'heure et au lieu désigné par les directeurs, sous une amande de deux escelins à paijer ens mains du trésorier par chaque confrère qui ij manqueras pour estre emploiés comme dessus.

13. Que touts les confrères viverons entre eux comme frères et bons chrétiens les uns avec les autres sans se formaliser de leurs actions en aucune manière sous une amande arbitraire au dire de

la pluralité des confrères à paijer ens mains du trésorier par chaque confrère contrevenant pour estre emploié comme dessus.

14. Que touts les confrères deverons porter à la boutonnière de leur veste la médaille d'or bénite et touchée à la sainte estolle de St Hubert, et celui qui négligeras de la porter, et auras esté trouvé sans l'avoir pendu à l'endroit qu'elle doit estre, seras obligé sous la simple dénontiation de celui qui l'auras veu, de paijer pour chaque fois qu'il ij auras manqué un amande de deux escelins ens mains du trésorier pour estre emploiés comme dessus.

15. Que chaque confrère seras obligé de paijer tous les ans six escelins au trésorier pour estre emploiés comme dessus.

16. Que les aspirants d'estre de cette confrairie ne pourons y estre receus nij admis que par droit d'élection de Messrs les confrères pour ce assemblés, et à la pluralité de voise d'iceux et partout Monsr le chef auras la voix décisive en cas de parité.

17. Que l'aspirant estant admis deveras faire dire une messe à l'honneur de St Hubert dans l'esglise qui luij seras désignée par les directeurs, à laquelle touts les confrères deverons assister sous une amande de deux escelins a paijer ens mains du trésorier par chaque defaillant ou venut trop tard, pour estre emploiés comme dessus.

18. Que la messe dite l'aspirant se rendras dans l'assemblée des confrères qui se trouverons au lieu désigné par les directeurs, on luij liras les règles et statuts qu'il signeras et promettras de suivre, et la réception se feras en attachant par le chef de la confrairie, ou en son absance, par le plus ancien directeur. à la boutonnière de la veste de l'aspirant la médaille d'or benite et touchée à la Ste Estolle de ce grand Saint qu'il deveras porter pour préservatif contre la rage.

19. Que la réception faite le nouveau confrère seras tenus de donner un diné simple et frugal aux confrères qui se serons trouvés à sa réception, et cela entre eux seulement, les directeurs lui prescrirons

létiqué (¹) du repas qu'il deveras suivre à peine d'amande arbitraire en cas d'excès.

20. Que ceux qui serons admis dans la confrairie serons obligés le iour de leur entrée de restituer les fraix de la médaille d'or, comme aussi de paijer deux escus ens mains du trésorier pour estre emploiés comme dessus.

21. Que lorsque l'un des confrères viendras à mourir les autres ferons/: avec avis aux absants et plus tôt possible/: chanter une obsèque et messe grande pour le repos de l'âme du défunt, ils deverons tous y assister, et chaque en particulier devras le même iour et à la même fin faire dire une messe basse, les confrères deverons aussi prendre le ruban noir à la médaille et le porter pendant quarante iours à la mémoir du défunt, le tout sous une amande de deux escelins à paijer ens mains du trésorier pour chaque défaillant, pour estre emploiés comme dessus.

22. Que le secrétair seras obligé de tenir notice circonstantiele de touts les confrères qui aurons encourus des amandes, il la mettras sur table aux iours fixés pour conférer ensemble, on ij examineras les raisons que les défaillants allèguerons pour avoir contrevenus aux règles, si leurs raisons sont trouvées bonnes, ils seront absous, si elles sont trouvées insuffisantes par la pluralités de confrères, tels défaillants seront obligés sans délaij de paijer les amandes encourues ens mains du trésorier pour estre emploiés comme dessus.

23. Que le trésorier sera obligé de rendre ses contes en forme deue à Messʳˢ les directeurs, de l'argant qu'il auras receu, destiné à estre emploié aux frais et besoins de la confrairie.

24. Que les livres de la confrairie, les papiers, titres et patantes d'icelle, avec la clef de Sᵗ Hubert touchée à la Sᵗᵉ Estolle et la lettre directoire qui enseigne l'usage et la manière de s'en servir

(1) Le brouillon du projet de statuts porte: l'étiquet. Il s'agit donc ici de l'ordonnance du repas.

envoiées aussi par le réverendissime abbé serons déposées et gardées/: sous inventair dans un coffre appartenant à la confrairie:/ par le plus ancien directeur.

25. Que touts les confrères promettent de se conformer aux présentes règles, et pour qu'il n'en soit prétexté ignorance, chaque confrère deveras en avoir un double chez luij, et les iours fixés pour conférer ensemble le secrétair deveras en mettre copie sur table afin d'ij estre releues et rememorées.

De tout résolus et convenus d'une mure délibération et volonté, fait à Malines dans l'assemblée générale de Messrs les confrères et par eux signé ce 25 iuin 1731, estoient signés les sous nommés.

S'ensuit la liste des susmentionnés confrères selon l'ancienneté de leur réception.

Monsieur le Comte d'Hombecq, chef.

Monsieur le Comte de Bergeijcke, grand veneur.

Monsieur le Baron de Kiouw, commandeur de l'ordre teutonique.

Monsieur de 't Sestiche, seig^r^ d'Oppem, commune-maître moderne de la ville et province de Malines.

Monsieur le Comte de Romrée, comte et seig^r^ de la ville de Jodoigne et de son territoir.

Monsieur le Comte d'Upijgnij, gentilhomme de l'estat noble de la province et Comté de Namur.

Monsieur Van den Zijpe, eschevin noble de la ville et province de Malines.

Monsieur Duiardin, ancien commune-maitre de la ville et province de Malines.

Monsieur le Baron de Ruijsschen.

Monsieur le Baron de Moriansart.

Monsieur Coloma Baron de Seroux.

Monsieur della Faille.

Monsieur le Baron de Gottignies.

Monsieur le Baron de Selle.
Monsieur le Comte d'Eynatten.
Monsieur le Comte de Licques.

Après collasion faite de cette copie à son originel est trouvé la même copie accorder avec le dit originel de mot à autre par moij soubsigné Notaire résident à Malines, admis au Grand Conseil de Sa Ma[té] Impériale et Roiale ce 4[me] de Juillet 1731.

Quod attestor
M. F. VAN OOSTENRYCK Nots pbs 1731.

Nous Commune-maîtres Eschevins et Conseil de la ville et province de Malines certifions que M[re] M. F Van Oostenryck est notaire publicq résident en ladite ville, et qu'on donne entière foij et créance à tous acts et instruments par lui en sadite qualité collationnés et signés, comme est celui cij dessus tant en jugement que dehors: En foij de quoij avons fait munir cette du scel aux causes de ladite ville de Malines et signer par un de nos secrétaires le cincquième Juillet mille sept cent trente et un.

P. J. SCHEPPERS.

Sceau en hostie verte

III.

A Son Altesse Serenissime Electoralle Palatin.

Monseigneur,

Certaine Confrairie du glorieux Saint-Hubert qui a autrefois existé en cette Ville de Malines estant rallentie et tombé nous sousignés et supplians touchés des remèdes et des miracles visibles que l'on voit arriver tous les jours par l'invocation de ce grand Saint nous avons ambitionnés de relever cette Confrairie plus glorieusement et au lieu d'une Confrairie populaire et méprisée la rétablir en Confrairie de Gens de conditions à l'exclusion même de toute roture, nous avons pour cela demandé et obtenu lettres d'aveux du Révérendissime Abbé de Saint Hubert avec des règles et des Relicques que son Eminence le Cardinal de Bossu notre Archevêque a approuvé dans cet état. Monseigneur nos souhaits seroient par nos humbles et respectueuses supplications qu'il pleut à Votre Altesse Sérénissime Electorale de la lustrer de sa sublime agréation comme Grand Maître de l'Illustre Ordre du même Saint avec telle modification, restriction ou ampliation qu'il plaira à Votre Altesse Sérénissime Electorale nous accorder, afin que cette renaissante Confrairie puisse se glorifier de la distinction d'approbation et de protection de Votre Altesse Sérénissime Electorale pour pouvoir passer pour parfaite [1], nous nous efforcerons tous et en tout tems de mériter

(1) Différents brouillons parlent aussi d'accorder « telle marque de décoration et de distinction qu'il plairas à V. A. S. E. leur accorder ».

cette haute faveur par le plus soumis respect avec lequel nous faisons vœux d'estre de Votre Altesse Sérénissime Electorale.

Monseigneur

Les très humbles, très soumis et très respectueux serviteurs:

Le Comte d'Hombecq,
Le Comte de Bergeijck,
F. R. de T. Sestich, seig^r d'Ophem.
Le Comte de Romrée et de Jodoigne,
Le vicomte d'Upigny,
Le baron de Ruysschen,
Le baron de Moriensart,
Le baron de Seroulx,
Le comte de Licques,
B. A. Van den Zijpe, seig^r de Calster.

Malines ce 12 octobre 1731.

IV.

Model de la postille ou decret que les Mess[rs] de la confrairie de S[t] Hubert establie à Malines souhaitent d'avoir de S. A. S. E. palatin.

Que Sa ditte Altesse nous accorde à tousiours sa sublime protection et nous permette de porter à l'exclusion de touts autres, pour une marque de distinction et de décoration perpétuelle à la boutonnière de l'habit, une médaille d'or estoillée et émaillée avec l'adoration de S[t] Hubert d'un côté en petit, et de l'autre un cornet conformément au model présent . . . .
bien entendu qu'elle ne pourat être portée que par les gentilshommes membres de la ditte confrairie.

parmi l'apostille susmentionnée signée par S. A. S. E. palatin et interrinée où elle doit l'estre et nous rendue ensmains sans aucun fraix ultérieurs nous promettons à . . . .
la somme de soixante louis d'or à tirer sur nous à son ordre (1).

(1) Minute non signée, mais de l'écriture du vicomte d'Upigny.

V.

escris cette à comte d'Eynatten
le 18 iuin 1732

Monsieur

iaij receu la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 6 de ce mois, ie voudrois Monsr mériter par quelque chose de plus réele vos bontés et vos estimes, ie vous assure bien que ie me fait une peine des plus sensible de voir trainer nos affaires, vous devez se me semble pousser nos gens à mettre le plustot possible nos débats en estat pour en avoir tout de suite le iugement avant les grandes vacances Nos Messrs vous rendent bien des graces de la bonté que vous avez pour eux.

iaij l'honneur de vous envoier par la présente leur lettre, leurs intentions secrètes, le placet pour le prince, les duplucatas légalles des patantes de l'abbé et de nos régles.

Personne de nous n'est informé à fond comment l'ordre de St Hubert est composé, on veut qu'il n'ij a que des grands croix et des commandeurs, nous ne demandons nij l'un, nij l'autre.

S'il n'ij a pas de simples chevaliers nous ne pourrons pas demander de croix; s'il ij en a, en demandant la croix on seroit par là incorporé et immatriculé dans l'ordre.

Supposant la chose dans ce dernier cas, l'on doute si nous pourrions porter icij cette croix sans en avoir l'agréation du Maître, ij aijant dit-on des anciennes ordonnances à ce sujet, autre chose estant de la porter comme particulier ou de la porter comme formant un corps, à ce que nous croions.

Si l'on ne peut avoir de croix l'on seroit tousiour content de

la protection du prince dez qu'il voulut accorder de pouvoir porter une médaille avec l'adoration du Saint d'un côté et de l'autre côté un cornet gravé à double cantons et que cette médaille fust placée au milieu d'une estoille émaillée. L'abbé de St Hubert pourras nous informer de tout cela; il est souvent absent, pourveu qu'il soit chez luij lorsque vous verrez M^r^ de Ste Ode.

ie ne pense pas que vous este d'humeur non plns que nous de risquer gros pour obtenir un lustre et décorer notre Confrairie, nous avons signé le placet à treize, aijez la bonté de le signer aussi, pourveu que tout compris nous puissions en estre quitte pour huict ou dix louis par teste, ce n'est pas là une affaire, nous nous reposons là dessus sur votre bon jugement il ne faut cependant pas gâter une omelette pour un œuf.

Si nous obtenons il faudroit après la chose obtenue disposer s'il estoit possible le prince à donner une lettre de recommandation pour notre Archiduchesse en notre faveur cela feroit merveille pour en avoir une prompte agréation.

inoublie de vouloir vous prévenir de ne pas vous ouvrir à M^r^ le baron de Fournaux qui est chambellan chez l'Electeur, parce qu'il est en procès contre le Comte de Licques et pas bien avec le Comte de Bergeijck et ne seras pas mauvois crainte de traverse de s'en méfier un peu.

Nos Messrs assurent avec Moij Mad^e^ la comtesse d'Eijnatten de leur respect et vous sont comme iaij l'honneur d'estre

Monsieur &^a^,

Ma femme est à Gand (1).

---

(1) Voir note précédente.

VI.

Instruction secrète.

Monsieur, très cher et honoré Confrère

Vous ne trouveré pas mauvois que la présente serve à vous détailler et instruire spécifiquement de nos intentions en suict de la prière que nous vous faisons par nostre lettre portant date du présent jour.

En premier.

L'intention unanime est que les despanses et fraix de vostre voiage à Manheim serons communs, et nous vous prions d'en tenir un mémoir pour en faire la répartition sur nous.

En second.

Nos intentions seroient de demander la croix de St-Hubert dans la pensée et supposition où nous sommes qu'on veuille nous l'accorder gratuitement, excepté quelques menus fraix de depesche, et la valeur intrinsèque de la croix, car si pour obtenir la permission de porter cette croix l'on devoit l'achepter à bon denier contant, ou si elle devoit nous engager à des cérémonies, embarras et engagements personnels, nous ij renoncerons plustôt, et nous nous bornerons aux termes du placet pour qu'au moins S. A. E. voulut lustrer nostre confrairie de sa protection, ou bien que S. A. E. en accordant sa protection à nostre confrairie il donne et permette/: à ceux qui la composent ou qui la composeront à la suite au nombre et au pied de nos règles: / le pouvoir de porter la croix pour une marque perpetuelle de distinction sans rien de plus, par ce moijen nous serions maitres de remplacer les places manquantes,

nostre confrairie resteroit confrairie, et ceux qui la composeroient pourroient sans estre obligés à rien, porter cette croix en tous paijs. Sur tout quoij nous vous demandons en grace de vouloir reflechir avant tout et d'en prendre l'avis, comme aussi de scavoir premièrement l'estat de la santé de l'Electeur, car s'il se trouvoit indisposé il ne seroit point accessible, son grand âge nous doit même faire presser la chose.

Donnez nous s'il vous plait avis du résultat de l'abouchement que vous aurez avec l'abbé de St-Hubert peut estre pourras il nous esclaircir sur bien des choses (1).

---

(1) Voir note précédente.

VII.

St-Hubert 6 fev. 1733.

Monsieur,

Je suis dans la disposition de rendre tous les services que je pourrai à Monsieur votre parent et à ces Seigrs de Malines. Je me chargerai volontiers du placet qu'ils veuillent présenter à notre Sme grand maître et je le solliciterai, comme j'espère efficacement. Je ne pourrai cependant aller à la Cour de l'Electeur ou mois d'Avril comme je l'avais cru, parce que mes affaires me reculeront pour quelques mois. Je compte cependant d'aller au Palatinat pendant le cours de cette présente année. Vous sentez, Monsieur, qu'il n'y a que des Souverains qui sont en droit d'ériger des ordres de chevalerie et qu'ils ne peuvent en instituer hors de leur souveraineté. J'entens des corps entiers et séparés comme seroit celuij de Malines. L'Electeur même ne pourroit les aggréger que comme composans une seconde classe et dans ce cas il conviendroit d'avoir la permission de l'Empereur pour instituer un ordre dans ses Etats, et l'Empereur avant l'octroij pourroit renvoyer le placet à l'avis de l'Electeur, comme protecteur à choisir de ce nouvel ordre et à moij comme aijant bien voulu aggréger ces messieurs à notre archiconfrérie dont je suis l'unique maître par les Bulles que nous avons de Rome. L'ordre illustre de St Hubert qui a été érigé dans le Palatinat dans le quatorzième siècle a eu besoin d'être approuvé par l'abbé de St Hubert, comme étant sous l'invocation d'un Saint dont le corps est chez nous. En l'an 1708 le même ordre a été renouvellé par l'Electeur palatin après avoir demandé une agréation de Monsieur mon devancier qui l'a accordé de bonne grace en envoijant

des reliques de St Hubert à S. A. E. avec des lettres en forme par lesquelles on s'oblige de chanter tous les ans une mese solemnel le jour de l'Octave de St Hubert pour les Chevaliers vivants et le lendemain un service solemnel pour les morts, et Sa d^{te} Altesse S^{me} etc., a assigné une rente de deux cents écus du Rhin sur le Haut-Palatinat pour l'entretien de notre hopital, dans cette création de rente l'Electeur ajoute une lettre de remercimens et promet sa protection à notre Abbaye et à notre Terre. Si ces Messieurs veuillent premièrement s'adresser à l'Electeur le placet pourroit être dressé d'une autre façon, et s'ils veuillent au contraire s'adresser à l'Empereur ou en attendre la réponse, au surplus je me prêterai de bonne grace à les servir et à moins qu'ils n'aijent une puissante protection à la Cour je ne prévois pas qu'il soit facil d'ij reussir en écrivant Les négotiations s'avancent plus facillement quand on peut parler et s'expliquer avec le Souverain. Si ces Messieurs veuillent se donner patience je les avertirai lorsque j'irai à Manheim et je me ferai un vraij plaisir de les servir. J'en aurai toujours un veritable lorsque je pourrai, Monsieur, vous être bon à quelquechose et vous témoignez qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que moij puisque je suis plus homme du monde

Monsieur

Votre très humble et
très obeissant serviteur
Celestin, abbé de St Hubert.

VIII.

Escris le suivant à Mr Coloma à Vienne
le 17 febr. 1733.

Monsieur,

ie conte que vous aurez receu ma lettre datée du 25 X^{bre} dernier puisque dans le même temps que l'honneur de la vostre du 27 du même mois m'at esté rendeue, le pressentiment dont ie vous faisoit mention ne faillit pas dans l'essentiel, vous ne le trouverez retardez que de peu de semaines. Il se confirme entièrement icij, ie le saij d'une personne de la première classe qui nous honnore beaucoup de sa bonne amitié, ie vous nommerais les masques, c'est de Mad^{e} la comtesse d'Hoensbroeck tante à Mad^{e} de Visconti et au comte de Kinskij ambassadeur de l'Empereur, elle le saij du vieux et du nouveau ministre et de l'ambassadeur, les obstacles ont estés levés à l'arrivée du Comte d'Harragh, et selon ma petite pensée vous avés surmonté certain motif sonnant que l'on offroit, autant plus glorieux vous seras il, Monsr, d'estre le vainqueur de ce puissant métal parquoij ie vous en fait bien mon compliment.

Vos lettres m'ont plusieurs fois poussé, Mon^{r}, à vous faire naitre les moiens de n'en point demeurer à une simple bonne volonté à mon esgard, ie n'en ait point abusé et ie ne vous ait point esté importun, cependant avant que vous ne partiez de Vienne iaij une grace à vous demander qui me regarde comme membre d'une société dont les uns sont nos proches, la plus saine partie

des autres nos bons amis, nous sommes touts indubitablement persuadés que deux mots d'un homme comme vous ioints à votre puissant crédit ferons notre affaire à petits fraix, si vous voulez bien vous ij emploier de la bonne façon. Voicij le fait: nous avons depuis longues années une confrairie de St-Hubert establie à Malines, aijant touts esté frappés des miracles visibles que l'on voit arriver par l'invocation de ce grand Saint, nous avons entrepris de la relever plus glorieusement et au lieu d'une confrairie populaire, la rétablir en gens de condition, pour cela nous avons obtenut l'onze X^bre^ 1730 de l'abbé de St-Hubert/: comme dépositair du corps de ce grand Saint:/ des patantes par lesquels il nous at aggregés à leurs archiconfrairie establie à St-Hubert par les bulles de différents papes scavoir par celles de Nicolas 4e, d'Innocent 4e de Julle 2e, de Léon 10e, de Clément 7e, de Grégoir 13e et d'Innocent 11e, l'abbé nous at envoié à même temps des reliques du Saint pareilles à celles qui ont estés envoiées à l'électeur palatin lorsqu'il at renouvellé l'illustre ordre de St-Hubert en l'an 1708, l'abbé nous at encore envoié à chaqun un cornet d'or /: bénit et touché à la Ste Estolle: / que nous portons tous, nostre cardinal archevesque at aprouvé et signé ses patantes et aijant luij même fait l'ouverture des reliques il les a posés dans un reliquair /: cacheté de ses armes: / que nous avons mis en dépôt aux capucins de cette ville, de façon qu'il ne manque plus rien la dessus pour le spirituel. Nos désirs seroient à présent de pouvoir donner un lustre quand au temporel à notre confrairie pour la rendre parfaite, à quel effect nostre intention seroit de présenter un placet très-humble au Conseil-Suprême des Pays-Bas à Vienne pour supplier S. M. I. & Cath^e^ nostre Auguste maitre de vouloir la lustrir de sa sublime agréation, luij demandant la permission de nous addresser a S. A. S. E palatin pour qu'il voulut comme grand maitre de l'illustre ordre de St-Hubert nous accorder sa protection avec telle marque de distinction qu'il voudras bien nous donner, suppliant

aussi S. M. I. et Cath. de vouloir bien nous permettre comme ses très soumis suiets de iouir et de porter dans ses estats ses marques de distinction à obtenir de l'Electeur palatin. Si vous voulez bien vous presser à notre demande nos avis sont d'en obtenir l'effect par une apostille ou décret de S. M. I. &. Cath[e] sans devoir passer /: pour une aggréation et simple permission que nous demandons: / par des droits de seels et autres qui nous seroient trop freijeux, ie vous demande en grace de vouloir bien en faire dresser le placet parce que nous pourrions bien légèrement manquer icij à quelques formalité par inattention; nous avons un puissant patron à la Cour palatine, après la permission obtenue de S. M. I. & Cath. nous demanderons à l'Electeur comme grand maitre de l'illustre ordre de St-Hubert sa protection pour notre confrairie avec telle ampliation et marque de distinction qu'il voudras nous accorder. Nous ne doutons pas d'en obtenir une médaille distinguée pour une décoration perpétuelle, parmi quoij nous sortirons du peuple, estant permis à un chaqun de porter par dévotion un cornet à la boutonnière. Nous avons fixé nostre société à 16 ou 18 tout au plus, nous sommes à présent à 14 que ie vais vous nommer suivant l'ancienneté de leur réception: le comte d'Hombecque, le comte de Bergeyck, M[r] de 't Sestigh, le comte de Jodogne, le vicomte d'Upignij, l'eschevin van den Zijpe, le bourguemaitre Duiardin, le baron de Ruijsschen, le baron de Moriansart, le baron de Seroux, M[r] della Faille, le baron de Gottignies, le comte d'Eijnatten, le comte de Licques, de façon que nous avons encore 4 places ouvertes, nous avons beaucoup de postulants, mais nous ne remplirons pas les places avant nos affaires finies, c'est une société de braves gens et qui n'est suiette à aucune depanse, l'essentiel de nos statuts est de chercher à régler notre vie sur celle de notre grand Saint, de faire chanter touts les ans une messe le iour de St-Hubert pour les confrères vivants et un service pour les défunts, d'aller

une fois l'année à la chasse et de souper une fois ensemble très frugallement.

Nous espérons que vous ne nous refuserez pas la grace que nous vous demandons et moij en particulier qui a l'honneur d'estre plus que personne &[a] &[a].

, ...

Permettez qui iassure Mad[e] la comtesse Coloma de mes respectueux compliments, Mad[e] d'Upigny vous en fait et à Mme autant (1).

---

(1) Voir note précédente.

IX.

Monsieur,

Je doute fort que l'Ambassadeur, le vieu et le nouveau Ministre aient fait à une Dame la confidence que vous me marquez par votre chère lettre du 16 de février: car pour l'Ambassadeur je suis presque certain qu'il n'en sçait rien: et le vieu Ministre avec qui j'ai eu une conférence de trois heures s'est borné a me promettre que dans la lettre qu'il écrivoit pour lors à l'Archiduchesse gouvernante, il s'étendroit sur ma prétention: d'où je ne puis tirer autre chose si non que la cour de Bruxelles ne m'étoit pas encore entièrement favorable: peut-être en a-t-il été lui-même la cause, et mon soupçon est fondé sur ce que je suis informé de bonne part que Monsr van Volden comptoit fort sur lui, et qu'il s'est même plaint de ce qu'il lui auroit conseillé de se mettre au rang des prétendans, et de ce qu'il l'auroit mis en compromis devant le public. Je veux croire pourtant qu'il ij a aussi été entpainé par d'autres, qui me croient moins complaisant que lui; car ils ne peuvent avoir d'autre raison pour vouloir me donner l'exclusive, puisque je ne pense point d'avoir d'esobligé âme au monde avant mon départ des Pays-Bas. Le pis qu'il y a pour moi c'est que la pluspart de ceux qui environnent S. A. S. ne me connoissent point, à cause que je suis parti des Pays-Bas dans le tems même qu'ils ij sont arrivés: mais si je parviens jamais à mon but (comme j'ai tout lieu de m'en flatter) je tâcherai de me conduire d'une manière qu'ils seront contens de moi. J'ai eu ci devant autant et plus d'amis qu'un autre: la mort pendant une si longue absence

m'en a enlevé un bon nombre: il faut que je songe à le remplacer, et j'ai résolu de venir au devant de tous pour ij réussir.

Que ne ferois je donc pas pour vous, Monsieur, qui êtes un de ce petit nombre d'anciens amis qui me restent! mais que puis je faire ici à Vienne pour vous, où rien ne se fait que de concert avec S. A. S? La volonté de notre très Auguste Maître est si positive là dessus, qu il n'est pas même permis aux corps et communautez de s'addresser directement à S. M., beaucoup moins à des particuliers: la règle étant générale que toutes les requestes doivent être présentées à S. A. S. laquelle y dispose, ou les remet à notre conseil, comme elle se trouve convenir: de sorte que ce conseil n'en admet jamais d'autres que celles qui ij viennent par cette voije, ou par ordre exprès de S. M. Ce fait est si notoire que je suis surpris qu'on trouve encore des gens qui n'en sont pas pleinement persuadés. Cette erreur pourtant a souvent produit un fort mauvais effet à mon égard; par rapport que plusieurs se sont mal à propos addressés à moi, faute de connoitre la carte du pais, qui s'imaginent que je ne les ai renvoiés à S. A. S. que pour me défaire de leurs affaires, et m'en accusent d'avoir eu peu d'empressement à les servir. Et comme je m'attens qu'après mon retour plusieurs s'adresseront encore à moi, pour que je leur procure des protecteurs à Vienne, lorsque la vérité qui n'est qu'une en tout lieu, m'obligera à leur tenir le même discours; je prévois qu'ils m'accuseront pour lors, que je les renvoie à S. A. S. par pure politique, et uniquement en vue de lui faire ma cour.

Une chose qui me console est que les octrois pour érection des nouvelles confrairies viennent d'être attribués au conseil privé: de sorte que j'ai lieu d'espérer que je pourrai vous rendre service lorsque je serai au pais, si l'on me fait la grâce d'être à la teste de ce conseil: sur quoi je ne puis chanter victoire avant le tems, car les grands apparences qu'il y a d'une bonne réussite, ne laissent pas de me faire paroitre pour suspect ce terrible delai dont on se sert pour ne point se déclarer. Je crois à la vérité que j'en ai

approfondi le mistère, mais je crains de m'ij tromper. Faites bien mes compliments je vous prie à Madame la Vicomtesse d'Upignij, et ceux de mon Epouse, de même qu'à Mons[r] le comte de Romrée, et à la plus saine partie de votre dévote société, et compter que je ne cesserai jamais un seul moment d'être

Monsieur

Votre très humble
et très obeissant serviteur
J. A. Comte de Coloma.

Vienne, le 14 mars 1733.

X.

Monsieur mon cher Cousin,

J'arrive de S[t] Hubert où j'aij conféré avec Mons[r] l'abbé sur vostre affaire, il est très disposé à la proposer et à la demander. Voicij la façon dont il souhaite que le placet soit fait.

L'abbé de S[t] Hubert aijant obtenu du S[t] Siège la permission d'ériger dans son esglise l'archiconfrérie de S[t] Hubert à cause que le corps du Saint ij repose tout entier, est seul le maitre de permettre ailleurs des confréries à l'honneur dudit Saint. Messieurs les gentilshommes de Malines touchés des miracles continuels qui s'ij font ont eu la dévotion de renouveller l'ancienne confrérie du Saint establie dans leur ville, ils se sonts à cet effet addressés à l'abbé moderne qui a bien voulu leur expédier des lettres le 1730 en faveur de la noblesse seulement et les honorer des reliques qui ont été vérifiées par Son Eminence. Ces Messieurs portent un cornet d'or à la boutonnière, marque très commune de dévotion dans le pais et qui ne les distingue pas assez, ils supplient S. A. S. E. en qualité de grand maitre de l'illustre ordre de S[t] Hubert de vouloir prendre lesdits gentilshommes sous sa protection et leur ditte confrérie, leur fixer le nombre et leur permettre de porter des croix emaillées qui représenteraient d'un costé l'adoration de S[t] Hubert, de l'autre un cornet en relief, que ces Messieurs soient sensés comme ch[ers] de S[t] Hubert de la s[de] classe et seront nommés et receu par ledit abbé, grand aumonier de l'illustre ordre de S[t] Hubert, au nom et comme député de S. A.

S. E, ils se chargeront s'il est necessaire d'obtenir l'agréation de S. M. Impériale. Voilà, Monsieur mon cher Cousin, ce que j'ai pu obtenir, mandez moi votre pensée là dessus, mais au plustôt, parce que je pars pour le régiment le 24 du mois, ou bien addresser — en quartier à Pont à Bussij — à Laffaire en Picardie.

Au cas que ce projet vous convienne, Mr l'abbé vous donnera avis du temps qu'il ira à Manheim et je ne doute pas qu'il ne reussisse dans sa proposition.

J'aij l'honneur d'estre avec mon zèle et ma passion ordinaire.

Monsieur mon cher Cousin
Vostre très humble et
très obéissant serviteur
Gerbaijs

à Bouillon ce 10 avril 1733.

XI

Monsieur très cher et honoré Confrère

Puisque vous voulé bien vous en charger, Monsieur, nous ne pourions pas faire un choix meilleur que vostre personne pour présenter et appuijer personnellement nos communes et très humbles supplications addressées à S. A. E. palatin par nostre placet portant date du 13 de ce mois, nous vous supplions, Monsieur, de vouloir vous choisir un temps à cet effect, nous vous en aurons tous des obligations les plus parfaites, aijant l'honneur d'estre avec beaucoup de considération &$_a$ (1).

---

(1) Voir note précédente.

XII.

Memoir pour Brussel

De s'informer à fond si S. A. Sereme ne peut pas de son authorithé donner la permission de s'addresser à l'électeur palatin à l'effect demandé, sans pour ce devoir retourner à Vienne.

Au cas que non

A Son Alze Serme

Le placet a présenter à S. A. Serme à Brussel pouras contenir: Les membres de la Confrairie de St-Hubert establie depuis longues années à Malines, composée à présent de treize à quatorze gentilshommes supplient très-humblement S. A. Sereme de vouloir bien leur accorder la permission de s'addresser avec le plus soumis respect à Sa Majesté Impérialle et Catholique pour qu'elle voulut aggréer et leur permettre de demander à S. A. S. E. palatin comme grand maitre de l'illustre ordre de Saint Hubert sa protection pour leur confrairie avec une décoration telle qu'il voudras leur accorder et dont il leur seras permis de iouir (1).

Mis au net cette reqte le
16 maij 1733.

---

(1) Voir note précédente.

XIII.

Billet de Convocation.

MESSIEURS les Confreres de la Noble Confrerie de St. HUBERT s'assembleront Jeudy le 6 du Mois de Fevrier 1738 à trois heures & demi de l'apresdinée à l'Imperatrice aux marché aux grains, pour y conferer ensemble soub l'amende selon les regles.

XIV.

Monsieur le Vicomte d'Upignij doit à la noble Confrairie de St-Hubert, pour frais de l'année 1749

Premièrement frais communs de l'année 1749, six escalins fait	fl.	2 — 2
En la repartition de la gratification aux R. Pères Capucins trente deux sols et demi		1 — 12 ½
Au valet, ou celuy qui a porté les billets toutte l'année, deux escalins		0 — 14
En la répartition du repas du jour de St-Hubert, vient à chacque paijant cinq florins douze sols		5 — 12
Somma		10 — 0 ¼

Visa

XV.

Règlement de la table pour l'entrée des nouveaux confrères

Premièrement, il est deffendu de donner du vin de Bourgogne, Champagne nij aucun vin de liqueur, mais bien du bon vin blanc, qu'aucun valet ne pourons rester.

1.

Une pièce de boeuf tremblant

Un potage selon la saison febes

La soupe avec un morceau de mouton, ou volaille

Un potage selon la saison, petits poix

Un déjune de Malines 4 pieds, 2 oreilles

2.

Un jambon

2 Couples de poulets rotis

Un alloijaux rotis

Un plat de fricandeaux

Un pâté de veau

—

Desert

freses

biscuits

Une tourte de fruit

amandes a croquer

freses

Jacques de Richebourcq,

avocat et philologue anversois du XVIII[e] siècle.

En vue d'une notice pour la *Biographie nationale*, j'ai été amené à faire des recherches au sujet d'un avocat qui vécut à Anvers, dans la seconde moitié du XVII° et le premier quart du XVIII[e] siècle, Jacques de Richebourcq, dont le nom nous a été conservé par deux publications intéressantes.

Quoique mon enquête n'ait pas complètement abouti, je crois devoir faire connaître les données que j'ai pu recueillir. Aussi bien ce travail attirera-t-il sur Richebourcq l'attention et fera-t-il peut-être sortir, de quelque retraite ignorée, des documents inédits. Déjà, à la suite d'une communication à l'Académie royale d'archéologie de Belgique, le 3 février 1907, il m'a valu de précieux renseignements de M[r] le baron de Borrekens, membre du Conseil héraldique, que je remercie sincèrement de son obligeance.

Grâce à ces données et à l'examen de quarante-deux liasses de papiers concernant la famille de Richebourcq, conservées aux archives de la ville de Gand, ainsi que de nombreux documents relatifs à cette famille, dans le fonds des archives Vilain XIIII, à la bibliothèque de Gand,

je pus compléter, d'une façon assez notable, l'article de la *Biographie nationale* (1).

Jacques de Richebourcq était fils d'un commerçant, Jean de Richebourcq, né à Gand, le 3 octobre 1601, et qui était venu se fixer à Anvers, où il épousa, le 6 septembre 1643, Catherine Bouwens (2). La Bibliothèque de l'université de Gand possède (3) un acte du 28 novembre 1647, dans lequel Jacques et Daniel de Richebourcq se portent garants de leur frère Jean, à l'occasion d'une convention conclue par celui-ci avec Simon Bouwens, négociant à Anvers, en vue d'achats de grains. Le père de Jean, Albin de Richebourcq, était lui-même un notable négociant gantois, dont les fils continuèrent les affaires (4), rencontrant tour à tour la bonne et la mauvaise fortune. Jean de Richebourcq mourut le 5 septembre 1653; sa femme, décédée le 29 septembre 1684, lui avait donné deux fils: Jean, mort jeune, et Jacques qui nous occupe.

Celui-ci naquit à Anvers et fut baptisé à l'église Notre-Dame, le 28 juin 1644 (5). Il manifesta de bonne heure

(1) Tome XIX, 1er fascicule (Bruxelles, 1906), col. 286-288.

(2) Registres paroissiaux de l'église Saint-André à Anvers: *6 septembris 1643 juncti sunt Joannes de Richebourch et Catharina Bouwens. Testes: Jacobus de Richebourch, Simon Bouwens*. Acte communiqué par Mr le baron de Borrekens.

(3) Fonds des titres, archives Vilain XIIII, vo *Richebourcq*.

(4) Voir aux annexes, no I, une note relative à la famille de Richebourcq. Toutes les dates que nous donnons sont, sauf indication contraire, extraites d'actes faisant partie des papiers de famille conservés aux archives de Gand.

(5) Registres paroissiaux de l'église Notre-Dame (Nord): *28 junii 1644 baptizatus est Jacobus, filius Joannis de Richemborch et Catharinæ Bouwens. Susceptores: Jacobus de Richemborch, Charlotta de Lettre.* Acte communiqué par Mr le baron de Borrekens.

des dispositions pour les études [1], et il poussa celles-ci assez loin pour acquérir une connaissance approfondie des langues anciennes, notamment du grec. C'est ce qu'attestent deux ouvrages édités à Anvers, en 1721, et que nous analyserons plus loin.

Il fréquenta l'université de Louvain où il fut immatriculé, le 9 janvier 1661, sous le nom de *Jacobus de Rechebourch, Antverpiensis*, parmi les « mineurs » *(minorennes)* du collège du Faucon [2]. Un de ses volumes est dédié à un professeur de Louvain, Bernard Heymbach. Originaire de Zulpich, Heymbach fut appelé à Louvain, en 1649, pour remplacer Nicolas Vernulæus dans la chaire de latin au collège des Trois-Langues ; peu après, il succéda à Jean de Normenton ou de Brun, comme professeur de grec. Il mourut à Louvain, le 8 juillet 1664 [3].

Ayant pris sa licence en droit, Jacques de Richebourcq, fut reçu comme avocat au Conseil souverain de Brabant, et s'établit à Anvers.

Nous n'avons aucun élément pour l'apprécier comme praticien. Mais il est bien certain qu'il ne renonça pas à la culture des lettres, et qu'il s'y livra, au contraire, avec une réelle ardeur.

Passionné notamment pour le grec, il recueillit les poésies de Constantin Rhodocanakis qu'il prépara pour l'impression en 1701 ; mais cette édition ne vit le jour que vingt ans plus tard.

(1) *Magno semper impetu fui et ardore animi a prima ætate deditus litteris* (Préface du 1er volume des *Ultima verba*).

(2) *Liber septimus continens catalogum matriculæ universitatis Lovaniensis inscriptorum.* (Ms. aux Archives du Royaume, à Bruxelles). f° 106

(3) Cf. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. V (Louvain, 1765), pp. 274-279.

En voici la description:

ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥ | ΤΟΥ ΡΟΔΟΚΑΝΑΚΙΔΟΣ | ΕΛΛΗΝΟΣ ΤΩ ΓΕΝΕΙ | ΚΑΙ | ΚΥΜΙΚΟΥ ΤΟΥ ΓΑΛΗΝΟΤΑΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ | τῆς ΜΕΓΑΛΗΣ ΒΡΕΤΤΑΝΙΑΣ | Ανθογνωμια διὰ στίχων ῥυθμικῶν. | ID EST. | CONSTANTINI | RODOCANACIDIS | GENERE GRÆCI | ET | SERENISSIMI MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS | CHYMICI, &c. | Floridæ sententiæ versibus Rythmicis conscriptæ. | Præfationis loco præfixa est operi | EPISTOLA JACOBI DE RICHEBOURCQ | JURISCONSULTI | ANTVERPIENSIS. | (Fleuron).

AMSTELÆDAMI, | Et prostant ANTVERPIÆ, | Apud JOANNEM FRANCISCUM LUCAS, | sub signo S. Spiritus propè Bursam. M.DCCXXI.

Pet. in-4°. Liminaires: un f. de titre, blanc au v°, sept pages pour la préface sous forme de lettre adressée à Jacques de Richebourcq, avocat gantois, datée d'Anvers, août 1701, et une page blanche. Le corps même du texte comprend 92 pages (tirées par demi-feuilles), et est suivi d'un feuillet d'*Addenda quædam* & *Corrigenda*, blanc au verso.

[Gand, bibl. univ. — Anvers, bibl. ville. — Leiden, bibl. univ. — Londres, British Museum, etc.

L'adresse nous montre que le volume est en vente chez le libraire anversois Jean-François Lucas ou Luyckx, reçu dans la gilde de Saint-Luc en 1716-1717, et mort en 1723-1724 (1). Du mot *Amstelædami*, il faut vraisemblablement

(1) FR. OLTHOFF, *De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen* (Anvers, 1891), p. 62.

conclure qu'il a été imprimé à Amsterdam, de même que l'autre ouvrage de Richebourcq.

Constantin Rhodocanakis, nous apprend de Richebourcq dans une lettre-préface (1), était natif de Chio. Chrétien, il quitta, dès son enfance, sa patrie, et passa sa vie en France, dans la Grande-Bretagne et dans les Pays-Bas, où il mourut dix ou douze ans avant le moment où écrit Jacques de Richebourcq (2), soit vers 1690: *autore inquam, nostro, Christi causa, a prima pueritia, ex insula Chio in exilium sponte profecto & toto vitæ tempore in Galliis, in Magna Britannia, in Belgio etiam nostro versato, ubi a decem vel duodecim circiter annis excessit e vita* (3).

Le texte même de la préface est consacré à rechercher les origines de la poésie rythmique grecque, telle que la pratique Rhodocanakis, avec qui Richebourcq semble avoir été en rapports personnels.

Un passage est très curieux parce que l'on pourrait en conclure que Richebourq a été en Grèce, à moins qu'il ne s'agisse, comme nous inclinons à le croire, d'une tradition qui lui aurait été rapportée par Rhodocanakis (4).

(1) Préface, p. 2.

(2) Il y a lieu de remarquer que la lettre-préface est datée d'août 1701, tandis que le titre du volume porte la date de 1721.

(3) Il eût été très intéressant de compléter ces données biographiques sur Constantin Rhodocanakis. Il existe sur celui-ci une monographie due à Démétrius Rhodocanakis, et parue à Athènes en 1872: Βίος καὶ συγγράμματα τοῦ πρίγιππος Κωνσταντίνου Ῥοδοκανάκιδος. Mais il est impossible de s'y fier, comme l'a démontré Emile Legrand, *Dossier Rhodocanakis, étude critique de bibliographie et d'histoire littéraire* (Paris, 1895). L'épitaphe de Constantin dans l'Eglise Neuve d'Amsterdam, où il serait mort de la fièvre typhoïde, le 13 août 1689, est fausse: cf. Legrand pp. 51-52).

(4) « Tetrastichum fere rythmicum vides, ex quo conjici potest id genus

La préface se termine par un quatrain grec de Richebourcq qui grécise son nom en Πλουτάκριος. Un rimeur grec anversois, au début du xviiie siècle, est un phénomène trop rare pour que nous ne reproduisions pas ici ces quatre vers, en laissant à d'autres le soin d'en déterminer le mètre :

Idem in laudem auctoris.

Ὦ μοῦσα, ὦ χαρίεσσα Κωνσταντίνοιο μοῦσα
Τὸ κλέος τοῦ σε κτίσαντος καλῶς διαθρυλλοῦσα,
Ἀσπάζομαι σήν χάριτα, αἰνῶ σήν εὐρυθμίαν
Καὶ εὔχομαι τῷ κτίστῃ σοῦ εἰς ἀεὶ σωτηρίαν.

ΙΑΚΩΒΟΣ ΠΛΟΥΤΑΚΡΙΟΣ
ΑΝΤΟΥΕΡΠΙΑΝΟΣ.

Ce qui peut se traduire ainsi :

O muse, o muse gracieuse de Constantin,
Toi qui répands si bien la gloire de celui qui t'a donné [le jour,
J'aime ta grâce, je vante ton harmonie,
Et je souhaite à ton auteur un bonheur sans fin.

Datée d'août 1701, la lettre-préface est adressée à un homonyme de l'auteur, Jacques de Richebourcq, qui est depuis plus de cinquante ans avocat à Gand: *Viro eruditissimo et græce ac latine docto D. Jacobo de Richebourcq*

carminis seu rythmi, fors notum fuisse priscis, sed contemptum, ac soli forte plebi usurpatum, *quemadmodum & nunc in Græcia vel in triviis canitur. Carmen, quod nescio an memoriter recte reddiderim, conatus fui olim utcumque ex parte imitari hoc modo...»* (Préface, p. 5).

jurisconsulto et quinquaginta (& amplius) annis advocato Gandensi.

Il est vraiment singulier que cette suscription n'indique point le lien de parenté qui unit les deux homonymes. Ceux-ci étaient cousins, comme le montre la généalogie que j'ai pu dresser (1).

Passons à l'autre publication de Jacques de Richebourcq, d'une étendue beaucoup plus considérable. C'est une vaste compilation en deux volumes :

[Tome I :] ULTIMA VERBA | FACTAQUE | ET | ULTIMÆ VOLUNTATES | MORIENTIUM | PHILOSOPHORUM | VIRORUMQUE ET FŒMINARUM | ILLUSTRIUM | &c. &c. | Plurimis è scriptoribus descripta Compilata | Collecta & variis è linguis in Latinam | linguam translata, | STUDIO ET OPERA | JACOBI DE RICHEBOURCQ | JURISCONSULTI. | ANTVERPIENSIS. | (Fleuron).

[Tome II :] ULTIMA VERBA | FACTAQUE | ET | ULTIMÆ VOLUNTATES | MORIENTIUM | IMPERATORUM | REGUM, PRINCIPUM, | ITEM | SUMMORUM | PONTIFICUM | S. R. E. CARDINALIUM | EPISCOPORUM | SANCTORUM | Plurimis è scriptoribus descripta, Compilata, | Collecta & variis è linguis in Latinam | linguam translata | STUDIO ET OPERA | JACOBI DE RICHEBOURCQ | JURISCONSULTI | ANTVERPIENSIS. | (Fleuron).

[Adresse identique pour les deux volumes :] AMSTELÆDAMI, | Et prostant ANTVERPIÆ, | Apud JOANNEM FRANCISCUM LUCAS, sub signo S. Spiritus | propè Bursam | M.DCCXXI.

(1) Voir Annexe n° I, où je donne quelques détails sur l'avocat gantois.

In-folio, deux volumes. Titres et dédicaces rouge et noir. Car. rom. Impression à deux colonnes.

[Gand, bibl. univ.— Leiden, bibl. univ. — Anvers, bibl. ville, etc.

Le tome premier, précédé de six feuillets non chiffrés, se compose de trois parties paginées séparément : *a) Ultima verba... philosophorum* (357 pages et une p. blanche); *b) Ultima verba... virorum illustrium* (363 pages et une p. blanche); *c) Ultima verba... foeminarum illustrium* (113 pages et une page d'*errata)*.

Les liminaires contiennent : [fol. I], titre; [fol. II], dédicace aux jurisconsultes Corneille et Charles Bouwens, oncles maternels de l'auteur, tous deux décédés; [fol. III et IV r°], *Præfatio ad Lectorem ;* [fol. IV v°], épigraphes diverses, empruntées aux auteurs grecs et latins; [fol. V-VI], *Generalia quædam de morte et moribundis.*

Le tome second est précédé d'un feuillet de titre et d'un feuillet de dédicace au jurisconsulte Bernard Heymbach, de son vivant professeur d'histoire et de grec au collège des Trois-Langues à Louvain. Il comprend deux parties paginées séparément : *a) Ultima verba... imperatorum, regum, principum, &c., &c.* (304 pages et un feuillet d'errata, blanc au verso); *b) Ultima verba... summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, episcoporum, sanctorum, &c.* (372 pages, un f. d'addenda et un f. d'errata, tous deux blancs au verso).

Dans la préface du premier volume, le compilateur nous apprend que Michel de Montaigne avait exprimé le vœu que Juste Lipse composât un recueil de ce genre (¹).

(1) ... *dum scriptores quos habeo Gallos evolvo, animadverti Michaelem*

Le grand philologue belge n'ayant pas donné suite à ce projet, Richebourcq conçut, dès sa jeunesse, le dessein de le réaliser, et accumula des notes, dont son ouvrage est la mise en œuvre. En compulsant plus de six cents auteurs, il a rassemblé des détails sur les derniers faits et paroles des personnages célèbres dans tous les domaines de l'activité humaine, et qu'il range, alphabétiquement, en cinq grandes séries: philosophes (et sous ce nom l'auteur comprend les philosophes proprement dits, les écrivains, les artistes, les médecins, les juristes, etc.), hommes illustres, femmes illustres, personnages souverains, célébrités du monde religieux. Il reproduit ses sources ou les abrège, et les traduit en latin lorsqu'elle sont rédigées dans une autre

Montanum, quem J. Lipsius Thaletem Galliæ vocat, optare ut J. Lipsius simile opus procudere vellet, et in lucem emittere.

En réalité, ce n'est pas exactement ce que Michel de Montaigne demandait (*Essais*, l. II, ch. XII):

« Combien je désire, que pendant que je vis, ou quelque autre ou Justus Lipsius, le plus sçavant homme qui nous reste, d'un esprit très poly et judicieux, vrayement germain à mon Turnebus, eust et la volonté, et la santé, et assez de repos pour ramasser en un registre, selon leurs divisions et leurs classes, sincèrement et curieusement, autant que nous pouvons y voir, les opinions de l'ancienne philosophie sur le sujet de nostre estre et de nos mœurs: leurs controverses, le crédit et suitte des parts, l'application de la vie des autheurs et sectateurs à leurs préceptes, ès accidens mémorables et exemplaires! Le bel ouvrage et utile que ce seroit. »

Richebourcq poursuit ainsi, dans sa préface:

Quod Michaël Montanus optavit, quod J. Lipsius, vel impeditus senio noluit, vel inglorii fuga laboris neglexit, sprevitque: hoc munus, juveniles humeros vasto oneri pares fore auguratus, mox mihi suscipiendum putavi, et cœpi colligere ex variis quos legebam scriptoribus ea quæ casu se offerebant ad institutum meum pertinentia et digna describi. Sic sensim crevit opus, quod a plurimis annis in lucem prodire potuisset, nisi inimica musis et musarum amantibus tempora obstitissent.

langue ; quand il s'agit d'une traduction du latin et qu'il n'a pu se procurer le texte original, il retraduit le passage en latin (1).

Cette volumineuse compilation, de plus de 1500 pages, atteste beaucoup de lecture et des connaissances linguistiques approfondies.

En parcourant les liasses des archives de Gand, j'ai pu retrouver la date de la mort de Jacques de Richebourcq, qui m'était restée inconnue au moment de la mise sous presse du fascicule de la *Biographie nationale*, contenant mon article.

J'y ai rencontré, en effet, des extraits de son testament, passé à Anvers, le 6 octobre 1704, devant le notaire Jean-Joseph Horemans, qui mourut avant son client. Le document fut ouvert, le 14 octobre 1723, par le notaire Jean-Charles van Hullegarde.

C'était le lendemain du décès de notre personnage, qui mourut à Anvers, le 13 octobre 1723, dans sa maison sise au petit Marché, et fut inhumé, le 15 octobre, en l'église de l'abbaye Saint-Michel (2).

Une copie du testament même m'a été communiquée par Mr le baron de Borrekens (3). Cet acte contient plusieurs particularités intéressantes. Passant sur les libéralités accordées à des membres de la famille, à des serviteurs, nous signalerons les legs faits aux bibliothèques de la ville

(1) *Verti interdum ex libris Gallicis vernaculisve latine, quæ ex scriptoribus latinis Gallice vel vernacule versa erant, cum ipsos non possem adipisci auctores.*

(2) Registres paroissiaux de l'église Notre-Dame. *Liber generalis defunctorum ecclesiæ Beatæ Mariæ Virginis: 15 octobris 1723 sepultus est Jacobus de Richebourgh, Cleyn Merckt, in de Kerck tot St Michiels.* Acte communiqué par Mr le bon de Borrekens.

(3) Voir le texte complet à l'annexe II.

d'Anvers, de la ville de Gand, des couvents des Augustins et des Carmes, à Anvers, des avocats et des médecins d'Anvers, au maître de langue espagnole Roman.

En ce qui concerne ses manuscrits, Jacques de Richebourcq exprime la volonté de les voir conserver dans leur intégrité par le membre le plus rapproché, le plus âgé et le plus instruit de la famille, habitant à Anvers, et cela jusqu'au moment de leur publication. Il énumère ses *Ultima verba*, les poésies de Rhodocanakis, un *Diogène* de son oncle Corneille Bouwens (1), et quelques autres traités et dissertations, qui sont prêts pour l'impression ou peuvent être tirés de ses notes.

Un projet de partage de ses biens, entre la ligne paternelle et la ligne maternelle, nous montre que Jacques de Richebourcq était resté célibataire, et atteste, en outre, qu'il était dans l'aisance. Il possédait plusieurs maisons à Anvers, des biens à Zuiddorpe, au Ferdinanduspolder, et aux polders de Varempe et d'Oorderen, sans compter plusieurs rentes. Le tout d'une valeur d'environ 43.500 florins (2). En réalité la masse de la succession s'éleva à la somme de 108.657 florins, 11 patars et 2 liards argent de change (3).

Jacques de Richebourcq mourut donc peu de temps après la publication de ses deux ouvrages. Ceux-ci avaient eu les honneurs d'un compte-rendu dans le *Literarisches Centralblatt* de l'époque, c'est-à-dire dans les célèbres *Gelehrte Zeitungen* de Leipzig (4). L'article est favorable, et fait

(1) Nous ignorons le sort de cet ouvrage de Corneille Bouwens, de même que des « traités et dissertations » de Jacques de Richebourcq.

(2) Nous reproduisons, en annexe, n° III, ce projet de partage.

(3) Document appartenant à Mr le bon de Borrekens.

(4) Voir aux Annexes, n° IV.

ressortir le caractère utile, édifiant et agréable des *Ultima verba*. Les poésies de Rhodocanakis ne semblent pas très compliquées au rédacteur, ni comme fonds, ni comme forme, mais elles pourront servir de lecture à ceux qui commencent l'étude du grec.

Ce compte-rendu a fait insérer le nom de Richebourcq dans le complément du grand dictionnaire biographique de Jöcher (1). A notre connaissance, c'est le seul recueil qui contenait une notice sur Jacques de Richebourcq, avant la Biographie nationale.

PAUL BERGMANS.

---

(1) J.-CHR. ADELUNG et H.-W. ROTERMUND, *Forsetzung und Ergänzungen zu Christian Gottlieb Jöchers allgemeinem Gelehrten-Lexiko*, t. VI (Brême, 1819), col. 2034.

ANNEXES.

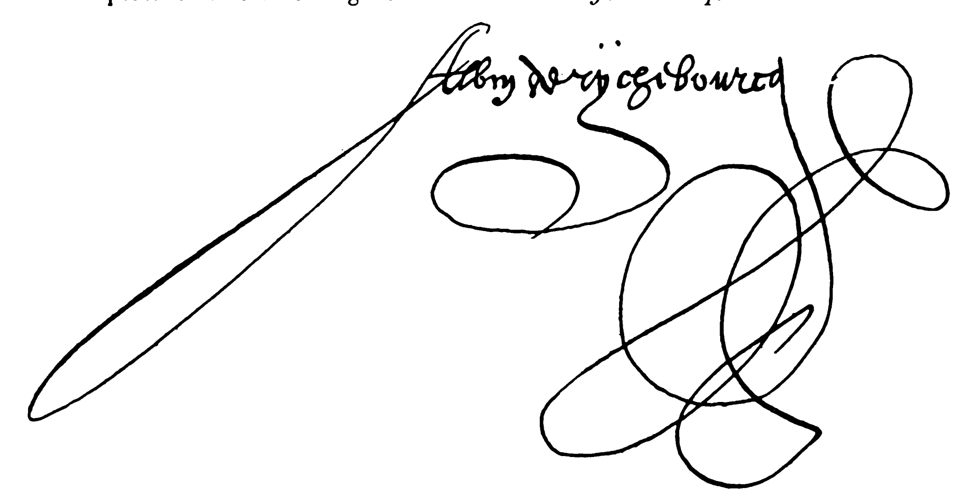
I.

La famille de Richebourcq à Gand.

Un examen sommaire des quarante-deux liasses de documents concernant les Richebourcq, conservées aux archives de la ville de Gand (1) nous a permis de reconstituer la généalogie de cette famille, depuis la fin du XVIe jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

A partir de 1596-1597 nous voyons mentionné le nom d'Albin de Richebourcq, fils d'Hugues et de Jacqueline Le Roy. Il parait avoir été un commerçant notable.

La Bibliothèque de Gand possède son livre de comptes, pour les années 1605-1607, rédigé en français et parfois en flamand, et portant en tête sa signature: *Albin de Rychebourcq.*



(1) Voir notamment *Pièces de famille, Généalogies*, n° 215.

Les inscriptions sont relatives à des achats et ventes de grains, riz, huiles, vins, sel (sel d'Inde), etc. La fin du registre contient les recettes faites en qualité de receveur des héritiers de Pierre Laubegois, de 1612 à 1626. Albin de Richebourcq mourut le 18 février 1628.

Le recueil manuscrit des inscriptions funéraires de Gand, rassemblé par A.-L. van Hoorebeke, donne le texte de son épitaphe qui se trouvait dans la nef du milieu de la partie basse de l'église Saint-Nicolas (1).

OSTIUM MONUMENTI
ALBANI DE RICHEBOURG
&
LIVINÆ TAYAERT,
CONJUGUM.

De son mariage avec Jeanne Taeyaert, fille de Liévin († 11 janvier 1624), Albin de Richebourcq n'eut pas moins de quatorze enfants, dont le dernier coûta la vie à sa mère, car celle-ci mourut cinq jours après sa naissance, le 22 mars 1617 :

1. Jacques, né le 11 octobre 1591, mort le 20 décembre 1652.

2. Jeanne, née le 28 avril 1593. Elle épousa Claude Le Sellier. De ce mariage: Isabeau, qui épousa Jean-Antoine Buedens ou Buydens, avocat à Malines (d'où Marie, qui épousa Jacques de Richebourcq, fils de Jacques); Marie, qui épousa Robert Hustin,

(1) *Recueil des épitaphes tant anciennes que modernes des églises, couvents, monastères, cloitres, hôpitaux et cimetières de la ville de Gand, rassemblées par A.-L. van Hoorebeke* (1849). Manuscrit gr. in-folio, cinq vol. et table (Bibl. de la ville et de l'université de Gand, G. 11478), t. I, p. 385. Ce texte a été reproduit dans le recueil imprimé des *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale*, 1re série, églises paroissiales, Gand, t. II (Gand, 1866), p. 232, nº 407.) L'épitaphe n'existe plus.

conseiller assesseur du Mont-de-piété à Douai; Esther, et Anne qui épousa ... de Nisard (d'où Claude et Philippe).

3. Albin, né le 22 janvier 1598, mort « *innocente weeze* », le 16 janvier 1667.

4. Liévin, né le 2 février 1600.

5. Jean, né le 3 octobre 1601, mort le 5 septembre 1653. Jean se fixa à Anvers où il épousa Catherine Bouwens, morte le 29 septembre 1681. De ce mariage naquirent: Jean, mort jeune, et Jacques, qui est l'avocat-philologue dont nous nous sommes occupé plus haut.

6. Adrien, né le 19 mai 1603, mort le 16 juin 1604.

7. Daniel, né le 2 avril 1605. Il épousa le 11 février 1631 Anne Schotties ou Schotijs, fille de Jacques Schotijs, avocat, et de Philippote Oste (fille d'Hydrope Oste). De ce mariage naquirent: Jacques, né le 27 janvier 1634, qui suit, Jean, mort jeune, Esther, née le 27 juin 1636, Jeanne (1) et Marie, toutes mortes célibataires.

(1) Jeanne fut fille dévote (*gheestelycke dochter*) et mourut à Gand, le 13 juin 1721. Par un testament, passé le 8 avril 1719, devant le notaire Jean van Maldeghem, elle donna à l'église Saint-Nicolas deux grands chandeliers en argent pour le maître autel: *twee groote silvere candelaeren van het schoonste ende beste silver, mitsgaeders schoonste fatssoen, omme die te gheven an de kercke van Ste Nicolays binnen dese stadt, ten eynde van die alle hooghtyden ende principaele feestdaeghen te ghebruycken op den hooghen altaer staende an den choor van de selve kercke, ten eeren Godts ende van het Alderheylighste Sacrament, ende ten minsten soo groot ende hooghe als de grootste hauten candelaers die nu op den selven autaer ghebruyckt worden ..*

Les actes relatifs à cette donation sont conservés à la bibliothèque de l'université de Gand, dans un recueil factice relatif à l'église Saint-Nicolas (G. 14049, nos 59, 60, 60bis et 60ter). Ces chandeliers n'existent plus.

Les pièces relatives à la liquidation de la succession de Jeanne de Richebourq nous apprennent que les deux chandeliers furent faits par le maître orfèvre gantois, Pierre Collee, au prix de trois cents livres de gros, argent de change (Bibl. de Gand, fonds des titres, archives Vilain XIIII).

8. David, né le 23 septembre 1606.

9. Adrien, né le 12 mars 1608, mort le 26 février 1671. Il épousa .... vande Steene, et eut un fils Jacques, mort célibataire.

10. Un mort-né: « Een doot ter werelt ghecommen ».

11. Isabeau, née le 20 octobre 1610, morte le 19 septembre 1681. Elle épousa Philippe Oste.

12. Pierre, né le 4 janvier 1612; mort enfant.

13. Esther, née le 6 juin 1615.

14. Pierre, né le 18 mars 1617, mort le 2 janvier 1682.

L'aîné de ces enfants, Jacques de Richebourcq, épousa Marie Oste (contrat de mariage du 9 mai 1624), née le 22 août 1595 et morte le 10 décembre 1673. Il mourut le 20 décembre 1652.

De ce mariage étaient nés:

1. Jacques, né le 17 avril 1626 (voir plus loin).

2. Albin, né le 31 août 1632; mort célibataire.

3. Adrien, né le 2 novembre 1634, mort célibataire.

Jacques, fils de Daniel, fit des études de droit à l'université de Louvain, probablement. Il devint avocat à Gand, vers le milieu du XVII[e] siècle, et fut échevin de la Keure en 1678, 1685, 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693 (1). C'est à lui qu'est adressée la lettre préface des poésies de Constantin Rhodocanakis, éditées par son

(1) *Memorieboek der stad Ghent* (édition des Bibliophiles flamands), t. III (Gand, 1854), pp. 271, 286, 291, 292, 294, 295 et 296. — La bibl. de Gand possède son registre de rentes, commencé en 1674 (archives Vilain XIIII).

cousin, Jacques de Richebourcq, avocat à Anvers. Il mourut en 1703 (1).

Jacques de Richebourcq, fils de Jacques, épousa Marie Buydens, fille de Jean-Antoine, et mourut le 21 octobre 1704 (2). Par acte du 17 mai 1701, il avait choisi, pour lieu de sa sépulture, l'église des Dominicains, où reposait sa mère.

De son mariage, il avait eu deux enfants :

1. Jeanne-Marie-Josèphe, née le 14 mai 1699.
2. Jean-Philippe, né le 24 août 1703.

D'après l'état de biens dressé à la suite du décès de Jacques de Richebourcq, son cousin, l'avocat Jacques de Richebourcq établi à Anvers, refusa d'être subrogé tuteur de ces deux enfants; un échevin fut nommé d'office.

Marie Buydens épousa plus tard, en secondes noces, Henri Duyf.

Jean-Philippe de Richebourcq fut anobli par lettres du 14 décembre 1727, et reçut les armes suivantes : *d'azur au cerf passant d'or, sénestré en chef d'une quintefeuille d'argent. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'or et d'azur, et au-dessus, en cimier, un cerf naissant de l'écu* (3). Il était seigneur de ten Berghe, et avait épousé une Bruxelloise,

(1) Le service funèbre fut célébré aux Dominicains le 26 octobre : *26 october 1703. Dheer Jacques Richebour in sijn leven diversche keere schepenen deser stadt.* Les funérailles avaient eu lieu le 23 octobre, d'après le registre des Frères cellites.

(2) D'après le registre aux états de bien *(Staeten van goed)*, 1705-1706, f° 80 v° (Archives de la ville de Gand). Copie de l'état de biens à la bibliothèque de Gand (Fonds des titres, archives Vilain XIIII).

(3) J. DE HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne par M. de Vegiano*, t. III (Gand, F. et E. Gyselynck, 1868), p. 1637.

Jacqueline Bourgeois, fille de Guillaume et d'Elisabeth Walckiers (1).

Il mourut à Gand en 1737, et fut inhumé, *secreto*, dans la crypte de l'église Saint-Bavon, le 12 mars (2).

Nous résumons le résultat de nos recherches dans le tableau ci-joint.

---

(1) La Bibliothèque de Gand possède quelques documents relatifs à la succession de Guillaume Bourgeois, dont la fille Jacqueline avait reçu un legs et préciput de 50.000 florins (Archives Vilain XIIII, v° *Richebourcq)*.

(2) Registres paroissiaux de Saint-Bavon. Décès: *12 martii 1737 de venia illust. ac ultimi episcopi Gandavensis secreto in crypta hujus ecclesiae sepultum est cadaver praenob. Dni Joannis Philippi Richebourcq ætatis suæ anno circiter 37, exequiæ mediæ habitæ sunt 9 januarii 1738.*

P. J. van Hulle pastor.

Pierre	Esther	Pierre
de Richebourcq	de Richebourcq	de Richebourcq

II.

Testament de Jacques de Richebourcq.

In den naeme des Heeren, ick Jacobus de Richebourq, sone van Jan de Richebourcq ende Catharina Bouwens, sijnde wel te passe ende gesont van herte ende considererende de onsekerheijt van de doot, ende onsekerheijt van d'ure der zelver, hebbe wel willen maecken desen mijnen uijtersten wille.

Ende voor eerst maecke mijne siele aen Godt door de voorspraecke van zijne gebenedijde moedere, ende mijn lichaem aan de gheweijde aerde tot Sinte Michiels, versoeckende geene andere solemniteijten als voor mijne ouders ende broeders geschiet zijn, maer wel dat twee hondert missen meerder voor mij sullen gedaen worden, ende dat alle weken, donderdaeghs, sal gedaen worden eene misse voor mij, mijne ouders, broeders, vrinden ende weldoenders.

Legatere hondert vijftigh guldens ter dispositie van d'heer Gaspar Van Tichelt, pastor van St Andries alhier.

Legatere ieder van de kercken van Sint Joris en Sint Andries vijftich guldens.

Legatere aen de bibliothecque van de patres Augustijnen twee hondert gulden en die van de Carmeliten vijftich gulden.

Legatere aen d'heeren pastor en onderpastor van Sint Joris kercke en aen d'heer De Riemer, ieder vijffentwintigh gulden, de acht ofte negen cnaepen, te weten Horemans ende twee andere, ieder twelff gulden.

Doctor Cluijsen maecke hondert gulden.

Monsieur vander Locht vijfftich gulden.

Den spaenschen meester met naeme Roman en Monsieur Gentil, ieder vijffentwintigh gulden.

De bibliothecque deser stadt maecke hondert gulden tot het coopen van eenige boecken, ende van gelijcken de bibliothecque der stad van Gent. De bibliothecquen van d'advocaten alhier vijfftigh gulden en vijffentwintigh gulden an die van de doctoren.

Mon oncle Oste maecke dry hondert gulden.

Cousijn den schreijnwercker en sijne sustere en oock nichte Kijnen maecke ieder dertich gulden s'jaers soo lange als sullen leven, en daerenboven, indien het hun belieft, sullen selver mogen bewoonen een van de huijskens van de Swaen ofte Swaenenganck.

Ieder van de dienstboden die bij mij sullen woonen ofte ghewoont hebben in het huijs van mijne ouders ofte broeder sullen hebben sessendertich gulden tot eenen rouw oft andersints naer geliefste, en daerenboven sullen selver mogen bewoonen een van de huijsekens van den Swaenenganck ofte oock van de Swaene leedigh vallende.

Mijne maerte Elisabeth Boecx maeke eene onlosselijcke lijffrente, van drij hondert vijftigh guldens jaers ende daerenboven meubelen om een huijsken hebbende camer keucken etc. tamelijck te stofferen.

Haere nichte Anne Mie maecke diergelijcke lijffrente van hondert gulden jaers.

D'heer Mockenborgh versoecke te wesen executeur van desen mijnen uijttersten wille, hem gevende de aucthoriteijt van de questien die tusschen mijne erffgenaemen souden mogen voorvallen te slissen bij advis van eenigen advocaet oft advocaten deser stadt, bij hem ende de erffgenaemen gesaementlijck te kiesen.

Belaste voorts de conscientie van d'heer executeur en van mijne erffgenaemen ab intestato die mits desen instituere, sorge te dragen dat allen de legaeten, soo veele doenelijck is, met den eersten mogen worden gepresteert.

Voorts wille ende begeere dat alle mijne andere goederen (de legaten ende lijffrenten uijtgenomen) altijdt sullen wesen fideicommis ende devolveren op de andere staecken, ingevalle eenige quamen

uijt te sterven, en van gelijcken oock devolveren van de vrinden van de vaderlijcke sijde op de vrinden van de moederlijcke sijde, en ter contrarien, en ingevalle tegen mijne hope de staecken van mijn ooms Jacques ende Daniel tegent quamen uijt te sterven. wille dat de helft van de goederen die sij van mij sullen hebben geërft sal comen op de vrinden van de moederlijcke sijde en d'ander hellicht op de vrinden van Douay ofte van mijne vaderlijcke sijde.

De kinderen van den notaris De Keuster legatere hetgene mij schuldigh souden mogen sijn van huijshuere ofte schuldigh worden binnen 't jaer naer t'openen deses, die van de Swaenenganck ende Madlien legatere dat schuldigh sijn.

D'heer Meys pastor van 't Kiel maecke hondert gulden tot eene gedenkenisse soo voor hem als voor sijne broeder ende suster.

De kinderen van Mayken die tot grandmerens gewoont heeft maecke ieder vijffentwintigh gulden en sullen selve mogen woonen in een van de huijskens van de Swaen oft Swaenenganck ledigh vallende.

Wille ende begere dat mijne bibliotheque ende manuscripta bij mijne handt geschreven sullen bewaert ende geconserveert worden in het geheel sonder daervan iet het minste te verminderen, te veralieneren ofte te separeren, en sullen alhier t'Antwerpen bewaert worden ten huijse van den naesten, oudtsten ende geleersten manspersoon van het maechschap, emmers totter tijdt toe dat den Diogenes van oom Cornelis, de griecxsche rijmen van Constantinus Rodocanacis ende mijne Ultima verba factaque et ultimæ voluntates morientium philosophorum virorumque et fœminarum illustrium atque sanctorum, mitsgaeders eenige andere tractaten ende dissertatien waertoe de materie, oft gereet is, ofte uijt mijne annotata getrocken can worden, sullen voltoit ende gedruckt wesen.

Raeckende allen hetwelcke in een appaert pampier onder mijn handschrift sal hebben gedisponeert en eenige memorien ofte instructien gestelt, welcke wille dat gevolght sullen worden.

Willende voorts ende begeire dat matanten de weduwe van oom Simon en weduwe van oom Francis, en nichte de weduwe van cosijn Jacques de Richebourcq, tot Gent, sullen hebben den tocht van t'geene aen den staeck van haere kinderen soude comen voor soo lange als sij ongetrout sullen blijven; en sullen de voorseijde matanten en nichte gehouden wesen het provenu van der selven tochte ofte aen te leggen ofte te employeren tot hunne oft hen kinderen alimentatie ende nich tot eenige anderen eijnde.

Meester Joos den cleermaecker maeck vijftigh gulden.

De weef van mijnen schoenmaecker, item Aldegonde en Margriet make ieder vijffentwintigh gulden.

Voorts alsoo veele effecten en actien hebbe in Spanien, en groote personele pretentien in Hollant en op hollantschen bodem, soo is 't dat wille ende begeere dat ingevalle uijt de hellicht van het provenu dat daervan incomen sal naer het open van dit papier behelsende mijnen uijtersten wille, comt te fonderen een ofte meer borssen ofte lessen, dat de selfde dispositie sal valideren en deel gehouden worden van dese dispositie, niettegenstaende geene andere solemniteijten sal hebben als van mijne handt en mijn handtschrift ofte onderteeckeninge.

Dit is mijnen uijttersten wille die desen sesden october seventtien hondert en vier met mijne eijgen handt geschreven en onderteeckent hebbe in Antwerpen, toirconde etc. ende was onderteeckent Jacobus de Richebourcq.

Leeger staet:

Ingevalle de twee staecken van mijne ooms Jaecques ende Daniel comen uijt te sterven, maecke alles wat sij van mij sullen hebben geerft aen de vrinden van mijne moederlijcke sijde veranderende alsoo de dispositie daerdien hierboven maer de helft gelaten hadde.

En hebbe dit oock geschreven ten selven dagh en jaere als

boven en met mijne handt onderteeckent, ende was onderteeckent Jacobus de Richebourcq.

Nogh leeger staet :

Wille dat boven mijn bovenschreven dispositie noch duijsent loijkens ider a thien stuijvers voor den armen sullen uijtgedeijlt worden.

Legatere aen cosijn den advocaet tot Gent ses hondert gulden voor sijne dinsten aen mij gedaen, en uijt diergelijcke consideratie oock diergelijcke somme aen de kinderen van cosijn den coopman, wiens sontjen sal hebben van de selve somme vier hondert gulden ter oorsaecke mijnen broeder sijnen peter is.

Actum ut supra, ende was onderteeckent Jacobus de Richebourcq.

Suivent la déclaration du notaire J.-J. Horemans qui a reçu le testament en présence des témoins, Jean van Houten, licencié en médecine, et Jean Geurts, boulanger, — et le procès-verbal d'ouverture du testament par le notaire J.-Ch. van Hullegarde, le 14 octobre 1723.

(Copie authentique de 1723, appartenant à M[r] le baron de Borrekens, à Anvers).

III.

Projet de partage de la succession de Jacques de Richebourcq, avocat à Anvers.

Project van cavelinge waer by aen d'erffgenaemen vande vaderlycke zyde ten sterffhuyze van d'Heere Jacobus de Richebourcq souden gelaeten worden de landen gelegen in Vlaenderen tot Zuijdorpe, Ferdinandus Polder, etc[a], als synde hun beste gerieff, omme daertegens te laten aen d'erffgenaemen der moederlycke syde de huysen gestaen binnen de stadt Antwerpen, landen in den Polder van Oorderen, ende 2 renten tot egaleringe, op de geprojecteerde conditien der generale vercavelinge, ende is als volgt:

Voor de vaderlycke sijde.

Den nomber van 8 gem. 230 r. in Ferdinandus polder daer pachter af is Adr. van Vlierbergen . . . . . f. 840.—

Den nomber van 31 gem. 222 r. in dito polder, pachter de wed[e] Maria de Vos 2472.—

Den nomber van 15 gem. 15 r. in dito polder, pachter de wed[e] Joos de Sweemer. . . . . . 1530.—

Item 21 gem. 284 r.

[A reporter f. 4842.—

Voor de moederlycke sijde.

Een huys op den hoeck van de Gratie capelstraet f. 1800.—

Een huys den Gulden Hert in de Nortstraet . . . . 1400.—

Een huys den Gulden Cop in de voorseyde straet . . . . 1100.—

Een huys den Granaat boom met 3 viscamers . . . . 2100.—

Een huys d'Helle nu de Roose in de Cloosterstraete . 1800.—

f. 8200.—]

[*Report* f. 4842.—

aldaer, pachter Joos van Cruyvelde . . 1710.—

Item d'hoeve in Suydorpe, pachter Jan Cammaert. . . . 5160.—

D'hoeve in bevosten bly: pachter wed^{e} Joos de Sweemer . . . . 5028.—

D'hoeve in Suydorpe pachter Paulus Messegers . . . . . 3000.—

Item d'lant ende chynsen van Adr. de Smet 798.—

Item 12 gem. 18 r. lants in den polder den Varenpe daer pachter af is Pieter du Pré . . 648.—

Item het huys met 70 roeden lants in Suydorpe met eenige chijnsen . . . . 600.—

f. 21786.—

f. 8200.—]

Een huys de Coninck van Engelant in de Borsestraete . . 1600.—

Een huys den Swaneganck met 5 huyskens annex . . . 1630.—

Een stuck lants groot 1255 r. dyckagie van Oorderen . . 1359.11 $^{1}/_{2}$

Item 2 stucxkens lant te Wilmerdonck t'samen metten koop . 450.—

Item de rente ten laste van Pedro de Luerca op syn huys in de Lange Gasthuys straete . . 7000.—

Item de rente op de Staeten van Brabant, sub n° 1631. 1550.—

f. 21789 11—

Dus sal desen cavel aen den cavel van de vaderlijcke sijde moeten opleggen f. 1,15 $^{3}/_{4}$.

(*Archives de la ville de Gand.* — Papiers de la famille de Richebourcq.)

IV.

Compte-rendu des publications de Jacques de Richebourcq, dans les « Neuer Zeitungen von Gelehrten Sachen auf das Jahr MDCCXXII », erster Theil, (Leipzig, Zeitungs Expedition, 1722; pet. in-8°), pp. 45-46.

5). *Ultima Verba factaque & ultimæ voluntates morientium Philosophorum, virorumque & mulierum illustrium &c. plurimis a Scriptoribus descripta; compilata, collecta & variis e linguis in Latinam linguam translata studio & opera Jacobi de Richebourcq, ICti Antwerpiensis. Antwerpiæ 1721*, fol. Vol. I. pagg. 838. Vol. II. pagg. 676. Der autor hat viel Jahre an diesem Wercke gesammlet, und solches aus mehr als 600 autoribus von verschiedenen Sprachen zusammen getragen, und in Alphabetische Ordnung gebracht. Aus dem Lateinischen hat er ihre eigene Worte behalten, die übrigen aber in diese Sprache übersetzt, oder wenn sie zu lang waren, solche ins kurtze gebracht; wesswegen der stilus nicht einerley ist: doch muss man hier nur auf die Sachen sehen. Man darff aber nicht lauter berühmte Philosophos, oder die auf eine ausserordentliche Weise gestorben, oder was merckwürdiges geredet, hierinn suchen. Denn der autor hat alle Arten von sterbenden zusammen getragen, und öffters ihre Grabschrifften u. Testamente beygefügt, so dass auch diejenigen sich des Buches bedienen können, die von dem Tode desjenigen Nachricht haben wollen, dessen Leben sie beschreiben Unter den Philosophis versteht der autor allerley Gelehrten, als Theologos, Juristen, Medicos, &c. von allen Zeiten und Nationen, auch die so um der Religion willen gestorben. Im andern Bande sind die Käyser, Könige, Fürsten, Päbste, Cardinäle, Bischöffe, Heiligen &c. befindlich. Es sind viel nützliche, erbauliche und auch lüstige Sachen darinn anzutreffen 6). Constantini Rodocanacidis, *genere Graeci* &

Sereniss. M. Britanniae Regis Chymici &c. Floridae sententiae versibus rhythmicis conscriptae. Præfationis loco praefixa est Operi Epistola Jacobi de Richebourcq, *ICti Antwerpiensis. Antwerpiae 1721*, 4 pagg. 102. Der autor dieser Griechischen Reimen ist aus der Insel Chio gebürtig gewesen, von dar er in seiner Kindheit der Religion wegen fort gegangen, vermuthlich weil er etwas wieder die Mahometanische Religion geredet, weil sonsten die Christliche Religion von den Türcken geduldet wird. Er gieng nach Franckreich und Engelland, allwo ihn der König Carl der II, oder Jacob der II zu seinem Chymico gemacht. Er hat auch in den Niederlanden gelebt, allwo er vor 10 biss 12 Jahren gestorben. Bissweilen hat er vorgegeben, dass er der Erfinder von dieser Art Versen sey, bissweilen aber, das dergleiche Reime jetzt in Griechenland sehr bräuchlich wären. Hr. Richebourcq meint, dass nicht allein die Orientalischen Völcker, sodern auch bissweilen die Griechen in Reimen geschrieben, n. führ daher einige Exempel aus dem Anacreonte an. Diese Verse handeln von der Religion u. Moral, und sind voller guten Lehren, die man die Jugend kan lassen auswendig lernen. Die Schreib Art ist simpel und prosaisch, und die Gedancken sind auch nicht weit gesucht. Es komt weder die Materie noch die Sprache, noch auch der stylus mit den Gedichten der alten Griechen überein; doch werden die Anfänger im Griechlichen Nutzen daraus schöpffen können.

(Copie prise sur l'exemplaire de la bibl. de l'université de Leipzig.

Rapport sur le Congrès archéologique de France Carcassonne et Perpignan LXXIIIe Session. 22-31 mai 1906

Le congrès archéologique de 1906, divisé en deux étapes, avait son siège dans des régions bien lointaines ; d'abord au pied des arides collines des Corbières, ces avant-postes des Pyrénées, puis en plein Roussillon, au point où les derniers contreforts des Albères viennent se perdre dans les flots bleus de la Méditerannée.

Les sites y sont splendides, la végétation déjà méridionale avec ses vignes et ses palmiers, ses grenadiers et ses aloès, mais à la fin de mai, la température plutôt tropicale, y met déjà rudement à l'épreuve les habitants du Nord, plus habitués aux neiges et aux frimas qu'aux ardeurs du soleil de Perpignan. Néanmoins le congrès avait réuni, comme les années précédentes, un nombre considérable d'adhérents, parmi lesquels Anglais, Espagnols et Belges étaient représentés.

Plusieurs membres de l'Institut s'étaient joints aux con-

gressistes, je citerai parmi eux: MM. de Villefosse, de Lasteyrie, Faguet et Jules Lair. C'est dire l'importance qui s'attachait à ces assises archéologiques, dirigées avec une science et une méthode parfaites par M. Eugène Lefèvre-Pontalis. Infatigable et d'une activité toujours en éveil, il communique à tous les archéologues qui se groupent autour de lui, son ardeur à l'étude des monuments. Il est l'âme de ces magnifiques congrès et a su leur donner par son intelligente direction, une vie et une impulsion toutes nouvelles, qui les reporte aux beaux jours d'Arcisse de Caumont, leur fondateur.

Nous nous sommes trouvés là en pleine période romane, et de tous les monuments visités il y en avait fort peu de postérieurs à la période de transition. C'est qu'en effet le gothique pur est fort rare dans la région pyrénéenne, et les spécimens que l'on y rencontre sont généralement des ajoutes à des monuments plus anciens. Nous avons pu étudier de près l'art roussillonnais et l'art catalan si caractéristiques et où l'influence lombarde se fait souvent et fortement sentir.

La séance solennelle d'ouverture du congrès a eu lieu à Carcassonne, le mardi 22 mai, à 2 1/2 heures.

Mais pour suivre la méthode dont je me suis servi pour mes rapports précédents, je commencerai par rendre compte des excursions et des monuments visités, et je terminerai par le résumé des communications faites durant les séances du soir.

La première journée a été consacrée à la visite de la ville basse, de ses monuments et de son musée.

Carcassonne, ville curieuse entre toutes, est divisée en deux parties bien distinctes et qui n'ont aucune analogie entre elles.

Il y a d'abord la ville haute, nommée la Cité, avec ses fortifications, ses tours moyennageuses, se profilant au loin sur l'horizon; puis la ville basse, la ville d'affaires et de mouvement, séparées par l'Aude qui coule, en formant quelques îlots, au pied des remparts de la cité.

Cette ville basse, est, chose curieuse et rare, complètement tracée au cordeau, sur plan rectangulaire avec rues droites et disposées en damier.

Ses deux églises sont régulièrement disposées au Nord et au Midi.

Elle fut construite d'un jet, au milieu du XIVe siècle, remplaçant sur les rives de l'Aude, la ville première, autorisée par saint Louis, après son amnistie générale aux hérétiques en 1247 (1). Mais le prince de Galles (prince Noir) avait brûlé la nouvelle ville et ses remparts. C'est donc en 1355-1359 que la ville fut rebâtie sous les ordres du comte d'Armagnac et sur plan rectangulaire, telle que nous la voyons encore actuellement.

(1) En 1240, Raymond Trencavel, dernier des vicomtes de Béziers, essaya de reconquérir le domaine de ses ancêtres, annexé à la Couronne de France. A la tête de troupes recrutées en Catalogne et en Aragon, il vint mettre le siège devant Carcassonne le 17 septembre. Ce siège mené avec vigueur, durait vingt-quatre jours et Trencavel faillit s'emparer de la forteresse, mais l'assaut général ayant été repoussé et l'armée royale étant sur le point d'arriver au secours de la place, Trencavel leva le siège après avoir mis le feu aux églises du faubourg. Les habitants de ce faubourg avaient ouvert leurs portes aux troupes du vicomte Raymond, aussi Louis IX, pour les punir de leur manque de foi, fit évacuer les faubourgs de Graveillant et de la Trivalle et en exila tous les habitants. Ce n'est que sept ans après, sur les instances de l'évêque Radulphe (dont le tombeau se voit dans l'église Saint-Nazaire) qu'il consentit à laisser rebâtir une nouvelle ville au delà de l'Aude. (Lettres patentes données à Helvenas, le 4 avril 1247). Ces patentes donnent donc la date exacte de la fondation de la nouvelle ville.

La ville, qui a environ 30.000 habitants, a pour centre la place Carnot, sept rues parallèles vont de la promenade Barbès à la gare, coupées à angle droit par sept autres rues, aussi parallèles entre elles, et dont les principales sont: la rue de la Mairie, la Grand'rue et la rue Victor-Hugo. Le tout est encadré par des promenades fort belles, plantées de vieux platanes, au nord la promenade du Jardin des Plantes, au sud la promenade Barbès flanquée de deux bastions, à l'est et à l'ouest le boulevard de la Préfecture et les promenades du Lycée et du Canal.

La rue du Marché, traversant la ville du nord au sud, aboutit aux deux églises de Saint-Michel et de Saint-Vincent.

L'église Saint-Michel (cathédrale), commencée vers 1320, offre le plan par excellence des églises méridionales.

En voici les particularités: d'abord ce sont des églises économiques à une seule nef, mais avec chapelles latérales, prouvant qu'elles ne datent pas de la toute première époque: nef très large et à voûtes immenses, peu harmonieuses à l'œil.

Ensuite les voûtes fort simples en elles-mêmes, se font remarquer parce qu'elles sont très plates et très surbaissées.

Enfin, il y a absence de formerets. Les voûtes d'ogives retombent sur des culots, et les chapelles sont voûtées d'ogives entre les contreforts de l'église.

Des roses très originales éclairent l'église, car on était resté attaché au plan roman. Cette série de roses se trouve au-dessus des chapelles latérales et entre les contreforts, qui sont très massifs et intérieurs.

L'architecte avait à soutenir le poids immense de sa voûte unique. Il y avait donc nécessité à établir de

gigantesques contreforts. Mais par économie et pour les utiliser on les fit intérieurs en y encastrant les chapelles latérales.

Ce plan est spécial au Midi et nous le retrouverons en plusieurs endroits.

Le chœur est formé d'une abside plus petite que la nef accostée de deux absidioles et éclairée de fenêtres longues et étroites.

Tout l'intérieur est fortement et lourdement polychromé. Quant à l'extérieur l'aspect de la construction est massif et d'une grande simplicité de lignes. Le clocher octogone est assez beau et passe du plan carré au plan octogone, mais d'une façon assez maladroite. Il est bâti à gauche de la façade, unie, dépourvue de toute ornementation et percée seulement d'une grande rose à remplages. On peut regretter la disparition du sommet des contreforts, nécessitée par l'éclairage trop restreint de l'intérieur, mais qui pourrait nuire à la solidité de la résistance contre la poussée des voûtes.

Une balustrade moderne à pilastres borde le pourtour de la toiture de l'église.

L'église Saint-Vincent, construite sur un plan identique, possède la plus large des nefs méridionales après celle de la cathédrale de Mirepoix. Elle a 20m25c de largeur et la voûte, qui a été refaite au XVIIIe siècle, est soutenue par les mêmes contreforts intérieurs, entre lesquels sont placées les chapelles latérales. Les roses qui les surmontent sont plus petites et l'éclairage intérieur est moins bon qu'à l'église Saint-Michel. Il existe dans l'église deux tribunes latérales et l'abside pentagonale, précédée d'une travée plus basse que la nef, est éclairée de baies longues et étroites à meneaux tréflés. L'élévation intérieure

est tout à fait différente des églises gothiques du Nord.

A l'extérieur, l'édifice a l'aspect des églises fortifiées et les contreforts étant entre les chapelles ne sont visibles à l'extérieur qu'au-dessus de la toiture.

Ici, au moins, ils n'ont point été coupés, comme à Saint-Michel, à la hauteur des roses et donnent à l'ensemble du monument un cachet tout particulier.

Le portail est bien mutilé. Il n'y a de bon que le gâble et les statues des côtés; représentant saint Louis portant la couronne d'épines et le sceptre, saint Vincent et probablement deux apôtres, ces deux dernières étant trop mutilées pour pouvoir être identifiées. Ces statues sont surmontées de dais gothiques et les socles sont ornés d'animaux symboliques. Le tympan encadré de trois voussures est complètement nu.

La tour, bâtie ici à droite de la façade alors qu'à Saint-Michel elle se trouve à gauche, est plus haute et plus élancée que celle de Saint-Michel. Elle est aussi carrée à la base et octogone au sommet, mais ici le passage d'un plan à l'autre est beaucoup plus heureux, car il est masqué à chaque angle par un grand pinacle flanqué de trois autres pinacles plus petits. Le sommet en est crénelé et à l'un des angles se trouve accolée une tourelle octogone allant de la base au sommet, et contenant l'escalier menant aux étages du clocher.

C'est du haut de cette tour que Méchain calcula, en 1792, l'axe du méridien de Paris, qui passe à un kilomètre ouest de ce point.

L'autre côté de la façade est flanqué d'une tourelle ronde, dépassant à peine de deux mètres la base du pignon. Elle se termine sous le toit par une élégante ornementation de moulures en sautoir, encadrées d'un double cordon contournant la tourelle.

Outre ces deux églises, il y a encore celle des Carmes, construite au xve siècle, sur le même plan avec une seule nef et chapelles latérales encastrées dans les contreforts qui sont à l'intérieur de l'édifice. Elle est située à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue de la Gare. Enfin, la petite mais jolie chapelle N.-D. de la Santé se trouve au bord de l'Aude près du pont-vieux.

Le musée de Carcassonne est situé au coin de la Grand'rue et du boulevard du Musée. Il contient une belle collection de monuments romains, malheureusement tous ces débris fort intéressants sont entassés pêle-mêle et il est presqu'impossible de s'en rendre compte. Je citerai seulement la borne milliaire, datant de l'année 283 et trouvée, en 1728, à Villesèque, près de Carcassonne. Dans les vitrines se voient des séries des médailles des rois de France, une collection de clefs et de serrures du xive au xviie siècle, quelques sceaux et une importante partie de poids, mais beaucoup moins complète que la remarquable série qui se trouve à Toulouse.

La partie la plus importante est la galerie de tableaux modernes, parmi lesquels se voit le chef-d'œuvre de Benjamin Constant: *les Chérifas*. Il se trouve dans la première salle de la galerie Courtejaire, près du *Caïn et Abel* de Falguière.

Dans la première salle se trouve un paysage de Vernet, et quelques portraits d'André Chénier, de sa mère et de sa sœur. On y voit aussi quelques tableaux de Jacques Gamelin, peintre trop peu connu, né à Carcassonne, et dont certaines toiles (batailles et portrait de vieille femme), peuvent rivaliser avec celles des meilleurs peintres du xviiie siècle. Les deuxième, troisième et quatrième salles renferment quelques spécimens des peintres flamands et hollandais Jordaens,

Teniers et une grisaille attribuée à Rubens. Il existe d'ailleurs un très bon catalogue imprimé du musée, dû à M. l'abbé Baichère, à qui l'on doit aussi différents articles sur les collections lapidaires du musée, sur les pierres tombales de l'église des Cordeliers et sur le mobilier (argenteries, reliques et ornements) de l'église de Saint-Nazaire, publiés dans les Mémoires de la Société de arts et des sciences de Carcassonne (1).

La seconde journée du congrès commence par la visite de Rieux. On part à une heure matinale pour le Minervois, et malgré la fugue du train spécial commandé, partant à vide et laissant les congressistes en panne à Caunes, ce qui occasionne une heure de retard, nous avons néanmoins le temps de bien voir une intéressante église heptagonale.

Encastrée dans un fouillis de bâtiments, d'où seul émerge le clocher octogone et massif, l'église de Sainte-Marie fut une agréable surprise pour les congressistes. Rien ne décèle à l'extérieur l'intérêt archéologique de cette curieuse petite église.

Lorsqu'on y pénètre on est de suite frappé par la forme heptagonale si rare de cet édifice, malheureusement très obscur, étant éclairé seulement par de petites baies qui donnent fort peu de lumière, quoiqu'étant largement ébrasées à l'extérieur. De plus, le monument est déparé par deux étages circulaires de tribunes en bois, qui nuisent à l'harmonie de l'ensemble et ne contribuent pas peu à obscurcir l'église.

(1) *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne.* Seconde série, t. I, pp. 36, 99 et 189.

Cette forme heptagonale est excessivement rare et d'un type très ancien. Quatre piliers irréguliers et trois colonnes rondes alternant, supportent une coupole à sept pans à la base, mais finissant par se fondre entre eux vers le sommet ovoïde.

Cet édifice remonte au commencement du XIIe siècle, nous apprend le *Guide du Congrès* et se classe dans la catégorie des rotondes à collatéral circulaire, dont les voûtes viennent s'adapter en quart de cercle à la coupole centrale. Peut-être même pourrait-on le reporter à la fin du XIe siècle: les traditions latines y ont mis leur empreinte mêlée à l'art nouveau qui allait être le roman, on en voit surtout la preuve dans les chapiteaux, où se remarque la feuille d'acanthe corinthienne mêlée à l'ornementation d'animaux et de personnages, qui eut sa pleine efflorescence au XIIe siècle.

Les Templiers aimaient particulièrement pour leurs églises la forme octogone et lors du congrès archéologique de Poitiers, nous avons vu à Montmorillon, un type remarquable de ce genre (1).

Ici, l'église de Rieux peut être considérée comme un dérivé de ces types qui ont produit Ottmarsheim et Nymègue, dont le plus ancien exemple connu en Europe est la construction faite par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, et dont le prototype fut le « Temple d'or » à Antioche, construit au IVe siècle, par l'empereur Constantin. La filiation généalogique s'en répandit à travers l'occident. Saint-Vital, de Ravenne, dérivait des types orientaux. La chapelle de Charlemagne fut édifiée sur un plan analogue à celui de Saint-Vital. Les églises

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès archéologique de Poitiers*, 16-23 juin 1903, pp. 30 à 32.

de Saint-Bénigne de Dijon, du Saint-Sépulcre de Cambridge, du Saint-Sépulcre de Neuvy dans l'Indre, la rotonde de Charroux en Poitou, le prétendu temple de Lanleff dans le département des Côtes-du-Nord, les églises de Saint-Bonnet-la-Rivière, dans la Corrèze, et de Sainte-Croix à Quimperlé (écroulée en 1862, mais reconstruite), comme Sainte-Constance et Saint-Etienne-le-Rond à Rome, se rattachent toutes à cette même forme de rotondes dont le Saint-Sépulcre de Jérusalem est un des spécimens les plus saisissants.

Le célèbre Panthéon d'Agrippa à Rome, fut souvent imité comme forme dans l'antiquité chrétienne, tant en Orient qu'en Occident et il n'est pas étonnant qu'à cause de cette forme (comme à Lanleff et au prétendu temple de Diane au Puy (1), plusieurs édifices, évidemment chrétiens, n'aient été pris pour des temples païens convertis en églises. Nous en verrons encore un exemple dans le cours de ce congrès, à Alet.

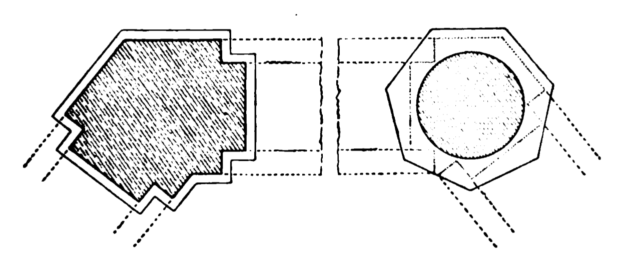


Fig. I. Eglise de Rieux.
Pilier et colonne de l'heptagone.

A Rieux, l'heptagone central formé de quatre piliers et de trois colonnes soutenant la coupole (fig. 1), est enve-

(1) Voir mon *Rapport sur le congrès archéologique du Puy*, 21-28 juin 1904, p. 101.

loppé d'un polygone à quatorze pans soutenu à l'angle de chaque pan par des colonnes engagées, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les chapiteaux sont fort beaux et finement sculptés, il y en a d'ajoutés après coup. Leurs tailloirs ont la forme d'un quadrilatère irrégulier et sont imités de l'époque romaine (fig. 2).

Parmi les chapiteaux les plus intéressants, il faut citer celui qui se trouve dans le polygone, à gauche de l'entrée actuelle, et qui représente la Vierge dans une gloire en amande, ainsi que ceux se trouvant à droite de l'ancien porche (fig. 3) faisant face à l'autel (1).

De Rieux on se rend au petit village de Caunes où se trouve une belle église abbatiale bénédictine, dont l'abside, le clocher et le portail latéral sont remarquables. L'église est à nef unique datant de 1232, avec transept assez étroit et chœur en hémicycle voûté en cul-de-four d'une grande simplicité. Elle fut complètement transformée et en partie rebâtie. La voûte fut faite après coup en 1770. Des doubleaux isolés portaient entièrement la charpente.

Un profond porche donne accès dans l'église à gauche. Il est à coupole et rentre dans la catégorie des coupoles nervées. Ici les nervures sont bien voulues, on y voit des moulures formant trois assises d'un coup. L'architecte a fait sous ce porche de véritables formerets. A gauche, et

(1) Une bonne vue de la tour et de l'extérieur de l'église de Rieux-Minervois se trouve dans la *Géographie pittoresque et monumentale de France*, Aude, p. 94. — Le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, par Nodier Taylor, t. II. *Languedoc*, donne aussi un plan et diverses vues de cette curieuse église — planches sans numéros — détails numéros 6, 7, 8, 9. Les trois chapiteaux de l'ancienne entrée et deux des chapiteaux de l'intérieur, pl. 136ter intérieur.

complètement séparé de l'église, se voit le clocher roman d'un beau style, à trois étages et percé de grandes baies doubles à chaque étage. Les baies des deux étages supérieurs, plus ornées et encadrées de colonnettes.

A l'extérieur, l'abside est à deux étages, la partie inférieure soutenue par de grosses colonnes engagées formant contreforts, comme à Saint-Hilaire de Poitiers. Les chapiteaux sont fort archaïques et à base échancrée aux angles. La partie supérieure de l'abside est en retrait et formée d'une série d'arcatures sans aucune ornementation.

Non loin de l'église, en gravissant une rue assez escarpée, on arrive à une curieuse maison avec balcon formant tribune soutenue par une colonnade. Des consoles sculptées soutiennent ces colonnes et entre les consoles se voient des cartouches et des têtes d'homme. Cette construction originale est de l'époque de la Renaissance. Dans la cour se voit un puits à margelle surmonté d'un dôme, supporté par trois colonnes.

Une autre maison de la même époque, possède une galerie identique avec escalier à vis en pierre, conduisant à une salle voûtée.

L'après-midi du 23 mai est consacrée à la visite de l'abbaye de Saint-Hilaire, aux murailles grises et imposantes, au pied des roches nues et arides des Corbières.

Cette abbaye fut fondée, au VIe siècle, sur les bords du Lanquet, par saint Hilaire, premier évêque de Carcassonne. Le monastère qui fut fortifié, est entouré d'une enceinte et à la porte on distingue encore les rainures de la herse.

L'église qui est classée comme monument historique, en partie romane et en partie gothique, date de l'époque de transition et peut, d'après MM. de Lahondès et Lefèvre-Pontalis, être placée au commencement du XIIIe siècle, sauf

le chœur plus ancien et datant de la fin du XIIe siècle.

L'église n'a qu'une nef, composée de trois travées; le chœur est voûté en cul-de-four, avec arc brisé, le fond du chœur est percé de trois baies en plein cintre. Il existe un large transept avec deux absidioles.

Les trois travées de la nef unique sont voûtées d'ogives à gros boudins, reposant sur de jolis culs-de-lampe accolés aux chapiteaux des colonnes engagées supportant les arcs-doubleaux (fig. 4).

Les colonnes entre la seconde et la troisième travée se terminent de chaque côté, aux trois quarts de la hauteur, par un culot.

La sculpture des chapiteaux et des culs-de-lampe est très fine, les chapiteaux des colonnes engagées du transept ont des crochets d'un style déjà très avancé. Les tailloirs sont en biseau, l'appareil est très régulier, d'ailleurs tout l'ensemble est fort soigné et bien conservé.

L'extérieur de l'église n'a pas de caractère, de massifs contreforts épaulent la construction, et l'on voit distinctement que l'architecte avait l'intention de prolonger la nef. Une tour carrée, très sobre d'ornementation, flanque la construction à gauche, et est percée à chaque face par des baies géminées. La construction de cette tour a nécessité l'obturation de la fenêtre centrale correspondant à la seconde travée.

Dans l'église, à droite, se voit le tombeau de l'évêque Hilaire, fondateur de l'abbaye. Il date du XIIe siècle, quoique l'aspect barbare des têtes et des détails des sculptures puisse le faire prendre pour un sarcophage de l'époque de saint Hilaire. Il représente sur ses différentes faces des scènes de la vie et du martyre de saint Saturnin, apôtre du Languedoc et à qui fut dédiée l'église primitive de ce monastère.

Dans la sacristie se conservent un peigne en ivoire dit de saint Loup et un autre peigne à incrustations, ainsi qu'une fort curieuse crosse d'ivoire, avec ornement en forme de bec ajouté à l'intérieur de la volute.

Une série de bagues relie entre elles les différentes parties d'ivoire du bâton. Une de ces bagues est émaillée aux armes d'Aragon, mais d'époque plus récente que la crosse, dont la forme est très primitive, quoique ne remontant certainement pas à l'époque de saint Hilaire, comme on le croit dans la localité.

Le cloître de Saint-Hilaire est fort beau. De doubles colonnettes à bases et à tailloirs uniques, supportent la série d'arcades largement ouvertes. Les chapiteaux sont à feuillages, une tête humaine les relie entre eux, supportant au tailloir une saillie de renfort, destinée à recevoir le boudin intérieur central de l'arcade. Cette construction qui est frêle et hardie, s'est déjetée en plusieurs endroits et pourrait à la longue s'écrouler.

L'intérieur du cloître n'est pas voûté, mais est recouvert d'une charpente en bois. Il fut construit au XIVe siècle et offre beaucoup d'analogie avec celui d'Arles-sur-Tech, que nous verrons au cours de ce congrès.

Le logis abbatial donnant dans une des galeries du cloître, contient un très joli plafond polychromé et à caissons. Entre les poutres se voient les armoiries des abbés et différents sujets. Aux extrémités des poutres des animaux fantastiques en avalent les moulures. Ces peintures décoratives doivent leur conservation merveilleuse à un faux-plafond qui les avaient protégées et cachées.

Les congressistes quittent Saint-Hilaire en voiture pour franchir à travers un pays accidenté les treize kilomètres qui nous séparent de Carcassonne.

Le lendemain, jeudi, la journée est consacrée toute entière à la visite de la Cité de Carcassonne et ce n'est pas de trop

Nous voici en présence de cette merveilleuse et féerique Cité, dont les murs et les tours forment surtout, au Nord-Ouest, une silhouette des plus imposantes, se profilant sur le ciel bleu.

D'un aspect moyennageux et saisissant, cette vieille forteresse est le plus curieux monument militaire de la France.

Les Romains, les Wisigoths et les Arabes qui, tour à tour, en furent les maitres, y ont laissé des traces visibles encore de leur passage. Telle cette vieille poterne dans les murs extérieurs, à droite de la porte Narbonnaise, au pied de la tour du Moulin d'Avar ; elle a le caractère bien accusé de la construction romaine (figg. 5 et 6). Telles aussi ces belles tours wisigothes, à gauche de la porte Narbonnaise et qui offrent cette particularité bien curieuse, c'est que la partie centrale seule est de l'époque de Théodoric II. Cela semble un paradoxe à première vue, mais lorsqu'on examine attentivement ces tours, on s'aperçoit qu'elles ont été exhaussées à l'époque de saint Louis et qu'en même temps pour les consolider, on en a opéré le rempiètement, ce qui fait que la partie wisigothe se trouve encastrée par le haut et par le bas dans une construction plus moderne du XIIIe siècle.

Je ne décrirai pas en détail cette merveilleuse Cité dont déjà tant d'écrivains se sont occupé. Livres, plans et brochures abondent, ayant trait à Carcassonne, depuis l'historien Besse en 1645, jusqu'aux ouvrages de M. Cros-Mayrevieille et à l'excellent *Guide de Carcassonne*, par M. Pierre Foncin. Viollet-le-Duc, outre la description détaillée qui fut

publiée en 1858, a longuement et souvent parlé de ces fortifications dans son Dictionnaire d'architecture (1). Il étudia Carcassonne dans tous ses détails; la restauration en fut longuement et savamment combinée et malgré toutes les critiques d'ailleurs fort justes, on doit lui savoir gré d'avoir entreprise et menée à bonne fin une œuvre aussi gigantesque.

Mais depuis son époque, la science archéologique a progressé et on se rend mieux compte de ce qu'il aurait dû faire et des écueils qu'il aurait pu éviter.

Ainsi ces casques d'ardoise dont il a recouvert ces tours crénelées, sont certainement contraires à la vérité historique. L'ardoise n'a commencé à être en usage qu'au XIe siècle, et dans le Midi la tuile a toujours été d'un emploi plus fréquent. Les tours garnies d'un hourdage avaient probablement seules une toiture. Néanmoins il a conservé à l'admiration des générations futures un monument des plus remarquables, une forteresse complète du moyen âge. Puisse un jour l'enceinte de Provins avoir aussi son restaurateur, comme Carcassonne et comme le château des Comtes à Gand, ressuscité aussi et rétabli dans son ancienne splendeur. Ceux qui ont eu l'heureuse chance d'assister au

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. I, plan, 355, fig. 12 et 13. Différentes enceintes aux Ve, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, pp. 331, 336, 353, 379, fig. 4, 5, 6, 9, 10, 11, 26. Détails divers, pp. 42, 345, 377. — T. II. Barbacane du XIIIe siècle, p. 114. Détails divers, bossage, béton, pp 122, 206, 217, 405 — T. IV. Tour du Trésau, p. 272; fig. 149 à 154. — Créneaux, corniches, corbeaux, pp. 312, 340. 382 — t. V, pp. 116, 118, 291, 401, 414, 550 — T. VI. Hourds, pp. 123, 128. Détails divers, pp. 377, 387, 406. T. VII. Portes, pp. 317, 369; fig. 3, 4, 5, 6, 40, 41, 42, 43. — Porte Narbonnaise, p 336; fig. 18 à 23. — Prisons et puits, pp. 483, 563. — T. VIII, p. 391. — T. IX. Tours, pp. 126, 128, 157, 171, 174; fig. 68 à 71.

congrès de Carcassonne et qui se rendront l'été prochain au congrès de Gand, pourront utilement comparer les deux forteresses, les deux systèmes de défense des peuples du Nord et des peuples du Midi.

Par une gracieuseté de M. Cros-Mayrevieille, président du tribunal civil de Narbonne, conseiller-général de l'Aude et président de la commission de la Cité, un excellent plan avait été offert à tous les membres du congrès.

Grâce à ce plan fort bien fait, très détaillé et soigneusement teinté, on peut parfaitement se rendre compte des différentes époques et des accroissements de l'enceinte qui finit par constituer un formidable ensemble de défense au moyen âge.

Une fort savante notice sur les différentes périodes de la construction de la Cité et de ses remparts par M. Maurice Bouffet, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées et ancien président de la Société des sciences et des arts de Carcassonne, avait également été distribuée aux membres du congrès. Elle contient aussi un très bon plan teinté, mais sur échelle beaucoup plus petite.

L'ensemble a une forme ovoïde dont la pointe est tournée vers le Sud-Ouest.

Le château, bâti en rectangle et flanqué de huit tours rondes, se trouve au Nord-Ouest adossé aux murs d'enceinte. L'église Saint-Nazaire est au Sud. La porte Narbonnaise est à l'Est et la porte de l'Aude à l'Ouest. Des lices hautes et des lices basses séparent les deux enceintes qui sont flanquées de 53 tours, dont une seule, la tour dite de l'Evêque, les relie entre elles.

Les parties du Ier au Ve siècle, époque romaine, sont teintées en jaune. C'est l'enceinte la plus petite, elle reliait la tour de l'Evêque à la tour Saint-Martin, passant tout près de

l'endroit où fut bâtie l'église de Saint-Nazaire; et la tour du Moulin à la porte Narbonnaise, laissant en dehors le point où fut construite plus tard la tour du Trésau. Les plus importants restes de cette époque, sont au pied de la tour du Moulin d'Avar, où se voit une poterne très bien conservée. En la franchissant, on reconnaît immédiatement la construction romaine à ces murs formés de gros blocs de pierre grossièrement équarris et posés sans ciment (fig. 6). On en voit des traces également dans les soubassements des tours du Trauquet et de Saint-Sernin, à gauche de la porte Narbonnaise, ainsi qu'à la base de la tour du Plo et de la tour voisine dite de Castéras.

Ensuite les parties datant du v[e] au viii[e] siècle, époque wisigothe, sont teintées en violet. Alors fut construite l'enceinte intérieure au nord du château, depuis la tour de la Chapelle jusqu'à la tour du Moulin, dite du Connétable, et depuis la porte Narbonnaise jusqu'à la tour des Prisons. A cette époque aussi appartiennent la tour wisigothe au sud du château et certaines parties de l'enceinte entre cette tour, et la tour de l'Inquisition, ainsi que les murailles au pied du château contre la tour Pinte. La plus remarquable des tours wisigothes est celle qui se trouve au sud du château près de la porte du Sénéchal. Plus basse que ses voisines, et construite en appareil plus petit et sans bossages, elle est ronde vers l'extérieur, plate vers l'intérieur, elle est percée de trois baies en plein cintre avec arcs et cordons de briques. Tout le sommet en a été reconstruit et on l'a coiffée d'un toit d'ardoises plus plat que les autres.

Les murs des deux côtés sont bien de l'époque wisigothe et viennent s'encastrer dans les murs à bossages de Philippe-le-Hardi.

Ces fortifications wisigothes sont dues à Théodoric Ier, tué en l'an 451, à la bataille de Châlons contre Attila, où à Théodoric II, qui perdit Carcassonne en l'an 463.

Ensuite, au VIIIe siècle, l'époque arabe ou sarrasine, n'est marquée que par une seule tour carrée, la tour Pinte ou Pinto, encastrée dans l'enceinte extérieure du château. Cette attribution combattue par Viollet-le-Duc a été reprise par M. Cros-Mayrevieille (1), le *Guide du Congrès* ne se prononce pas. Quoiqu'il en soit, c'est le premier exemple de tour carrée que nous rencontrons au cours du congrès, on en a plus fait dans le Midi que partout ailleurs, on en trouve à Avignon et à Tarascon.

Elle avait son importance, pour la défense; mince et étroite et en même temps fort élevée, elle servait de tour d'observation pour découvrir tout le pays.

A cette époque sarrasine se rattache la légende si connue de dame Carcas, rapportée tout au long par l'historien Besse, dans son *Histoire des comtes de Carcassonne:*

Carcas sum
Unica sum Carcas.

Dame Carcas, femme de Balaach, roi sarrasin, pendu sur l'ordre de Charlemagne, prit après son veuvage le commandement de Carcassonne et s'y défendit durant cinq ans, contre l'armée de Charlemagne (2).

La période féodale (759 à 1247), teintée en vert sur le plan de M. Cros-Mayrevieille, a vu bâtir le château avec

(1) Cros-Mayrevieille. *Monuments de la cité et de la ville basse de Carcassonne,* 3e édition, p. 64.

(2) Besse. *Histoire des comtes de Carcassonne,* Béziers, 1645, p. 53.

six de ses tours rondes et sa barbacane. Elle est reconnaissable à ses assises régulières de pierres de taille aux parements finement taillés (1).

Enfin, l'époque royale au XIIIe siècle, a vu sous saint Louis, la construction complète de l'enceinte extérieure avec ses quatorze tours rondes et ses deux grandes barbacanes dont l'une (2) protège la porte Narbonnaise (3) et l'autre précédant une longue rampe, se trouve au pied du château vers l'Aude (1247 à 1270) et sous Philippe-le-Hardi la réfection complète de la seconde enceinte et la construction de la porte Narbonnaise et de la Tour du Trésau (1270 à 1285).

Voilà dans ses grandes lignes un aperçu complet de l'ensemble de la cité; sans entrer dans plus de détails, je me bornerai à noter quelques observations recueillies au cours de la promenade archéologique faite dans les lices de la cité, où toutes les particularités de la construction nous ont été signalées par M. Lefèvre-Pontalis (4). D'abord pour revenir à cette petite poterne gallo-romaine dont j'ai déjà parlé (voir figg. 5 et 6); elle est des plus inté-

(1) MAURICE BOUFFET. *La cité de Carcassonne*, 1906, p. 8. extrait du t. IX des mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne.

(2) Voir VIOLLET-LE-DUC. *Dict. rais.*, II, 114, fig. 2. A et B. intérieur et extérieur.

(3) Devant cette barbacane se trouve sur un pilier le buste de dame Carcas, datant du XVIe siècle. A cet endroit furent brûlées en 1793, toutes les archives, titres et privilèges de la cité.

(4) Voir sur Carcassonne:

NODIER-TAYLOR & CAILLEUX. *Voyage pittoresque. — Languedoc* t. II, 1re partie, pl. 120 à 126. — Ces vues de Carcassonne sont très intéressantes à consulter et à comparer avec les vues plus récentes, car elles datent d'avant les restaurations de Viollet-le-Duc.

ressantes et unique en France. Il en existait une à Sens et elle fut dessinée par le baron Taylor, dans son *Voyage pittoresque*. Elle a le linteau formé d'une pierre haute et massive surmonté d'un arc de décharge en briques alternant avec pierres, et ce qu'il faut remarquer c'est le second rang de briques plates sur cet arc de décharge (fig. 5).

En beaucoup d'endroits on retrouve des matériaux gallo-romains et wisigoths réemployés.

Contre la tour Pinte, à gauche, se voient deux fenêtres assez primitives, mais déformées par une autre large baie postérieure. Plus loin se remarquent quelques archères fort bien conservées. Ces baies étroites et longues, sont fortement ébrasées vers l'intérieur. Elles ne deviennent cruciformes pour permettre de tirer dans toutes les directions qu'à partir du XIVe siècle. Cette forme fut surtout employée en Gascogne et l'on en voit un beau spécimen à Villandraut (Gironde).

Ici existe une baie d'archère échancrée en rectangle bien visible et pas effritée.

La voûte de la tour carrée de l'Evêque, reliant ces deux enceintes, possède des clefs à œil comme à Moissac. Ces ouvertures permettaient de descendre des objets de l'étage supérieur.

A la tour de l'Inquisition commencent à se rencontrer ces beaux exemples de bossages, dus aux architectes royaux de l'Ile-de-France, que Philippe-le-Hardi amena à sa suite à Carcassonne. On n'avait pas fait de bossages au XIe siècle, mais on les commença dans la seconde partie du XIIe et au XIIIe siècle. De sorte que ces bossages permettent de dater de façon certaine les parties de l'époque royale à Carcassonne.

On remarque contre la tour de l'Evêque, des échauguettes portées sur des contreforts d'angle, comme au château de Vez (1).

La tour Mipadre forme un ouvrage avancé à l'angle, défendant un point stratégique important, elle est à éperon, comme les tours Saint-Martin, de Balthazar, et celles de la porte Narbonnaise. Il y en a donc cinq en tout. Le bec avait l'avantage d'épaissir la maçonnerie à l'endroit le plus exposé de la tour. Ces tours à éperon avaient trois types différents; l'éperon triangulaire, l'éperon formé par deux arcs brisés, tracé en amande, comme à Loches, et à Issoudun (la tour blanche) et enfin les types, comme à La Ferté-Milon, coupe plus savante avec sorte de contre-courbe. Cette tour a des bossages.

La tour Saint-Nazaire, qui est aussi à bossages, possède des échauguettes partant du fond et de forme polygonale.

Les tours du Plo, Davejan, du Trauquet et Saint-Sernin offrent quelques parties d'un appareil du ve siècle. Les deux dernières ont un rempièçage carré en dessous; sous saint Louis le milieu est resté intact, tandis que le haut et le bas ont été remaniés. La tour Saint-Sernin est fort intéressante, car elle possède une fenêtre gallo-romaine bouchée, au milieu se trouve une grande baie faite en 1441 (fig. 7).

La porte Narbonnaise qui fut construite sous Philippe-le-Hardi, est flanquée de deux tours à éperon entre lesquelles se trouve une jolie niche à sculptures déjà très savantes du XIVe siècle. Dans cette porte se trouve une belle et grande salle des gardes, récemment restaurée, où

(1) Voir mon *Rapport sur le congrès archéologique, de Beauvais*, 1905, p. 90.

eut lieu dans un cadre absolument archéologique le déjeuner des membres du congrès.

A droite de cette porte, un angle du mur avec deux encorbellements à moulures savantes et plus loin un puits artésien extérieur près de la célèbre tour du Trésau, construite par Philippe-le-Hardi, tour formidable à l'angle de l'enceinte.

Presque toutes les tours sont à créneaux et à merlons et au château la tour des casernes a été, comme spécimen, récemment revêtue d'un hourdage complet en bois, qui permet de se rendre compte de ce système défensif ayant pour but de protéger immédiatement le pied des murs contre la sape en tirant, ou en versant de la poix bouillante à travers le plancher ajouré.

Ces galeries en bois ou hourds rendaient donc les mêmes services que les machicoulis.

On ne peut parcourir cette puissante place forte sans penser aux malheurs du dernier des Trencavel et sans évoquer le souvenir des rivalités et des luttes entre l'ambitieuse maison de Montfort et la vieille lignée des Trencavel à son déclin.

Le comté de Carcassonne avait fait partie de la Septimanie sous Pépin et Charlemagne. Démembré ensuite par le partage de Louis le Débonnaire, en 817, il fut réuni au royaume d'Aquitaine. On trouve dès 819, comme comte de Carcassonne, Oliba Ier, issu de la famille de saint Guillaume, duc de Toulouse, sa lignée continua jusqu'en 1067, époque à laquelle Carcassonne passa par alliance aux vicomtes d'Albi, mais non sans difficultés, car Ermengarde, dernière héritière de Carcassonne, l'avait vendue aux Bérenger, comtes de Barcelone, qui en furent possesseurs durant quinze ans. Bernard Aton, vicomte d'Albi,

recouvra les domaines de sa mère en 1083, et ses descendants qui prirent le surnom de Trencavel, furent vicomtes de Carcassonne, d'Albi, de Béziers et de Rosez et conservèrent ces domaines jusqu'en 1209.

Les Roger et les Raymond Trencavel, amenèrent pour Carcassonne une période de splendeur et de prospérité. On s'y rendait de tous les pays de langue romane, pour assister aux cours d'amour tenues par les vicomtes; les troubadours y venaient chanter leurs poèmes en langue d'oc. Ballades, tensons, plaints et sirventes se faisaient entendre sous les murs de Carcassonne. Le luxe déployé en ces cours d'amour était fort grand et la renommée s'en étendit au loin, aussi lorsque commença la prédication de la croisade contre les Albigeois, eut-elle partout un grand succès en partie comme réaction (dit M. Bouffet (1), contre ce luxe et ce faste des puissants vicomtes d'Albi et de Carcassonne.

C'est alors que Simon de Montfort, après s'être distingué en Palestine, en 1199, fut élu par les barons, chef de la croisade contre les hérétiques albigeois, en 1208. Raymond, comte de Toulouse, s'était mis à la tête des Albigeois et comme il était l'oncle de Raymond-Roger, vicomte de Carcassonne, les croisés englobèrent l'infortuné Raymond-Roger dans la répression; malgré ses protestations de fidélité à la cause catholique romaine, malgré sa démarche auprès du légat du pape à Montpellier, ses états furent envahis par Montfort. Le général des croisés s'empara d'abord de Béziers, le 22 juin 1209, où eut lieu un massacre épouvantable; vingt mille hommes, disent les chroniqueurs, périrent au sac de Béziers. Montfort vint ensuite assiéger

(1) M. Bouffet. *La cité de Carcassonne*, p. 6.

Carcassonne, dont il se rendit maître le 22 juillet suivant. L'infortuné vicomte qui s'y était défendu comme un lion, fut arrêté contre la foi de la capitulation et livré à Simon de Montfort. Emprisonné dans une des tours de la forteresse, il y meurt le 10 novembre de la même année, non sans soupçons, dit dom Vaissette, qu'on avait avancé ses jours.

Le vicomte de Carcassonne avait eu d'Alix de Montpellier, sa femme, un fils unique. Raymond Trencavel II, âgé seulement de deux ans à la mort de son père. Il n'avait hérité que de droits, sans possession, car Simon de Montfort, après sa victoire, avait usurpé même les titres des domaines conquis. Mais Simon de Montfort ayant été tué d'un coup de pierre au siège de Toulouse, révoltée en 1218, son fils Amaury de Montfort, ne sut pas conserver les conquêtes de son père et céda, en 1226, tous ses droits sur les comtés de Toulouse et les vicomtés d'Albi, de Carcassonne et de Béziers, au roi de France, Louis VIII.

Raymond Trencavel, élevé à la suite de ses désastres par le comte de Foix, avait, plein d'ardeur et de courage, juré de reprendre par la force, l'antique patrimoine de ses ancêtres.

En 1240, à la tête d'une armée recrutée en Aragon et en Catalogne, il envahit le diocèse de Narbonne, s'empare de Montolieu, de Limoux et de Laurens, et vient mettre le siège devant Carcassonne, commandée alors par Guillaume des Ormes, sénéchal pour le roi de France.

Il existe deux récits du siège, dus à des témoins oculaires : Guillaume de Puy-Laurens et Guillaume des Ormes (1).

Après des prodiges de valeur et une attaque savante,

(1) VIOLLET-LE-DUC. *La cité de Carcassonne*, p. 8.

terminée par un assaut général, l'infortuné vicomte fut forcé de lever le siège qui avait duré vingt-quatre jours. Proscrit, excommunié et traqué partout où il se réfugie, n'ayant plus aucune espérance de recouvrer ses domaines, il scelle solennellement, le 7 avril 1247, devant le portail de l'église de Béziers, la cession de tous ses états au roi de France. Le roi lui accorda 600 livres de rente. C'est tout ce qui resta, dit l'historien du Languedoc, à l'héritier des vicomtés de Béziers, de Carcassonne, d'Agde, de Rasez, d'Albi et de Nîmes, de tous les biens que ses ancêtres avaient possédés, et ainsi fut consommée la ruine de cette antique maison qui avait possédé des droits régaliens sur ces six vicomtés, et avait été la plus puissante de ces régions après les comtes de Toulouse. Trencavel se distingua encore en Terre-Sainte, laissa deux fils, mais leur race s'éteignit dans l'obscurité.

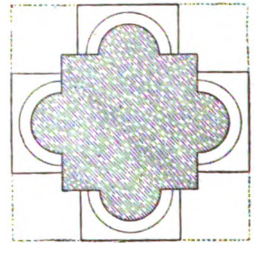
Il nous reste encore, avant de quitter Carcassonne, à étudier cette belle église de Saint-Nazaire, le joyau de la cité.

C'est une merveille d'élégance et de légèreté quant au transept et au chœur, comparable à Saint-Urbain, de Troyes.

Elle se compose de deux parties bien districtes. Sa nef avec ses bas-côtés date du XII[e] siècle et fut bâtie sous le règne de Bernard Aton, 1[er] vicomte de Carassonne, de 1083 à 1130. Le pape Urbain II vint en 1096 à Carcassonne et y bénit les matériaux destinés à la construction d'une nouvelle église (¹). Les colonnettes du portail latéral pourraient même être antérieures au XII[e] siècle. Le chœur et le transept appartiennent au XIII[e] et même au

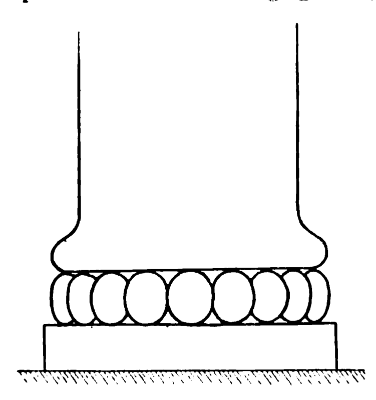
(1) *Gallia-Christiana*, Col. 871.

XIV[e] siècle (1267 à 1321). Véritable châsse de pierre, cette partie de l'édifice est tout à fait remarquable et on y constate l'influence du Nord, où l'art de la construction gothique était arrivé à sa perfection. Le chœur a de l'analogie avec la Sainte-Chapelle et les roses du transept ont une parenté certaine avec celles de Notre-Dame de Paris.


FIG. 8. Colonnes de la nef à Saint-Nazaire.

L'ensemble de l'église a la forme d'une croix latine. Elle a 59 mètres de long, la largeur des transepts est de 36 mètres et les trois nefs réunies ont 16 mètres. Il y a six travées du fond de l'église au transept.

On y remarque des piliers alternant avec des colonnes rondes. Les piliers sont cantonnés de quatre colonnes engagées (fig. 8).


FIG. 9. Colonne à base perlée.

Les griffes des bases de certaines colonnes sont fort curieuses, on y voit à droite avant le transept des lézards et des chauve-souris. La 3[e] colonne du côté droit possède une base perlée, ornementation très rare (fig. 9).

Viollet-le-Duc l'a signalée pour prouver l'oubli des traditions romaines et la pauvreté d'imagination du sculpteur (1). Les chapiteaux eux aussi sont à remarquer, car il n'y en a pas deux pareils. Ici c'est un damier, là existe une

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, II, pp. 129, 130.

sorte d'ornementation à créneaux, plus loin ce sont des palmettes. Des chapiteaux des colonnes rondes émerge une petite colonne engagée, ayant pour but d'arriver au même niveau que les colonnes engagées des piliers, pour supporter les doubleaux (fig. 10). Quelques chapiteaux de la nef vers le chœur ont cependant conservé un cachet bysantin.

La partie romane est admirablement reliée au transept et au chœur et le passage d'un style à l'autre s'est effectué sans heurt. Ainsi les piles du chœur sont cantonnées de quatre colonnes engagées pour correspondre aux piles de la nef. Les nervures partent de niveaux différents dans le but d'avoir toutes le clefs de voûte à hauteur égale.

L'ensemble du chœur et des croisillons, composés de six travées, est d'une harmonie, d'une légèreté et d'une hardiesse inouïes. On se demande comment tout cela tient; l'architecte a voulu faire très aérien, mais il aurait dû mettre des contreforts plus importants entre les chapelles du transept. On remarque l'avancement extraordinaire du style, un exemple fort ancien de moulures en pénétration, la beauté des clefs de voûte et même quelques tendances flamboyantes. Les deux grandes roses du transept et les fenêtres élancées du chœur, contribuent beaucoup à la splendeur de l'église. On voit là un bel exemple de remplages de style rayonnant, consistant dans l'emploi de trèfles et de quartefeuilles combinés. La manchette existait dès le XIVe siècle dans les roses flamboyantes. De beaux vitraux et une série de statues de grande allure complètent l'ornementation du chœur.

Dans le transept de droite, ajouré par une magnifique rose et décoré en dessous de deux étages d'arcatures trè-

flées, s'ouvrent deux portes, dont l'une conduit à la chapelle, contenant le beau tombeau de l'évêque Radulphe, mort en 1266. La statue de l'évêque, debout en demi-relief, est encastrée dans une niche trèflée avec colonnettes. Elle est posée sur un socle en forme de sarcophage, bordé en haut d'élégants rinceaux et en bas d'une série d'arcatures trèflées, entre lesquelles se voient des statuettes. Au milieu une scène représentant la mort de l'évêque. Au-dessus bande plate avec trois lignes d'inscriptions en lettres onciales.

La statue elle-même est très intéressante, car elle offre un des meilleurs exemples du costume épiscopal au XIIIe siècle, avec chasuble souple et manipule retenu par une attache. La crosse, dont la partie haute est brisée, est avec sudarium accroché à la hampe.

Au-dessus de la tête de l'évêque, dans le haut du trilobe, apparaît une main divine, inclinée et bénissant.

Tout le tombeau est encadré d'une arcature à cinq lobes, surmontée d'un gâble et supportée par deux faisceaux de colonnettes avec chapiteaux à crochets.

Il y a encore dans l'église le tombeau de Simon de Montfort, celui de Pierre de Rochefort, d'une disposition analogue au monument de l'évêque Radulphe, celui de l'évêque Gérard du Puy et enfin la célèbre pierre du « siège de Toulouse », représentant un enchevêtrement de guerriers, une tour, des créneaux, des machicoulis, une grande catapulte et le massacre d'un personnage, dont l'âme est emportée par les anges. On a souvent discuté sur l'attribution de cette pierre et le problème n'est pas encore résolu.

La journée était déjà fort avancée que l'on rencontrait encore dans toutes les rues de la Cité des groupes de

congressistes étudiant et discutant et ne pouvant s'arracher au charme de cette vieille ville, où l'on se trouvait en plein moyen âge. Il fallut cependant redescendre vers l'Aude pour aller assister à la séance du soir, comprenant dans son programme la proclamation des médailles et les projections photographiques des monuments de l'Aude.

Le lendemain, vendredi 25 mai, un train spécial chauffait à 6 1/2 heures du matin, pour nous conduire à Narbonne où une série de véhicules de toute forme nous attendait pour aller visiter à quatorze kilomètres de Narbonne, la belle abbaye de Fontfroide.

La route rocailleuse et défoncée qui y mène a forcé une partie des congressistes à faire à pied la fin du trajet; les petits chevaux tarbes qui nous traînaient refusant d'avancer.

Pauvre abbaye de Fondfroide! Habitée hier encore et aujourd'hui menaçant déjà de tomber en ruines. L'église est vide, les cloîtres sont muets, tout indique un départ précipité, car il y a même dans certaines pièces d'énormes piles de livres, entassés pêle-mêle et que les derniers moines n'ont pu emporter à cause de leur grand poids.

Fontfroide était un vrai désert au XIe siècle, lorsque les bénédictins vinrent s'y établir au fond d'une gorge sauvage. La fondation date de 1093, Bernard, premier abbé, vivait en 1118; en 1130, l'abbaye fut affiliée à l'ordre de Citeaux et acquit toute sa splendeur aux XIIe et XIIIe siècles. Elle périclita ensuite, disparut à la Révolution, fut rétablie en 1859 pour être fermée en 1902. L'église bâtie en forme de croix latine, date toute entière du XIIe siècle, est cistercienne et en offre dans son plan les dispositions caractéristiques, sauf qu'elle n'a pas le chevet plat habituel, mais elle a

dans les bras du transept des chapelles orientées. La nef possède cinq travées et est voûtée en berceau brisé, l'ensemble est à décoration fort simple, mais entièrement homogène. Les bas-côtés tout voûtés en quart de cercle, ou demi berceau, disposition fréquente dans le Midi, en Provence et en Auvergne. Les piles sont cantonnées vers la nef de deux colonnes jumelles et engagées, d'un pilastre vers les bas-côtés et d'une colonne engagée sur les deux faces restantes (fig. 11). Il faut remarquer la singularité de ces piliers, dont les colonnes reposent sur un encorbellement. On a pu croire que ce surélèvement anormal avait pour but de prévoir les inondations, mais il faut y voir un usage cistercien, dont il existe aussi un exemple à Silvacane (Bouches-du-Rhône) et où se rencontrent dans le cloître de curieux supports en encorbellement, dont la colonne se brise et rentre au mur à angle droit.

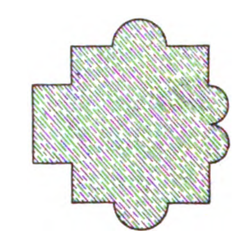


Fig. 11. Piliers de la nef à Fontfroide.

Ici les piliers sont rectangulaires à la base, mais deviennent débordants à plus de deux mètres du sol, par les soubassements des colonnes engagées (fig. 12). Les deux premières travées sont reliées entre elles par ces bases formant mur, et destinées probablement à recevoir les hauts dossiers des stalles. Dans les bras du transept se voient de grandes rosaces cisterciennes en forme de quadrilobes et la large fenêtre romane, au-dessus de l'abside, s'ouvrant dans le mur plat, est à remplages du xvi[e] siècle. Le chœur et le transept sont voûtés d'ogives, le cul-de-four est à pans coupés qui se faisaient pour les chevets dès le xii[e] siècle. L'abside et les absidioles ont des modillons à l'extérieur et sont recouvertes de dalles en toiture.

On remarque, à gauche du chœur, des fragments de tombeaux d'une ornementation très avancée: arcatures trèflées avec écoinçons sculptés.

La tribune se trouvant dans le transept à gauche, doit avoir été faite après coup, elle est reliée avec l'intérieur, car le dortoir des moines devait communiquer avec l'église, afin de pouvoir célébrer les offices la nuit. On remarque au dortoir des doubleaux isolés, supportant directement la charpente, forme très ancienne.

Le cloître adossé à l'église, et qui contient au fond contre le transept la salle capitulaire, est fort beau. J'en ai photographié une des galeries (fig. 13). Il date du XIIIe siècle et est considéré comme le premier cloître ayant été voûté d'ogives.

La plus belle partie adossée à l'église se compose de quatre travées, dont chaque claire-voie est de quatre arcatures en plein cintre, soutenues par des colonnettes jumelles en marbre aux chapiteaux ornés de feuillages finement sculptés. Au-dessus, trois oculi pour certaines travées, un seul pour d'autres. Les piles sont cantonnées de colonnettes supportant les nervures des voûtes.

Un dallage recouvre les galeries. Malheureusement la végétation a tellement envahi le préau qu'il est fort difficile de bien juger de la beauté de l'ensemble du cloître (fig. 14).

En sortant du cimetière derrière le cloître et en montant la côte, on jouit d'une très belle vue d'ensemble sur le chevet de l'église, sur le cloître et sur tous les bâtiments de l'abbaye.

En face de la porte d'entrée de l'église, se voient encastrées dans un mur quelques pierres de remploi. Sur l'une d'elles se trouve un fragment d'inscription romaine:

Au point de vue botanique, nous avons pu admirer à Fontfroide, ces beaux cistes si rares et qui ne croissent que dans cette région ; en mai ils étaient en pleine floraison.

En rentrant à Narbonne, on a vu le long de la route, sur une colline émergeant des vignes, les ruines d'un vieux château féodal. Tout le mur d'enceinte est encore debout et au centre s'élève un vieux donjon en partie éventré. Cette bastide, d'après ce qui en reste avait dû être fort importante au moyen âge, seulement cette position était dominée par une colline proche et plus élevée. Le temps malheureusement nous a manqué pour aller explorer ces ruines.

Rentrés à Narbonne vers 11 ½ heures, les congressistes ont eu toute l'après-midi pour la visite de la ville.

Narbonne, ville industrielle de 27 à 28.000 habitants, a plusieurs monuments remarquables, mais c'est surtout la période romaine qu'il est intéressant d'y étudier. Ses musées de l'hôtel de ville et de Lamourguier sont remplis de débris de cette époque, et forment un des ensembles les plus précieux qu'il y ait en France, de fragments de monuments gallo-romains.

Narbonne était traversée par la voie Domitienne. Il y avait un capitole de très grandes dimensions, un amphithéâtre, des bains, des aqueducs et surtout un temple de Jupiter, en marbre, dont les colonnes avaient (d'après les trouvailles faites) $1^{m}77^{c}$ de diamètre.

Soumise une des premières, dans les Gaules, *Narbo,*

la *Colonia Decumanorum*, fut l'objet de la part des conquérants, de toute leur sollicitude, comme le dit Velleïus Paterculus. Les proconsuls en firent leur demeure habituelle et Crassus, Jules César et Tibère la peuplèrent trois différentes fois et lui donnèrent des privilèges considérables. Aussi n'est-il pas étonnant que de tant de splendeur soient restés d'aussi importants débris, conservés dans les musées de la ville.

La première visite des congressistes fut pour la cathédrale Saint-Just (1).

Ce bel édifice, unique dans son genre pour le Midi, fut commencé le 13 avril 1272 et la première pierre en fut posée par l'archevêque Maurin, mais comme les cathédrales de Beauvais, de Clermont (Auvergne) et de Limoges, il était destiné à rester inachevé.

L'influence du Nord y est évidente, comme à Clermont et à Limoges, mais ici l'architecte a fait des concessions aux traditions méridionales, ainsi le dallage des terrasses qui couvrent les chapelles rayonnantes et les bas-côtés en est une preuve.

La construction du vaste chœur est admirablement traitée, comme le dit Viollet-le-Duc (2). Il en donne le plan d'ensemble tel que la cathédrale aurait dû être, mais ce plan diffère beaucoup en longueur avec celui de 1704, existant

(1) Voir sur Saint-Just : NODIER-TAYLOR. *Voyages pittoresques, Languedoc*, t. II. — MILLIN. *Voyage dans les départements du Midi*, IV, chap. CXIX. — MIGNE. *Dict. d'archéol sacrée*. Cathédrale. col. 835. — (FÉLIX PRADEL). *Monographie de l'église Saint-Just*, Narbonne, 1884. — L. NARBONNE. *La cathédrale Saint-Just*, Narbonne, 1901. — MORTET. *Notes archéol. sur la cathédr., le cloître, etc. de Narbonne*. (*Annales du Midi*, t. X et XI).

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné*, II, 376.

aux archives de la ville et qui fut publié dans le travail de M. L. Narbonne [1].

Le chœur est à cinq chapelles rayonnantes avec déambulatoire, il est d'une élévation extraordinaire (voûtes du chœur 40 mètres, voûte des collatéraux 20 mètres) et diffère peu en hauteur avec celui de Beauvais. Il offre beaucoup de ressemblance avec celui de Saint-Etienne de Toulouse, datant de la même année et ayant les mêmes chapelles rayonnantes. A Saint-Etienne, il n'y a pas d'œil aux clefs de voûte comme à Saint-Just. Ces clefs de voûte sont extraordinaires et de taille spéciale. A remarquer surtout le grand œil de droite qui possède des arêtes moulurées entre les nervures (fig. 15).

Viollet-le-Duc a fait une étude approfondie des voûtes de Saint-Just, qui offrent au point de vue de leur construction de précieux renseignements [2].

La hardiesse des piliers, soutenant ces voûtes élevées, l'agencement des arcs, l'harmonie des chapelles rayonnantes donne à l'ensemble un caractère de beauté géométrique, qui frappe dès qu'on pénètre dans la cathédrale.

Un triforium, très simple, règne autour de Saint-Just et contourne extérieurement les piles qui ainsi sont demeurées massives; excellente disposition de l'architecte au point de vue de la solidité de l'édifice. Les piliers sont cannelés, c'est-à-dire recouverts d'une mouluration qui continue les profils des archivoltes et des doubleaux. Les six piliers du chœur sont ronds avec arêtes prolongeant les ogives du déambulatoire. Tous les chapiteaux sont petits et d'ornementation fort simple.

(1) L. Narbonne. *La cathédrale de Saint-Just*, p. 30.

(2) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné*, IX, p. 538.

Saint-Just possède treize chapelles, le pavage de ces chapelles et du déambulatoire offre une déclivité remarquable avec le chœur plus élevé. Cette différence de niveau est voulue sans qu'on puisse se rendre compte du but. Ainsi du côté de la sacristie, il y a trois marches pour monter au chœur, tandis que de l'autre côté, il n'y en a que deux.

Nombreux sont les monuments funéraires existant dans l'église: les deux plus beaux sont dans le déambulatoire, adossés au chœur. Le premier est celui de Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne, mort en 1376 (1). Ce magnifique tombeau se compose de deux arcatures en pierre, trilobées, avec gâbles ajourés et mouchettes précoces du XIVe siècle pur. Au dessous se voient deux séries d'arcatures à mauves frisées, avec gâbles et pinacles, contenant chacune un personnage. La statue de l'archevêque qui s'y trouvait couchée, en a été enlevée et est allée s'échouer au musée de Toulouse. L'ensemble est d'ailleurs dans un grand état de délabrement et récemment la moitié trilobée d'une des arcatures est tombée.

L'autre tombeau est celui de Guillaume Briçonnet, cardinal-archevêque de Narbonne, mort le 14 décembre 1514. C'est un magnifique ouvrage en marbre blanc de l'époque de la Renaissance. La voûte est à caissons ornementés. Trois colonnes, avec beaux chapiteaux, soutiennent une frise, celles aux extrémités sont rondes et cannelées, le pilier du milieu est carré, avec décoration d'arabesques et de vases. La statue du cardinal est partie comme celle de Pierre de la Jugie, pour le musée de Toulouse (2).

(1) BALUZE. *Hist. pap. Avenien*, I, p. 1134.

(2) *Catal. des musées archéol. de Toulouse*, nos 822 et 823.

Ce mausolée, qui est à claire-voie, offre la même répétition du côté du chœur: deux colonnes et un pilier.

Les armes du cardinal étaient d'azur à la bande d'or, componée de gueules de cinq pièces, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, l'une brochant sur le 1er compon de la bande (1). M. Fage fait remarquer à propos de ces deux tombeaux, qu'il existe à la cathédrale de Limoges, deux tombeaux similaires et absolument dans la même position derrière le chœur.

Il y a encore les tombeaux de Bernard de Farges, mort en 1341, dont il ne reste que des fragments, quelques statuettes, peintures et armoiries; celui de Louis de Vervins, à côté du monument de Pierre de la Jugie, quatre colonnes avec fronton brisé, et quelques épitaphes gothiques de 1257, 1276, 1281 et 1286.

Les deux premières tombes dans la chapelle Saint-Michel (première des chapelles rayonnantes à droite), sont celles de Pons de la Broue, archidiacre de Razès, et de Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne.

Au milieu du chœur se voyait le tombeau de Philippe-le-Hardi (2), mort à Perpignan, le 6 octobre 1285. L'emplacement seul s'en voit encore, car ce tombeau fut profané et détruit lors de la Révolution. La grille qui l'entourait est actuellement au musée de Narbonne.

Le trésor contient quelques belles pièces, une plaque d'évangéliaire du XIIIe siècle, deux manuscrits à enluminures du XIVe, un évangéliaire du XIe avec onciales, un petit vase d'ivoire, travail arabe, croit-on, du Xe siècle, et

(1) Guy Bretonneau. *Hist. généal. de la maison des Briçonnets*, Paris 1621.

(2) Bernard de Montfaucon. *Les monuments de la monarchie française*, t. II. — Nodier-Taylor. *Voyage pittoresque Languedoc*, t. II. 1re part.

de fort belles tapisseries accrochées aux murs de la salle capitulaire Une porte latérale dans la seconde chapelle de droite donne accès au cloître, encaissé entre les constructions qui l'entourent et fort humide.

Au centre de ce cloître, qui sert de passage, s'élève un grand Christ.

Il est entouré d'arcades soutenues par des contreforts très saillants avec hauts pinacles à bâtières entre lesquels court une balustrade, ajourée de quadrilobes, bordant la terrasse qui recouvre les galeries de ce cloître. Quelques pinacles ont des gargouilles, animaux grimaçants, à la hauteur de la balustrade.

Sous les galeries se trouvent quantité de sépultures et à l'est, adossée au cloître, à côté d'une petite chapelle du xv[e] siècle, existe une vieille tour romane, dernier vestige de l'ancienne cathédrale.

Derrière la cathédrale se trouvent les bâtiments dits de Saint-Eutrope, construction du xviii[e] siècle, due à Charles le Groux de la Berchère, archevêque de Narbonne, mort le 2 juin 1719. C'était un bibliophile distingué et nombreux sont les volumes à ses armes et à son ex-libris, épaves disséminées de sa riche bibliothèque.

En quittant le cloître on a de loin une belle vue d'ensemble sur le chevet de la cathédrale, avec ses arcs-boutants à deux volées, merveilles de légèreté et d'élégance, avec pinacles élancés, aux coffres crénelés d'un aspect bizarre, reliés entre eux par de grands arcs en plein cintre, crénelés aussi. C'était une préoccupation constante dans les églises du Midi, d'avoir un aspect fortifié. Ici un chemin de ronde longe tout le pourtour de l'église, en forme de terrasse sur les chapelles rayonnantes. Cette large terrasse dallée d'où partent les arcs-boutants, est dési-

gnée sous le nom de *planète* (1) ; on y accède par deux escaliers à vis de 90 marches et on remarque sur le dallage quelques épures gravées ayant servi à la construction des arcs-boutants et des fenêtres hautes.

Au sortir du cloître, en passant sous une grande arcade nommée passage de l'ancre, on arrive devant l'hôtel de ville, ancien palais archiépiscopal, avec façade moderne, construite en style du XIIIe siècle par Viollet-le-Duc, entre deux tours du XIVe, l'une massive et haute flanquée de quatre échauguettes, l'autre plus petite, percée de cinq étages de baies modernes et couronnée de créneaux et de machicoulis. L'hôtel de ville contient le musée et une bibliothèque de 42.000 volumes.

Le musée est très important, il renferme trois antiques de tout premier ordre, un silène, un torse d'enfant et un Hercule grec coiffé d'un mufle de lion ; une mosaïque encastrée dans le pavement et trouvée dans l'avenue de la gare ; une autre mosaïque trouvée au cimetière de l'Est et fort remarquable. Elle représente Lycurgue, roi de Thrace, poursuivant Ambrosia qui se transforme en vigne, Lycurgue porte un faisceau. Ce sujet est très rare et c'est le seul tableau de mosaïque représentant cette scène que l'on connaisse. De tous côtés et surtout dans la salle dite des inscriptions, se voient des monuments lapidaires, l'autel d'Auguste, des inscriptions païennes et de l'époque wisigothe, des sarcophages chrétiens. Il y en a sur tous les paliers du grand escalier.

Le musée contient aussi une belle collection de faïences hispano-arabes, des plats de Bernard Palissy, trois plats d'une faïence très rare, faite dans le Midi par des ouvriers

(1) NARBONNE. *La cathédrale Saint-Just*, p. 275.

venus de Moustier, fin du XVIIIe siècle et une collection de poids de ville, mais beaucoup moins complète que la série tout à fait remarquable du musée de Toulouse. On y voit des poids de Béziers, d'Albi, de Pezenas, de Montpellier, et une série très complète de Narbonne et de Carcassonne. Le musée renferme aussi le legs Bounel, collection de monnaies romaines et de pièces françaises, des matrices de sceaux et une collection curieuse de clefs; des émaux de Limoges, quelques beaux ivoires dont un oliphant et un beau primitif, dit de van Eyck.

La bibliothèque, dont le conservateur est M. Tissier, renferme quelques fort belles reliures; un livre de comptes aux armes de Narbonne, clef et croix épiscopale, au dessous la date:

MIL CCCC II.

Une reliure molle à recouvrement, ayant d'un côté le lion de Narbonne et de l'autre le nom:

ANTONI CUIPINHAN

en dessous se voient des têtes de léopard couronnées.

Au sortir de l'hôtel de ville, les congressistes se dirigent vers un autre musée, le plus riche peut-être de France, au point de vue gallo-romain. Ce musée, dit de Lamourguier, est installé dans une ancienne église du XIIIe siècle avec deux parties du XIIe. Lamourguier ou La Mourguié, dont le nom signifie « le Monastère », était une ancienne abbaye de Bénédictins, fondée au XIe siècle, reconstruite à la fin de XIIe et enlevée au culte lors de la Révolution.

Elle est très intéressante et d'un style particulier romano-ogival. Elle se compose d'une immense nef de sept travées non voûtée, mais avec grands doubleaux de pierre, sup-

portant une charpente comme au dortoir de Fontfroide et à Sainte-Agathe de Barcelone (1), et dont les planches étaient polychromées. Les contreforts comme aux églises de la ville basse à Carcassonne et comme à la cathédrale de Perpignan et à celle d'Albi, sont intérieurs et abritent les chapelles latérales. Le chœur, un peu plus récent que la nef, date de la fin du XIIIe siècle. Il est précédé d'une travée et entouré de cinq chapelles rayonnantes de forme trapézoïdale, voûtées d'ogives.

Une fort belle clef de voûte au centre du chœur est ornée d'armoiries.

Cette voûte très intéressante et très habilement faite, est à sept pans. L'éclairage du chœur est produit par cinq grandes baies en lancette, sous lesquelles règne une espèce de triforium, surmontant les chapelles rayonnantes beaucoup plus basses.

Tout autour de l'église règne une galerie de circulation passant au-dessus des chapelles latérales et perçant les grands arcs doubleaux de la nef (fig. 16). Les premiers qui eurent l'idée de faire de ces galeries de circulation sont les Normands, que les Anglais imitèrent, mais elles ont l'inconvénient d'affaiblir la construction. Ici cette galerie est portée logiquement grâce aux chapelles latérales, et se trouve à la naissance des grands arcs supportant la toiture.

Cette église abrite le second musée de la ville, musée très curieux, mais très dangereux, car le troisième des grands arcs doubleaux soutenant la toiture, est fortement

(1) La *Capilla real de Santa Agueda*, édifice du XIIIe siècle, était l'ancienne chapelle du palais royal et sert actuellement de musée provincial. Elle est bâtie dans le style gothique du Midi, et l'on rencontre encore quelquefois dans le Midi de ces églises à charpente soutenue par des doubleaux en pierre.

crevassé et s'incline vers l'intérieur de manière inquiétante, il ne tient plus que par un miracle d'équilibre, et si on ne l'étançonne pas à bref délai, le tout s'écroulera, menaçant d'ensevelir et d'anéantir la plus riche peut-être des collections de débris de monuments romains existant en France. Une démarche urgente sera faite par M. de Villefosse, délégué du ministère de l'Instruction publique auprès des autorités compétentes pour obtenir la réfection de la toiture, car si on ne se hâte pas, l'année 1906 ne se terminera pas sans que l'on apprenne par les journaux l'écroulement du musée Lamourguier (1).

Les monuments antiques au nombre de plus de treize cents rassemblés sous cette toiture dangereuse, sont fort bien disposés pour permettre aux archéologues de les étudier. Au centre de la nef une vaste allée est bordée de quatre étages superposés de débris de toute sorte, d'autres allées parallèles sont disposées dans le même sens avec passages transversaux. Quatre autels tauroboliques sont groupés dans une chapelle; ici, une pierre offre une trirème, passage de la barque de Caron; là, une autre représente une table à jouer avec marelle et la place des cinq dés;

(1) Ces lignes étaient écrites, lorsqu'hélas! cette crainte est devenue réalité. En effet, les journaux ont annoncé que quelques semaines après le passage des congressistes à Narbonne, la vieille église s'est écroulée, écrasant cette collection gallo-romaine rassemblée avec tant de peines. *L'Illustration* du 16 février 1907 (p. 120) a donné une vue du musée écroulé et a signalé l'étrange conflit existant entre la municipalité de Narbonne et l'administration des Beaux-Arts. Les Beaux-Arts avaient offert d'effectuer la réparation aux frais de l'Etat, mais les Narbonnais réclamaient préalablement le déclassement de l'église de Lamourguier, classée comme monument historique. Le litige ayant perduré, l'édifice eut le temps de s'écrouler et le mal est maintenant irréparable.

plus loin, une scène de Strigiles, le jupon est visible, genre de celui des victimaires; plus loin encore, trois personnages sont représentés dont l'un devait tenir les cornes du taureau; à côté, un autre fragment de gladiateur avec lance mouchetée; au dessous, licteur avec faisceau, il porte un jupon court; à gauche, un sarcophage de l'époque chrétienne et plus loin un beau fronton. Des cippes, des sarcophages, des *dolia* et des mules sont rangés autour du chœur. Un des plus beaux monuments est le linteau de Saint-Rustique, vieille architrave d'un temple, mesurant plus de trois mètres de long.

La pierre n° 411 représente une grue, symbole de la vigilance chez les Gaulois.

Dans le couloir d'entrée, à gauche, se voient quelques bas-reliefs curieux : une chasse au sanglier, une course de chars, un personnage brandissant un fouet, deux pierres avec série de boucliers inclinés et des fragments importants d'une frise. Dans une chapelle annexée à droite du chœur, se trouve le sarcophage provenant des environs de Montlaurès. Je l'ai photographié (fig. 17). Il représente une scène de vendanges et quoique plusieurs personnages soient mutilés, il est bien intéressant et de grande allure.

La plupart de ces pierres proviennent de la démolition des anciens remparts de la cité, construits au commencement du XIVe siècle, par l'archevêque Briçonnet, qui avait employé comme matériaux une quantité de débris de monuments antiques. C'est ainsi qu'ils ont pu être préservés.

En sortant du musée Lamourguier, les congressistes se dirigent vers la maison dite des Trois Nourrices, lourd spécimen de la Renaissance, offrant cinq cariatides, deux grandes encadrant trois plus petites. Cette loggia est sur une des faces de la maison, l'autre face offre une loggia

du même genre, avec colonnes remplaçant les nourrices [1].

Une frise ornée d'élégants rinceaux les surmonte. Une remarque intéressante à faire, est que toutes les sculptures ont une inclinaison voulue de façon à permettre de les voir de l'angle.

Nous visitons ensuite l'église de Saint-Paul et de Saint-Serge, à la nef et au chœur fortifiés.

Elle offre une nef de cinq travées avec bas-côtés, la partie centrale est du XIIe siècle, le chœur et son déambulatoire sont du XIIIe et le bas de l'église du XVIe siècle. Remaniements qui se voient à tant d'églises de Normandie, où le chœur et les premières travées sont souvent plus récents que le noyau de l'église.

Le chœur a cinq chapelles rayonnantes et les colonnes rondes du déambulatoire ont de fort beaux chapiteaux à palmettes (fig. 18), au-dessus des tailloirs s'élèvent des faisceaux de trois colonnettes engagées, entre lesquelles s'ouvrent un rang de baies surmontant les arcades du déambulatoire. A l'intérieur du chœur, une colonnette émergeant du tailloir des chapiteaux va également recevoir la retombée des voûtes d'ogives. Tout autour du déambulatoire se remarquent des voûtes extrêmement ingénieuses. L'architecte a obtenu des triangles intermédiaires ; trois doubleaux en patte d'oie, reposant sur les faisceaux de trois colonnettes signalés plus haut, permettent une combinaison de voûtes en berceau entre ces doubleaux avec des voûtes d'ogives correspondant régulièrement avec l'entrée de chacune des cinq chapelles rayonnantes, pour passer ainsi du plan régulier

(1) Voir la reproduction des deux faces dans le *Voyage pittoresque* de NODIER-TAYLOR. *Languedoc*, t. II, pll. 133bis et 133ter. Les auteurs du *Voyage* croient y voir une Diane d'Ephèse, ce qui n'est guère admissible.

au plan circulaire. La hauteur de ce déambulatoire avait pour but d'étayer les voûtes fort élevées du chœur. Elles sont soutenues par un épais massif de maçonnerie, existant entre les chapelles rayonnantes. Sur l'épaisseur de ces murs, au-dessus des chapelles, passe une galerie de circulation, fort rare à l'intérieur d'un déambulatoire (1). Comme système de décoration on y remarque de fausses tribunes, comme à Vignory (Haute-Marne, XIe siècle), soit galerie de circulation sans plancher. Il existe aussi de ces fausses tribunes à l'église d'Eu et à la cathédrale de Rouen. Cependant, d'après le *Guide du Congrès*, ici ces fausses tribunes n'auraient pas été créées dans un but purement décoratif, car il existe de tout petits passages les mettant en communication.

On remarque des traces de remplages disparus, à l'intérieur des baies.

Dans le transept on a fait une tribune après coup. L'architecte a établi des piles plus solides avant les colonnes isolées du chœur; il y a de curieux modillons, quelques chapiteaux sont ornés d'animaux affrontés, parmi ces chapiteaux il y en a de forme originale, on a ménagé un encorbellement polygonal irrégulier, et sur l'angle portent les colonnettes supérieures.

La nef de l'église offre un échantillon de toutes sortes de piliers. Il y a des colonnes rondes, des piliers carrés flanqués de quatre colonnes engagées (fig. 19), un autre, rond aussi, cantonné de quatre colonnes, comme à Saint-Luc d'Esserent et à Montataire, des piles formées de ner-

(1) Voir une vue de cette galerie dans ENLART. *Manuel d'archéologie française*, I, p. 542, fig. 272. La balustrade de ce chemin de ronde est formée d'une série d'arcatures trilobées.

vures comme à Saint-Etienne de Beauvais. D'autre part, des ajoutes ont été faites aux piles pour établir de grands arcs en anse de panier, pour étrésillonner au xvie siècle, un écartement des murs s'étant produit.

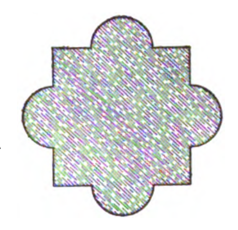


Fig. 19. Saint-Paul de Narbonne. Pilier du xiie siècle, à gauche devant le chœur.

On remarque le surhaussement extraordinaire d'un des doubleaux du bas-côté de gauche. La profondeur énorme des formerets permet le passage traversant les piles, comme à Lamourguier. Au-dessus du grand arc, près de la chaire de vérité, se voient trois arcades de triforium ou tribune, le reste a été muré. Elles sont en arc brisé et géminées sous un arc de décharge aussi de forme brisée. Dans la travée qui précède, il y a, au contraire, des ouvertures en plein cintre, dont une seule est restée béante. Ce triforium a probablement été bouché, lors de la réfection de l'église, lorsque les murs se bouclèrent et que l'on établit à travers la nef ces grands arcs de soutien surbaissés.

Les grandes voûtes ne sont pas contemporaines des voûtes des bas-côtés. Elles furent refaites de 1224 à 1227, mais on reconnaît bien le style roman à certains chapiteaux, dont l'un, à droite, offre des animaux affrontés, et aux bases qui sont à boudins et à griffes.

On remarque une superbe porte en bois dans le transept et quelques tapisseries à verdure, œuvre de Saint-Paul, 1696. Sous le porche, une curieuse pierre et dans la sacristie à gauche, un très curieux enfeu probablement du xie siècle: il y a un grand cintre et à côté deux cintres plus petits. On voit, dans la bordure en plein cintre, des rinceaux et animaux affrontés; à l'intérieur une série de personnages entourant un évêque.

L'heure s'avançant après la visite de l'église Saint-Paul et Saint-Serge, les congressistes se sont dirigés vers la gare où les attendait au buffet un dîner plutôt maigre, heureusement le délicieux miel de Narbonne ne faisait pas défaut, et à 8 heures le train nous ramena à Carcassonne, qu'il fallait quitter définitivement le lendemain matin de bonne heure.

La cinquième journée du congrès commença par la visite de l'ancienne et pittoresque ville épiscopale d'Alet, située au pied des Basses-Corbières et baignée par l'Aude et le Théron.

Cette délicieuse vallée fertile, bien irriguée et ombragée d'arbres aux frondaisons touffues, protégée des vents du Nord-Ouest par les montagnes, a été nommée avec raison, le jardin du département de l'Aude.

De cette situation privilégiée lui vint son nom d'Alet: *Electus*, *Pagus Electensis* (1).

Connue dès l'époque romaine pour ses eaux thermales (actuellement nommées les Eaux-Chaudes, à 500 mètres en aval du Théron), cette jolie vallée vit dès le VIIIe siècle, des moines s'établir sur les bords fertiles du Théron. On en retrouve la preuve dans un document de l'an 796, dans lequel les moines d'Alet ordonnèrent de reconstruire les murs d'enceinte pour se défendre contre les invasions des Maures. Ce diplôme, dont le docteur Buzariès affirme avoir vu une copie manuscrite du XVIIe siècle, prouverait donc, contrairement à l'assertion contenue dans le *Guide du Congrès*, que Béra, comte de Razès et Bormille, son épouse, ne furent pas les fondateurs, en l'an 813, de l'abbaye

(1) Lasserre. *Rech. hist. sur la ville d'Alet*, 1877, p. 2.

d'Alet, mais qu'ils en furent simplement les bienfaiteurs et les restaurateurs [1].

Quoiqu'il en soit, l'église abbatiale, dont les congressistes ont admiré les imposantes ruines, doit dater du commencement du XIIe siècle. Elle fut bâtie probablement par l'abbé Raymond, après que la bulle du pape Calixte II, de 1119, eut confirmé l'abbaye dans la possession de tous ses biens. On trouve néanmoins dans le mur méridional quelques assises en petit appareil, provenant de l'église antérieure et datant du XIe siècle.

L'abbaye d'Alet prospéra rapidement et reçut en l'an 1096 la visite du pape Urbain II qui, après le concile de Clermont, s'était rendu à Carcassonne pour y bénir les matériaux destinés à l'agrandissement de l'église de Saint-Nazaire.

Le pape convoqua à Alet les chanoines de Toulouse, qui s'y rendirent accompagnés de leur évêque Izarn. Lors de la visite du pape à Sainte-Marie d'Alet, l'abbaye comprenait 300 bénédictins, c'est dire l'importance qu'elle devait avoir à cette époque. Aussi les moines architectes adoptèrent-ils le plan d'une vaste église à trois nefs [2], chose rare alors dans les campagnes où les églises n'étaient généralement qu'à une nef.

Plus tard, l'établissement d'un évêché vint donner une importance plus grande encore à la ville. Cet évêché fut créé en 1318, par bulle du pape Jean XXII, datée d'Avignon le 18 février 1318, il assigna 80 paroisses du diocèse de Narbonne au nouvel évêché et en nomma titulaire l'abbé bénédictin Barthélemy. Trente-cinq évêques lui succédèrent

(1) Besse. *Histoire des ducs de Narbonne*, 1660, p. 435. — Buzariès. *Notices hist. sur les châteaux de l'arrond. de Limoux*, p. 17.

(2) Lasserre. *Rech. hist. sur Alet*, p. 55.

jusqu'à Charles de la Cropte de Chantérac qui en fut le dernier titulaire de 1763 jusqu'au 27 avril 1793 [1].

La cathédrale d'Alet [2] est actuellement un amas de ruines et de décombres, l'herbe pousse partout sur les voûtes écroulées et les colonnes renversées, un cimetière se trouve à gauche, séparant l'église ruinée de la petite église paroissiale actuelle, datant elle-même du XIVe siècle.

Dans le cimetière, entre les deux églises, on remarque une grande dalle rectangulaire plate, au niveau du sol et sans aucune inscription. C'est la tombe de l'évêque janséniste d'Alet, Nicolas Pavillon, qui occupa le siège épiscopal de juin 1637 au 8 décembre 1677.

L'église en ruines a 36 mètres de long pour la nef et huit mètres pour l'abside, ce qui fait en tout 44 mètres pour l'ensemble de l'édifice. Les trois nefs mesurent en largeur 19m15, la nef centrale a 8m35 et les bas-côtés ont chacun 3m50. Le transept mesure 25m15. L'ensemble était probablement voûté en berceau avec doubleaux et les bas-côtés recouverts de voûtes d'arêtes, comme le suppose très bien le *Guide du Congrès*. Au bas de l'église existait une tribune de six mètres de profondeur. Trois grandes arcades en plein cintre divisent le mur du fond et sont surmontées de deux grandes baies aussi en plein cintre, éclairant la nef centrale, encadrées de colonnettes dont le chapiteau du milieu seul subsiste encore, supportant des archivoltes ornées de boules et de billettes avec gros boudins, ornementation d'origine

(1) Voir la suite des évêques, dans l'abbé LASSERRE. *Recherches hist. sur la ville d'Alet*, p. 94.

(2) Voir vues de la cathédrale dans NODIER-TAYLOR. *Voyage pittoresque dans l'ancienne France, Languedoc*, t. II, pll. 172, 173, 174.

lombarde [1] et surmontées d'un grand oculus dont la partie inférieure seule est encore intacte. Les colonnes engagées de la nef ont des bases à griffes et des chapiteaux très ornementés. Ces colonnes hémi-cylindriques offrent une particularité fort curieuse, elles sont composées de trois parties allant en diminuant vers le haut, et de dimensions. différentes comme la gaîne d'un télescope. L'ombre projetée sur la reproduction ci-contre (fig. 20) permet de s'en rendre parfaitement compte.

Il faut remarquer la belle ornementation festonnée des tailloirs et les feuilles d'acanthe très fouillées des chapiteaux, ainsi que la décoration des archivoltes, avec des boules. On distingue parfaitement des amorces de la voûte ancienne de chaque côté des doubleaux.

La partie la plus intéressante des ruines est l'abside restée intacte et voûtée en cul-de-four. On avait voulu y voir anciennement un temple de Diane l'antique *Fanum* de Diane, la *Diana-Augusta*, la divinité protectrice des bois et des vallons solitaires, mais cela a été contesté et n'est nullement prouvé.

Quoiqu'il en soit, ce sanctuaire de forme pentagonale est fort ancien. Ses cinq pans coupés correspondent à ceux de la voûte en cul-de-four. Les chapelles rayonnantes formant niches dans l'épaisseur des murs, comme au Puy, au baptistère Saint-Jean, dénotent tout au moins une réminiscence de l'architecture romaine (Panthéon d'Agrippa). Ce plan d'absides, sans déambulatoire, mais entourées d'absidioles, continue la tradition des rotondes entourées de niches. Comme l'a fait remarquer M. Lefèvre-Pontalis

(1) Cette même ornementation se remarque également extérieurement aux fenêtres.

développez ces niches et vous obtiendrez le système des chapelles rayonnantes et s'ouvrant sur le chœur. Plus tard on y ajoutera le déambulatoire.

Les chapiteaux sont fort beaux des deux côtés de l'entrée du chœur, les tailloirs très ornementés et les colonnes galbées.

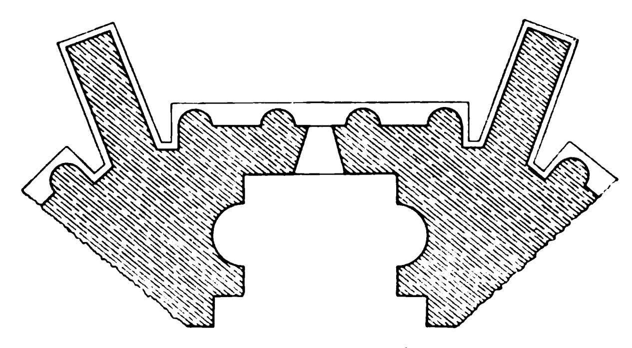


Fig. 21. Cathédrale d'Alet.
Chapelle du fond, contreforts d'angle et colonnettes engagées du chevet.

La chapelle du fond offre un plan très rare, elle est à petit chevet plat, éclairé d'une baie en plein cintre et avec deux petits hémicycles latéraux (fig. 21). Une corniche ornementée règne tout autour de l'abside et est surmontée de cinq baies percées dans les reins de la voûte.

L'arc en plein cintre encadrant le chœur est bordé d'une ceinture de petites palmettes entre deux rangs d'oves et de perles.

On remarque aux archivoltes des niches les restes d'un revêtement en stuc fort curieux et à l'intérieur de ces niches des traces de peintures, ce qui a donné lieu, sur place, à une discussion fort intéressante entre les congressistes. D'après les uns, les stucs ne dateraient que du xviiie siècle, d'après les autres les stucs remonteraient jusqu'au xie siècle puisqu'on en trouve à Saint-Rémi de Reims.

Ce qu'il y a de certain c'est que le stuc, après avoir été durant longtemps en désuétude, redevint d'un emploi extrêmement fréquent comme ornementaton à partir de Louis XIV et durant tout le XVIIIe siècle; mais il fut connu de toute antiquité. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains surtout en firent grand usage. Les procédés se perdirent en Occident avec la fin de l'empire romain, mais les Gaulois n'avaient cependant pas perdu l'habitude de recouvrir les moellons et leur appareil grossier d'un mince enduit de chaux et de sable, tant pour dissimuler les défauts que pour recevoir des fresques. Ils n'ont évidemment plus le beau poli des stucs de l'antiquité grecque et romaine, aussi presque partout par défaut d'adhérence et de solidité ont-ils disparu. Mais néanmoins ces enduits, quelque grossiers qu'ils soient, doivent-ils être considérés comme de véritables stucages. Viollet-le-Duc en cite du XIe siècle dans l'église de Germigny-les-Prés (Loiret) (1).

Dans ce cas-ci, j'ai pu observer que les parties du mortier visibles contre le stuc et même l'encastrant en certains endroits, sont absolument roses et de même nature que celui des joints du reste de la construction; donc, le stuc est contemporain de l'édifice. De plus, il y a une preuve absolue: l'église ayant été détruite et ruinée complètement en 1577, les stucs ne peuvent donc dater du XVIIIe siècle, mais sont en tous cas antérieurs à la destruction de l'église, par les Huguenots, le 6 janvier 1577.

A l'extérieur, vers la rue, cette abside est soutenue à sa base par d'épais contreforts saillants (voir fig. 21), posés normalement à l'angle qu'ils renforcent et surmontés à mi-hauteur de l'abside, d'une colonne engagée, avec chapi-

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dict. raisonné*, VIII, 476.

teaux de même style qu'à l'intérieur. Ces colonnes soutiennent une corniche très saillante ornée de billettes. L'abside était primitivement recouverte d'une toiture en dalles de pierres, remplacée depuis peu de temps par des tuiles.

Une élégante ornementation d'arcatures trèflées règne à la base entre les contreforts; le trèfle du milieu étant plus large; elles sont supportées par des colonnettes engagées dont le tailloir et l'astragale se prolongent sur le mur.

Il n'est pas étonnant que, vu le style de l'ensemble, ce chœur ait longtemps été pris pour un temple de Diane, dont l'existence à Alet est d'ailleurs prouvée par une inscription actuellement déposée au musée de Toulouse *(Guide du Congrès,* p. 104). Le *Guide* ne mentionne pas l'abside monumentale,qui fut construite à la fin du XIVe siècle et dont d'ailleurs il reste bien peu de traces. Les ruines en furent démolies vers 1770, pour le percement de la grand'route. Cette abside qui avait à peu près la forme de celle de Saint-Martin de Limoux, fut construite tout autour de l'ancien sanctuaire qui fut respecté et résista seul. Cette abside fut comme une nouvelle église, soudée à la cathédrale, les nefs collatérales furent mises en communication avec la nouvelle construction dont le déambulatoire formait une sorte de fer à cheval autour du sanctuaire primitif (1). La chapelle terminale se trouvait au delà de la route où l'on a découvert récemment, en creusant des caves, des substructions en pierre de taille.

A gauche des ruines se trouve la salle capitulaire, actuellement transformée en étable. Il y règne une obscurité complète; nous y pénétrons avec précaution et en rampant

(1) LASSERRE. *Recherches hist. sur la ville d'Alet,* p. 107.

sous les solives basses; les plus hardis parviennent enfin et sont dédommagés de leurs peines par la découverte d'un curieux enfeu se trouvant au fond et qu'à la lueur d'allumettes on parvient tant soit peu à distinguer.

De chaque côté, deux colonnes jumelles avec chapiteau unique pour les deux et précédé d'un pilier carré en marbre noir, supportent une voûte basse en plein cintre sur le pilier de gauche, et vers l'intérieur de la voûte se trouve gravée une inscription avec la date de 1274.

Cette salle capitulaire servit de chapelle après la destruction de l'église, en 1577, et il y existe plusieurs tombes d'évêques.

Derrière cette salle capitulaire et à environ 150 mètres de l'ancienne cathédrale, se trouve le palais épiscopal, construction assez vaste, mais sans style. Des jardins l'on peut voir la façade de la vieille cathédrale encastrée dans des buissons et du lierre. Le portail consistait en deux portes jumelles à archivoltes romanes ornées d'oves.

Deux clochers existaient aux croisillons et avaient tous les deux une porte romane s'ouvrant à l'extérieur. L'archivolte de droite a le gros boudin reposant sur de larges tailloirs ornementés. Les chapiteaux seuls sont restés, mais les colonnettes ont été enlevées.

A quelques pas de cette tour, se trouve l'entrée latérale de la cathédrale, caractérisée aussi par de gros boudins garnissant l'intérieur des archivoltes, les quatre colonnettes du portail ont disparu. Un grand oculus aveugle se remarque à droite; il a un large encadrement décoré de billettes.

Au-dessus de cette entrée s'aperçoivent encore quatre animaux fantastiques, sculptés dans la pierre, deux aux contreforts, deux autres plus élevés à la hauteur de la grande baie romane à encadrement très ornementé (influence lombarde), qui s'ouvre au-dessus du portail. Ce sont des

lions et des griffons pour autant que les débris informes qui en restent, permettent d'en augurer.

Ce genre de décoration de portails fut fréquent dans les écoles lombarde et germanique. Le lion était le symbole de la force.

La formule fréquemment employée dans les chartes « Actum inter leones », provient de ce que certains de ces actes publics étaient passés sous le porche des églises, au pied de ces lions sculptés aux impostes, aux façades, ou aux fenêtres. Nous avions déjà rencontré de ces lions symboliques lors d'un congrès précédent, aux églises de Saint-Porchaire à Poitiers, au parvis de Sainte-Radegonde et à Parthenay-le-Vieux (1). On en rencontre aussi à Saint-Michel-aux-Lions, à Limoges, à la cathédrale du Mans, à Bohain (Aisne) et en d'autres endroits. Nous en retrouverons encore au portail d'Arles-sur-Tech.

Avant de quitter Alet, jetons un regard sur les rues pittoresques et étroites. La place plantée de quatre magnifiques ormes, plusieurs fois séculaires, et à l'angle de cette place une vieille maison surplombant fortement, aux solives décorées d'armoiries sculptées, on distingue sur l'un des blasons, trois fasces et sur un autre, deux triangles entrelacés.

L'heure du retour pressant, nous n'avons pas le temps d'aller voir les ruines d'un pont romain jeté sur l'Aude.

Nous partons pour Quillan, petite ville fort pittoresque sur la rive droite de l'Aude, aux armes parlantes assez extraordinaires au point de vue héraldique: d'azur à trois quilles d'or, avec une boule du même posée en abîme.

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès archéologique de Poitiers, 16-23 juin 1903*, p. 56.

Rien d'archéologique si ce n'est les ruines d'un vieux château fort. Mais un excellent déjeuner nous y est servi dans les deux hôtels de la petite ville, à peine a-t-on le temps de le savourer que déjà retentit le cornet inexorable du zélé et toujours dévoué secrétaire du congrès, M. Chevallier. Il faut monter en voiture, mais l'opération ne fut pas facile, car les voituriers avaient fait des économies et dans ce défilé pittoresque de voitures et d'omnibus les retardataires ne purent trouver place que serrés et entassés sur les impériales et les plateformes. Dans les splendides défilés des gorges de l'Aude, que nous traversions, ils n'eurent pas trop à se plaindre de leur position périlleuse, car ils en furent amplement dédommagés par les beautés de la nature; ceux, au contraire, qui au départ avaient pris les meilleures places, ne purent jouir de ce splendide décor de roches à pic et de torrents tumultueux, qu'à travers les vitres quelque peu dépolies et fendillées de ces vieux véhicules de montagne.

Nous défilons durant deux heures au milieu d'une nature sauvage et tourmentée, le long d'une route, vraie œuvre d'art des ingénieurs, à travers le défilé de Pierre-Lis. Au pied de la route, l'Aude coule en torrent mugissant alors que le matin de cette excursion nous l'avions vue si calme et si tranquille de Limoux à Alet.

Nous arrivons vers 2 1/2 heures à Axat, d'où le chemin de fer nous transporte par Rivesaltes à Perpignan, où malgré les fatigues de la journée, les congressistes se retrouvèrent presque tous à la séance du soir.

Le lendemain, heureusement, était jour de repos; le dimanche 27 mai, laissé libre pour les excursions individuelles se termina le soir par le banquet traditionnel. Au

dessert, des Catalans en costume éclatant du pays où le rouge et le jaune dominaient, vinrent jouer les vieux airs nationaux. Cet intermède fut fort goûté et applaudi, mais quel ne fut pas mon étonnement lorsqu'un des musiciens, m'ayant entendu à l'heure des toasts, parler de la Belgique, me fit demander un entretien. Il était tout heureux de pouvoir parler le flamand que depuis vingt ans il n'avait plus eu l'occasion d'entendre. Il me dit qu'il était Anversois et habitait depuis longtemps Perpignan.

Un Flamand présenté comme Catalan pur sang, voilà qui n'était pas banal. Et mes voisins de s'amuser de cette transformation étrange.

Mais revenons à l'archéologie.

Le lendemain, dès 6 1/2 heures du matin, les congressistes étaient à la gare pour aller visiter Elne et Arles-sur-Tech. On passa Elne sans s'y arrêter, pour nous rendre d'abord à Arles et à Amélie-les-Bains, et ne revenir que vers le soir dans la vieille cité épiscopale. Cette excursion ainsi combinée était une gracieuseté de la direction du congrès envers les nombreux amateurs photographes, car le splendide cloître d'Elne est bien mieux éclairé et montre sa pleine valeur au coucher du soleil.

La première étape fut donc Arles-sur-Tech en passant par le célèbre pont de Céret, où nous ne nous arrêtons pas, mais que l'on voit parfaitement du train.

Ce pont occupe le troisième rang parmi les plus anciens ponts datant du moyen âge Malgré son apparence romane qui semble l'antidater, il fut construit entre 1321 et 1341 et mesure 45 mètres d'ouverture.

Le pont de Céret qui est peut-être le pont le plus grand

et le plus hardi de l'ancienne France a eu son chantre catalan et l'on retient de lui cette strophe:

« *Ay! Adeu! Pont de Ceret*
» *Estas fet tot d'una arcada*
» *De la mar à Canigó*
» *No te veus qu'una vegada.* »

Il eut aussi sa légende. La voici dans sa saveur d'antan: les Cérétans voulant jeter un pont entre les deux rives du Tech, s'adressèrent à un ingénieur qui accepta l'entreprise. Les deux culées se dressaient déjà lorsque survint un violent orage, grossissant le torrent qui emporta l'œuvre commencée. Les Cérétans, moyennant 5.000 ducats de plus, firent recommencer l'architecte, mais la veille du jour où le pont devait être achevé, la voûte s'écroula dans le Tech. Furieux cette fois, les habitants de Céret sommèrent le malheureux architecte de reconstruire son pont endéans les six mois sous peine d'être pendu haut et court.

L'infortuné se remit à l'œuvre avec ardeur, car il y allait de sa vie. Son ouvrage s'achevait lorsqu'un violent orage survint, détruisant le pont une troisième fois. L'ingénieur prit la fuite pour échapper à la colère des Cérétans, mais un homme lui barra le passage, lui promettant de reconstruire le pont en une nuit s'il lui livrait l'âme de la première personne qui passerait sur le nouveau pont. Le pacte fut conclu et au moment où le diable allait mettre la dernière pierre, survint l'architecte qui lança sur le pont un gros chat noir. Furieux d'être joué, le diable s'enfuit, laissant tomber dans le torrent le dernier moellon qui devait parachever son œuvre. Depuis lors cette pierre manque toujours au sommet du pont.

Voilà cette charmante légende, qui comme tant d'autres du moyen âge, se perpétua de siècle en siècle, racontée par les grand'mères l'hiver au coin du feu.

Le nouveau pont du chemin de fer franchit le Tech un peu en amont du vieux pont, toute la route est très pittoresque, la voie ferrée passe et repasse plusieurs fois le Tech avant d'arriver à Arles.

Cette jolie petite ville, dominée par de hautes montagnes, doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée en 778, ruinée par les Normands en 850, reconstruite en 1157.

Elle possède un très beau cloître, construit de 1261 à 1303, sur un plan irrégulier, car il n'a pas le même nombre d'arcades à chacune de ses galeries. Ces arcades sont soutenues par des colonnes géminées avec griffes aux bases et chapiteaux à crochets, dont le tailloir est commun aux deux chapiteaux, supportant des arcades en arc brisé et bordées d'un boudin. Il n'y a pas de piliers intermédiaires et il n'en existe qu'aux quatre angles où ils supportent de grands arcs, s'élevant vers le mur intérieur, où ils reposent sur un petit cul-de-lampe ornementé. L'ensemble harmonieux des grandes lignes de ce cloître, dénote un rare talent chez l'architecte du XIIIe siècle qui le construisit. Il a été classé parmi les monuments historiques. Les galeries ne sont pas voûtées, mais recouvertes en bois; la toiture, qui tombait en ruines, a dû être refaite. Ce cloître offre beaucoup d'analogie avec celui un peu plus récent de Saint-Hilaire, que nous avions vu la semaine précédente. Adossée au cloître se trouve l'église Sainte-Marie qui, selon un plan assez répandu dans le pays, n'a pas de transept; plan lombard. Il y a des fenêtres dans la voûte en berceau brisé.

Les congressistes y écoutent les savantes explications,

données par M. Brutails, qui connaît à fond toutes les églises de la région.

L'église Sainte-Marie, comme nous l'apprend le *Guide du Congrès*, fut consacrée une première fois en 1046 n'étant pas achevée et une seconde fois en 1157.

Elle est à trois nefs, recouvertes celle du milieu en berceau brisé et celles des bas-côtés en plein cintre.

Les piliers qui séparent les nefs en six travées ont donné lieu à une discussion instructive. Ils sont carrés à la base, mais à la hauteur des voûtes des bas-côtés, ces piliers se séparent (fig. 22) et se prolongent pour aller soutenir plus haut la voûte centrale. Il y a donc un collage des grands piliers contre des piliers plus anciens pour augmenter la force des supports et remettre de nouvelles voûtes. D'après M. le curé d'Arles, des recherches et des sondages ont été faits dans les joints de ces piliers, ce qui a permis de constater qu'ils ont été construits en deux fois. M. Lefèvre-Pontalis pense qu'on les a renforcés vers l'intérieur pour réduire la largeur de la nef, c'était d'ailleurs l'opinion d'Arcisse de Caumont, qui dit qu'à l'origine l'église n'était pas voûtée et que l'on plaqua, pour recevoir la voûte, un second pilier contre celui existant déjà.

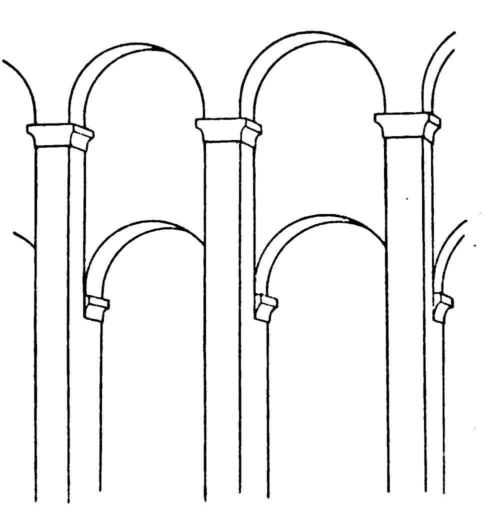


Fig 22. Eglise d'Arles-sur-Tech.
Les piliers de la nef.

L'ornementation de l'ensemble est très sobre et l'architecture en est rude et plutôt lourde.

L'abside en cul-de-four est occupée par des stalles derrière le maître-autel.

Sur le mur de droite du chœur, à environ dix mètres de haut, se voit un curieux moulin à clochettes en forme de roue, comme il s'en rencontre souvent en Espagne.

Ce genre de roue, connue sous le nom de moulin à prières, servait évidemment pour l'Elévation et les bénédictions du Saint-Sacrement.

A droite, au bas de l'église, existe l'autel avec le curieux retable des SS. Abdon et Sennen.

Ce retable, en bois doré, date du XVIIe siècle; au milieu se trouve un dais surmontant les statuettes des SS. Abdon et Sennen, entouré de chaque côté de quatre panneaux sculptés, représentant diverses scènes de la vie de ces saints; ces panneaux sont encadrés de colonnettes cannelées et torses. Les six colonnettes du bas ont chacune une statuette sur cul-de-lampe, adossée à leur piédestal. Au centre, à la hauteur de l'autel sous le dais et les petites statuettes, se trouvent les deux célèbres bustes en argent des deux saints, reposant sur un plateau du même métal. Un inventaire de l'argenterie de l'église, fait le 11 janvier 1760, mentionne ces deux bustes qui, d'après la tradition, furent donnés par un roi d'Arragon (1). Mais une inscription sur le plateau d'argent, dit que ces belles pièces d'orfèvrerie sortent de l'atelier de Michel Alérigues, orfèvre de Perpignan, et furent payées par la caisse de la confrérie des Saints, l'un en 1425, l'autre en 1440.

(1) P. Vidal. *Guide hist. et pittor. dans le Départem. des Pyrénées orientales*, 2de édit. Perpignan, 1899, p. 186.

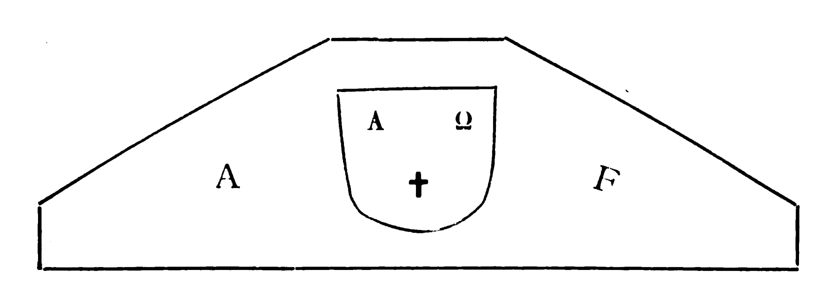
Les orfèvres catalans comptaient parmi les plus habiles du moyen âge.

Les deux saints ont le visage coloré et les cheveux dorés. Une haute couronne, composée de grands fleurons et de petites perles, couvre le sommet des têtes. Une sorte de collier garni de pierreries entoure le cou et supporte un médaillon oblong renfermant les reliques. Mais ces bustes ont, dit-on, subi une forte restauration.

Le portail de l'église est digne d'intérêt; la façade qu'il est impossible de photographier à cause du peu de recul, est ornée d'arcatures lombardes et plus chargée que ne le sont d'habitude les façades roussillonnaises de cette époque, comme le fait remarquer le *Guide du Congrès*.

L'entrée est surmontée d'un linteau posé sur les jambes de la porte et renforcé dans son milieu, comme au portail latéral de Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand, quoique beaucoup moins ornementé. Il supporte un tympan dans lequel se voit une croix ayant au centre un Christ bénissant, dans une gloire en amande, cantonné dans les quatre bras de la croix par les quatre emblèmes des évangélistes: l'ange, l'aigle, le lion et le taureau. Ce linteau est déchargé par un arc en plein cintre, dont les deux rebords extérieurs supportent deux animaux accroupis, en haut relief. Nous en avons déjà rencontré du même genre à Alet (voir p. 133).

Au centre du linteau se trouve un écusson à base arrondie et contenant l'alpha et l'oméga, avec une croix posée un peu en dessous des deux lettres. De chaque côté de l'écusson se voient un A et un F.



Le linteau est en granit et la croix qui le surmonte, en marbre blanc.

A gauche de l'entrée, dans l'angle du mur et derrière une grille, se trouve un curieux sarcophage connu sous le nom de la *Sainte-Tombe*. Il est surmonté du tombeau de Guillaume Gaucelme de Taillet, chevalier, mort en 1210 ou 1211, et qui durant sa vie fut guéri par la vertu de l'eau du sarcophage. Ce tombeau consiste en une statue, les bras croisés sur la poitrine et aux vêtements fortement plissés. Deux anges aux côtés de la tête tiennent un linceul. Au-dessus de la tête, une main et une croix pattée.

Mais le sarcophage qui se trouve aux pieds de ce tombeau est digne d'attirer l'attention. Il est attribué au ve siècle, et mesure 1^{m}88 de longueur à sa base et 1^{m}92 au couvercle, qui a la forme habituelle prismatique et est à bouts biseautés. Sur les côtés se voit le monogramme du Christ. Il a été mentionné par M. de Caumont, qui mentionne également les sarcophages du musée de Narbonne, celui du musée de Perpignan et deux à Rodez (1).

Celui d'Arles-sur-Tech repose sur quatre petits pilastres et par conséquent ne touche nulle part ni au sol ni aux murs.

(1) de Caumont. *Abécédaire d'Archéologie*, p. 54.

Ce sarcophage fut le but d'un pèlerinage fréquenté, car il contient une eau limpide qui ne s'épuise jamais et a produit de nombreuses guérisons.

L'inventaire de l'argenterie de Sainte-Marie d'Arles, dressé en 1760, signale: « un bassin, entonnoir et baguette d'argent » qui sert pour tirer l'eau miraculeuse des SS. Abdon et » Sennen, patrons de cette abbaye » (1).

Comme cette eau se renouvelle au fur et à mesure que l'on en distribue aux pèlerins et que d'un autre côté le sarcophage est isolé des murs et du sol, la science, malgré ses recherches, n'a pu expliquer par des causes naturelles la présence de cette eau à 25 centimètres du sol et dans un sarcophage dont le couvercle est scellé (2).

Voici l'origine de ce fait tel qu'il est rapporté par les historiens locaux, qui se sont occupé de la question: l'abbé des bénédictins d'Arles, Arnulphe, fit un pèlerinage à Rome pour y visiter les tombeaux des SS. Apôtres et obtenir du Saint-Siège quelques reliques. La ville d'Arles était à cette époque décimée par la peste et des animaux sauvages infestaient les environs. L'abbé Arnulphe eut un songe à Rome dont il fit part au pape. Il avait vu deux tombeaux d'où jaillissaient deux sources de sang. C'étaient les tombeaux des SS Abdon et Sennen (3), au cimetière de Saint-Laurent. Le pape lui fit don de ces reliques et Arnulphe les emporta dans un baril dont les deux extrémités contenaient l'eau

(1) VIDAL. *Guide hist. et pittor. dans le départem. des Pyrénées orientales*, p. 186.

(2) Abbé TORRA DE BORDAS. *Hist. du martyre des SS. Abdon et Sennen, de leurs reliques, de leurs miracles et de leur culte*, Perpignan, 1869.

(3) Voir sur ces deux saints Persans, martyrisés à Rome, sous Décius: CÉSAR BARONIUS. *Martyrologium romanum*, Rome, 1598, p. 370.

nécessaire pour une longue traversée. Il s'embarqua à Ostie (1) et débarqua en Catalogne, à Cadaquers, près de Rozas.

De la côte à Arles, le mulet portant les reliques tomba dans un précipice au moment d'arriver au but du voyage (2). L'abbé Arnulphe s'étant mis en prières, entendit bientôt les cloches de l'abbaye lui annonçant que le mulet portant le baril était arrivé sain et sauf. Les reliques furent déposées en grande pompe dans l'église abbatiale et l'eau du baril fut versée dans le sarcophage se trouvant à la porte de l'église. Depuis lors et pendant des siècles, de nombreux miracles furent opérés par le moyen de cette eau (3).

On trouvera peut-être hors d'œuvre d'intercaler dans un froid rapport archéologique ces touchantes et naïves légendes du moyen âge, qui sont l'histoire du sarcophage d'Arles et l'histoire du pont de Céret; mais pourquoi ne pas narrer les souvenirs recueillis au cours de pérégrina-

(1) Toutefois d'après le manuscrit d'Arles, publié en appendice par Baluze, dans sa *Marca hispanica,* col. 1449, l'abbé Arnulphe se serait embarqué à Gênes (dans le ms. se trouve: *ad civitatem Januensem*) et il débarqua au cap de Quers (Cadaquers). Baluze narre la longue histoire de la translation des reliques, mais ajoute qu'il la met en appendice ne pouvant déterminer exactement à quelle époque vivait l'abbé Arnulphe.

(2) D'après d'autres versions cependant, les corps des SS. Abdon et Sennen furent enterrés au cimetière de Phontien à Rome; puis transférés dans l'église Saint-Marc par le pape Grégoire IV. On croit que ces reliques furent données par le pape Damase vers l'an 370, à Zénobe évêque de Florence. D'après le moine Odilon et Eginhard, ces reliques furent données à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons et on croit qu'elles y furent brûlées au xvie siècle par les Protestants.

(3) *Vida y noverra dels invincibles y gloriosos martirs los SS. Abdon y Sennen, patrons de la vila y vall de Arles en Vallespir,* Perpignan, 1859. — L. de Bonnefoy. *Epigraphie roussillonaise.*

tions lointaines, en face de ces beaux monuments que nous admirons. N'émanent-elles pas de la foi de nos aïeux qui éleva tant de belles cathédrales. Elles complètent l'histoire de tel ou tel monument et souvent en donnent la raison d'être.

L'histoire de la translation des reliques des SS. Abdon et Sennen est renseignée par dom Mabillon qui ajoute qu'en l'absence de notes chronologiques, il est impossible d'assigner une date à cet événement (1).

D. Martène et D. Durand parlent aussi des reliques conservées à Arles et mentionnent qu'à l'entrée de l'église se trouve un sépulcre où les corps des saints auraient séjourné, ils ajoutent que ce sépulcre supporté par quatre colonnes, de façon à ne pas toucher terre, est toujours rempli d'eau et citent divers prodiges, survenus entre autres en 1492 et en 1519 (2).

Voici ce qu'on lit dans les *Acta Sanctorum* (3) « *Arulense monasterium in comitatu Ruscinonensi non procul a limitibus Catalauniæ ad montes Pyræneos situm etiam gloriatur sese jam a multis sæculis corpora SS. Abdon et Sennen ex urbe Romana accepisse.* » Les PP. Bollandistes publient ensuite toute l'histoire de la translation de Rome à Arles (4), d'après le ms. d'Arles et la *Marca hispanica*. D'après les titres CXLIII et CCXVI de l'appendice de la *Marca hispanica* les corps des deux saints étaient déjà conservés à Arles au temps de Robert et d'Henri Ier, rois de France, et dom Martène donne un diplôme du comte Guillaume de l'an 1036, d'après l'original existant

(1) D. Mabillon. *Annales benedictinæ,* Lib. XXVI, n° 56.

(2) *Voyage littéraire de deux relig. bénédict. de la congrégat. de Saint-Maur,* Paris, 1717-1724, part. II, p. 61.

(3) *Acta Sanctorum,* juillet, t. VIII, éd. Palmé, p. 141.

(4) *Ibid.,* pp. 150 à 152.

aux archives du monastère d'Arles et où il est fait mention des saints Abdon et Sennen [1].

En quittant l'église, les congressistes remarquent, en traversant les rues d'Arles, quelques vieilles maisons aux pignons pittoresques, et les forges typiques de la localité. Ils peuvent voir de loin la haute tour d'Arles, qui de près ne s'apercevait qu'imparfaitement; elle est carrée et couronnée d'un crénelage de fantaisie.

Des voitures nous conduisent à Amélie-les-Bains, charmante petite ville encadrée de hautes montagnes et qui dut son essor à la reine Amélie, en 1840. L'hôtel Péreire comprend l'établissement de bains alimenté par deux sources sulfurées sodiques à la température de 60 et de 62 degrés centigrades; la température la plus élevée est à la source du *Petit Escaldadou*. Cet établissement se compose de la grande salle romaine, reste des thermes antiques qui furent donnés par Charlemagne aux Bénedictins d'Arles, qui les conservèrent jusqu'à la Révolution. Ces thermes comprenaient le *lavacrum* ou salle de natation et dans le voisinage on a trouvé d'autres substructions et les traces d'un acqueduc taillé dans le roc.

On a donné au barrage, qui retenait les eaux, le nom de « Cascade d'Annibal », on peut se demander, pourquoi?

Dans le sol environnant on a trouvé à différentes reprises de nombreuses médailles impériales, des meules et des poteries romaines [2].

Cette localité est fraiche et ombragée et possède de charmantes promenades. Les montagnes escarpées, qui l'entourent, la préservent complètement de la redoutée

(1) D. Martène. *Thesaurus novas anecdotorum*, Paris, 1717, t. I, col. 155.
(2) Vidal. *Guide hist.*, p. 171.

Tramontana, vent du nord-ouest, qui exerce ses ravages dans le Roussillon. Les congressistes charmés par le fraîcheur délicieuse de ce site enchanteur, qu'un écrivain a nommé « un perle enchassée au milieu des Pyrénées », auraient voulu s'y attarder quelque peu, mais l'inexorable sifflet du dévoué secrétaire nous rappela en temps l'heure du train. Nous partons donc pour atteindre vers 2 1/2 heures l'abbaye d'Elne.

Elne serait l'antique Illiberis, nom qui a soulevé des discussions. Faut-il y voir une origine phénicienne, où bien est-il Ibérien? Illiberis existait au temps d'Annibal, qui s'y arrêta et y conclut, parait-il, un traité avec les chefs du pays, qui appartenait, croit-on, aux Volsques-Tectosages.

Mais à partir du règne de Constantin (306-337), la ville relevée de ses ruines, s'appelle *Castrum Helenæ*, du nom de l'impératrice sainte Hélène. Ce fut dans le *Castrum Helenæ* qu'eut lieu, en 350, par ordre du tyran Magnence, l'assassinat de l'empereur Constans, troisième fils de Constantin, A partir de l'époque constantinienne, la ville prit un grand essor, malgré les Vandales, les Wisigoths et les Arabes qui, tour à tour, la ruinèrent de nouveau.

On trouve des évêques à Elne dès les temps les plus reculés. L'évêché fut érigé dans le courant du VIe siècle et son premier titulaire, dont il est fait mention, se nommait Domnus, d'après la chronique de l'abbé de Biclar: *Domnus, Helenensis ecclesiæ episcopus, clarus habetur*. Il vivait en l'an 571 (1).

Sous l'épiscopat de Wenedurius, en l'an 817, le monastère d'Arles qui se nommait alors de Vallespir fut compté dans le concile d'Aix-la-Chapelle parmi ceux de la Septimanie (2).

(1) PUIGGARI. *Catalog. biogr. des év. d'Elne*, p. 2.
(2) *Gallia Christiana*, IV, col. 1083.

Udalgar, chanoine de Girone, fut promu à l'évêché d'Elne en 1130, et son successeur, Artal III, devint évêque en 1148; il occupa le siège épiscopal jusqu'en 1170. C'est probablement sous ces deux évêques que la cathédrale, commencée vers 1057 (1), fut parachevée, car Udalgar la fit fortifier en 1140.

Les troupes de Philippe-le-Hardi saccagèrent la ville et éventrèrent les murailles en 1285, les habitants qui s'étaient retranchés dans l'église furent massacrés.

Un nouveau siège eut lieu en 1344, lorsque Pierre IV d'Aragon disputa le royaume de Majorque à Jacques II. Sous Louis XI, Elne fut encore une fois assiégée et enfin lors de la guerre qui se termina par la cession du Roussillon à la France, Elne fut prise par le prince de Condé, après un court siège.

Malgré toutes ces vicissitudes, le beau cloître est resté intact à travers les siècles et demeure une des gloires archéologiques du Midi (2).

La décoration de ce magnifique cloître d'Elne appartient à trois époques différentes

1° au sud, l'architecture est bien romane, cette partie, la plus ancienne, doit avoir été préservée de la destruction par les hauts murs de la cathédrale lors du sac de 1285;

2° à l'ouest, on trouve du gothique mêlé au roman;

(1) D'après Baluze (*Marca hispanica*, col. 458), l'autel de l'église Sainte-Eulalie fut consacré en 1069. Gausbert, comte de Roussillon et son épouse avaient fait construire un maître-autel à leurs frais.

(2) Le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, par Nodier-Taylor s'occupe longuement d'Elne: *Languedoc*, t. II. pl. 145, l'abside avec grands arcs boutants et la petite absidiole; pl. 146, le cloître; pl. 147, la galerie de l'Ouest; pl. 148, intérieur de l'église; pl. 149, détails des chapiteaux et des piliers; pl. sans n°, le bénitier et quelques chapiteaux; pll. 151, 151bis et 151ter, divers chapiteaux et colonnettes.

3° dans la galerie du nord, c'est de l'art gothique;

4° la galerie de l'est atteste aux chapiteaux un gothique catalan.

Néanmoins, partout l'homogénéité dans les grandes lignes, partout le plein cintre, partout le même nombre de piliers et de colonnettes jumelles, avec tailloir unique pour les deux chapiteaux.

Le cloître fut réparé après le sac de 1285 et parachevé au XIV[e] siècle en style roman, pour ne pas créer de disparates. C'est une preuve de goût malheureusement trop rare, comme le dit très bien M Enlart [1]. Selon M. Prosper Mérimée, c'est le plus beau monument du Roussillon et le plus instructif. Viollet-le-Duc dit que, comme sculpture, ce cloître est le plus riche de ceux existant encore de nos jours dans cette partie de la France, et le baron Taylor cite cet admirable cloître en marbre blanc comme un des plus beaux ouvrages d'architecture du Midi [2].

Quant à la date à assigner à la construction, comme on rencontre sous les arcades de la galerie sud la tombe de Guillaume Jorda, évêque d'Elne de 1172 à 1186, on peut en conclure, puisque c'est le premier évêque enterré sous ce cloître [3], que la construction au moins en fut com-

(1) ENLART. *Manuel d'archéologie française*, I. 84.

(2) NODIER-TAYLOR. *Voy. pitt. dans l'anc. France*, Languedoc, t. II, 1[e] part.

(3) Voici l'épitaphe qui se lit sur cette tombe:

GVILLELMVS IACET HIC IORDANIS PASTOR OVIL
ELNE: QVEM IVVENIS PLEBS PLANGIT ET ORDO SENIL
VRBIS ET ORBIS HONOR, SED NVNC DOLOR VRBIS ET ORB
PRO QVO TOTA PLET VRBS, CVI TOTVS CONDOLET ORB
CRASTINA LVX RAPIT HVNC, ASSVMPTA MATRE POTENT
BIS SEPTEM DEMPTIS ANNIS DE MILLE DVCENT
} IS.

Je l'ai notée à cause de sa forme monorimée fort rare. L'évêque est représenté couché avec crosse et mitre, un ange à ses côtés l'encense.

mencée pendant qu'il occupait le siège épiscopal, mais la réfection dût être achevée avant 1375, car les noms gravés en majuscules gothiques de l'un des Evangélistes et les détails des bas-reliefs ne permettent guère de descendre en deçà de cette date.

L'ensemble du cloître a légèrement la forme losangée, car deux des angles sont obtus et les deux autres aigus, mais cette défectuosité est à peine visible. Il était primitivement à deux étages et les cellules des chanoines se trouvaient dans le pourtour de la galerie disparue. Les voûtes des galeries ont été refaites, remplaçant les voûtes primitives, elles ont leurs nervures reposant d'un côté sur les piles de la claire-voie et de l'autre sur un tailloir encastré au mur et supporté par un cul-de-lampe d'une ornementation gothique, mais a certains endroits l'on remarque des corbeaux restant, ayant supporté les voûtes primitives, et devenus inutiles pour les voûtes actuelles. Il était probablement recouvert à l'origine d'une voûte en berceau, on se servit des matériaux existants pour la reconstruction et lorsqu'on vint à en manquer on fit du neuf. A l'intérieur de la galerie sud se remarque un grand appareil tout à fait anormal.

Il faut admirer surtout la richesse inouie des détails, qui se concentre uniquement sur les chapiteaux (fig. 25), les colonnettes et les bases; ici, ce sont des colonnettes cannelées en spirale; plus loin, elles sont recouvertes d'écailles; en d'autres endroits c'est une fine ornementation de feuillages appliqués au fût; d'autres encore sont revêtus d'un treillissé recouvert de rosaces dans les parties vides, quelques-unes sont complètement lisses; dans la quatrième galerie se voit un spécimen unique cordé en torsade. Dans la reproduction (fig. 23) d'un des angles du cloître d'Elne, on peut

voir des spécimens différents des diverses époques du cloitre, dans les colonnettes; le fût de la colonnette au premier plan, à gauche, offre une ornementation d'écailles du XIIe siècle, le fût le plus à droite appartient, au contraire, au XIVe siècle, époque de la réfection. Pour le premier, l'astragale est ornée, pour le second, elle est lisse. Quant aux chapiteaux, ils sont d'une variété infinie et pour la plupart historiés. De même aussi les piliers: ici ce sont les Mages devant Hérode; plus loin, la Flagellation avec la Vierge, qui veut s'avancer, mais qui est retenue par les gardes; au pilier central de la première galerie on a cru reconnaître la scène du *Domine quo vadis*, scène analogue reproduite à un autre pilier, mais avec personnages traités en dépit de toute tradition. A noter aussi Lazare et le mauvais riche, le Martyre de sainte Eulalie, la Création et dans la galerie romane un chapiteau qui se distingue des autres par des figures beaucoup plus expressives et n'est certainement pas du même artiste, comme nous le fait remarquer M. Brutails. Plus loin on voit des rosaces et des décorations indiquant le voisinage du XIIIe siècle.

Un autre pilier porte le motif du quatre-feuilles. On y voit aussi des marques de tacherons. Les deux chapiteaux les plus intéressants sont ceux qui offrent le type caractéristique de l'art roussillonnais (fig. 24), ce sont les deux derniers de la galerie du sud-est vers le sud de cette galerie. On les distingue (fig. 23) dans le fond de la reproduction. L'un des deux offre aux angles huit animaux debout et contournés. Ils sont plus pleins, plus arrondis, plus fouillés, que les chapiteaux voisins lesquels, en comparaison, présentent plus de raideur et sont plus allongés.

Les colonnes vers le préau sont lisses, celles vers la galerie sont torses et l'une d'elles offre cette disposition

cordée signalée plus haut (fig. 24). Les tailloirs ne sont pas sculptés tandis que les voisins, comme on peut le voir (fig. 23), sont décorés de rosaces.

D'autres chapiteaux des piliers portent aux angles de petites têtes vers le cloître, et n'en n'ont point vers l'extérieur.

C'est surtout le matin et le soir qu'il faut admirer ce beau cloître, car alors les rayons du soleil lui donnent toute sa splendeur, surtout lorsque ces rayons donnent de biais sur les chapiteaux, les détails ressortent alors avec la plus grande netteté, comme on peut s'en convaincre par les chapiteaux de l'avant-plan (fig. 23).

Le cloitre apparait alors teinté d'orange et son beau marbre blanc veiné de bleu est du plus grand effet, car tous les matériaux employés et provenant de carrières des environs de Céret ont fait à l'époque de la construction l'objet d'un choix judicieux.

Le *Guide du Congrès* fait cependant remarquer avec raison que l'imagier roman se contente d'un faible relief, il est moins maître de son outil et se perd dans la multiplicité des lignes, tandis que le statuaire gothique est plus heureux, ainsi sous la galerie du nord se rencontrent quelques fort jolis morceaux.

Sous les voûtes du cloître les épigraphistes ont pu se livrer à de nombreuses études, car il existe aux murs des galeries un véritable musée de pierres tombales. Partout des sépultures d'évêques et de personnages illustres. Il y en a de fort remarquables, dont l'une de 1203; elle représente l'évêque debout avec mitre posée de travers, rappelant la mitre des pontifes hébreux. Les mains sont croisées sur la poitrine et deux anges sont posés de chaque côté de la tête. Les plis des vêtements sont très caractéristiques,

au cou se voit une fibule au fermoir allongé. La crosse est posée à côté du corps. La pierre est signé à gauche:

R. F. ℏ. OP(er)A.
ᵭ. BIA.

Ce que l'on a interprété *Ramundus fecit hec opera de Biaia* (1).

Ce Raymond de Biaia est un des premiers artistes catalans qui ont étudié la nature telle qu'ils la voyaient. Il y a donc une grande expression de vérité dans son œuvre. Une autre pierre tombale, à effigie d'évêque, lui est aussi attribuée. Plus loin, la pierre tombale d'Hudalguerius de Pontonibus, archidiacre de Vallespir, décédé le 7 des ides de décembre 1300 (26 décembre), à armes parlantes répétés huit fois en orle (pont à trois arches) (2).

Il y a deux sarcophages dans l'angle nord, un troisième dans la galerie est et les débris d'un quatrième dans la galerie sud. Ce sont des sarcophages chrétiens du VIe et du VIIe siècle, ornés de pampres.

Avant de quitter ce beau cloître, il faut encore signaler que quelques uns des chapiteaux de la partie romane (voir fig. 23, celui de la colonne cannelée en spirale) ont, surtout dans la partie inférieure de la corbeille, une analogie frappante avec certains chapiteaux, existant dans le transept de Saint-Front de Périgueux et qui sont aussi du XIIe siècle. Cela se remarque principalement pour le festonné du bas, posé sur l'astragale et se terminant en

(1) Cette inscription est reproduite dans le *Voyage pittoresque* de NODIER-TAYLOR, *Languedoc*, t. II, 1re part, pl. 171bis, mais sans interprétation.

(2) Voir aussi cette pierre dans NODIER-TAYLOR, *ibid.*, pl. 171bis.

feuillages, à Saint-Front il est entrelacé, tandis qu'à Elne il est lié par de doubles bagues.

La cathédrale communique avec le cloître par un porche en tiers-point orné de colonnettes. La porte en bois bien conservée, est fort curieuse avec ses vieilles pentures en fer forgé.

La façade de l'église est très simple, une porte à linteau surmonté d'un grand arc de décharge en plein cintre sans tympan ornementé, au-dessus grande baie en plein cintre dans la muraille. Des deux clochers qui flanquent la façade, sans sortir de l'alignement, le plus grand celui du sud, est seul intéressant. Il date du XIIe siècle, est composé de quatre étages, séparés par un cordon de pierre et percé à chaque partie et sur chaque face de quatre baies romanes aveugles, celles du centre aux deux étages supérieurs seules sont percées.

Entre les tours règne une série de créneaux et à gauche, sous la tour, des restes d'arcatures lombardes.

L'église est à trois nefs, sans transept et a sept travées, elle se termine par une abside avec deux absidioles. L'abside à l'extérieur est surélevée et fortifiée, décorée dans le bas d'une série d'arcatures lombardes. L'appareil est généralement composé de petites pierres noyées dans le ciment.

L'ornementation intérieure est très simple. La voûte principale est en plein cintre renforcée d'arcs doubleaux, la nef latérale, à gauche, vers le cloître, est recouverte d'une voûte en quart de cercle. Les piliers sont lourds et massifs. Il y a eu dans l'ensemble beaucoup de reprises et de tâtonnements. Le maître-autel fut consacré en 1069 et l'inscription qui le témoigne subsiste encore [1]; mais

(1) P. VIDAL. *Guide hist. et pitt.*, p. 88.

le vieil autel qui était avec retable d'argent, datant probablement du XIVe siècle, a disparu depuis longtemps, remplacé en 1724 par un baldaquin de mauvais goût. Il y a, à droite du maitre-autel, un sarcophage à couvercle prismatique du XIVe siècle, il est orné de figurines et de deux écussons.

Dans le bas de l'église à gauche vers l'entrée du cloître se trouve un très remarquable bénitier d'origine romaine, que j'ai photographié (fig. 26). Il a 57 centimètres de haut, 76 centimètres de diamètre ; l'intérieur est cannelé ; il y a neuf cannelures, chacune de treize centimètres. Le *Guide du Congrès* renseigne, dans le bas de l'église, une belle cuve en marbre blanc ; mais ce morceau qui est de premier ordre, était probablement un chapiteau romain qui fut creusé et pourvu de cannelures en spirales, pour en former un bénitier au XIIe siècle ; les cannelures rayonnent vers le centre. La partie extérieure est fort artistiquement traitée et se compose d'un bandeau de feuillages régnant tout autour. Les cannelures sont entourées sur le rebord d'un faisceau de baguettes circulaires, liées d'espace en espace et avec bordure de feuillage surplombant du bord.

On trouve de ces bénitiers avec cannelures du même genre à la Celle-Bruyère (Cher) et à Saint-Sauveur de Dinan (Côtes du Nord).

A renseigner encore dans l'église un vieux tryptique, dont le fond guilloché est formé par enlevage. Le milieu semble être du XVe siècle, à gauche se voit saint Dominique et à droite saint Bernard, mais ils semblent postérieurs, C'est probablement un primitif espagnol (école castillane).

Dans la sacristie se trouve une petite sonnette, œuvre de Jean van den Hende.

ME FECIT IOANNES A FINE. 1554.

Tout autour règnent une danse d'ours, des joueurs de violon et une chasse.

Nous rentrons en voiture d'Elne à Perpignan pour la séance du soir. Retour de quinze kilomètres, mouvementé par des accidents et des chutes heureusement sans gravité.

Le lendemain, mardi 29 mai, était consacré à la visite de Perpignan.

Nous nous rendons d'abord à la caserne: ancien palais des rois de Majorque, en faisant une courte halte en passant à l'église des Carmes, incorporée dans l'arsenal. L'église n'a qu'une nef, datant du commencement du XIVe siècle, avec chapelles latérales voûtées d'ogives; de grands arcs transversaux et non doubleaux soutiennent la toiture, et l'ensemble de cette charpente est un peu pauvre d'aspect; mais ces grands arcs transversaux sont garnis de chaque côté d'un gros boudin. Les chapelles latérales sont comprises entre les contreforts, qui sont intérieurs, selon le plan déjà rencontré souvent au cours de ce congrès. La porte est une jolie œuvre d'artistes du Roussillon.

L'esplanade sépare l'église des Grands-Carmes de l'église de la Réal, que nous visiterons tantôt au sortir de la caserne.

Il faut une permission spéciale pour pénétrer dans l'ancien palais qui n'est jamais accessible aux touristes.

Lors de la création du royaume de Majorque, les rois quittèrent leurs îles et firent de Perpignan leur capitale. Jayme ou Jacques Ier, roi d'Aragon, donna en 1262 les îles Baléares à son fils puiné Jayme, et y joignit le comté de Roussillon et la seigneurie de Montpellier, érigeant ces donations en royaume sous le nom de Majorque. Le nou-

veau roi commença la construction d'un palais à Perpignan, construction qui fut interrompue en 1285, par la guerre déclarée par Pierre III, nouveau roi d'Aragon, à son frère. La flotte aragonaise vint devant Perpignan et força le roi Jayme à s'enfuir. Il s'évada du château par une issue souterraine et se réfugia à la Roca (1).

Alphonse III, fils et successeur de Pierre III, fit la paix avec son oncle à la médiation du pape en 1291. Les travaux du nouveau palais purent alors s'achever, la chapelle basse du château fut livrée au culte, mais la chapelle haute ne s'acheva que sous le roi Sanche, fils et successeur de Jayme. Ce fut la belle époque de Perpignan; il y eut alors là une cour fastueuse, le commerce était florissant, les étrangers y affluaient de toutes parts, les beaux-arts et les belles lettres y furent cultivés; les orfèvres, les sculpteurs, les tisserands, les peintres, les relieurs y abondaient, protégés par cette petite cour royale. Une université y fut aussi fondée. Mais Jayme II, neveu et successeur d'Alphonse III, se brouilla avec le roi de France au sujet de la suzeraineté de Montpellier. Le roi d'Aragon qui depuis longtemps cherchait à reprendre les parties de son royaume qui en avaient été détachées jadis, réussit à vaincre complètement le roi de Majorque et réunit le Roussillon à la couronne d'Aragon. Environ un siècle plus tard, Louis XI s'empara du Roussillon et de sa capitale. La prospérité de Perpignan qui avait duré environ 200 ans, périclita après la prise de la ville en 1475, et le commerce, ayant décliné rapidement finit par se porter ailleurs. Ce qui reste encore du palais des rois permet de con-

(1) HENRY. *Histoire du Roussillon*, t. I, p. 150.

clure à l'importance que devait avoir Perpignan au XIIIe et au XIVe siècle.

Au fond de la grande cour, s'élève un immense bâtiment composé au rez-de-chaussée de cinq grandes arcades en plein cintre soutenant une galerie au premier étage qui donne accès dans la chapelle. On y arrive, à droite, par un grand escalier de pierre. Cette galerie, sorte de tribune ou d'atrium, comme à Palma (Majorque), est composée, à droite, d'une série de six grandes baies en arc brisé, la dernière à droite, plus large que les autres et soutenues de hautes colonnettes; à gauche, une claire-voie supportée par un pilier central. Le portail d'entrée de la chapelle, situé au milieu de la galerie, est en plein cintre. Il est d'une grande richesse d'ornementation, entièrement en marbre rose et est considéré comme un véritable bijou de l'art catalan gothique en Roussillon. Le tympan a disparu, mais il est soutenu par trois colonnettes de chaque côté avec voussures en boudin, dont le plus petit est tombé. Ces boudins sont en délit comme les colonnettes, ce qui est mauvais comme construction. Les boudins sont d'un marbre différent de celui des claveaux, pour obtenir l'alternance des couleurs. L'encadrement est en marbre rouge. Une des planches du grand ouvrage du baron Taylor, reproduit ce curieux portail (1). Des deux côtés de l'entrée se voient deux petites fenêtres oblongues et rectangulaires, qui sont une des caractéristiques de l'architecture du pays vers 1304. A l'intérieur de la chapelle, qui sert actuellement d'arsenal et a été divisée en deux étages, existent des voûtes gothiques

(1) NODIER-TAYLOR, *Voy. pittor. Languedoc*, II, pl. 142b, la pl. 142ter donne aussi une bonne vue du palais des rois de Majorque.

à nervures. On y voit aussi une rose à remplages fort rare dans la région.

Les chapiteaux sont frères jumeaux de ceux de l'église des Carmes, peu distante de la chapelle du palais, on y remarque des dragons dont les ailes sont finement sculptées et dont chacune des plumes est marquée.

La chapelle supérieure a des clefs de voûte fort curieuses. L'une d'elles offre deux personnages devant un arbre. On dirait Adam et Eve, mais les personnages sont vêtus et ont le nimbe cruciforme. C'est donc l'apparition du Christ à Madeleine sous la figure du Bon Jardinier. Il y a tout autour un encadrement de feuilles de mauve. Le tout est en pierre. La seconde clef représente le Bon Pasteur, et la troisième clef est tombée.

On arrive par la cour du donjon à une très curieuse citerne, connue sous le nom de Puits de Sainte-Florentine.

Ce puits de 40 mètres de profondeur, est un véritable labyrinthe intérieur. A huit mètres de la margelle, il y a une ouverture permettant de puiser de l'eau sans pénétrer dans le donjon. Il y a ensuite un souterrain dont la destination est inconnue, il commence par un escalier droit de 65 marches, qui aboutit à une galerie conduisant à un trou d'environ trois mètres de circonférence. Il est ordinairement rempli d'eau, mais lorsqu'il est à sec on retrouve en dessous la galerie qui se dirige en sens inverse de la galerie supérieure et va rejoindre le grand puits à mi-hauteur. On remarque à l'entrée deux corbeaux ayant probablement supporté jadis une trappe. A un mètre environ de l'entrée de la galerie, se trouvent deux passages creusés en face l'un de l'autre. Le premier, à gauche, ne continue pas et s'arrête à trois ou quatre mètres, le roc plus loin n'a jamais été creusé; le second, au contraire, se continue; après être descendu

quelque peu, il remonte par un escalier de quinze marches, à cet endroit un éboulement a comblé le passage. Plusieurs autres ouvertures existent dans cette galerie, mais ne semblent pas continuer. On y distingue encore des gonds et des rainures de portes. Dè distance en distance de petites niches sont creusées dans la maçonnerie. Toutes les voûtes sont d'inégale hauteur, mais peuvent donner passage à un homme debout. Le docteur Donnezan a fouillé et parcouru ce puits et l'a décrit dans tous ses détails par une savante notice, parue dans le XLVI[e] bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales (1). C'est dans ce puits qu'aurait vécu sainte Florentine, née en Catalogne l'an 630. Donc le puits serait bien antérieur au château, construit par les rois de Majorque.

Quelle était la destination de ce puits étrange? Il est à espérer que l'on poussera plus avant les premières fouilles entreprises par M. le D[r] Donnezan. Des recherches suivies amèneraient certainement des découvertes, mais il faudrait déblayer d'abord tous les éboulis comblant en partie les galeries, travail long et dispendieux.

Tous ces dédales bizarres, ces méandres variés, ces mystérieux souterrains avaient un but voulu. Peut-être cachettes en cas d'assaut et de prise de la forteresse. Peut-être prisons politiques. Il serait intéressant d'arracher à ce puits les secrets qu'il détient.

Il existe, paraît-il, des puits du même genre à Saint-Corneille de Compiègne et au château de Coucy. Quelques congressistes ont émis l'idée que ces galeries auraient pu être construites pour amender le suintement de diverses

(1) D[r] Donnezan. *Notes sur le château royal de Perpignan et le Puits de Sainte-Florentine*, Perpignan, 1905.

sources, mais alors, comment expliquer les portes intérieures, dont certains gonds pèsent plus de vingt kilos?

En quittant, le château les membres du congrès se sont dirigés vers l'église de la Réal, peu distante. Elle est du XIVe siècle, mais à façade d'une toute autre époque: façade plâtrée avec trois niches et porte encadrée de quatre colonnes avec fronton donnant sur une terrasse.

Il n'y a qu'une nef à l'intérieur et c'est toujours même genre de construction.

Il y a un beau retable au maître-autel et de splendides fonts baptismaux en marbre, datant du XIVe siècle. Dans une chapelle latérale, à droite, se voit un sépulcre à six personnages, le Christ couché au milieu, œuvre du commencement du XVIe siècle, rappelant le sépulcre de Tonnerre qui est un des plus anciens de France. C'est dans cette église que se tint, en 1408, le concile présidé par l'antipape Pierre de Luna.

Au numéro 34 de la rue d'En Calce, se voit une curieuse représentation de saint Jacques de Compostelle, du commencement du XVIe siècle.

On visite ensuite l'église Saint-Jacques, bâtie sous Jacques Ir, roi d'Aragon, 1213-1276, et signalée comme déjà construite dans un document de 1240; elle est toujours du même type que les autres églises déjà vues. Il y a ici un autel à chaque bout de la nef unique, une charpente recouvre cette nef soutenue par de grands arcs transversaux, si on considère les travées et les côtés de l'arc triomphal, on s'aperçoit, comme l'a fait remarquer M. Brutails, que l'église était destinée à recevoir des croisées d'ogives. L'architecte avait eu l'intention d'en construire, mais il n'a pas exécuté son plan complet, les chapelles latérales seules ont été voûtées; d'ailleurs, toute l'église a été remaniée à diverses époques et il y a même une partie du XVIIIe siècle. La tour date de 1846.

Le joyau de l'église est un tableau gothique de 1489. La partie supérieure représente le Christ en croix, et la partie inférieure donne une vue de la Loge de mer, avec la Méditerranée dans le fond, chargée de vaisseaux. Ce beau primitif est malheureusement très abîmé, on l'a passé à la potasse et on à redoré les étoiles, ce qui lui fait perdre beaucoup de son mérite; à l'un des deux retables se trouvant dans l'église, on remarque un *parapol* bleu, très doré et très lourd. Ce *parapol* du XVIe siècle était destiné à préserver de la poussière les peintures du retable. On remarque aussi dans l'église un Christ de procession du XVIe siècle, sur croix de branchages en fer; le Christ est en bois.

L'après-midi fut consacrée à la visite de la cathédrale, du vieux Saint-Jean et de Saint-Dominique, pour finir par la Loge de mer, déjà connue d'ailleurs des congressistes, car là se passaient nos séances du soir.

L'église collégiale de Saint-Jean fut commencée en 1324, car les premières pierres en furent posées par le roi Sanche et l'évêque d'Elne, Bérenger IX. Voici les inscriptions se trouvant dans la nef de l'église et qui donnent une date certaine à la construction:

LAPIS I QVEM ILLVSTRISSIMVS DOMINVS NOSTER SANCTIVS REX MAJORICARVM POSVIT IN FVNDAMENTO ISTIVS ECCLESIÆ V CAL MAII A° DNI M CCC XXIV.

—

LAPIS II QVEM REVERENDVS DOMINVS BERENGARIVS BAJVLI, GRATIA DEI ELNENSIS EPISCOPVS, POSVIT IN FVNDAMENTO ISTIVS ECCLESIÆ, V CAL. MAII A° DNI M CCC XXIIII.

—

A cette époque, l'église ne fut pas cathédrale, car ce n'est qu'à partir de 1602 que les évêques d'Elne transportèrent leur résidence à Perpignan. Le siège épiscopal ne fut jamais transféré et actuellement encore la dénomination d'évêque de Perpignan, usuellement admise, n'est pas correcte en droit strict, et dans les bulles pontificales on emploie encore toujours la dénomination d'*Ecclesia Elnensis* (1).

L'église Saint-Jean a la forme usuelle déjà rencontrée souvent au cours de ce congrès, mais dans des proportions magnifiques. Une nef unique d'une très grande largeur (18m30), soutenue par de solides contreforts qui sont intérieurs, permettant de placer quatorze chapelles latérales entre les piles.

Toute la nef a près de 80 mètres de long et se termine par une belle abside à cinq pans, flanquée de deux absidioles donnant sur le transept assez étroit. Les voûtes sont fort belles et quelques-unes contiennent des vases acoustiques. L'élévation est de 27 mètres sous voûtes.

. Les chapelles latérales, existant entre les contreforts gigantesques de la nef, furent presque toutes bâties et décorées aux frais des familles bourgeoises de Perpignan. Un curieux antagonisme séculaire régnait entre les citoyens nobles et les bourgeois. Les nobles affectionnaient et dotaient les églises conventuelles et d'ailleurs étaient tenus systématiquement en dehors des affaires communales (2).

(1) La série complète des évêques d'Elne se trouve dans la *Gallia christiana*, Paris, 1739, t. VI, p 1031. Voir aussi : Puiggari, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*, Perpignan, 1842.

(2) Voir sur les citoyens nobles de Perpignan, les ouvrages suivants:

1° Abbé Xaupi, *Recherches historiques sur la noblesse des citoyens honorés de Perpignan et de Barcelone, connus sous le nom de citoyens nobles.* Paris, Simon, 1776, 3 vol. in-12°- 2° (Xaupi), *Mémoires des citoyens nobles de la ville de Perpignan, en réponse à un imprimé au mois de février 1769,*

Cinq consuls, nommés par une espèce de suffrage universel. par tous les habitants résidant à Perpignan, géraient les affaires de la ville, ils étaient élus annuellement. Pour être citoyen il fallait exercer un métier ou une profession quelconque. Dès le XIIe siècle, les nobles habitant la ville étaient considérés comme étrangers, mais devaient cependant contribuer à la construction et à l'entretien des remparts.

De là cet antagonisme qui se manifestait à chaque instant, aussi lorsque l'abbé Joseph Xaupi publia, en 1742, des mémoires sur les citoyens nobles de la ville de Perpignan, ce livre fut-il rétracté et désavoué par les bourgeois honorés qui firent présenter à ce sujet une requête au roi; et cependant, d'après les *Mémoires de Trévoux* (1), peu d'historiens méritent autant que l'auteur de ces *Recherches*, la confiance des lecteurs. Le bibliophile Jacob *(P. Lacroix)*, donne des détails intéressants sur la discorde qui régnait entre l'ordre de la noblesse du Roussillon, l'ordre des avocats de Perpignan et le corps des bourgeois honorables et immatriculés. Derrière le maître-autel se trouve un magnifique retable en marbre blanc d'Ampurias. Il date de 1620 et est dû au ciseau de Soler, de Barcelone; il est divisé en panneaux, séparés par des pilastres et orné dans le panneau supérieur du milieu de trois grandes statues dans des arcatures en plein

par les avocats de la même ville. Perpignan, s. d. in-4°. — 3° FOSSA, *Observations historiques et critiques sur le droit public de la principauté de Catalogne et du comté de Roussillon... pour servir à l'entière réfutation des écrits de l'abbé Xaupi.* Perpignan, 1770, in-4°. — 4° FOSSA. *Mémoires pour l'ordre des avocats de Perpignan.* Toulouse, 1777, in-4°. — 5° *Procès-verbal dressé le 22 juillet 1771 et jours suivants, à la réquisition de l'ordre de la noblesse de Roussillon*, par M. DE BON. Perpignan, 1771. — 6° P. JACOB, (PAUL LACROIX). *Dissertation sur quelques points curieux de l'histoire de France.* IXe part. *Dissertation sur les citoyens nobles de Perpignan.* Paris, 1838-1842.

(1) *Mémoires de Trévoux*, octobre 1764.

cintre. D'autres statuettes décorent les pilastres. Une des plus belles scènes se trouve dans le soubassement de droite. Elle représente la Flagellation. La scène est à cinq personnages, tous d'une grande expression Le Christ est attaché à une colonne, un soldat à l'arrière-plan serre les liens, deux autres soldats à l'avant-plan, flagellent des deux mains, l'un est vu de face, l'autre de dos, les torses nus. Un cinquième personnage apparaît au fond dans l'embrasure d'une porte. Des armoiries se voient au bas du panneau à gauche, dans un cartouche ornementé. Elles sont: coupé; en chef, un soleil, en pointe, une montagne.

A noter encore dans l'église, transept nord, le tombeau en marbre noir de l'évêque Louis Habert de Montmor, nommé évêque d'Elne le 2 novembre 1680, et décédé à Montpellier le 23 janvier 1695. Cette belle tombe représente l'évêque couché dans un sarcophage ouvert, supporté aux quatre angles par des lions accroupis. Voici son épitaphe:

HIC JACET LUDOVICUS DE MONTMOR,
ECCLESIÆ PRINCEPS, ELNENSIS EPISCOPUS,
HENRICI LUDOVICI HABERT DE MONTMOR FILIUS,
PARISINUS, MORTUUS EST ANNOS NATUS LI,
DIE XXIII IANUAR. ANNO SALUTIS
MDCXCV.

Dans le bas de l'église se voit une belle cuve baptismale en marbre blanc-jaunâtre. Elle est dans la première chapelle de gauche. Cette cuve qui date du XI[e] siècle, imite les cannelures d'une colonne avec torsade circulaire centrale. On y lit cette inscription, mais qui pourrait être postérieure à la date de la cuve.

VNDA SAGRI FONTIS ✠ NECAT
ANGVIS SIBILA SONTIS

Le trésor de l'église cathédrale contient un pièce archéologique du plus haut intérêt. C'est une boite rectangulaire oblongue en bois de cèdre, ayant contenu la main de saint Jean-Baptiste et qui se trouve à Perpignan depuis le XIIe siècle. Elle a 36 centimètres de long, est polychromée et sur son couvercle se distingue l'effigie de saint Jean-Baptiste, nimbée et tenant un livre. Il y a en dessus et en dessous une inscription grecque de quatre lignes, la forme des lettres est très ancienne, le Φ (phi) surtout est très caractéristique avec les jambages supérieurs ouverts et bouclés. Faut-il rattacher cette boîte à Constantin et à sainte Hélène ? L'aspect le permet, et l'on peut supposer que de l'antique Illiberis ou Castrum Helenæ, siège de l'évêché, ce reliquaire fut transporté plus tard à Perpignan.

La façade de la cathédrale est une grande muraille unie, avec porche ressortant en forme de baldaquin, datant de 1631, et surmonté d'une statue. Le clocher de droite est orné d'un élégant campanile en fer forgé du XVIIIe siècle, avec grosse cloche visible. La porte au sud, dite de Bethléem, a de chaque côté des dalles funéraires intéressantes. Celle de droite, finement sculptée, porte la date de 1291. Elle représente la mort d'un personnage, entouré de sept autres personnages au costume typique, qui tous ont été polychromés, comme cela peut se remarquer par les traces qui subsistent encore entre les plis des vêtements. Six armoiries se voient dans l'encadrement. Ce sont les mêmes armes répétées six

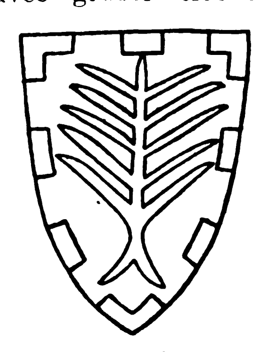


Fig. 27.

fois (fig. 27); un palmier entouré d'une bordure crénelée (1), ce qui prouverait que le palmier n'est pas d'introduction récente sur les rivages occidentaux de la Méditerranée. Lors d'une réfection faite il y a quelques années, on a trouvé des ossements derrière cette pierre. A quelques pas de là, se trouve l'entrée d'une chapelle sombre et contenant un grand Christ très réaliste, œuvre espagnole, probablement du XVIe siècle. Il est connu sous le nom du *Dévot Crucifix*.

De l'autre côté de l'église, vers la *Cité Bartissol*, se voient les vestiges du Vieux Saint-Jean, l'église primitive curieusement accollée à la cathédrale actuelle. C'est le plus ancien monument de Perpignan, mais en partie détruit. Au mur série de sept arcatures romanes, surmontées d'une statue et curieuse porte en grès rouge, probablement du XIe siècle, quoiqu'on lui attribue pour date le XIIe siècle. Les pieds-droits sont décorés de quatre statues, ce sont celles de saint Paul, de saint Jacques le Majeur, de saint Jean et de saint Pierre, reconnaissables à leurs attributs: le glaive, le bourdon, l'Evangile, les clefs. Ce portail est sans colonnettes et possède un tympan de forme rare: sous un grand arc en plein cintre, un autre arc surbaissé ou plutôt en platebande appareillée. Ce tympan est nu, mais d'après la tradition il aurait été orné du Christ bénissant posé actuellement sur une des faces du clocher de la cathédrale et qui, d'après M. Brutails, est la plus belle œuvre de statuaire romane existant dans la province.

(1) Ou plutôt héraldiquement parlant: *denticulée*. Ici toutefois, les denticules sont allongées comme des billettes et forment équerre aux cantons dextre et sénestre ainsi qu'à la pointe. J'ai noté ces armes à cause de cette particularité fort rare. Ce n'est ni un denticulé régulier, ni une bordure componée. On ne pourrait pas blasonner non plus: bordure crénelée mouvant des bords de l'écu. Il y a donc là un problème à résoudre pour les héraldistes.

M. Albert Mayeux, qui a publié un beau travail sur le vieux Saint-Jean ([1]), croit qu'au lieu de trumeau central, il y avait autrefois une clef pendante, ayant servi de socle au Christ, comme à Sauveterre (Béarn) et à la chapelle latérale de la cathédrale d'Agde.

Il donne une ingénieuse reconstitution de ce portail ([2]). M. Brutails arrive aux mêmes conclusions en se basant sur les joints convergents encore visibles *(Guide du Congrès* p. 113).

On n'est pas d'accord sur le plan du vieux Saint-Jean. M. Mayeux croit que l'église primitive pouvait comprendre une nef unique de trois travées, à laquelle on ajouta probablement des bas-côtés en 1246, dont l'un, celui de droite, existe encore et est connu aujourd'hui sous le nom de Nef du vieux Saint-Jean (la nef centrale et le bas-côté de gauche ont été englobés dans l'usine électrique).

Cette opinion a été combattue par des objections sérieuses. (Voir *Guide du Congrès*, p. 112).

La consécration de Saint-Jean-le-Vieux: « Sant-Joan-lo Voll », église remplaçant l'église ou plutôt les églises primitives, avait eu lieu le dimanche 16 mai 1025, en présence de Béranger, évêque d'Elne et de Godfred II, comte de Roussillon; mais que reste-t-il encore de cette époque, voilà le problème à résoudre.

Près du porche se trouve la *Nostra Senyora dels Correchs,* (Notre Dame du Ravin), objet d'une vieille dévotion perpignanaise.

La Loge de Mer, située au centre de la ville et des affaires, et dont nous avions pu remarquer une vue ancienne sur le vieux tableau de l'église Saint-Jacques, intéressant

(1) *Bulletins et mémoires de la société nationale des Antiquaires de France,* 1903, VIIe série, t. IV, p. 232.

(2) *Ibid,* pl. de la p. 238.

document, quoique bien mutilé par un nettoyage barbare, fut construite à la fin du XIVe siècle et achevée au XVIe siècle. Elle contient la belle salle Arago, éclairée de fenêtres à remplages flamboyants. Là était établi le Consulat de Mer, réglant toutes les questions commerciales.

La mairie, la loge et l'ancien palais de justice formaient le centre de Perpignan. Là se concentrent toutes les affaires, toute la vie de la ville, là aussi se trouvent les principaux cafés. C'est là comme le dit M. Vidal, que bat le cœur de Perpignan (1). C'est le rendez-vous préféré des habitants et des étrangers.

On visite ensuite le Castillet, vieille porte fortifiée, connue d'abord sous le nom de porte Notre-Dame, élevée dans la seconde partie du XIVe siècle, sous Pierre IV. Elle a été bien restaurée et est d'un grand aspect décoratif avec ses créneaux et ses hauts machicoulis.

Le soir avait lieu l'embrasement du Castillet à la lueur des feux de bengale, fête très réussie, en l'honneur du congrès et qui avait attiré toute la population.

Perpignan possède encore quelques anciennes maisons dont les plus belles sont l'hôtel d'Ortaffa, et les maisons Julia et Sancho, mais, hélas ! les fortifications si intéressantes ont disparu. La vieille place forte a été démantelée et les habitants ont détruit avec entrain leur belle ceinture de murailles, élevée avec tant d'art sous Charles-Quint et Philippe II, complétée ensuite par Vauban.

Le mercredi 30 mai, un train spécial emportait de grand matin les membres du congrès vers Prades, où une longue file de voitures les attendaient pour les con-

(1) Vidal, *Guide*, p. 34.

duire à Saint-Michel-de-Cuxa [1], vieille abbaye en ruines, dépouillée de ses plus beaux ornements. Son cloître a été mis au pillage vers 1840, ses beaux chapiteaux sont venus décorer un établissement de bains à Prades, son trésor se trouve dans l'église de Prades.

Cette abbaye bénédictine, fondée d'abord vers l'an 845, sur les bords de la Tet près d'Olette, fut transportée vers 878 [2] à Cuxa *(in villa Cuxana)*, dans un site charmant, au sommet d'une colline fertile, aux pieds de laquelle coule le Ribereta et entouré d'un amphithéâtre de montagnes, dont une échancrure laisse apercevoir la masse puissante du Canigou.

Les ruines de l'église permettent de constater qu'elle se rattachait à l'architecture catalane et occidentale. On a beaucoup discuté au milieu des ruines sur son origine très ancienne. La dédicace d'une seconde église s'était faite en 953, et d'une troisième église en 974.

Les archéologues semblent craindre de lui assigner la date de construction indiquée par l'abbé Oliba (xe siècle), qui paraîtrait-il, s'est trompé de quelques années.

L'église qui existait en 1040, avait à peu près les dimensions de celle-ci. Il y a de grands arcs transversaux jetés en travers de la nef et une charpente apparente recouvrait la nef, et à ce propos on cite une église rurale dans les environs de Prades, ayant aussi des arcs transversaux du xie siècle. L'appareil est de petites dimensions et de qualité commune. Le mode de bâtir est une importation d'origine orientale méditerranéenne. La nef est très importante et semble fort ancienne, mais les culs-de-lampe

(1) Nodier-Taylor. _*Voy. pittor. Languedoc*, t. II, pl. 161.

(2) La *Gallia Christiana*, Paris, 1739, t. VI, p. 1094, donne une série de 61 abbés, depuis Edelbertus en 869 jusqu'à Salvator de Copons en 1726.

supportant les arcs transversaux, semblent être du XVI[e] siècle. On démolit à cette époque les transversaux pour refaire des doubleaux et augmenter l'église d'un chevet et d'arcades sur les bas-côtés, percées dans les murs existants. L'église a un transept et deux clochers, dont l'un s'est écroulé, mais celui qui subsiste encore, est fort remarquable. C'est un beau spécimen de clocher roman lombard. Il est à cinq étages, percés des baies en plein cintre. Le troisième étage a des baies géminéees avec colonnette unique centrale et chapiteau. Le quatrième étage était pareil, mais a été partiellement muré. Le cinquième est composé d'oculi; il y en a quatre sur chaque face. Une décoration de bandes lombardes et de dents de scie sépare les deux premiers étages qui sont éclairés de simples baies sans colonnettes. Les clochers catalans étaient couronnés d'une sorte de crénelage à pignons, mais ici ce crénelage n'est pas de l'époque et a été refait.

Il existe à l'est une coupole dont on a beaucoup parlé. On crut y voir la plus ancienne existant en France (1), mais après examen, on constate qu'elle est recouverte d'un enduit moderne, les tuiles qui la recouvrent à l'extérieur sont modernes aussi, certains détails semblent dénoter le commencement du XIX[e] siècle et finalement on apprend par un prêtre de la localité qu'elle doit avoir été bâtie vers 1830. Mais en revanche, à l'autre extrémité de l'église existe une curiosité. C'est l'église souterraine de la Creche, où l'on pénètre par le porche de l'église abbatiale. Celle-ci paraît certainement antérieure à 1040. Elle a environ huit mètres de diamètre avec petite abside. La voûte en berceau circulaire repose sur un gros pilier central et elle était éclairée

(1) *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. V, pp. 302 et 546.



par quatre baies aujourd'hui bouchées. On y entre par un souterrain voûté en berceau, accolé au côté nord, mais encombré de débris de chapiteaux et de fûts de colonnettes brisées, qu'il faut enjamber dans l'obscurité la plus complète.

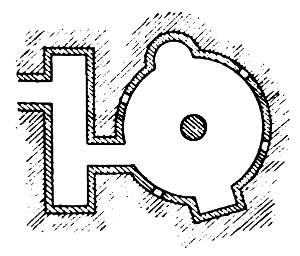


Fig. 28. Plan de l'église de la Crèche.

Avant de quitter ces ruines, notons encore une voûte d'arêtes près de l'entrée à gauche, dans le couloir près du chœur, une petite fenêtre qui semble être du XIe siècle et à l'extérieur un tailloir catalan de forme trapézoïdale. On remarque aussi dans les murs d'anciennes baies murées et remplacées par d'autres baies, preuves des remaniements fréquents de cette église [1].

Le cloître devait encore exister au temps où Viollet-le-Duc le visita, car il en donne une description détaillée [2]. Il indique qu'il n'y avait que des piles d'angle avec deux piles intermédiaires. Les colonnettes étaient simples et non jumelles et les galeries non voûtées, mais couvertes en charpente.

Il en donne la coupe et le plan.

Nous rentrons ensuite à Prades, dont l'église possède un clocher du même genre que celui que nous venions de voir, même décoration de bandes et de dents de scie lombardes, formées par des briques posées de biais avec l'angle ressortant. On y voit aussi des baies géminées, mais avec deux colonnettes légèrement galbées et frises

(1) Voir sur Saint-Michel-de-Cuxa: Chanoine Font, *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Michel-de-Cuxa, suivi de la vie du marquis Ferdinand Costa,* un vol. in-8° de 500 pp.

(2) Viollet-le Duc, *Dict. raisonné,* III, 432, figg. 17 et 18.

d'arcatures reposant sur culs-de-lampe ou modillons; aux colonnettes on remarque le tailloir commun aux deux chapiteaux et de forme trapézoïdale.

La tour de Prades a été reproduite dans l'ouvrage du B[on] Taylor (1). L'ensemble est un beau spécimen de construction lombarde. L'église est toujours du même système de construction: nef unique, chapelles latérales entre les contreforts qui sont intérieurs. Il existe une sorte de transept terminé par deux rotondes. Au chœur se voit une voûte à liernes et tiercerons, avec quatre clefs de voûte, datant du XVII[e] siècle.

Le maître-autel de l'église Saint-Pierre est fort ornementé dans le genre espagnol. Il est très élevé, tout doré, avec statues et panneaux latéraux peints.

A gauche se trouve une petite chapelle remplie de reliquaires, de bustes et d'ostensoirs. La plupart de ces bustes en bois doré proviennent du trésor de l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa. Ce sont les effigies entre autres de saint Valérien, de sainte Eugénie, de saint Albert, il y a aussi une grande relique du bois de la Crèche, mais les reliquaires les plus beaux n'y sont plus.

Dans une rue latérale, non loin de l'église, se trouve un établissement de bains. Un artiste incompris par les archéologues a été piller l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa en a emporté les chapiteaux et les colonnettes pour en reconstituer une espèce de cloître autour duquel s'ouvrent sous les galeries une série de cabines avec baignoires. Profanation archéologique accomplie vers 1840. Ces chapiteaux romains sont fort beaux et j'en reproduis ici l'un de ceux qui m'ont paru les plus typiques (fig. 29).

Nous partons ensuite pour Villefranche-de-Conflent, petite

(1) NODIER-TAYLOR, *Voy pittor. Languedoc*, t. II, pl. 158.

ville fortifiée d'aspect très pittoresque, resserrée dans un étroit vallon, arrosée par la Tet et dominée par le mont de Bédavany. La position de Villefranche, à l'entrée de la Cerdagne, la fit fortifier dès le moyen âge. Déjà Guillaume-Raymond, comte de Cerdagne, en fondant la ville au XI[e] siècle, l'entoura de murailles et de tours. Plus tard, Vauban y vint organiser la défense des frontières. Il bâtit le château sur un contrefort avancé du mont de Belloch et garnit la ville de bastions vers l'Espagne et en aval de la Tet.

L'église est à deux nefs ou plutôt augmentée d'un bas-côté. La voûte de la nef est plus basse que celle du chœur et les arcades montent graduellement vers le chœur, qui se termine par un chevet plat. Les voûtes sont construites en berceau brisé, et les archéologues discutent longuement sur l'âge à donner à l'église, faut-il la reporter à l'époque de Guillaume-Raymond, comte de Cerdagne et lui attribuer le commencement du XII[e] siècle ? La construction est en pierre brune et l'un des portails surtout est à remarquer. Je l'ai photographié (fig. 30). Il est d'une grande richesse pour le pays. Quatre colonnes décorent l'entrée et leurs chapiteaux rappellent ceux de Saint-Michel-de-Cuxa. Un tore rond et cannelé en torsade garnit l'archivolte intérieure, dans les cannelures se voient une série d'étoiles. L'archivolte extérieure n'a pas de tore, mais est garnie d'une série de boules. Sur les tailloirs des chapiteaux sont accroupis des lions lombards, j'ai parlé plus haut de ces lions, se rencontrant aux portes des églises (actes: *inter leones)*, à propos de la cathédrale d'Alet (1).

Ici les colonnettes sont inégales: trois des fûts sont

(1) Voir ci-dessus, p. 134.

lisses et le dernier est cannelé en spirale. Le tympan est nu et supporté par un large linteau. Ce portail a été reproduit dans le grand ouvrage du baron Taylor (1).

Après une promenade dans les deux rues de la petite ville, étroites et aux maisons de marbre gris-noir, massives et sombres, nous regagnons nos voitures qui nous transportent le long d'une route de montagnes vers Cornilla-de-Conflent, où se trouve une église très curieuse avec beau portail (2) et abside remarquable. La construction est à trois nefs, celle de droite moins longue que les autres de toute une travée. Les piliers sont rectangulaires et supportent une voûte en berceau brisé, dépourvue de doubleaux et les bas-côtés sont voûtés en quart de cercle, comme à Fontfroide. Deux oculi éclairent la voûte centrale et les arcades sont en plein cintre. L'église possède un large transept, l'abside est avec chœur très court et dans les murs épais du transept s'ouvrent quatre absidioles dans le genre de celles de la Séo-d'Urgel, correspondant à l'extérieur avec un mur plat. Tout cet ensemble du XIIe siècle, fort bien conservé, est intéressant à étudier. Le transept seul a été remanié et allongé en 1579.

M. Lefèvre-Pontalis fait remarquer le système de voûtes n'admettant pas d'éclairage direct comme cela se rencontrait dans l'école poitevine. Il signale aussi les voûtes en berceau brisé et l'absence de doubleaux, sans cependant qu'on puisse y voir une influence auvergnate. Il fait aussi remarquer un décrochement intéressant à l'entrée du chœur; les trois fenêtres éclairant l'abside, sont ornées à l'intérieur comme à l'extérieur de doubles colonnettes avec boudins circulaires et séparés du fond des claveaux. A l'extérieur ces boudins sont à torsades et les fenêtres sont entourées

(1) Nodier-Taylor. *Voyage pittoresque, Languedoc*, t. II, pl. 158bis.
(2) Nodier-Taylor. *Voyage pittoresque, Languedoc*, t. II, pl. 157.

d'une grande archivolte en dents de scie. Le pourtour de l'abside est aussi décoré d'une suite de petites arcatures, reposant sur modillons et surmontées d'un bandeau en dents de scie. Le portail de la façade est fort beau. Il est en marbre blanc; six colonnettes supportent ses trois archivoltes dont les deux les plus rapprochées de la porte sont garnies d'un boudin, le premier identique à celui de Villefranche: torsade avec semis d'étoiles dans les creux, et le second d'un treillissé avec semis de fleurons. Le tympan est orné d'un Christ dans une gloire en amande, avec anges prosternés aux côtés et la porte en bois est très remarquable, car elle a conservé ses pentures primitives. La façade est percée d'une baie en plein cintre et toujours la même ornementation: colonnettes supportant un boudin ornementé et décoration extérieure de l'archivolte en dents de scie. Un crénelage couronne la façade. Le clocher est du même type que ceux de Saint-Michel-de-Cuxa et de Prades, quoique moins ornementé. Il est décoré aux étages de cordons d'arcatures reposant sur modillons et percé d'oculi au sommet, et semble être plus ancien que l'église.

Il est construit en petit appareil et en matériaux grossiers, tandis que la façade de l'église, qui semble avoir été plaquée sur des murs plus anciens, est en grand appareil. La forme des tailloirs des chapiteaux du portail qui n'ont pas de retournement, indique une période reculée. Le maître-autel de l'église est très ancien, peut-être du XIIe siècle, on l'orna au XIVe d'un très beau retable en marbre blanc, exécuté en 1345 par un artiste catalan, nommé Jacques Cascall. Il est de forme semi-circulaire et posé sur deux colonnes à hauteur de l'autel. Il se compose de quatorze panneaux, encadrés de colonnettes avec arcs très surbaissés, garnis de redents tréflés, surmontés

d'un gâble ajouré aux écoinçons chargés d'animaux fantastiques. Ces panneaux sont disposés sur deux rangs et représentent diverses scènes de la vie de Jésus-Christ: la Purification, la Présentation au Temple, la Trahison de Judas, le Crucifiement, la Descente de Croix, la Résurrection. Des armoiries se voient aux côtés et permettraient peut-être, en faisant des recherches sur les seigneurs de la localité, d'identifier les donateurs. Aux coins se trouvent des écussons chargés d'une étoile à huit rais; sur les colonnes des coins il y a des armes en relief, biseautées en *parti*.

Tout l'ensemble est d'une très belle exécution, malheureusement ce retable ayant été enlevé à la Révolution, fut replacé plus tard sans ordre, comme le prouve l'inscription incohérente et les scènes qui ne se suivent pas.

En quittant l'église, nous passons devant une jolie fontaine, ornée de deux armoiries (voir fig. 31) et nous arrivons dans la soirée par une route ravissante à Vernet-les-Bains, gardé en ce moment par les troupes à cause d'une grève d'ouvriers.

Le Vernet, situé à 620 mètres d'altitude, est une station balnéaire, bâtie en amphithéâtre sur une des ramifications du Canigou et était primitivement une dépendance de l'abbaye de Saint-Martin, par donation de Guifred, comte de Cerdagne en l'an 1009. Ses eaux thermales étaient connues dès le XII[e] siècle *(Balnea de Vernelo)* (1). Tombés dans l'oubli, ces bains furent peu à peu abandonnés et ne reprirent un nouvel essor qu'en 1834. Mercader y fit alors construire un établissement thermal, et en 1879 de nouveaux propriétaires y élevèrent un casino et de beaux

(1) P. VIDAL. *Guide des Pyrénées Orientales*, p. 271 — CARRÈRE. *Traité des eaux minérales du Roussillon*.

hôtels pouvant aujourd'hui rivaliser avec les meilleures stations thermales des Pyrénées. Un splendide parc à la végétation touffue s'étend le long de la petite rivière, et les congressistes, fatigués des excursions des journées précédentes, purent se reposer dans cette oasis charmante.

Le lendemain de grand matin et par la fraîcheur, les plus intrépides parmi nous commencèrent l'ascension. Aucune route ne mène à l'abbaye de Saint-Martin, si ce n'est un sentier de mulets, dont les lacets serpentent sur le flanc de la montagne. Il faut marcher durant une heure trois quarts pour atteindre l'abbaye et de cinq heures du matin à huit heures ce fut un défilé continuel d'archéologues, partant par petits groupes de quatre où cinq, échelonnés suivant les habitudes plus ou moins matinales de chacun. Plusieurs restent en route et se reposent le long du sentier, tandis que d'autres déjà arrivés au sommet des roches encouragent de la voix les retardataires. D'en haut les trois cloches de Saint-Martin sonnaient joyeusement et à toute volée pour annoncer notre arrivée. Le son argentin de ces cloches se répercutant dans la montagne de crête en crête et d'écho en écho et se perdant en ondes sonores, mêlant leur mélodie harmonieuse au bruissement des torrents écumants, avait quelque chose de singulièrement poétique au milieu de cette belle et sauvage nature pyrénéenne.

La route du Canigou traverse d'abord Castell, petit village dans la vallée du Vernet, construit en partie avec les débris de l'abbaye de Saint-Martin. On y voit en divers endroits des fragments de sculptures et de chapiteaux et la modeste église renferme le beau tombeau de Guifred, comte de Cerdagne, fondateur de l'abbaye. Il est en marbre de Villefranche, et y a été transporté à la fin du XVIIIe siècle.

Le sentier monte de là graduellement, longeant le torrent du Cadi qui se précipite en flots tumultueux à travers les rochers, le sentier bifurque ensuite; l'un des bras le plus long faisant de nombreux lacets à travers les rochers, l'autre vrai chemin de chamois, allant plus droit au but. Sur l'autre versant de la vallée s'élève une tour dominant les environs. Le sentier dont les deux parties se rejoignent après un dernier tournant, arrive au faîte, d'où l'on voit enfin l'abbaye, bâtie à 1055 mètres au-dessus du niveau de la mer.

De là, le panorama est splendide, on voit à ses pieds toute la vallée du Vernet, parsemée de maisons au milieu de bocages de châtaigners et d'aulnes. Les eaux du Cady serpentent à travers les prairies entrecoupées de roches, et dans le fond des montagnes arides.

L'église abbatiale est en pleine restauration, grâce à l'heureuse initiative de Mgr. de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan.

Une légende, comme toujours, s'est implantée à côté de l'histoire de la fondation de l'abbaye. Le comte de Cerdagne avait confié à son neveu le commandement des troupes devant repousser l'invasion des Maures. Le jeune chef inexpérimenté se laissa battre et s'enfuit, mais le comte de Cerdagne, à la tête de troupes nouvelles vint fondre sur les Maures, les mit en déroute et tourna alors sa colère sur son neveu qui s'était réfugié dans une église. Il l'y poursuivit et sans respect pour le lieu saint, lui passa son épée au travers du corps. Plus tard, troublé par les remords, il fit un pèlerinage à Rome et demanda son pardon au pape Serge IV qui, comme pénitence, lui ordonna d'édifier un monastère au Canigou (1).

(1) Tomic. *Hist. des rois d'Aragon et des comtes de Barcelone.*

Cette légende a été réfutée par M. le chanoine Font [1]. La fondation de l'abbaye est due à la piété seule du comte de Cerdagne. Il n'y eut pas d'invasion de Maures à cette époque, la bulle de fondation ne fait pas mention d'une expiation, et le moine de Ripoll, historien des comtes de Barcelone, ne dit pas un mot du prétendu homicide.

Ce fut en l'an 1007, d'après la charte citée dans la *Marca hispanica*, que Guifred, comte de Cerdagne et Guisla, sa femme, firent don de leurs alleux sur le versant du Canigou pour y fonder un monastère. La dédicace de l'église eut lieu en 1009 et la bulle de confirmation du pape Serge IV, datée de l'an 1011, écrite sur papyrus, est conservée à la bibliothèque de Perpignan. Une autre consécration eut lieu en 1026, et en 1428 un tremblement de terre fit écrouler une partie des constructions.

La petite église est fort curieuse, construite en roman primitif, d'une grande simplicité et à l'aide de pierres prises dans la montagne.

Il y a deux églises superposées, plutôt qu'une crypte. L'église inférieure (fig. 32) est à trois nefs égales, six travées, une sorte de transept et un chœur terminé par trois absidioles creusées en plein mur et correspondant aux trois nefs. Elle a environ quinze mètres de long sur dix de large. On y pénètre par le côté droit et le chœur est recouvert de voûtes d'arêtes. Les chapiteaux en trapèze [2], sont d'un style barbare et très primitif, et sont ornés d'une espèce de godrons. Les colonnes sont légèrement renflées (fig. 33).

L'église supérieure a dix-huit mètres de long, la nef centrale sept mètres de hauteur sur quatre mètres de largeur

(1) Chan. FONT. *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Martin de Canigou*, p. 30.

(2) Voir la reproduction d'un de ces chapiteaux dans: ENLART, *Manuel d'archéol. franç.*, I, p. 374, fig. 168.

et les nefs latérales cinq mètres de hauteur sur trois mètres de largeur; elle est aussi à trois nefs, sans transept, terminées par une abside et deux absidioles (fig. 33). Elle est divisée en deux parties égales par deux piliers cruciformes et les voûtes sont soutenues par huit colonnes aux chapiteaux aussi en trapèze, chargés d'une ornementation peu profonde de lignes entrecroisées formant réseau irrégulier. Les voûtes en berceau de la nef qui s'étaient écroulées en partie, ont été reconstruites récemment. Les trois absides sont voûtées en cul-de-four et ressortent à l'extérieur, décorées en frise d'une série de petites arcatures. Le clocher, à gauche des absides, est carré, de style lombard rappelant celui de Saint-Michel-de-Cuxa, quoique beaucoup plus simple et percé seulement de deux baies sur chaque face: grandes au premier étage et jumelles avec colonnettes au second étage. Cependant la face du chevet est un peu plus ornementée; un crénelage le surmonte. A droite de l'église se trouve le cloître en ruines; il a la forme d'un trapèze irrégulier, bordé d'arcades en plein cintre de la plus grande simplicité et en matériaux grossiers. Tout le reste des bâtiments est encore en ruines. Aux côtés du cloître existaient les logements de l'abbé, de l'infirmier et du chambrier, devant l'église les logements du grand-prévôt et de l'aumônier. La salle capitulaire était séparée de l'église par la petite chapelle Saint-Galderic ou Gaudérique, qui possède aussi une absidiole.

Toutes ces constructions datent probablement du premier abbé Sclua, mort en l'an 1044 ([1]).

(1) Voir la suite des abbés de Saint-Martin du Canigou dans la *Gallia Christiana*, éd. de Paris 1793, t. VI, p. 1110; depuis l'abbé Sclua jusqu'à Ignace de Wals ou Valls, abbé en 1728, il y en eut 39. En 1506 commença aussi pour Saint-Martin, la série des abbés commendataires dont le premier fut le cardinal Aloïs d'Aragon. L'abbaye fut sécularisée en 1768, en même temps que Cuxa, mais l'opposition à cette décision dura environ onze ans.

On trouve quelques belles planches dans le grand ouvrage du baron Taylor, représentant l'abbaye du Canigou [1].

Une grande cérémonie eut lieu le 11 novembre 1902, lors de la prise de possession de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, par Mgr de Carsalade du Pont, évêque du diocèse d'Elne et de Perpignan. Cette cérémonie attira une affluence considérable vers les sommets du Canigou et se termina par un Consistoire des Jeux Floraux, grandes assises littéraires et catalanes.

La visite de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, formait l'étape finale de ce congrès extrêmement rempli et cependant dans ce beau coin des Pyrénées bien d'autres églises ou ruines n'ont pu être visitées, le programme étant déjà suffisamment chargé.

Impossible, malheureusement, de visiter la curieuse église de Planès, à plan trèflé ou plutôt triangulaire avec absidiole à chaque face, curieux et unique spécimen de ce genre et exemple de style roman attardé.

Impossible aussi de visiter à Boule-d'Amont l'église de l'ancienne abbaye de Serrabona dont le porche voûté avec ses colonnettes aux chapiteaux finement sculptés offre beaucoup d'intérêt.

Il me reste encore à résumer brièvement les communications faites aux séances du soir. De nombreux orateurs étaient inscrits pour répondre aux questions du programme et les communications ont plusieurs fois été suivies de discussions intéressantes.

A la séance d'ouverture, dans la salle des fêtes de la mairie

(1) Nodier-Taylor. *Voyage pittoresque, Languedoc*, t. II, pl. 166, 166bis, 167bis, 167ter et 162.



de Carcassonne, plusieurs discours ont été prononcés : discours de bienvenue adressés aux congressistes, par M. le colonel Grillières, au nom des sociétés savantes de l'Aude, et de M. Lefèvre-Pontalis, président du congrès. Ensuite M. de Villefosse, membre de l'Institut et délégué du ministère de l'instruction publique, a révélé aux Audois l'existence d'une tombe précieuse pour eux. C'est celle d'un soldat gaulois, originaire de Carcassonne et mort au premier siècle de notre ère, sur les bords du Rhin. Il appartenait à la *tribu Voltinia* et se nommait *Caïus-Julius-Niger*. M. de Villefosse nous donne lecture de l'épitaphe, véritable poésie funéraire, exprimant les regrets de mourir jeune et loin de la patrie et le sentiment du devoir accompli. Il émet le vœu, en terminant, de voir un moulage de ce rare vestige de la domination romaine, prendre place au musée de la ville. Espérons que ce vœu sera réalisé. On entend ensuite la lecture d'un travail de M. Joseph Poux, archiviste de l'Aude sur l'église détruite en 1793, de Saint-Sernin dans la cité de Carcassonne, dont l'abside a formé une des tours de défense à gauche de la porte Narbonnaise. Elle fut percée, en 1441, d'une grande baie gothique. M. Poux reconstitue, en s'appuyant sur des documents inédits, le plan complet et les différents détails de l'édifice disparu. La séance se termine par le compte-rendu des découvertes archéologiques faites à Montlaurès par M. Rouzaud, percepteur à Narbonne.

A la deuxième séance, on entend la lecture, par M. Germain Sicard, des conclusions d'un mémoire sur les découvertes faites dans l'Aude relativement à l'époque préhistorique. Il énumère les stations explorées dans le département. On lit ensuite un travail de M. Thiers, de Narbonne, sur Montlaurès et Malvézy. L'auteur, dont on avait déjà remarqué la savante notice sur les monuments romains de

Narbonne, le capitole et la voie Domitienne, démontre par une série de preuves que la plaine de l'Ivière où se trouve actuellement Malvézy, a été habitée non par les Ligures, comme on l'avait prétendu, mais bien par les Ibères. On a exhumé une grande quantité de fragments de poteries autour de Malvezy.

A ce travail succède un autre mémoire concernant aussi la période préhistorique. M. Fage, de Rivoire-lez-Cazilhac, décrit les recherches persévérantes faites sur le territoire des Auriolas, près de Cavanac, où se trouve une station préhistorique. Il en conclut que la présence de l'homme y est constatée à une époque très reculée.

M. Sicard, de Caunes-Minervois, signale la découverte d'un tombeau romain près de Laure, monument carré à deux étages, et en montre les photographies. MM. de Villefosse et de Lahondès émettent des conjectures diverses sur la destination de ce monument, construit en épais blocage.

On lit, pour finir, un mémoire de M. Mouret, de Béziers, sur un tumulus de Saint-Bauzille d'Esclutiou (Département de l'Hérault). Il donne quelques traductions épigraphiques qui amènent une discussion assez longue et sur lesquelles on fait les plus expresses réserves.

A la troisième séance, M. le Dr Barbot parle longuement des peintures si intéressantes de la cathédrale de Mende (Gévaudan) et fait circuler des plans et des photographies.

M. de Lahondès compare les cryptes découvertes à Mende à la crypte de Saint-Sernin de Toulouse, et dit ensuite quelques mots du château de Romard, entrevu de loin lors de l'excursion à Saint-Hilaire, puis nous décrit l'oppidum de Tartare dans l'Aude, et les fouilles sommaires qui y furent faites. Il émet le vœu que l'Académie des Inscrip-

tions et Belles-Lettres entreprenne l'exploration méthodique de cette région où pourraient se faire bien des découvertes archéologiques.

Le secrétaire général, M. Poux, avait, à cette séance, commencé par donner lecture de deux mémoires, l'un de M. Esparseil, de Carcassonne, ayant pour titre: *Nos ancêtres et leurs travaux miniers dans le Cabardès*. L'auteur a exploré la montagne de Lastours, couronnée de ces curieux châteaux que plusieurs congressistes allèrent visiter; il y a rencontré plusieurs excavations dans lesquelles ont été trouvées des verreries, des poteries, des amphores et des médailles. Il communique ensuite le résumé de l'enquête minière, faite dans le Cabardès sur l'ordre de Colbert.

Le second mémoire avait rapport à la châsse en argent de Saint-Gimer, qui était conservée anciennement dans l'église de Saint-Nazaire à Carcassonne. Cette châsse était attribuée à Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne de 1300 à 1320. Cette magnifique châsse qui peut être reconstituée, grâce à d'anciens inventaires du XVIIe siècle, était ornée de seize statuettes, reproduisant les figures principales sculptées dans le chœur de Saint-Nazaire, et M. Poux tire comme conclusion des documents produits que les statues du chœur de Saint-Nazaire sont de la fin du XIIIe siècle et non du commencement du XIVe, comme on le croit généralement. Ce riche produit de l'orfèvrerie du XIVe siècle, après avoir subi de nombreux déplacements, disparut définitivement vers 1757.

A la séance du jeudi soir, le président a commencé par la proclamation annuelle des médailles décernées aux archéologues les plus méritants, médailles de vermeil à M. Thiers, de Narbonne, et à M. Cros-Mayrevieille, de

Carcassonne, médailles d'argent et de bronze à plusieurs archéologues de Narbonne et de Perpignan.

On a entendu ensuite quelques communications parmi lesquelles je citerai celle de M. l'abbé Falcoux, sur les vitraux de Saint-Nazaire, et celle de M. Germain Sicard sur un monument mégalithique aux environs de Carcassonne.

Au cours d'une discussion, on critique les reconstructions de Viollet-le-Duc, surtout à la tour wisigothe et dans la partie vers la barbacane. On cite à ce propos les paroles de M. de Verneilh (1), au premier congrès de Carcassonne: à quoi bon tout restaurer, il vaudrait mieux préserver et soutenir.

Quelques vœux aussi sont proposés et adoptés.

D'abord de M. Cros-Mayrevieille, vœu que le château de Carcassonne soit rendu libre et que la poudrière soit déplacée. En cas d'explosion, ce serait la destruction complète d'un des plus beaux spécimens du moyen âge.

Ensuite, également sur la proposition de M. Cros-Mayrevieille, que l'église Saint-Nazaire soit isolée et débarrassée des constructions y attenantes sur deux points, de façon à pouvoir librement circuler autour du monument.

M. le marquis de Fayolle rompt une lance ensuite, pour la conservation du vieux pont de Cahors, dont la démolition va être mise en adjudication. Il cite le pont de Valempré comme similaire, et l'on émet un vœu demandant que ce pont soit épargné.

M. de Villefosse propose le vœu de voir la Municipalité de Carcassonne voter les frais peu considérables d'un moulage à faire de la curieuse tombe du soldat gaulois

(1) Le premier congrès tenu à Carcassonne en 1868 avait été dirigé par Arcisse de Caumont et le baron de Verneilh.

C. Julius Niger, dont il avait déjà fait mention à la séance d'ouverture. Ce vœu est adopté.

On constate que le musée lapidaire est dans un triste état, des dalles funéraires se trouvent dans la cour d'une école et y courent des dangers, auxquels il serait urgent de remédier.

M. Poux émet encore un dernier vœu relativement aux fouilles qui devraient être faites dans la cité de Carcassonne, afin d'y déterminer exactement quelles sont les parties gallo-romaines.

La séance s'est terminée par les projections photographiques des monuments de l'Aude.

Le samedi soir, c'étaient les murs de l'hôtel de ville de Perpignan, qui abritaient les congressistes réunis en séance solennelle dans la salle Arago.

Il y eut d'abord le discours de bienvenue prononcé par M. Desprès, premier adjoint du maire, il fait, en termes élevés, l'éloge des archéologues et de leurs travaux, et quoiqu'il se défende de trop prôner les monuments du Roussillon, son orgueil natal n'est certes pas exagéré en présence des beaux cloîtres d'Elne et d'Arles, et des antiques églises existant dans le département des Pyrénées orientales.

M. le docteur Donnezan prend ensuite la parole et fait l'éloge des nombreux travaux archéologiques entrepris en Roussillon; il cite notamment la bibliographie roussillonnaise, publiée par MM. Vidal et Calmettes, et inventoriant plus de 2.800 ouvrages. Il rend hommage aux publications savantes de MM. Brutails, Delplanque et Palustre, à la Revue d'histoire et d'archéologie, ainsi qu'aux excellents Guides récemment parus sur le Roussillon et les deux

Cerdagnes. Après avoir loué le zèle et l'ardeur apportés par Mgr de Carsalade du Pont à la restauration de Saint-Martin du Canigou, il déplore de voir tant d'autres monuments laissés dans l'oubli tombant en ruines et s'effritant pierre par pierre comme Saint-Michel-de-Cuxa, Serrabone et Coustouges.

M. Lefèvre-Pontalis remercie ensuite tous ceux qui ont contribué au succès de ce congrès et félicite les travailleurs roussillonnais qui marchent sur les traces d'Alart et de Bonnefoy et parmi lesquels il faut compter en premier rang MM. Brutails, Palustre, Donnezan et Vidal.

M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut, communique l'estampage d'une inscription romaine provenant de Castel Roussillon, précieuse, car le Roussillon n'est pas riche comme Narbonne en documents de cette époque. Il signale ensuite les fonts baptismaux de l'église de Pezilla-la-Rivière, c'est un cippe en marbre blanc consacré à Apollon et à Diane. Il parle aussi des fouilles du Mont Auxois et sollicite à ce sujet l'appui de la Société française d'archéologie.

M. Puig, architecte à Barcelone donne lecture d'un travail très documenté sur l'influence lombarde dans les églises de Catalogne, et cite de nombreux clochers où l'on voit la facture d'architectes lombards.

M. Palustre lit pour finir une notice sur un maître d'œuvres de Saint-Just de Narbonne.

Le lundi 28 mai on a d'abord entendu la lecture d'un mémoire de M. Maxence Praix intitulé « Mégalithes et bornes-frontières entre le Pays de Fenouillet et le Roussillon ». L'orateur signale ces tas de pierres se rencontrant le long de la Tet et que l'on nommait *Archa* ou *Creouète*

Ce ne sont pas d'anciens tombeaux, mais bien des bornes délimitant des frontières. Il parle aussi des Mégalithes de Caladroër et de Montner. Ces pierres etaient connues sous le nom de la *Pierre droite* et *la Bataille*. Les « Celtistes » convaincus ont pu y voir des dolmen et des menhirs, mais l'auteur abandonnant les légendes, leur trouve une origine plus récente.

Ensuite M. Palustre présente un mémoire sur quelques fondeurs de cloches roussillonnais. Il a découvert les noms de 73 d'entre eux, pour la plupart artistes ambulants. Il s'étend à ce propos sur l'importance de la fonte des cloches, et cite comme exemple un interrogatoire dans lequel le témoin déclare ne se rappeler ni le jour ni l'année mais que le fait s'est produit l'année où ont été fondues les deux grandes cloches de l'église Saint-Jean à Perpignan. On attribuait aux cloches le pouvoir de conjurer les orages. L'orateur signale une planchette à alphabet destinée en 1410 à former les inscriptions sur les cloches.

M. le docteur A. Donnezan donne le compte-rendu des fouilles pratiquées dans les cavernes des environs et présente la carte des mégalithes du Roussillon, qu'accompagnent une vingtaine de curieuses reproductions. Il décrit la manière d'enterrer les morts entre deux pierres, dressées latéralement et recouvertes d'une dalle ou de tuiles, et passe en revue les diverses sépultures découvertes depuis un demi-siècle.

M. Brutails fait ensuite une dissertation fort intéressante sur l'influence orientale dans l'architecture catalane. Le Roussillon était en communication constante avec le Levant, et comme le commerce maritime introduisait continuellement des ivoires, des étoffes d'orient, il n'est pas étonnant que les peintres et les sculpteurs se soient inspirés des modèles vus. M. Brutails engage les archéologues rous-

sillonnais à diriger leurs recherches de ce côté, persuadé qu'il y aurait maintes comparaisons à faire. Il donne comme exemple le bénitier de la Seo d'Urgel.

M. Jacques Freixe, du Perthus, présente un mémoire sur la voie romaine qui passait en Roussillon par Salses, Castel-Rosello, Elne et le Perthus. M. de Villefosse, dont la haute compétence en ces matières est si connue, présente quelques observations à ce sujet et donne des indications précieuses.

M. Jules Lair dépose sur le bureau différents mémoires que le temps trop court ne permet pas de lire, notamment des travaux de MM. Comet, Albert Salsas et Perdrizet; le mémoire de M. Comet avait trait aux imprimeries locales. On communique pour terminer la photographie d'un tableau des Escaldes, ce qui donne immédiatement lieu à une intéressante discussion entre le marquis de Fayolle et M. Puig, sur la date et l'origine de ce tableau, que certains croient dû à des artistes catalans.

A la séance de clôture du mardi 29 mai, on a traité de numismatique locale.

M. le docteur Joseph Massol décrit la numismatique du Roussillon, énumère les diverses monnaies en usage dans la suite des temps et sur lesquelles un travail a déjà été publié, en 1853, par le capitaine Colson.

M. Paul Bordeaux, président de la Société française de numismatique, parle des curieuses collections monétaires recueillies par divers amateurs de Perpignan, et souligne dans le mémoire qui vient d'être lu, deux points à retenir: D'abord on décrit une trentaine de types différents de monnaies frappées par les rois Charles VIII et Louis XI, nombre supérieur aux monnaies relevées jusqu'ici; ensuite

on a signalé un méreau portant: *Subsidium gestatis*, prouvant qu'au XVI[e] siècle, la charité s'organisait pour secourir les nécessiteux.

Divers vœux sont ensuite proposés et adoptés.

M. Cros, de Perpignan, propose la conservation de la Porte-Notre-Dame (petit Castillet), menacée de démolition. L'adjoint du maire, présent, déclare que la municipalité n'amputera pas ce beau monument.

M. Palustre propose deux desiderata: d'abord qu'on empêche l'élargissement du pont de Céret, par l'adjonction de trottoirs extérieurs. Ce serait déparer ce beau pont et compromettre sa solidité. Ensuite que l'on fasse des fouilles méthodiques à Castel-Rossello. M. de Villefosse approuve ce dernier vœu et ajoute que l'on retrouverait probablement les traces de la voie romaine, traversant la Tet en cet endroit.

M. de Villefosse propose ensuite un vœu pour la consolidation de l'église de Lamourguier à Narbonne, contenant le précieux musée lapidaire. (Hélas! ce vœu est venu trop tard, car comme je l'ai signalé plus haut, (p. 121) les grands arcs transversaux se sont écroulés depuis la visite des congressistes).

M. Amédée Hallays, du *Journal des Débats*, dans une charmante causerie improvisée, stimule le zèle des archéologues pour la conservation des vieux monuments. Tout peuple, dit-il, doit avoir le respect de son histoire, la conservation de ses traditions, la notion de son art. Il faut combattre, dit-il, lorsqu'un monument est menacé de destruction et par la voie de la presse et par l'organisation de conférences. Il faut créer un courant populaire qui forcera l'opinion publique, et ainsi souvent on parviendra à enrayer de ces projets iconoclastes qui sous prétexte de percement d'une rue, ou de tracé d'une voie

ferrée, menaçent l'un ou l'autre de ces vénérables monuments légués par le passé.

La proclamation des médailles décernées a lieu ensuite. M. Brutails, dont les savants travaux ont déjà obtenu en 1901 la grande médaille de vermeil, ne pouvant recevoir de plus haute récompense, se voit l'objet de chaleureuses félicitations de la part du président, qui signale un nouveau travail du zélé archiviste de la Gironde, devant paraître bientôt.

Les deux médailles de vermeil sont attribuées à Mgr. de Carsalade du Pont, le restaurateur de la pittoresque abbaye de Saint-Martin du Canigou, et à M. le Dr Donnezan pour ses remarquables travaux sur l'archéologie préhistorique et la paléontologie.

Plusieurs autres médailles d'argent et de bronze sont décernées aux archéologues du département.

La séance se termine par une série de projections photographiques des monuments du Roussillon, les clichés provenaient du Club Alpin, section du Canigou et de la Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan

Ici se termine le rapport de ce congrès qui peut compter parmi un des plus intéressants de ceux organisés par la Société française d'archéologie.

Les fatigues très réelles de ce lointain congrès étaient largement compensées par l'intérêt des cloîtres, des églises, des ruines, et par la beauté sauvage et grandiose des sites pyrénéens, depuis les neiges du Canigou jusqu'aux flots bleus de la Méditerranée.

Le charme de ces « Montanyas regaladas » du blanc Canigou et de ses verdoyantes vallées aux pentes broussailleuses, zébrées de torrents mugissants a tenté maintes fois la muse des poètes catalans.

Célébrant le beau et puissant massif de montagnes qui s'élève au-dessus de la plaine roussillonnaise, le chantre du Canigou, le poète catalan Jacinto Verdaguer a dit :

Lo Canigo dona la ma a Batera
Tretzevents a Batera y Comelada,
Y entre ells, oberte al cell del cel blavissim
Son verge si desclou aqueixa plana;
Paners de flors que eixos gegants sostenen,
Los uns al braç, los altres a l'espallla...

Les montagnards du Canigou ont leurs chants populaires: *Montanyas regaladas* et *Lo Pardal*, qui sont pour eux ce qu'est pour les Suisses le *Ranz des vaches*.

Malgré la durée d'un congrès de onze jours et malgré les ardeurs du brûlant soleil de Perpignan, plusieurs congressistes et j'étais du nombre, sont partis, traversant les Albères pour le Montserrat et pour Barcelone, où il y a également beaucoup à voir et à admirer.

Le Montserrat, fantastique amas de montagnes découpé en dents de scie, est formé de séries de colonnes énormes, de teinte rougeâtre, surnommées anciennement par les Arabes « gistaous » ou sentinelles, et s'élevant presqu'isolée dans les plaines de la Catalogne. Au flanc de cette montagne à pic est accroché, suspendu comme un gigantesque balcon, le célèbre monastère où l'on arrive par un chemin de fer à crémaillère, partant de Monistrol

Barcelone, ville populeuse et bruyante, ayant une cathédrale remarquable, type de ce beau style gothique espagnol et ayant comme toujours les contreforts intérieurs avec chapelles entre les contreforts. Dans la sacristie se voient les armoiries d'un chapitre de la Toison d'or, dont plusieurs

se rapportent à des personnages des Pays-Bas et quelques beaux tableaux de primitifs. Un splendide cloître est adossé à la cathédrale et communique avec elle par la « puerta de San-Severo ». Il date du commencement du XVIe siècle et est entouré de chapelles.

Il y a encore la belle église Santa Maria del Mar datant du milieu du XIVe siècle aux nefs d'une grande hardiesse, mais à l'intérieur malheureusement modernisée; la vieille et curieuse Capilla real de Santa Agueda, différant totalement des autres églises de Barcelone, datant du XIIIe siècle et convertie actuellement en musée.

Il y a surtout dans la direction de Montjuich le très curieux cloître de San Pablo del Campo spécimen de la vieille architecture catalane aux colonnes jumelles avec de riches chapiteaux soutenant des arcades de style arabe, les unes trilobées, les autres à cinq lobes.

Mais comme l'excursion en Espagne ne faisait plus partie de la mission dont j'étais chargé, force m'est donc de clôturer ici mon rapport déjà beaucoup trop long.

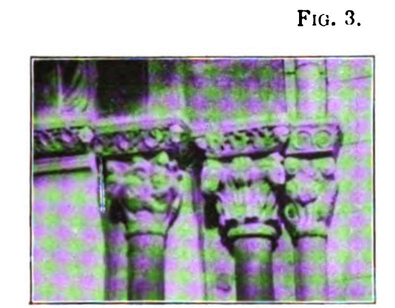
Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

Fig. 2.



Chapiteaux de Rieux.

Fig. 3.



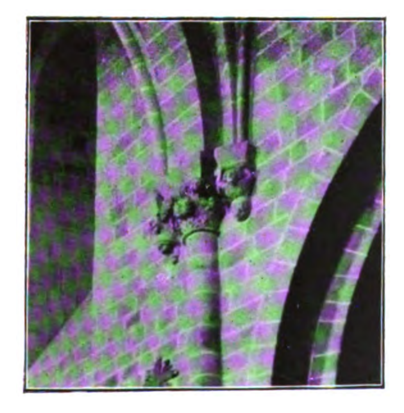
Rieux. Chapiteaux de l'ancien porche.

Fig. 6.



La poterne vue de côté et montrant la construction romaine de l'intérieur.

Fig. 4.



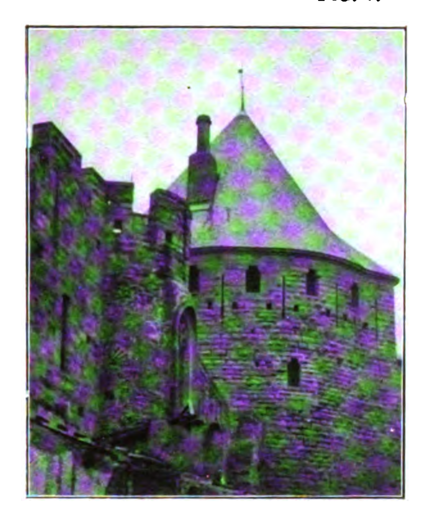
Saint-Hilaire.
Chapiteaux et culots de la nef.

Fig. 5.



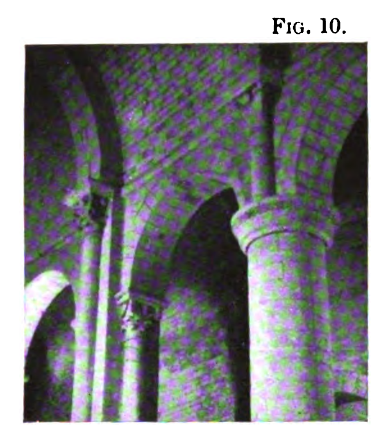
Carcassonne.
Poterne gallo-romaine.

Fig. 7.



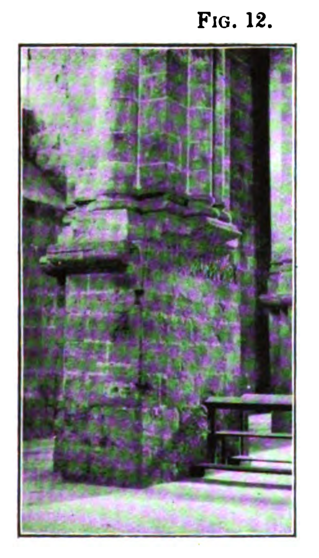
La tour de Saint-Sernin et la tour à éperon de la porte Narbonnaise.

Fig. 10.



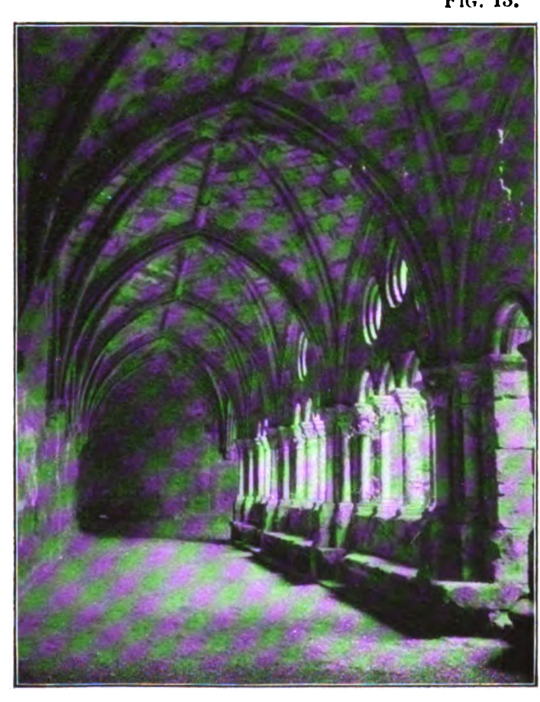
Saint-Nazaire. Carcassonne
Partie romane, nef, côté gauche.

Fig. 12.



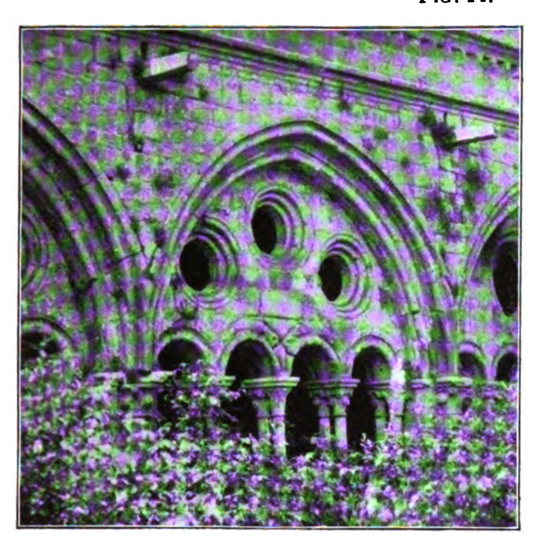
Piliers de la nef de Fontfroide. 1r pilier à gauche.

Fig. 13.



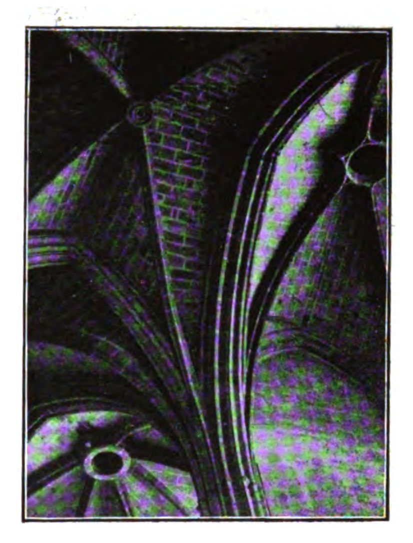
Abbaye de Fontfroide. Galerie de droite

Fig. 14.



Abbaye de Fontfroide. Cloître.

Fig. 15.



Cathédrale Saint-Just à Narbonne.
Clefs de voûte du déambulatoire.

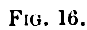
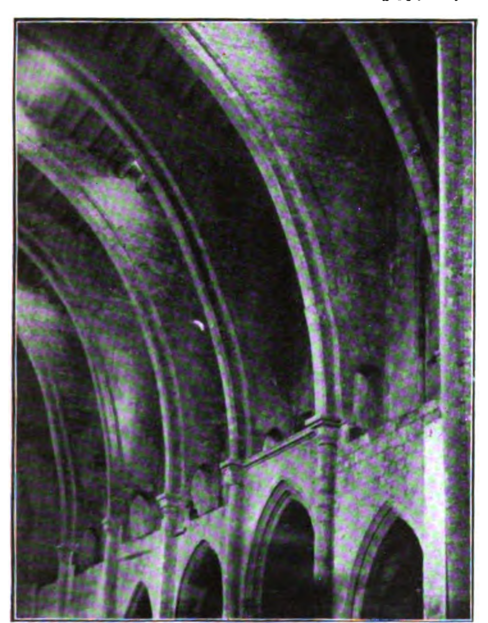


Fig. 16.



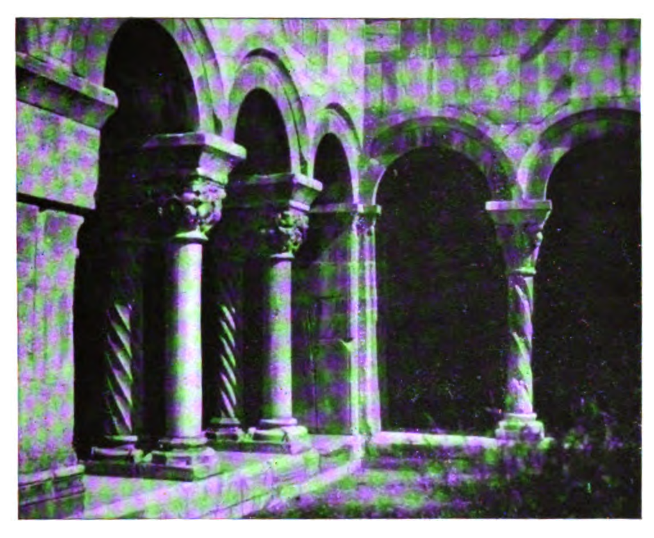
Eglise (Musée) de Lamourguier à Narbonne.

Fig. 17.



Le sarcophage « les Vendanges ».
Musée Lamourguier à Narbonne.

Fig. 24.



Cloitre d'Elne. Chapiteaux roussillonnais.

Fig. 18.



Colonnes du déambulatoire. Eglise St-Paul. Narbonne.

Fig. 20.



Cathédrale d'Alet. Colonnes de la nef.

Fig. 23.



Cloître d'Elne.

Fig. 25.



Chapiteau du cloître d'Elne.

Fig. 26.



Le bénitier d'Elne.

Fig. 29.



Chapiteau de Saint-Michel-de-Cuxa, remployé aux bains de Prades

Fig. 30.



Portail de l'église de Villefranche-de-Conflent.

Fig. 32.

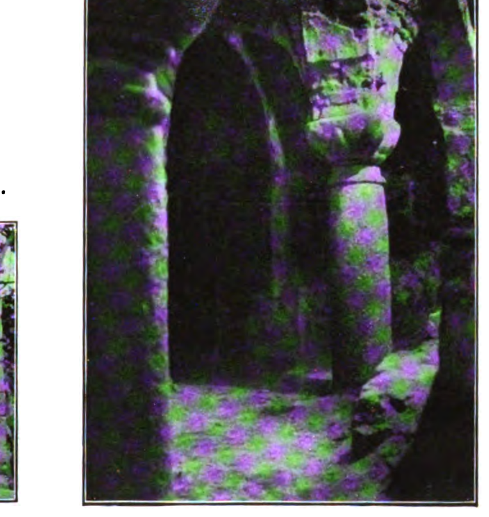


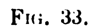
Fig. 31.

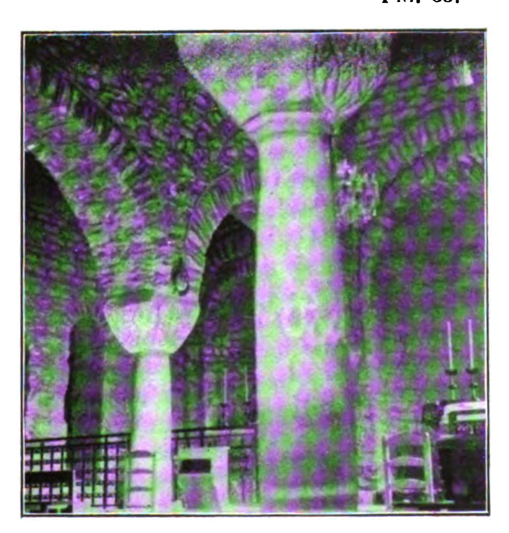


Cliché du comte de Saint-Saud.

La fontaine de Cornilla-de-Conflent.

Saint-Martin du Canigou.
Eglise inférieure.


Fig. 33.



Saint-Martin du Canigou. Eglise supérieure.

Les puits romains du Pays de Waes et les puits roumains en bois

---

Les constatations faites par l'un de nous au cours de fouilles, et les observations recueillies par l'autre pendant un séjour de trois mois en Roumanie, où il avait été appelé, en 1906, par le Gouvernement roumain, pour y monter le squelette d'un *Dinotherium gigantissimum* récemment découvert, nous ont amenés à établir des rapprochements entre le mode de fonçage et de construction de puits usité par les Belgo-Romains, établis sur la rive gauche de l'Escaut et celui encore employé sur les bords du Danube.



Pour pouvoir utilement faire une comparaison entre les puits romains du Pays de Waes et les puits en bois de la Roumanie, il importe avant tout de faire une courte description des uns et des autres.

Deux puits quadrangulaires en bois de la période romaine furent découverts au Pays de Waes.

Le premier, mis au jour à Steendorp, en novembre 1872, fut décrit par feu le Dr Van Raemdonck (1).

Ce puits avait la structure suivante: le cuvelage était composé de quatre poutres équarries, probablement à l'herminette, formant montants. Ceux-ci sont reliés par des entretoises, alternant par paires sur les deux faces opposées. Elles étaient fixées par tenons et mortaises et étaient échancrées en segment de cercle du côté intérieur. La première paire était posée à 0^m21, et la deuxième à 0^m31 du fond. L'intervalle entre elles était fermé par des planches épaisses de 0^m04 à 0^m07 et larges de 0^m11 à 0^m31. Le fond était formé d'un plancher. Le puits mesurait intérieurement $1^m25 \times 1^m15$.

Ce puits était comblé au moyen de terres de remblai. Il contenait une *tegula* intacte, des débris de *tegula*, une meule en lave d'Andernach, des parties de deux autres meules, l'anse et les cercles en fer d'un seau, un crochet de perche à puiser l'eau, en forme de gaffe de batelier.

La hauteur probable du puits, à partir du fond jusqu'à la surface du sol était de 4^m70.

Le grand nombre de débris céramiques trouvés au même endroit et dans les environs directs, permet de supposer, et avec fondement, qu'il y eut là une tuilerie-briqueterie-poterie.



Le puits découvert en 1901, dans les briqueteries de Thielrode, grâce au directeur de celles-ci, M. Victor Lapage, avait aussi un cuvelage quadrangulaire.

Ce puits, tel qu'il fut trouvé, et tel qu'une partie en

(1) *Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes*, V. pp. 33 ss.



Pl. 1.

existe encore dans le sol, est incliné de 5° environ vers l'Ouest; il a une profondeur de 19 mètres.

Le cuvelage est formé de quatre poutres en chêne, de 19 mètres de hauteur, équarries à l'herminette, au sommet à 0m165 de côté et à 0m220 à la base, formant montants. Ceux-ci sont reliés par des entretoises évidées du côté intérieur en segment de cercle, posées par couples sur les côtés opposés et fixées par tenons et mortaises. L'intervalle entre ces poussards est rempli par deux planches épaisses en moyenne de 0m073 (environ un *palmus* romain) et de largeurs diverses, variant de 0m19 à 0m35, fixées en général au moyen d'un, quelquefois au moyen de deux clous quadrangulaires (Pl. I) (1).

Le cuvelage affecte la forme d'une pyramide tronquée. Les dimensions latérales extérieures sont au sommet de 1m20 sur trois faces et de 1m27 sur la quatrième, à la base une face mesure 1m38, tandis que les trois autres ont une longueur de 1m48.

Le fond du puits était planchéié, et ce parquet était surmonté de deux entretoises croisées, destinées à maintenir les quatre montants à leur écartement.

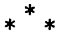
La disposition du cuvelage dans le sol et l'état du terrain qui l'entourait immédiatement, permettent de croire que les montants ont été dressés à la surface, qu'ils y ont été joints et reliés, et que la charpente s'est insensiblement enfoncée dans la terre, le creusement se faisant par en dessous. C'est ce qui explique probablement l'inclinaison du cuvelage à 5° vers l'Ouest. Ce qui le confirme, c'est qu'à la profondeur de 13m00 les montants sont

(1) Cliché pris par M. l'abbé de Sutter, inspecteur des écoles à Tamise, pendant les fouilles de 1904. Nous lui réitérons nos bien vifs remerciments.

munis d'encoches destinées probablement à soutenir le cuvelage dans sa descente.

Le puits était rempli de terres coulées de l'Est à l'Ouest. On y a trouvé, en le vidant, outre d'innombrables tessons de briques, de *tegula*, *d'imbrex*, de poteries, divers objets en fer, entre autres: un crochet en fer dont la tige est tordue sur elle-même et qui se terminait par un anneau, celui-ci contenait encore un bout de corde; le crochet, composé de deux dents jumellées, était encore accroché à l'anse d'une cruche en terre cuite; une anse de seau, un crochet de perche à puiser l'eau, en forme de gaffe de batelier. La douille de ce dernier crochet contient encore l'extrémité de la perche.

Ici aussi le grand nombre de débris céramiques démontre qu'on se trouvait en présence d'une ancienne briqueterie-tuilerie-poterie.



Les cuvelages des puits quadrangulaires en bois découverts à Steendorp et à Thielrode, sont donc de structure semblable.

Un puits identique fut découvert à Assche (1).

Ces trois puits ne diffèrent que par leur profondeur. Celui de Steendorp mesure 4m70, celui de Assche 13m25 et celui de Thielrode 19m00.

Un point à noter. Ces trois monuments de l'art de l'ingénieur hydraulicien belgo-romain se trouvent le long du *diverticulum* qui conduisait de Assche à Burght (2).

(1) *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Tome XI, 1900, p. 34.

(2) SCHAYES. *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, etc., 2e édition, tome IV, publié par Camille van Dessel, p. 15.

Un autre point qu'il importe de retenir dès à présent, est l'âge que nous avons cru pouvoir attribuer au puits de Thielrode. Nous pensons avoir établi qu'il date d'une époque peu postérieure à Trajan (1).

Les puits à cuvelage quadrangulaire en bois sont fort nombreux en Roumanie et la construction en est encore courante.

On procède à leur fonçage de la façon suivante:

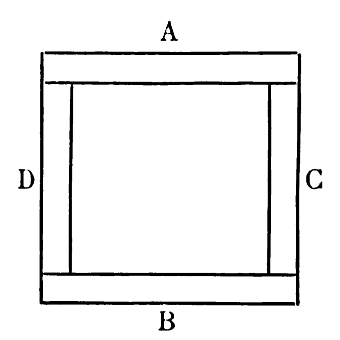
On commence par creuser une fosse carrée, ayant de 1m25 à 1m50 de côté; lorsqu'elle a atteint la profondeur de 1m50 environ, on y dispose un cadre formé de madriers ayant environ 0m10 d'épaisseur et ajustés au moyen de queues d'aronde. A l'intérieur et dans chaque angle on dresse une poutre équarrie qu'on fixe au moyen d'un grand clou sur la paroi correspondante de ce cadre.

D'autres madriers sont successivement cloués sur ces quatre montants, de façon à former le cuvelage qui descend au fur et à mesure de l'approfondissement de la fosse. Tous ces madriers sont ajustés à queues d'aronde.

Il existe des puits de 20 mètres de profondeur foncés en suivant cette méthode.

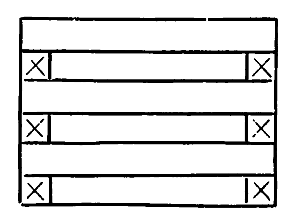
Si le puits ainsi construit s'assèche, les gens de la localité ont recours au *pope*. Celui-ci vient faire des prières à l'orifice du cuvelage, dans lequel on descend ensuite deux hommes. Ceux-ci procèdent à l'approfondissement jusqu'à ce qu'ils rencontrent de l'eau. Cet approfondissement se fait en creusant le fond du puits et en insérant sous le cuvelage des poutres de 0m30 de côté, mais de longueurs différentes.

(1) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1906, pp. 218 ss.



A et B sont placés d'abord, C et D sont ensuite enchassés entre A et B.

Les poutres courtes alternent avec les longues de couche en couche, de manière à obtenir le dispositif suivant:



Aussitôt que l'eau a été rencontrée, on remonte les puisatiers et les *popes* font une collecte dans la commune. Cette collecte rapporte en général de 150 à 200 francs. Selon que l'argent récolté est plus ou moins abondant, on place une croix avec inscription à proximité du puits.

Si la chaleur augmente et atteint 45°, et pour peu que cette situation dure quelque temps, il arrive que le puits est de nouveau à sec. Cette fois encore l'on a recours au *pope*, et celui-ci suivant le même rite, l'on procède comme nous venons de le dire à propos du premier approfondissement. Et on plante alors une deuxième croix.

Pendant quelque temps le puits donne de l'eau abondamment, mais s'il arrive que la chaleur atteint 50°, et si cette haute température se maintient pendant quelque temps sans qu'il pleuve dans l'intervalle, le puits se tarit et on l'approfondit une troisième fois, mais de deux mètres.

Au troisième approfondissement ce n'est plus un, mais plusieurs *popes* qui viennent chanter et prier autour du puits. Une troisième croix, plus grande que les deux premières, est plantée entre celles-ci.

Les *popes* affirment alors que le puits ne sera plus jamais à sec.

Le peuple a la plus grande confiance dans l'intervention des *popes*.

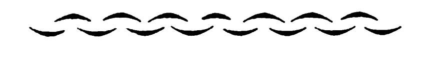
Les puits approfondis trois fois contiennent environ 0m70 d'eau à l'époque des plus grandes chaleurs et pendant le restant de l'année ils en contiennent jusqu'à deux mètres.

D'après la situation topographique, la plupart des puits ne tarissent plus après le deuxième approfondissement et il est rare de devoir procéder à un troisième.

Cependant il existe autour de Bucharest plusieurs puits entourés de trois croix.

Lorsque le cuvelage est arrivé à la profondeur définitive, on maçonne sur celui-ci une margelle en pierres.

Les puits communs sont souvent abrités par une grande toiture les préservant des ardeurs du soleil. Ces toitures sont formées uniquement de tuiles faitières ressemblant à des *imbrex* disposées alternativement en s'imbriquant, la partie concave ou convexe vers le ciel.



***

L'eau se puise dans les puits les moins profonds au moyen d'un balancier comme on en voit dans nos contrées. Un arbre en forme de fourche à la partie supérieure, est planté en terre. Dans la fourche on fixe une axe en fer traversant un autre arbre faisant bascule. D'un côté il y a un contre-poids et de l'autre une perche ou plusieurs perches reliées l'une à l'autre au moyen d'anneaux, et au bout desquelles on fixe un crochet auquel est attaché un seau.

C'est aussi le système qui semble avoir été mis en pratique pour les puits de Steendorp et de Thielrode où l'on a retrouvé des crochets à puiser l'eau. A Thielrode où le puits était fort profond, on tirait l'eau au moyen d'un vase retenu par un crochet attaché à une corde. Celle-ci s'enroulait-elle autour d'un treuil?

Ce système se pratique en Roumanie pour les puits les plus profonds.

Ces treuils roumains se manœuvrent au moyen d'une grande roue fixée sur le côté d'un bâti posé dans l'axe du cuvelage. Sur le treuil même sont enroulées deux cordes ou deux chaînes qui descendent ou remontent simultanément les deux seaux qui y sont attachés et qui forment contre-poids (Pl. II) (1).



Nous nous trouvons donc devant des puits de structure

(1) Vue prise en 1906 près de Bucharest sur la route de Mozi. Mozi est une immense plaine où se tient tous les ans une grande foire. On y vend tout ce qui peut trouver acquéreur, depuis des sabots jusqu'à des diamants. On y vend même des croix de toutes dimensions pour cimetières. C'est là que les familles en deuil vont en général en acheter.

Pl. 2.

Cette planche est la reproduction d'un négatif appartenant à M. Solon de Stockel-Bois près Woluwe.

à peu près semblable, où le mode de puisage est identique et cela à des époques si éloignées l'une de l'autre et dans deux pays entre lesquels il y a une aussi énorme distance.

***

La Dacie fut soumise par Trajan en deux campagnes (101-102), au cours desquelles il fut trois fois salué *Imperator* par ses soldats. Rentré à Rome et y ayant triomphé sous le nom de Dacique, il retourna sur les bords du Danube en 105, pour y organiser la conquête. Il appela dans la région comprise entre le Temès et l'Alouta (Banat, Transylvanie et Petite Valachie) des habitants tirés de toutes les provinces de l'Empire et des vétérans de toutes les légions; mais les colons d'origine latine prédominaient. Il y organisa de puissantes colonies: *Ulpia Trajana* et *Sarmizegetusa* au centre du pays, *Tsierna* dans le voisinage du grand pont construit sur le Danube en aval des Portes de fer. Il fonda deux autres colonies sur la rive droite du Danube: *Æscus* (Gieen) et *Ratiara* près de *Brsa-Palanca*. Enfin, il bâtit, en face de l'embouchure de l'*Alouta* la ville de *Nicopolis* qui porte encore ce nom. Il établit aussi des municipes, des forteresses et de nombreux camps retranchés. Dans la Transylvanie seule on a retrouvé les restes de 23 camps.

En peu de temps, grâce à cette colonisation intense, la Dacie devint une Italie nouvelle *(Tzarea Rumanesca)*.

En songeant au petit nombre d'années qu'il a fallu, on est naturellement conduit à considérer cette latinisation de la Dacie comme la plus grande œuvre de colonisation que l'histoire connaisse (1).

(1) Victor Duruy. *Histoire des Romains*, vol. IV, pp. 752-758; Cf. aussi

Cependant, l'origine des Roumains est encore enveloppée de mystère. Ces habitants de l'antique Dacie sont-ils exclusivement les descendants de Gètes et de Daces latinisés, ou bien, le sang des colons romains amenés par Trajan, prédomine-t-il chez eux? Jusqu'à quel point les nationalités environnantes, Slaves et Illyriennes s'y sont-elles mêlées? Quelle est la part des Celtes et des Valaques? On l'ignore.

Les vastes plaines occupées par les Roumains actuels avaient été en grande partie abandonnées au IIIe siècle, lorsque les anciens Daces latinisés durent émigrer de l'autre côté du Danube par ordre d'Aurélien. Quand leurs descendants y revinrent-ils pour y remplacer les Slaves, les Magyars, les Petchénèques? Miklosich présume que ce fut vers le Ve siècle, Roesler croit que ce fut 800 ans plus tard, enfin d'autres écrivains pensent qu'il n'y eut pas d'immigration nouvelle et que le résidu des populations romanisées du pays suffit pour reconstituer peu à peu la nationalité (1). Comme on le voit, les contradictions les plus formelles se heurtent violemment et ne font que rendre plus difficile la solution du problème.

Quoiqu'il en soit, c'est un phénomène étrange et qui témoigne d'une singulière ténacité chez le peuple roumain, qu'il ait pu maintenir ses traditions, sa langue, sa nationalité au milieu de toutes les races qui ont envahi son territoire, depuis la retraite des armées romaines: Goths,

passim : JUNG. *Römer und Romanen in den Donauländern*, Insbruck, 1887, (2e édition). — GOOSZ. *Studien zur Geographie und Geschichte des Trajanischen Dacien*, Hermanstadt, 1874. — R. JORGA. *Geschichte des Rumänischen Volkes*, vol, I, Gotha, 1905.

(1) ELISÉE RECLUS. *Géographie universelle*. Europe méridionale, I, p 257.

Avares, Huns, Petchénèques; comment n'a-t-il pas été décimé par l'oppression des Slaves, des Bulgares et des Turcs?

Grâce, sans doute, à la culture plus haute qu'ils tenaient de leurs ancêtres et qu'ils gardaient à l'état latent, les Daces latinisés ont toujours fini par émerger du déluge dans lequel on les croyait engloutis (1).

Et l'on peut se demander si le mode de construction de leurs puits en bois, datant dans d'autres contrées d'une époque peu postérieure à Trajan — donc presque contemporaine de la colonisation de la Dacie par les Romains — n'est pas une survivance séculaire de ce traditionalisme invétéré.

L'affirmative justifierait le vieux dicton roumain: *Romoun no pere* (la Roumanie ne périra pas!)

G. Willemsen et L. de Pauw.

18 mars 1907.

---

(1) Elisée Reclus. *Géographie universelle.* Europe méridionale, I, pp. 247 ss.

Croquis généalogique
de la famille van den Eynde

GILLES,
fondeur en 1509,
décédé en 1546,
épouse
1° avant 1509,
Marguerite Gheerts,
décédée en 1533,
2° en 1534,
Marie van Yssche.

I. JEAN,
fondeur en 1517,
décédé avant 1531,
épouse
Anne de Bruycker.

II. CLAIRE,
vit en 1516-1551,
épouse avant 1546,
Quentin van Meerbeke.

III ELISABETH,
religieuse à Heyndonck en 1533.

IV. BARBE,
décédée avant 1546,
épouse
Jean Verhoeven.

V. PAUL,
vit à Anvers en 1546

I. JEAN *alias* JOANNES A FINE,
fondeur en 1533,
né à Malines vers 1515,
décédé à Anvers (?)
après 1556.

II. PIERRE,
fondeur,
vit en 1533-1551,
épouse avant 1546,
Catherine van Coultum.

Johannes a Fine

ou

les van den Eynde, Fondeurs à Malines

Parmi les nombreux fondeurs, exerçant leur métier à Malines, au cours du XVI[e] siècle, les membres de la famille van den Eynde méritent de retenir notre attention. Pendant trois générations successives, ils se sont signalés par les ouvrages artistiques sortis de leurs ateliers.

A la troisième génération appartient le fondeur Jean van den Eynde, mieux connu sous la forme latinisée de son nom *Johannes a Fine*.

Ce personnage a acquis un renom, quelque peu outré à notre avis, depuis que les archéologues français ont été pris d'engouement à collectionner les sonnettes sorties de ses moules. Un peu plus d'intérêt nous paraît toutefois s'attacher à son nom par ce fait, qu'issu d'une famille de fondeurs renommés, il a continué quelque temps l'industrie artistique de ses ancêtres.

En l'absence de tout acte de partage, il n'était pas aisé de dresser un crayon généalogique de cette famille. Nous y sommes parvenus cependant, en rassemblant des notes éparses, recueillies au cours de nos recherches relatives aux fondeurs malinois.

Il résulte de ces documents d'une part, que *Jean van den Eynde* alias *Johannes a Fine* est fils de *Jean* et petit-fils de *Gilles*, tous fondeurs de cuivre; d'autre part, qu'il est d'origine malinoise.

Cette dernière particularité a été, souvent déjà, l'objet d'allégations diverses avancées par les archéologues, dont les uns le croient natif de Bruges, les autres d'Anvers.

Une analyse de ces documents fournira l'occasion, tout en donnant quelques détails relatifs aux différents membres de cette famille de fondeurs, de parler de leurs ouvrages dont certains sont universellement connus et appréciés.

Obligés d'établir, par déductions, les preuves généalogiques, nous commencerons, pour y mettre plus de clarté, par parler de *Johannes a Fine*. Ce nom latinisé lui sera conservé dans cette notice afin d'éviter toute confusion avec son père portant, comme lui, le prénom de Jean.

Johannes a Fine.

Les registres scabinaux de Malines nous signalent *Johannes a Fine*, comme fondeur de cloches, fixé en cette ville. Le 9 décembre de l'année 1542, deux concitoyens, dont l'un, Pierre van den Eynde (que nous supposons être son frère), se portent garants pour l'exécution des conditions stipulées dans le contrat signé par Jean van den Eynde, fondeur de cloches, en vue de la livraison d'une cloche à l'église Saint-Gilles de Termonde (annexe n° 1).

Il est impossible de fixer exactement l'époque à laquelle il débuta comme fondeur. Toutefois il est certain qu'en 1533 il exerçait déjà son métier, puisque son nom se retrouve dans la liste des membres payant leur rétribution à la caisse

de secours aux malades de la corporation des forgerons, dont les fondeurs faisaient partie. Ce registre commence en l'année 1533 (1). Le mot « clockghieter », accolé à son nom, ne laisse aucun doute à l'égard de l'identité du personnage, et quoique ce mot y soit écrit d'une autre encre, il semble cependant dater de cette époque.

Les noms inscrits dans ce registre sont placés sous la lettre correspondante à celle commençant leur prénom. Il se fait ainsi que « Jan van den Eynde clockghieter » y figure à côté de « Jan Popenruyter », le fondeur d'artillerie bien connu, et des fondeurs de cloches « Jacob Waghevens » et « Jan van de Gheyne ».

A la date du 18 janvier 1544 (n. s.), les échevins de Malines enregistrent un contrat par lequel *Johannes a Fine* cède à son frère *Pierre*, tous les biens qui lui sont échus par le décès de sa grand'mère *Marguerite* (Gheerts), ainsi que tous ses droits à la succession éventuelle de son grand'père *Gilles van den Eynde*. Cette transaction se fait moyennant la somme de 25 carolus d'or, une fois payée (annexe n° 2).

Le plus ancien des registres d'impôts, conservés aux archives de Malines (2), annote qu'à la date du 23 décembre 1544, il s'est acquitté de sa redevance comme locataire d'une maison, située dans la rue d'Hanswyck, non loin de celle de son grand-père.

Ce dernier meurt en 1546. Au 16 décembre de cette même année, Pierre van den Eynde devient propriétaire de la fonderie de Gilles van den Eynde, qu'il achète de

(1) Archives communales de Malines, registre manuscrit offert à la Ville par notre confrère M. le chanoine Laenen, archiviste de l'Archevêché.

(2) Reg. des impôts, 1544.

sa tante Claire van den Eynde, épouse de Quentin van Meerbeke. Il s'agit, pensons-nous, de l'acquisition de la part des droits de succession qu'avait sa tante sur cet immeuble.

Cet acte a son importance, parce que *Pierre* van den Eynde y est nommé fondeur de cuivre et aussi parce qu'on le dit fils de feu *Jean* et neveu de *Claire* (annexe n° 3).

D'autre part, dans un acte de 1551, *Pierre*, neveu de Claire, est nommé petit-fils de feu *Gilles*, dont Claire est la fille (annexe n° 4).

Or, par un acte de 1544 (annexe n° 2), dont il a été question plus haut, *Johannes a Fine* céda à son frère *Pierre* ses droits à la succession éventuelle de son grand'pere *Gilles*.

Pierre van den Eynde et Johannes a Fine sont donc tous deux petit-fils de Gilles, et puisqu'ils sont frères, ils doivent avoir un auteur commun.

L'auteur ou le père de *Pierre* étant *Jean van den Eynde*, celui-ci est donc aussi le père de *Johannes a Fine*.

En dehors de feu *Jean* et de *Claire*, dont nous venons de parler, d'autres enfants de Gilles van den Eynde sont connus par un acte scabinal du 24 novembre de l'année 1546. Les héritiers de feu Gilles vendent en commun à Arnold Erix, fondeur de cloches à Malines, une propriété, appelée « den griffoen », faisant partie de la succession et située dans la rue d'Hanswyck. Les ayants droit sont représentés à cette vente, d'une part, par Pierre van den Eynde, auquel Johannes a Fine céda ses droits en 1544, et qui représente ainsi la branche de feu son père *Jean;* d'autre part, par *Claire* van den Eynde, assistée de son mari Quentin van Meerbeke et qui nous est connue comme tante de Pierre et de Johannes; en troisième lieu, par *Elisabeth* van den Eynde, religieuse au couvent de Heyn-

donck; et en quatrième lieu par les tuteurs de Hubert Verhoeven, fils de *Barbe* van den Eynde, épouse décédée de Jean Verhoeven (annexe n° 5).

Un cinquième enfant de Gilles, du nom de *Paul*, est connu seulement par un document des archives de la ville d'Anvers, non encore publié, mais signalé déjà par notre confrère F. Donnet [1]. C'est un acte scabinal du mois d'août 1546 (annexe n° 6), renfermant divers détails intéressants sur Johannes a Fine. Celui-ci y est qualifié habitant d'Anvers, *oppidanus* (op.), fondeur de cloches, âgé de 31 ans, ce qui fixe sa naissance vers 1515. Il déclare que Paul van den Eynde, fils de feu Gilles et beau-père de Jean Desablain, a vendu à ce dernier tous ses droits sur la propriété sise dans la rue d'Hanswyck à Malines et dénommée « den gulden griffoen ».

Cette déclaration relative à la maison « den griffoen », située à Malines et dont nous avons signalé plus haut la vente, par les héritiers de Gilles, au fondeur Erix, prouve à l'évidence que les van den Eynde, habitant Anvers à cette époque, étaient originaires de Malines.

De plus, elle établit que Paul van den Eynde était fils de Gilles et elle explique aussi son absence au moment où se passait l'acte de vente cité plus haut, par l'abandon de ses prétentions à la propriété dont il est question. L'acte, malheureusement, ne nous apprend pas si Paul exerçait le même métier que son père.

De tous ces documents il ressort donc clairement et c'est la conclusion que nous tenons à en tirer que *Johannes*

(1) F. Donnet. *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anversois*. Anvers, 1899.

a Fine alias *Jean van den Eynde*, l'auteur des nombreuses sonnettes, est *fils de Jean et petit-fils de Gilles.* Il vit le jour à Malines vers 1515 et y fut inscrit dans la corporation des forgerons, exerçant le métier de fondeur de cloches, comme le prouvent le registre de 1533 de la corporation des forgerons, les actes du 9 décembre 1542 et du 18 janvier 1544. Il quitta Malines peu après cette dernière date, pour s'installer à Anvers. Cette période de son existence a fait l'objet d'une étude de notre savant confrère M. Donnet, dans son important ouvrage: *Les cloches d'Anvers et les Fondeurs anversois.* Nous ne nous y arrêtons donc pas. C'est probablement à Anvers qu'on pourra trouver l'époque de son décès, postérieurement à l'année 1556, date qu'on retrouve sur ses ouvrages dont nous allons nous occuper.

Les travaux dont nous avons réuni les relevés, nous font connaître Johannes a Fine, comme fondeur de cloches, fondeur d'artillerie et surtout comme l'auteur d'une série de belles sonnettes artistiques.

Ses succès comme fondeur de cloches semblent avoir été très relatifs. A peine trouvons-nous deux mentions de pareilles fournitures et encore l'une de celles-ci, fait-elle l'objet d'une sentence de mise en demeure pour l'exécution de son contrat. Aussi après cette date et quoique dans l'acte des archives d'Anvers il soit dénommé encore « cloeckgietere », on ne trouve plus trace de pareils contrats et ce qui plus est, aucune cloche, sortie de ses ateliers et existant encore, n'a été signalée jusqu'à présent. Ses ouvrages n'ont pas résisté au temps, comme ceux des Waghevens et des van den Ghein, ses concitoyens.

Une pièce d'artillerie en cuivre, la seule connue, pesant

326 livres, fut livrée par lui à la ville d'Anvers dans le courant de l'année 1552 [1].

Ses sonnettes, au contraire, ont répandu son nom à l'étranger. En France et en Allemagne comme en Belgique, il en existe encore quelques-unes; on en a signalé aussi en Hollande et en Angleterre.

En cataloguant les différentes sonnettes, nous nous en sommes tenu strictement à celles portant son nom. M. Schubart de Anhalt (Allemagne), dans une notice très intéressante et fort bien documentée, qu'il consacre à Johannes a Fine, met à son actif toutes les sonnettes datées de 1542 à 1558 et sur lesquelles ne figure pas un nom de fondeur. Il se base sur cette assertion qu'aucune sonnette de van den Ghein ne porte une date correspondant à cette période. Il y a, au contraire, plusieurs clochettes de Pierre van den Ghein, avec une de ces dates à côté de son nom.

Les sonnettes de Johannes a Fine sont toutes d'un type réduit et d'un genre décoratif variant peu, très soignées dans leur exécution et présentant un véritable cachet artistique. Les lettres employées sont bien régulières et posées correctement, sans ressemblance aucune avec celles utilisées par van den Ghein.

Les motifs décoratifs se répètent fréquemment et on peut même remarquer que les sonnettes portant une même date, présentent aussi les mêmes sujets. Ceux-ci sont le plus souvent l'*Annonciation* et *Orphée charmant les animaux*. Ces mêmes scènes se retrouvent sur les sonnettes des van den Ghein, mais sont traitées différemment.

Nous faisons suivre ici, par ordre chronologique, les divers travaux de Johannes a Fine, avec les détails que

(1) F. Donnet. *Les cloches d'Anvers. Op cit.*

nous avons pu recueillir. Dans cette liste les clochettes à main sont représentées par une quarantaine d'exemplaires et constituent ainsi la presque totalité de ses ouvrages connus.

1542.

1. Le 9 décembre de cette année, Jean van den Eynde, fondeur de cloches à Malines, s'engage, vis-à-vis de Jean Nooirtgat et André van Cousbroeck, marguilliers de l'église Saint-Gilles à *Termonde*, à couler une cloche avec la matière fournie par ceux-ci. Pierre van den Eynde et Michel Eveloighe, se portent garants pour l'exécution des conditions stipulées dans le contrat, dont le texte fait défaut (annexe n° 1).

1544.

2. Au musée d'antiquités d'*Amsterdam* se trouve une sonnette rehaussée de deux médaillons, contenant des têtes romaines, d'un vase de fleurs de lis accosté de deux petits anges, des guirlandes de fleurs, et d'une double inscription :

LOF SI GODT VAN AL
ME FECIT PER JOHAN DE FINE. A° 1544.

Le manche est formé de palmettes (1).

(1) F. DONNET. *Variétés campanaires*. Anvers 1905. — F. DONNET. *Les cloches d'Anvers et les Fondeurs anversois*. Anvers 1899. — DE MARSY (comte). *Les sonnettes des Fondeurs malinois*, in *Annales du Congrès d'archéologie de Malines*, 1897. — SCHUBART. *Die handglocken des Johannes a Fine*, in *Christliches Kunstblatt für Kirche, Schule und Haus*, Stuttgart, 1903, n° 3.

1545.

3. Par contrat daté du 3 février 1545, engagement était pris de couler, pour l'église de *Rupelmonde*, une cloche d'environ 2500 livres (annexe n° 7). Les conditions stipulées étaient d'utiliser la matière provenant d'une ancienne cloche et de la refondre au prix de 8 escalins et 4 gros les cent livres, la matière nouvelle fournie par le fondeur serait payée au prix de 14 florins carolus les cent livres. La livraison de la cloche était restée en souffrance et l'édilité anversoise, par une sentence du 10 novembre 1547, condamna le fondeur à la fournir avant la Saint-Jean prochaine.

1547.

4. Le musée historique *d'Orléans* possède une clochette portative en bronze, divisée en trois zones. Sur la première on lit: AVE GRATIA PLENA; sur la seconde, la sainte Vierge, nimbée, assise entre deux petits anges voltigeants, ayant auprès d'elle un vase rempli de lis, reçoit de l'ange Gabriel, à genoux, l'annonce de l'incarnation; dans une seconde scène, une femme debout, voilée, diadémée, tenant une tour dans sa main gauche, tend la main droite vers un personnage ayant la jambe gauche ployée, s'appuyant sur une béquille et dans l'attitude de la supplication: un petit ange voltige auprès de la femme. Au-dessus des deux scènes, une guirlande de feuilles, de fleurs et de fruits est suspendue par quatre têtes de bélier. Sur la troisième zone, on lit en lettres en relief:

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1547.

M. l'abbé Desnoyers, qui consacre une notice à cette sonnette, suppose qu'elle provient du couvent des Dominicains (1).

5. Une sonnette au Musée de *Toulouse* (2).

6. Une sonnette au Musée de *Montauban* (3).

7. Une sonnette dans la Collection Domergue à *Paris* (4).

1548.

8. Une petite cloche au Musée du Steen à *Anvers*, mesure 0m17 de hauteur et 0m14 de diamètre (5). Elle est dépourvue d'ornements et elle porte l'inscription:

ME FECIT JOANNES A FINE. A° 1548.

9. Une sonnette dans la collection Domergue à *Paris* (6).

10. En Hollande, dans l'église Saint-Servais de *Nunheim*, est conservée une clochette d'autel sur laquelle on peut lire ces mots (7):

(1) DESNOYERS (abbé). *Notice sur une clochette de Johannes a Fine au Musée d'Orléans*, in *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Tome XVIII, p. 407. — *Revue de l'art chrétien*, 1884. — DE MARSY. *Op. cit.* — DONNET. *Op. cit.* — SCHUBART. *Op. cit.*

(2) DE RIVIÈRES (baron). *Cloches et clochettes à propos d'une nouvelle clochette, datée de 1554, de Johannes a Fine*, in *Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne*, 1885, p. 222 — DONNET, DE MARSY et SCHUBART. *Op. cit.*

(3) DE RIVIÈRES, DE MARSY, SCHUBART, DONNET. *Op. cit.*

(4) DE MARSY, DONNET, SCHUBART. *Op. cit.* DE RIVIÈRES, in *Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne*, 1897, p. 411-413.

(5) F. DONNET. *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anversois.* Anvers 1899.

(6) ID. *Ibid.* DE MARSY, SCHUBART, *op. cit.* DE RIVIÈRES, *op. cit.* 1897.

(7) ID. *Variétés campanaires*, 1905, JOS. HABETS. *Middeleeuwsche klokken en klokinschriften in het bisdom van Roermond* in *Publications de la Société Limbourg*, t. V. 313. Maastricht, 1868, SCHUBART. *Op. cit.*

† ME FECIT JOANNES A FINE. A° 1548.
LOF GODT VAN AL.

154 .

11. Une sonnette découverte à *Toulouse* il y a quelques années, porte une date dont le dernier chiffre est rendu invisible par une bavure. Elle est haute de 0m05 et est d'un diamètre de 0m08 (1).

Sur le corps de la clochette se voyent deux médaillons; le premier porte deux têtes couronnées de lauriers, vues de profil; le second, un blason renfermant un chiffre de marchand.

Cette clochette est d'une ornementation conçue en style renaissance. Les deux médaillons décrits plus haut, sont entourés de couronnes de laurier et séparés par des colonnes fort ornées. Entre ces différents ornements volent de petits anges. Elle porte deux inscriptions. Les mots de l'inscription supérieure sont séparés par des rencontres de bélier, reliées entr'elles par des guirlandes de feuilles de laurier. Elle est conçue en flamand:

· LOF GOD VAN AL

Sur le bord inférieur on lit:

ME FECIT JOHANES A FINE. A° MDXL.

1550.

12. Jean van den Eynde, *clockgietere*, est le fournisseur de

(1) DE RIVIÈRES (baron). *Clochettes; une douzième de Johannes a Fine,* et F. DONNET. *Variétés Campanaires. Op. cit.*

la ville d'Anvers, pendant les années 1550-1551, 1551-1552 et 1552-1553, pour tous les objets en métal fondu nécessaires aux travaux et aux diverses installations de la ville. M. F. Donnet donne les extraits relatifs à ces fournitures, mentionnées dans les comptes communaux de la ville d'Anvers (1).

1551.

13. Une sonnette en bronze a figuré à l'exposition nationale à Bruxelles en 1880, comme étant en possession de M. Ch. Luesemans (2), elle portait l'inscription:

† LOF ∘ GOD ∘ VAN ∘ AL.
ME FECIT JOHANNES A FINE ∘ A° 1551.

14. Une sonnette dans la collection Domergue à *Paris* (3).
15. Une sonnette à *La Capelle-Livron* (France) (4).
16. Une sonnette présentée à la vente de Tripels et Westra. chez Schulmann à *Amsterdam*, rehaussée d'ornements représentant des bustes et des fleurons portait l'inscription suivante, coupée par deux mascarons et un fleuron (5):

† ∘ LOF GOD ∘ VAN AL † ∘
ME FECIT JOHANNES A FINE ∘ A° 1551.

(1) F. DONNET. *Les cloches d'Anvers et les fondeurs anversois.*

(2) L. STROOBANT. *Notes sur les Fondeurs de cloches malinois*, in *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. 10, 1900 et Catalogue de l'exposition, IVe section, Industrie d'art, n° 148.

(3) DE RIVIÈRES. *Op. cit* 1897. — DE MARSY, SCHUBART et DONNET. *Op. cit.*

(4) *Bulletin de Tarn et Garonne*, 1882, p. 63, DE MARSY, DONNET et SCHUBART. *Op. cit.*

(5) F. DONNET. *Variétés campanaires.*

17. Une clochette appartenant à M. Xavier Cavillier, fondeur de cloches à *Carrepuits* (Somme), porte l'inscription avec la date 1551, rectifiée par Berthelé [1]:

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1551.

1552.

18. Dans le courant de cette année, il fournit à la ville d'*Anvers* une pièce d'artillerie en cuivre pesant 326 livres. (annexe n° 8).

19. Au 17 octobre 1906, l'expert F. Schulman à *Amsterdam* (Keizersgracht, 448), présentait en vente sous le n° 493 de son catalogue, une sonnette sans manche indiquée comme suit: une sonnette décorée de saintes, têtes d'anges, vase à fleurs, etc. Elle porte l'inscription:

† ME FECIT JOHANNES A FINE, A° 1552.

Les sujets décoratifs indiqués constituent, sans doute, la scène de l'Annonciation.

1553.

20. Une sonnette appartenant à M. de Quevauvillers, de *Paris* [2], mesurant 0m12 de hauteur et 0m75 comme diamètre porte l'inscription:

JOHANNES A FINE ME FECIT. ANNO 1553.

(1) Jos. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires*. Montpellier, impr. Delord-Bahmet Martial, 1903, et F. DONNET, DE MARSY, SCHUBART. *Op. cit.*

(2) DE MARSY, DONNET. *Op. cit.*, et *Société archéologique et historique de l'Orléanais, Bulletin*, n° 153.



21. Une sonnette au Musée de *Bruges* (1).

Nous ne savons si cette sonnette est différente de celle qui suit.

22. A l'exposition de Bruges, en 1905, nous avons eu l'occasion de voir à une sonnette appartenant à M. Edm. Gilleman, de *Bruges*, dont le contour présente les figures de quatre animaux: aigle, singe, vautour et ...., séparés chacun par des cariatides soutenant des festons au-dessus de leurs têtes. Sur la bordure inférieure (2):

JOHANNES A FINE ME FECIT. A° 1553.

23. Une sonnette au musée d'*Alost* (3).

24. Une sonnette au « British Museum » de *Londres* (4).

25. Une sonnette a été présentée en 1903 à la vente de Edouard Neelemans d'*Eecloo* (5).

26. Le bourgmestre d'*Amby*, M. Ch. Cramer van Brienen, était, il y a quelques années encore, possesseur d'une sonnette sur laquelle on voyait des animaux dansants accompagnés de cette inscription (6):

† ME FECIT JOANNES A FINE. A° 1553.

(1) DE MARSY, DONNET, SCHUBART. *Op. cit.*

(2) Catalogue de l'exposition d'art ancien à Bruges. Imp. C. De Haene-Bossuyt, 1905.

(3) DE MARSY, SCHUBART et DONNET. *Op. cit.*

(4) DE MARSY, SCHUBART et DONNET. *Op. cit.*

(5) F. DONNET. *Variétés campanaires, op. cit.*

(6) F. DONNET. *Variétés campanaires* et *Les Cloches d'Anvers, op. cit.* et Jos HABETS *Middeleeuwsche klokken, op. cit.*

27. Dans les collections de M. l'abbé Puissant, réunies dans l'ancien musée restauré de *Herchies*, se trouve une fort jolie sonnette, trouvée dans une ferme voisine. On la dit provenir du château qui, avant sa destruction, était la propriété de la famille d'Egmont. Elle est ornée des sujets souvent représentés: singes jouant de la musique, et porte une inscription (1):

ME FECIT JOANNES A FINE. 1553.

28. Une sonnette au musée provincial de *Berlin*, provenant de l'hôtel de ville de Spandau. Elle est ornée de singes jouant du violon et se réjouissant de diverses façons (2).

1554.

29. Une sonnette ayant figuré à l'exposition de Bruxelles en 1880, appartenait à la collection J. Ant. Bamps, à *Bruxelles* (3), mesurant 0m08 avec l'inscription:

JOHANNES A FINE. A° 1554.

30. Sur une clochette de l'église d'*Elne*, on voit Orphée charmant les animaux avec l'inscription (4):

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1554.

(1) F. DONNET. *Variétés campanaires, op. cit.*

(2) H. OTTE. *Glockenkunde,* 1884, p. 56, DONNET et SCHUBART. *Op. cit.*

(3) Catalogue de l'exposition nationale à Bruxelles en 1880. IVe section n° 497, DE MARSY, SCHUBART, DONNET. *Op. cit.*

(4) Publiée avec dessin par le baron DE RIVIÈRES, in *Bulletin de la Société archéologique de Montauban,* 1885; et signalée par DE BONNEFOY, DE MARSY, DONNET. *Op. cit.*



31. Sur une clochette du musée de *Langres* on voit des têtes d'anges ailées tenant des couronnes, au milieu d'animaux: cerf, singe jouant du rebec, aigle et griffon (1).

32. L'église de *Barbonvielle* (commune d'Astaffort, Lot-et-Garonne), possède une clochette avec l'inscription (2):

JOHANNES A FINE ME FECIT. 1554.

33. Une sonnette appartenant à l'église de *Castell*, annexe de Vernet-les-Bains, dans le Roussillon, mesure 0m07 de haut et porte l'inscription (3):

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1554.

34. Sonnette appartenant à Mme Ve Van der Lek-de Clercq, à *Middelbourg*, ornée de guirlandes de fleurs soutenues par des têtes de bélier et des anges voltigeants. Le manche est formé par trois feuilles d'acanthe (4). Elle porte une double inscription:

L(of) G(od) V(an) A(l)
ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1554.

(1) DE MARSY, SCHUBART, DONNET. *Op. cit* et *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Dijon*, 1887.

(2) JOS. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires. Op. cit.* — DE MARSY, SCHUBART et DONNET. *Op. cit.* et *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Dijon*, 1887.

(3) DE MARSY, SCHUBART, DONNET. *Op cit.* et *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Dijon*, 1887.

(4) J. A. FREDERIKS. *Tentoonstelling van oude koperwerken.* Middelburg 1904, J. C. en W. Altorffer.





SONNETTE PAR JOHANNES A FINE,
appartenant à M. Schippers, Malines.

1555.

35. Une clochette, conservée en France au château de *Brugny*, près d'Epernay (Marne), n'a que 0m06 de hauteur. Ses ornements à l'exception de têtes d'anges ailées, sont tous profanes et même païens (1). Elle porte l'inscription:

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1555.

36. La clochette appartenant à l'église Saint-Jean, à *Tarbes* (Hautes Pyrénées), porte une inscription dont l'usure de quelques lettres du dernier mot avait été cause d'une lecture défectueuse par M. l'abbé Dulac, qui au lieu de A FINE avait cru voir AERE. Voici l'inscription rectifiée (2):

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1555.

1556.

37. Une sonnette appartenant à M. Schippers Henderickx, orfèvre à *Malines*, mesure en hauteur avec manche 0m105, sans manche 0m055, le diamètre est de 0m06 (3).

Sur le corps de la sonnette on voit la scène de l'Annonciation représentée par les figures de l'ange Gabriel et de la Vierge assise, tenant sur ses genoux un livre ouvert, au milieu de ces deux personnages se trouve un vase avec

(1) Reproduite par DIDRON, dans les *Annales archéologiques*, 1853, t. II, p. 223. DE MARSY, SCHUBART, DONNET. *Op. cit.*

(2) JOS. BERTHELÉ. *Enquêtes campanaires;* DE MARSY, SCHUBART, DONNET. *Op. cit.* et *Annales archéologiques*, 1853, II, p. 223.

(3) Réproduite ci-contre, et dont le cliché nous a été obligeamment offert par le propriétaire.

des fleurs de lis accosté de deux anges ailés voltigeants. A la partie opposée au vase, est reproduite la Sainte Face entre deux anges identiques et dans la même attitude. La succession des décors présente ainsi: 1° l'ange Gabriel, 2° le vase des fleurs, 3° la Vierge, 4° la Sainte Face.

Au-dessus du tout, dans la partie supérieure, un ruban de quatre guirlandes attachées à des têtes de bélier. Chacune de ces guirlandes entoure: 1° la lettre, A (Ave), 2° la lettre G (Gratia), 3° la lettre P (Plena), 4° un fleuron.

Le manche est formé par une Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras gauche.

Sur le bord inférieur, en lettres capitales bien regulières et correctement posées, l'inscription suivante:

ME FECIT JOHANNES A FINE. A° 1556.

L'ensemble est conçu dans le style renaissance et offre un aspect très harmonieux. La décoration abondante remplit toute la surface de la sonnette sans qu'elle paraisse surchargée.

38. Une sonnette identique à la précédente est en possession de M. Düning à *Quedlinbourg*. Mêmes sujets et même inscription, datant de la même année. Découverte par le propriétaire à Harzgerode dans une maison où elle était en usage comme sonnette de porte (1).

39. Un antiquaire de *Quedlinbourg* présentait en vente, en l'année 1901, une sonnette du même fondeur (2).

40. Une sonnette identique à celle appartenant à M. Schippers de Malines et à M. Düning, appartient aussi à M. Schu-

(1) SCHUBART. *Op. cit.*
(2) ID. *id.*

bart à *Anhalt*. Le possesseur l'a reproduite en dessin (1).

41. A *Lelienthal*, en creusant un puits on a retrouvé une sonnette avec la même inscription et les lettres A. G. P. (2).

En 1902, un antiquaire de *Berlin* présentait en vente une sonnette de la même année (3).

15...

42. Une sonnette sans date figure dans la collection Baudot à *Dijon*. Sa hauteur est de 0m068, son diamètre à la base, de 0m06 (4). Elle est pourvue d'un manche de 0m05, orné de feuillages isolés, et terminé par un bouton arrondi. Sur le cerveau, il y a quatre feuillages détachés.

Le corps de la clochette présente deux zones délimitées par des filets horizontaux. En haut, la zone supérieure est divisée verticalement en quatre compartiments par des guirlandes de fleurs et de fruits, lesquelles sortent de la bouche de têtes de bélier, dont les cornes retiennent d'autres guirlandes en festons.

Au dessous de celle-ci, quatre anges se détachent en relief sur le pourtour, un au milieu de chaque compartiment. Deux de ces anges tournés en sens inverse, étendent les mains vers une couronne feuillagée placée entr'eux, et les deux autres, groupés de la même façon, portent aussi les mains vers une couronne semblable. En bas, deux ornements, ayant la forme de vases, séparent les deux groupes

(1) SCHUBART. *Op. cit.*
(2) ID. *id.*
(3) ID. *id.*
(4) Reproduite dans l'ouvrage de L. MORILLOT (abbé). *Etude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme.* Dijon, 1888, — DE MARSY, DONNET, SCHUBART. *Op. cit.*

d'anges et font pendant aux couronnes. La zone inférieure contient, encadrée de filets, trois au-dessus et deux au-dessous, une inscription en lettres romaines. Elle est précédée, non d'une croix, mais d'une tête, une bavure de métal a recouvert une lettre, mais on la supplée facilement. Voici, telle qu'elle est, cette inscription :

ME FECIT JOHANNES FINE.

La lettre qui manque est évidemment l'A, qui dans les inscriptions analogues du même fondeur, précède le mot FINE.

L'abbé Morillot croit pouvoir attribuer à Johannes a Fine, une autre clochette de mêmes dimensions appartenant au Dr L. Marchant à Dijon, portant l'inscription : *Sit nomen Domini benedictum*, sans nom de fondeur.

15...

43. Une sonnette mentionnée dans le catalogue d'art de Hugo Helbing, 1900, à *Munich* (1).

(1) SCHUBART. *Op. cit.*

Annexes

I.

1542. — Reg. aux adhéritances n° 167, f. 115 recto. — Peeter van den Eynde ende Machiel Eveloighe hebben gerespondeert ende zijn borghe gewoirden voer *Janne van den Eynde clockghyetere* voer alsulcken voirweerde als de voirs. Jan gemaect heeft met Joos Nooirtgat ende Andriesen van Cousbroeck als kerckmeesters van der kercken van *Sint-Gielis tot Denremonde*, van eenen clocke te ghyeten van der stoffen die de selve kerckmeesters hem gedaen ende gelevert hebben na vuytwysen van der voerwerde daeraf synde, ende hieraf heeft de voirs. Jan van den Eynde gelooft zyn voers. borghen altyt costeloos ende scadeloos te releveren ende tontheffene tegen eenen iegelycken — IX dec.

II.

1544. — Reg. aux adhéritances, n° 168 f° 101 recto. — *Jan van den Eynde clocghieter* heeft opgedraegen ende overgegeven tot behoef van *Peeteren van den Eynde* zyn bruedere alle alsulcke haeffelycke ende erffelycke goeden als hem eenichsins gebleven ende verstorven mogen zyn by der doot ende aflivicheyt van wylen Margriete (1), zyne grootmoedere, ende oic die hem noch staen toe te comen ende te verstorven by der aflivicheyt van Gielisen van den Eynde zynen grootvadere. A. D. M. waran̄. Ende dit

(1) Marguerite Gheerts, voir les annexes de Gilles van den Eynde.

mits de sommen van XXV karolus guldenen eens gereet — XVIIJ Januari

III.

1546. — Reg. aux adhéritances, n° 170, f° 56 V°. — Quinten van Meerbeke ende Clare van den Eynde uxor hebben terve gegeven Peeteren van den Eynde gheelghietere wylen Jans zone zyne neve ende Kathelynen van Couttum zyne huysvrouwen, een huys metten achterhuyse hove gronde gestaen in de hanswyckstraete alhier, tusschen Caryns de Cuypere erve aen deen zyde ende desselfs Quintens van Meerbeke erve aen dander zyde.

Chys van vier guld. Marien van den Eynde in jonge chyse.

XVI dec.

IV.

1550-1552. — Reg. aux adhéritances, n° 174, f° 118, V November 1551. — Claere van den Eynde met Quinten van Meerbeke hueren man ende momboir voer haer selven ende in den name van Huybrechte Verhoeven haeren neve dien zy tot desen in haer vernunck ende Peeter van den Eynde oock voer hem selven, hebben in voldoeninge ende betaelinge eensdeels van vierentwintich karolus guld. eens den huysaermen hier naer genoempt gemaect ende gelegateert by wylen Gielise van den Eynde vaedere van der voers. Claeren ende grootvadere van den voern. Huybrechte ende Peeteren als hy heeft opgedragen.... drye karolus guldenen.... op ende aen een huys metten hove gronde ende Carynen de Cuypere toebehoerende gestaen in de hanswycstraete alhier tusschen des voers. Peeters vanden Eynde erve aen deen zyde ende Aert Stal erve aen d'ander zyde.

V.

1546 — Reg. aux adhéritances, n° 170, f° 46, recto. — Peeter van den Eynde, Clara van den Eynde met Quinten van Meerbeke haeren man ende France Robbyns elck voer hem selven, Mr Henrick Fraeys als procureur ende in den naeme des cloosters van Heyendonck daer inne geprofessyt es suster Lysbeth van den Eynde, ende France de Dryvere ende Willem Pauwels als momboers ende in den naem van Hubrecht Verhoeven Janssone daer moeder af was wylen Barbele van den Eynde hebben vercocht Aerden Erycx alias Stalle, een huys metten gronde, etc... den griffoen gheeten comende achter tot opt water gelegen in de Hanswyckstrate, tusschen Gheerts van den Eynde erve aen deen zyde, ende Jans van Rillaer erve aen d ander zyde ende nu innewoonen Caryn de Cuyper ende Joes van Assche. XXIV novemb.

VI.

1546. — Archives communales d'Anvers. Schepen brieven W. G. H, f° 88. V°

Ten versuecke van Janne Desablain.

Jan van den Eynde clockgieter out XXXI Jaren op̄. ende Seghere sHertoghen de Jonge, clerck van de sekretarien als nu out omtrent XXX jaren, juraverunt et affirmarunt s ende te wetene, de voern. Jan van Eynde warachtich te zyne dat Pauwels van den Eynde Gielissone wylen des supra Jans Desablain schoon oft behouden vader, des is geleden X oft XII daghen onbegrepen van den justen tyde den voirs. Janne Desablain binnen desen stadt ten huyze desselfs Jans vercocht heeft de tocht ende alle zyn recht part actie gedeel ende toeseggen van eenen huyse cum pertinencie genaemt den gulden grifoen tot Mechelen in de hanswyckstrate.

VII.

1547. — Archives comm. d'Anvers. *Vonnisboeken.* Deel II.

Kerckmeesters van Repelmonde contra Mr Jan van Eynde.

In den saken geport in rechte voer myn heere de burgemeesteren ende schepenen der stadt van Antwerpen tusschen de kerckmeesters van Repelmonde aeneseggeren ter eenre ende meestere Jannen van Eynde cloeckgietere deser stede verwerdere ter andere zyden, nadien van wegen der voersc. aeneseggere concludenen geconcludeert hadde geweest ten eynde dat de voern. verwerdere als aengenomen hebbende te vergietene sekere des voern. ports ende stede kercke clocke wegende omtrent XXV^c swaer, soude schuldich syn de cloecke te vergietene, ende deselve cloecke den vss aenseggere te leveren ende dat doende doude stoffe te vergietene thondert voer acht scell. vier groot. vls. ende de nyeuwe stoffe te leveren voer vierthien karolus guldene thondert al naevolgende den voerwaerden ende contracte van den datem drye dagen in februario in den jaren van XV^c XLV, voer passchen daer aff synde ende in rechte gethoont, ende nadien oyck van wegen des vss. verweerdere hiertegens gehoort ware geweest syn antwoirdde ende defensie soo is ten nabescreven dagen gesien t voirn. contract ende op al wel recht ter manissen vonisse dat de vss. verweerdere sal schuldich syn de clocke te leveren Sint Jansmisse naest comende ende daer vore moeten stellen goede ende sufficiente cautie.

Actum Jonis X^a novembris a^o XLVII.

VIII.

1552-1553. — Compte communal d'Anvers. — Jan van Eynde clockgietere ter saken van een coperen busse wegende III^c XXVI ℔ die de tresoriers hem hebben doen gieten tot behoef vander stadt.

CXII ℔ IIII sc. VI den. 21 novemb.

Pierre van den Eynde

La plupart des détails biographiques relatifs à ce fondeur ont été exposés déjà précédemment en parlant de son frère Johannes a Fine. Nous nous bornons donc à les résumer ici.

L'acte scabinal du 14 décembre 1546, reproduit plus haut (1), qualifie Pierre van den Eynde de fondeur de cuivre.

Son nom, comme celui de son frère Jean van den Eynde alias Johannes a Fine, figure dans le registre de la corporation des forgerons, commencé en 1533. On le retrouve en 1542, se portant garant pour l'exécution du contrat signé par son frère en vue de la fonte d'une cloche à Termonde (2).

Au mois de janvier de l'année 1544, son frère lui cède, moyennant une somme de 25 carolus d'or, tous ses droits à la succession de feu leur grand'mère Marguerite et à la succession éventuelle de leur grand-père Gilles van den Eynde (3). Cette transaction paraît se faire au moment où Johannes a Fine se dispose à quitter Malines, et afin de faciliter à son frère l'occupation de la fonderie de leur aïeul. Cela devient, en effet, une réalité en 1546, après la mort de ce dernier, lorsque par acte du 16 décembre de cette année, sa tante lui cède la maison de la rue d'Hanswijck.

L'acquisition de cette propriété se fait aussi au nom de

(1) Voir au nom de Johannes a Fine, annexe n° 3.
(2) " " " " " ", " n° 1.
(3) " " " " " ", " n° 2.

sa femme Catherine Van Couttum (1). Ce nom est porté par une famille de fondeurs exerçant ce métier au XVIe siècle.

Les affaires industrielles de Pierre van den Eynde ne paraissent point avoir été brillantes, car en 1550, quatre années après l'acquisition de sa maison, il prend hypothèque sur celle-ci (annexe n° 1).

Tout autre détail sur sa personnalité nous fait défaut et le moindre de ses travaux nous est inconnu.

La dernière fois que nous avons trouvé mention de Pierre van den Eynde fut en 1551 (2).

Annexe

I.

1550. — Reg. aux adhéritances n° 171 f° 128 V°.

Peeter van den Eynde gheelghyetere heeft vercocht Dordren Verstappen tot behoef van Aerden van Cleve synen zweer, sesse karolus guld. van XL g° vls. 't stuck erff. chys, te leghen altyt tot lichtmisse behalven lichtmisse pros. op ende aen syn huys metten achterhuyse hove gronde ende gestaen in de hanswyckstrate tusschen Caryns de Cuypere erve aen deen syde en de Quintens van Meerbeke erve aen dander syde. Ad. a. war. op seven guld. tien stuv. den voirs. Caryn, vier gulden Marien van den Eynde in jongen chyse ende onse vrouwe gasthuis over dele thien stuivers in oude chyse daervoer uytgegeven. XXIX januar.

---

(1) Voir au nom de Johannes a Fine, annexe n° 3.

(2) " " " " " " , " n° 4.

Jean van den Eynde

Les documents relatifs à ce fondeur sont rares dans les archives malinoises.

L'acte de 1546, reproduit plus haut [1], le renseigne comme père de Pierre van den Eynde, qui était frère de Johannes a Fine, d'où nous avons pu conclure qu'il était aussi le père de ce dernier.

Un acte scabinal du 14 novembre 1531, nous apprend qu'il était fondeur de cuivre, et qu'il avait cessé de vivre avant cette date. Par cet acte, sa veuve, Anne de Bruycker (sBruyckers), achète aux proviseurs de la table du Saint-Esprit de la paroisse de Notre-Dame au delà de la Dyle, une rente placée sur une maison sise au cimetière Notre-Dame.

L'absence de son nom dans le registre de la corporation des forgerons, commencé en 1533 et cité déjà, confirme aussi son décès avant cette date.

Aucun autre détail ne nous est révélé par les archives locales.

Mais nous avons été assez heureux de trouver dans des documents publiés en Hollande, une preuve généalogique établissant sa descendance de Gilles van den Eynde, avec

(1) Voir: *Johannes a Fine*, annexe n° 3.

lequel il collaborait à certains travaux entrepris dans ce pays et malheureusement disparus aujourd'hui, mais au sujet desquels nous aurons à relever des particularités intéressantes (annexe n° 3).

Une des œuvres de Jean van den Eynde subsiste encore en Hollande. C'est la seule existant encore dont nous savons avec certitude qu'elle fut exécutée par lui. Nous pouvons en donner une reproduction, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. Muller, archiviste à Utrecht, à qui nous nous faisons un devoir d'adresser nos vifs remerciments.

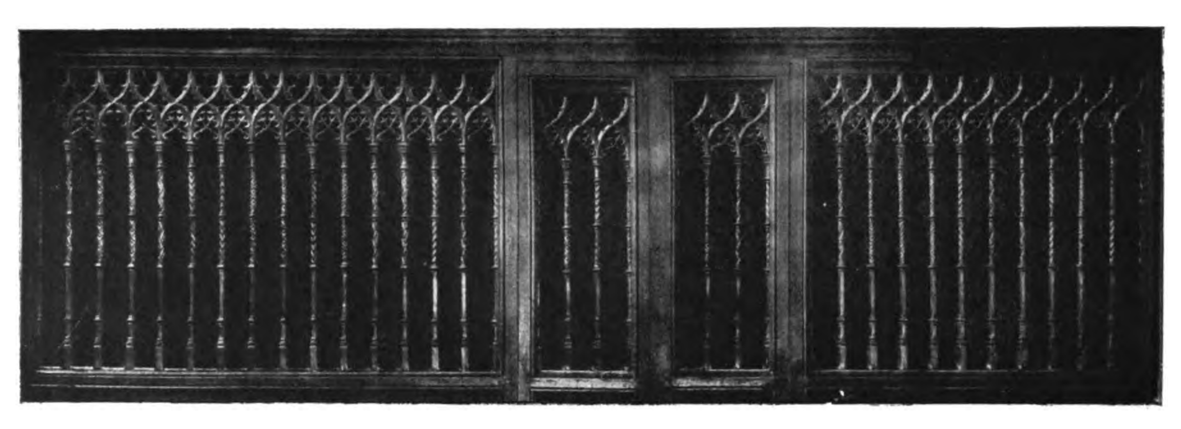
La chapelle de Notre-Dame et celle de la Sainte-Croix, en l'église Saint-Jacques à *Utrecht*, sont clôturées par un grillage en laiton, très artistement travaillé. Les extraits des comptes que M. Muller nous a communiqués ne signalent point le nom de l'artiste sculpteur du modèle.

La clôture reproduite ci-contre est celle de la chapelle de Notre-Dame.

Elle est formée par un travail de cuivre fondu et poli en ogives entrelacées avec feuillages, reposant sur des piliers, et encadré de chêne sur des panneaux du même bois.

L'ensemble de la clôture se compose de deux côtés au milieu desquels se trouve une porte à doubles battants. Le côté gauche contient 14 piliers et 2 demi-piliers, le côté droit 10 piliers et 2 demi-piliers. Chacun des battants de la porte contient 2 piliers entiers et 2 demi.

Les piliers ou colonnettes sont de trois types différents et indépendants de la partie supérieure. Celle-ci est faite de plusieurs pièces ajustées, constituées chacune par quatre ogives dont les extrémités inférieures s'adaptent dans des creux au sommet des piliers. La partie inférieure des colonnettes finissant en fourche, repose sur une lame de cuivre recouvrant le bois.



Clôture de chœur par Jean van den Eynde
à l'église Saint-Jacques à Utrecht.

Une ouverture circulaire traverse certaines colonnettes vers le milieu de leur hauteur et était destinée, croyons-nous, à recevoir un motif décoratif tel qu'une figurine ou tout autre sujet similaire. En dessous du chapiteau de chaque pilier, à la distance de 1m32, mesurée d'en bas, se voient encore trois petites ouvertures, allongées et rectangulaires, réservées à des ornements qui, d'après les comptes, auraient été de petits vases garnis de fleurs de lis polychromées.

L'ensemble de l'ouvrage métallique mesurant en hauteur 1m88, est d'un style harmonieux rappelant celui du commencement du XVIe siècle. Garni des motifs décoratifs, aujourd'hui disparus, ce travail avec sa belle couleur de laiton et les tons variés de ses fleurs polychromées, devait présenter assurément un aspect élégant et charmeur et d'un véritable goût artistique.

Voici quelques détails fournis par les comptes de la confrérie de Notre-Dame au sujet de cette clôture (annexe n° 2).

Annoté dans les comptes de 1516-1517, le travail a donc été entamé vers le commencement de 1517, et les comptes de l'année suivante 1517-1518 en mentionnent le placement.

Le soubassement en pierre fut renouvelé et livré par maître Jean van den Eynde lui-même, qui le fit tailler à Malines. Il lui fut payé, transport compris, 9 florins 5 sous.

Les panneaux en chêne furent polychromés et décorés de fleurs.

Maître Jean et son aide Gabriel reçoivent des payements l'un pour fourniture de cuivre, l'autre pour son assistance au travail de placement, auquel Michel, un autre ouvrier, prête également son concours.

Le travail de fonte fut fait à Malines et transporté en Hollande jusqu'à Gau, d'où il fut porté à destination.

Théodore, le peintre, reçut 7 sous pour polychromer les lis des petits vases au grillage.

L'autre clôture, placée au devant de la chapelle de la Sainte-Croix, fut exécutée simultanément. Le compte de cette confrérie de l'année 1518-1519, le seul existant, ne fait mention que du placement de l'ouvrage. Le travail est en tout identique à celui de la chapelle de Notre-Dame. L'ensemble est un peu plus large et compte de chaque côté de la porte, identique à celle de l'autre chapelle, respectivement 13 et 13 colonnettes.

La disposition des différentes parties de ces clôtures a subi des modifications. Cela se remarque par l'irrégularité dans la succession des chiffres frappés sur chacune des colonnettes. La largeur de l'encadrement a été réduite, ainsi que le prouve une partie de ce grillage, déposée au musée communal de la ville d'Utrecht, et constituée par une des pièces à quatre ogives avec ses piliers. Le chiffre 72, se trouve marqué sur l'une de celles-ci.

L'œuvre dont nous venons de parler, achevée tout à l'honneur du maître fondeur et à la grande satisfaction des proviseurs, fut pour lui l'occasion d'une nouvelle commande de la part du Chapitre de la cathédrale d'*Utrecht*.

Par acte du 6 novembre 1517, le Chapitre susdit fit à maître Jean van den Eynde, de Malines, une proposition pour l'exécution d'une clôture en laiton fondu du style renaissance, destinée à abriter les reliques de saint Martin, reposant sous les orgues de l'église.

Le dossier relatif à ce travail, dont les pièces sont rédigées en flamand, est conservé aux archives de la cathédrale d'Utrecht et comprend diverses pièces intéressant Jean van

den Eynde (annexe n° 3) dont nous donnerons une courte analyse ici.

La première pièce du dossier est une offre de travail décrivant celui-ci et énumérant les conditions d'après lesquelles le Chapitre désire le voir effectuer.

Le grillage serait demi-octogonal, comprenant deux portes sur un soubassement en pierre, haut du 2 pieds, profond de 8 pieds de Deventer et large de 15 pieds 1/4, allant d'un pilier de l'église à l'autre.

Les conditions suivantes sont reproduites dans la seconde pièce, qui est le contrat par lequel Jean van den Eynde accepte de faire le travail et qu'il signe de sa main et d'un monogramme. Elle est datée du 9 septembre 1519 et commence ainsi : moi « Jan van der Ende » bourgeois de Malines, fais savoir à tous ceux qui verront ou entendront lire cette lettre, que j'ai accepté en mon nom et en celui de mon père « Gielis van der Ende » de faire et fondre pour le compte du Chapitre de la cathédrale, un ouvrage en métal, au devant des reliques de saint Martin.

D'après ce contrat, le fondeur serait mis en possession d'un modèle en bois, sculpté par le maître anversois Grégoire Wellemans.

Les conditions énoncées stipulaient :

1° Que le travail serait exécuté en métal de premier choix, dénommé « arckael », de belle couleur et bien poli, fondu d'après le modèle.

2° Le poids total du métal ne pourrait dépasser 14.000 livres, au delà de ce chiffre, le métal ne lui serait payé qu'au prix du marché d'Anvers où de Mons, sans tenir compte de la main d'œuvre.

3° Pour la façon de 100 livres de métal, il recevrait la somme de 12 Philippus d'or. Le métal serait évalué au prix du marché tenu à Anvers ou à Mons, au 6 novembre

de l'an 1517, jour de la signature du contrat. La différence en plus ou en moins au jour de l'acquisition serait pour le compte du Chapitre.

4° La ferronnerie serait livrée par le fondeur, mais la soudure par le Chapitre.

5° Lors de l'achèvement, le fondeur ferait venir à Malines une délégation du Chapitre pour la réception du travail.

6° Le travail serait entamé aussitôt la remise faite du modèle, le fondeur recevrait immédiatement 100 Philippus d'or pour l'acquisition du métal; trois mois après on lui verserait cent autres Philippus d'or, et 100 Philippus d'or encore au trimestre suivant, environ 6 mois plus tard le travail devrait être livré à l'église d'Utrecht.

7° Le modèle serait restitué entre les mains du sculpteur maître Gregoire, dans le même état qu'à la réception. A ce moment, le restant du salaire convenu lui serait remis par le Chapitre.

8° Le Chapitre se chargerait à ses frais de toute démarche ou correspondance avec les receveurs du tonlieu.

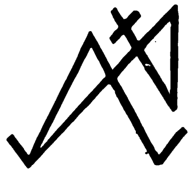
9° Après la livraison du travail dans l'église d'Utrecht, le maitre fondeur Jean et ses ouvriers seraient logés à Utrecht, aux frais du Chapitre, pendant tout le temps nécessaire au placement.

10° La dernière clause stipulait qu'en cas de décès de maître Jean avant l'achèvement du travail, son père Gilles van den Eynde serait tenu de l'achever aux mêmes conditions.

Comme garantie Jean van den Eynde et son père Gilles, engagent tous leurs biens meubles et immeubles présents et futurs.

Jean van den Eynde, déclare en finissant que ni son père ni lui-même ne faisant usage d'un sceau, ils ont prié le sieur Adam van Diemen, bourgeois d'Utrecht, d'y apposer

le sien, ce que celui-ci déclare faire obligeamment. Pour plus de garantie encore, le tout est signé de la main du fondeur contractant:

« bij mij Jan van Ende » 

D'après un document postérieur, la commande dont nous venons de parler, paraît ne pas avoir eu de suite immédiate.

Cet écrit adressé au Chapitre par Jean van den Eynde, n'est point daté. Rappelant que, depuis cinq ans, il attend le moment de commencer l'exécution du travail, on peut rapporter la date de cette lettre à l'année 1522.

Excusez-moi, écrit-il aux membres du Chapitre, de m'adresser à vous par écrit, car en votre présence je ne pourrais exprimer ma pensée telle que je puis vous l'écrire.

Il s'étonne de ce que le Chapitre ne se soit efforcé de faire avancer ce travail, à propos duquel il a subi déjà maints dommages par les nombreux déplacements sollicités depuis plus de cinq ans, et que, du fait d'avoir dû se tenir à leur disposition, il n'a pu accepter d'autres ouvrages.

Il exprime des craintes au sujet du sculpteur Grégoire, quant à l'exécution des conditions stipulées, et il se demande si Grégoire mettra à son travail le soucis du détail, condition essentielle pour l'exécution de la partie métallique. Aux sollicitations adressées au sculpteur à ce sujet, celui-ci lui répondit qu'il pouvait avoir foi en son honneur et que la sculpture serait exécutée au plus grand profit de l'église, et que du reste les conditions lui étaient connues aussi bien qu'à lui.

Répondant à la demande faite par quelques membres du Chapitre, sur le point de savoir quelles seraient les conditions auxquelles Jean van den Eynde voudrait se charger de faire achever en Brabant la sculpture du pilier, le fondeur déclare qu'il lui semble de l'intérêt du Chapitre de ne point changer de sculpteur, maître Grégoire ayant commencé le travail, et connaissant donc mieux qu'un autre le genre d'ouvrage désiré.

Si toutefois le Chapitre préférait le charger de l'achèvement, il désire que l'on lui confie le petit projet de Henri de Swerte, reposant, au milieu des autres, à la maison du Chapitre. Moyennant une somme de 300 florins de Brabant et à condition que le Chapitre prenne sur lui de désintéresser le sculpteur Grégoire, il veut bien se charger de faire exécuter en Brabant, un travail dont on ne trouvera pas le semblable d'ici à Rome.

Après l'achèvement de l'ouvrage, il demande qu'il soit soumis à douze arbitres, dont 6 membres du Chapitre et 6 artisans, comprenant 2 orfèvres, 2 sculpteurs et 2 fondeurs de cuivre. L'ensemble du travail ne pèsera que 1300 livres et sera livré en moins de 2 ans.

Dans ces conditions, finit-il, il fournira un ouvrage pouvant durer éternellement et au prix stipulé antérieurement.

Il sollicite une réponse immédiate, ne pouvant séjourner plus longtemps à Utrecht, alors même qu'on voudrait lui allouer un florin d'or par jour.

Le dossier publié par Van Rappard, dont nous avons extrait tous ces détails, ne renferme aucune mention de la suite donnée au travail. M. l'archiviste Muller, avec infiniment d'obligeance, a bien voulu faire à notre intention quelques recherches dans les comptes de l'église Saint-Martin d'Utrecht (annexe n° 4). Ces extraits de comptes semblent indiquer que le travail reçut une exécution, quoique

Clôture de choeur en laiton, a l'église Saint-Laurent a Weesp.

tardive et après beaucoup de difficultés suscitées par le sculpteur Wellemans. Le peintre célèbre Jean de Mabuse, dont l'intervention fut sollicitée, réussit à aplanir le conflit élevé entre le Chapitre et le sculpteur. Ce dernier livra enfin le modèle et, au 4 avril 1523, Jean van den Eynde se rendit à Utrecht où il séjourna pendant 18 jours, afin de conclure définitivement l'accord pour l'exécution du travail.

Une fois le modèle, dont la livraison s'était fait attendre plus de 6 ans, achevé, l'ouvrage de Jean van den Eynde pouvait être entamé et terminé, d'après ses engagements, un ou deux ans après.

D'après Van Riemsdyck, une clôture en laiton existant encore à l'église Saint-Laurent à *Weesp*, en Hollande, et de facture identique à celle de l'église Saint-Jacques à Utrecht, pourrait être attribuée au même auteur.

Nous extrayons d'une publication hollandaise (1) les quelques détails suivants sur cet ouvrage reproduit ci-contre.

Au côté est du chœur se trouve une superbe clôture en bois de chêne garnie de colonnettes en cuivre jaune, coulées d'une façon remarquable. Elle est composée de 5 compartiments dont celui du milieu est le plus large, tandis que le 2e et le 4e constituent des portes.

Celui du milieu est le plus richement travaillé. Dans l'axe de la clôture, se voit une travée plus large, actuellement comblée par un porte-cierge.

Il n'est pas improbable qu'antérieurement figurait là la statuette de Saint-Laurent, patron de l'église.

De chaque côté de cette partie médiane, les travées sont

(1) G. Van Arkel en A. W. Weissmann. *Noord-Hollandsche oudheden.* Amsterdam.

plus larges, la partie inférieure richement ornée se termine en supports, sur lesquels, sans doute, on pouvait voir anciennement, ainsi qu'il en était l'usage au moyen âge, les figurines de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean l'évangéliste. L'ensemble présente un caractère de style du commencement du XVI[e] siècle.

Des renseignements divers recueillis sur Jean van den Eynde, nous savons donc qu'il entreprenait déjà, en 1517, des travaux de fondeur. Sa naissance remonte ainsi à la fin du XV[e] siècle. Il est né de Gilles van den Eynde et de Marguerite Gheerts. Mort avant 1531, il laissa une veuve, Anne de Bruycker, décédée avant 1546, et deux enfants, Jean et Pierre, dont nous avons parlé.

Annexes

I.

1531. — Reg. aux adhéritances, n° 156 f° 22.

Willem Vyt ende Jan van Orssagen als proviseurs ende in den name van den tafelen des heylichs geests in onser vrouwen kercke over dele alhier hebben vercocht anne sBruyckers weduwe wylen (sBruekers) Jans van den Eynde geelgieter vyf Rinsguldenen van veertich groote vlms. t stuck erffelyck chys. te hebbene altyt te kersmisse op des voers heylichs geesthuys metten gronde etc. staende op onser liever vrouwe kerchof alhier dabt van Grymberge erve aen beyde de zyde gelegen 14 november.

II.

1516-1517. — Item ontfangen van Jacop Euertss. tot behoef ons metaelen hec voer ons lief vrou xviij g. cr.

Item betaelt Willem die boeij van een brief die hy brocht tot Mechgellen van ons verck xv wit.

Item betaelt Willem die boeij noch van een brief xv wit.

Item aen ons metaelen hec ij ijsseren roeygen viij st.

Item betaelt Gabriel meister Jan van Endens knecht die ons verck sette xv st.

Item betaelt een steenhouwer die die stenen voet vant heck verhiet of halp iiij st.

Item betaelt die maelre diet ons omt hec zuart of sette mit blommen viij st.

Item betaelt meister Jan van Enden van ons werck van vij^c xvij pont cuepers die v 1/2^c dat cxv hollans g. dat daer meer is op halff ghelt by den bruers ouer coemen beliep xcv hollans g....st. fac. wtrech cxviij g. xv st. viij wit

Item betaelt meister Jan van die steenen voet die te mechgellen ghemaeckt vord cost tsamen vracht ende al vij hollans g. viij st. fac. ix g. v st.

(Uittreksels uit de rekeningen der L. Vrouwe-broederschap ter nood Gods in de St. Jacobskerk te Utrecht).

1517-1518. — ....It. dyt is dat gheen dat hett hecht ghecost heft.

It. ontfangen van m'Jan van Ende twe dusent ℔ metaels ende xiiij elke hondert voer xiij 1/2 hollanse gulden facit elke hondert xvj ryns g. xvii 1/2 st. somarum beloept die twe dusent ij^c lxx hollanse gulden facyt ons gelt iij^c xxxvii 1/2 ryns gulden.

It. noch gegeuen meyster Jan van dat werck ter Gau te halen wan tot enen vracht van bergen van die helloft ende vagen huyr te samen facit ij guld. x st.

It. ghegeuen Gabryel m'Jans knecht van dat hecht te scuren voer ons lywe wraw ende syn scenck gelt te samen xv st.

It. noch ghegeuen Gabryel m'Jan knecht van die ander hellof te halen ter Gav myt Wyntgen onse bode dat sy werteerde myt tol ende vracht ende vagenhuyr te samen facyt iiij guld. x st.

It. gheguen Gabryel ende Mychael m'Jan beyde syn knecht gescent te samen ende dat sy dat verck scuerde fac. xxvj st. ix vyt.

It ghegeuen Hermen tynnegyter van loet ende sawder te samen fac. darmen dat hecht mede setten fac. ij guld. v st.

It. ghegeuen Jan die Graef die kystemaker wan dat hy dat hecht hallept setten ende van haut dat hy daer toe dede fac. xxxv st.

It. ghegeuen Gertgen in galyssen wan die erste rys dat meyster Jan ende syn knecht verteerden facyt iiij guld. vij st.

It. noch ghegeuen Gert in galyssen wan die ander rysse dat m' Jan ende syn knecht samen werteerden v guld. ende x st.

It. ghegnen wan dat gelt dat ick m'Jan die erste reys gaf om hollans gelt te hebben fac. xj st.

It. noch ghegeuen Dyrich die scylder van die lelygens die in die potgens staen int hecht te werscyren facyt vij st.

It. ghegheuen Claes die bode wan dat gelt dat hy m'Jan brocht te mechgelen fac. v st.

ibidem.

1518-1519. — Item betaelt in galissen doe meyster Jan dat werck settede in die dueren f. xxiij st. vi wit.

(Uittreksel uit de rekening van de H. Kruisbroederschap in de St. Jacobskerk te Utrecht.)

III.

Archief voor Nederlandsche kunstgeschiedenis T. IV. 1881-1882 f° 246.

Verzameling van bescheiden betreffende het maken van een koperen hek voor een altaar in den dom te Utrecht, door Van Rappard.

A.

Eerste contract van aanbesteding voor het gieten van het hek aan Mr Jan van der Ende te Mechelen. 6 November 1517.

In manieren ende voirwairden hiernae bescreven, soe hebben die heeren Doemdeken ende t Capittel der kercken ten Doem Tutrecht bestaet aen meyster Jan van Eynde tot Mechelen te maken dat metalen tralywerck voir die reliquie van Sinte Meerten in der Doemkercken onder die orgelen, half achtcant myt twee dueren,

nae vermogen een getogen ontwerp ofte patroen, soe costelick als hem dat capittel die overseinde sall ende hy tselve behalden, ende die kercke een gelycke wederontwerp affhebben, waarvan die steenen voet hoech wesen zal ii voet, ende diep viii Deventersvoet, ende breet van die een pielre van der kercke tot die ander xv voet ende een quartier; ende die drie voerste panden vi½ voet, ende die ii achterste aen den muer elckx iii voet een quartier lanck. Ende van den steenen voet voir xvi, ende besyden xiiii voet hoech.

1° In den yersten zal meyster Jan voirscreven dat voirgenoemte werck maken, gieten ende voirt te bereyden van den besten metael ende materie geheeten archael, gans, gelat ende schoen, als zulick metalen werck wteyscht, gelyck na den ontwerpt, tot meyster pryse.

2° Ten anderen zal meyster Jan dat werck alsoe formieren ende gieten, gelyck den ontwerpe, dat alle dat werck te samen over seven duysen ponden nyet en zel wegen. Ende weget dat werck boven vii^{m} ponden, van dat boven die vii^{m} ponden is en zal hy nyet hebben van const ofte arbeidsloen dan alleen boeren ende men hem betalen zel dat simpel gewycht van der materie van den metael, tot zulcken pryse als men die tot Antwerpen ofte tot Bergen cop zel moegen.

3° Ten derden zel hy heben van elc hondert ℔ dattet voirscreven werck wegen zel tot vii^{m} ℔ toe, als voirscreven is, voir zyn metael ende airbeyt al te samen, xii Philippus gulden.

4° Ten vierden zell hy alle dat yseren werck totten voirscreven werck dienende, der voirscreven kercken leveren sonder yet daervan te eyschen ofte begeeren, ende dat hy dat yserwerck zyne volle proportie ende sterckte late heben; dan loet ende zonduer zell hem die kercke leveren.

5° Ten vyfte zoe zel hy dit werck tot Paeschen anno XVIII toecomende beginnen te gieten ende te bereyden, ende dan ontfangen van der kercke op rekenynge om metael te coepe I^{c} Phi-

lippus gulden; ende Victoris noch daer nae Ic Philippus gulden, ende tot Paeschen anno XIX, ofte Magdalene daer naestvolgende onbegrepen, dat werck der kercken ten Doem Tutrecht in der kercke gans ende gave leveren op zynen cost; ende by zyn leveringe als dan zyn volle somme ende penningen ontfangen. Dan waer die kercke hem behelpelyck wesen kan ende mach myt scryven aen den tollenaeren ofte anderswaer, dat zel men hem mede op zynen cost doen.

6o Ten zesten wanneer hy dat werck aldus inder kercken ten Doem voirscreven gelevert heeft, zoe zel meyster Jan om dat werck te setten myt zynen knechten hier op ter kercken cost liggen ter tyt, dat tvoirscreven werck gans ende geheel opgelevert is; alle arch ende lyst wtgesondert. Desen cedullen zyn twee, daer die kercke ten Doem die overste ende meyster Jan voirscreven die nederste af heben, wt een anderen gesneden dat die letteren A B C D.

Actum Tutrecht op den vio dach Novembri anno XVII.

Aengaende tmetaelen werck van sinte Marten in der kerck ten Doem Tutrecht. (Minuut op papier).

B.

Tweede contract van aanbesteding van het gieten van het hek in renaissance styl aan Mr Jan van der Ende te Mechelen, 19 September 1519.

Ic Jan van der Ende, borger tot Mechelen, doe kondt allen luyden, die dese letteren sullen sien off hoeren lesen, dat ick voer my ende Gielis van der Ende mynen vader aengenomen hebbe van den weerdigen heeren Doemdeecken ende Capittel der kercken then Doem Tutrecht om te maken ende te ghieten een metalen werck voert afflaet van Sinte Martyn in de selve kercke then Doem Tutrecht in manieren ende forme van eenre cedullen hiernae volgende

In manieren ende voirwairden hierna bescreven soe hebben die

heeren Doemdeken ende Capittel der kercken ten Doem Tutrecht bestaedt aen meyster Jan van der Ende tot Mechelen te maken dat metalen werck voer dat offlaet van Sinte Merten inder Doemkercke onder die orgele, omme tselffde werck te ghieten ende op te leveren nae eenen houten gesneden patroen, dat meyster Gregorius Wellemans maecken ende snyden sall, naevolgende een cedulle dairvan gemaect nae alle manyeren als die cedulle dat inhout.

1° Ende meyster Jan van der Ende sal dat voirscreven werck naevolgende tvoirscreven patroen van houte maecken, ghieten ende voert bereyden van den besten metaele ende materie geheyten arckael, van dat alre schoenste van verwen, dat men bevynden ende ghieten mach, glat ende schoen als sulck metaelen werck wteyscht, nae den selven patroen tot pryse van meysters.

2° Item zal meyster Jan voirscreven dat werck alzoe formeren ende ghieten nae den houten patroen voirscreven, dat alle dat werck te samen tusschen derthien ende vierthien dusent ponden, zoe en sal hy van t geen, dattet boven die vierthien dusent ponden weecht, niet hebben van konst ende airbeitsloen, dan men sal alleen hem betalen dat simpel gewichte van der materie van den metael, tot zulcken pryse als men dat tot Antwerpen ofte tot Bergen coepen sal moegen.

3° Item soe sal hy hebben van t geene dattet voirscreven werck wegen sal, tot vierthien dusent ponden toe off dair beneden als voerscreven is voir syn metael ende airbeyt altezamen. Te weten voir elck hondert pondt twaleff Philippus gulden; behoudeliken dat men dat metaell betalen sal gelyck dat gecocht waert tot Antwerpen off tot Bergen op den sesten dach november int jair XV^c seventhien, doe dese voirwairden yerst begrepen zyn geweest. Ende indien tselve metael meer off min gelt inder tyt als men hem dat houten gesneden patroen leveren sal, dat sal de heeren tot schaede of tot baeten comen, ende nae den coop dan wesende sal ment geheele werck rekenen.

4° Item soe sal hy alle dat yserwerck, totten voirscreven werck dienende, vry leveren op zynen cost, ende zal dat ysere werck syn volle proportie ende sterckte laten hebben, dan t zouduer, dat hy behoven sal int setten van binnen der kercken ten Doem Tutrecht, sal hem die kerck leveren.

5° Item sal die selve meyster Jan, wanneer dat werck vol opgemaect zal syn, ontbieden den heeren om dat tot Mechelen tontfangen inder wagen.

6° Item sal hy dat werck beghinnen te ghieten ende te bereyden, alzoe geringe als hem dat houten gesneden patroen gelevert sal wesen, ende alsdan zal hy ontfangen van den heeren op rekeninge om metael te coopen hondert Philippus gulden; ende een vierendeel jairs dairnaevolgende hondert Philippus gulden; ende noch een vierendeel jairs dairnae dan volgende hondert Philippus gulden; ende binnen een halff jair dair naest volgende onbegrepen sal hy dat metalen werck der kercken ten Doem Tutrecht in der kercken gans ende gave leveren op zynen cost.

7° Ende dat houten gesneden patroen hem gelevert zal hy alsoe bewaren ende leveren in handen van Meyster Gregorius voirgenoemt alzoe gaet als hij dat ontvangen heeft om syn werck nae t voerscreven houten gesneden patroen te leveren. Ende by alsulcke leveringe syn volle penningen als dan te ontfangen, die hem die heeren alsdan in manyeren voirscreven schuldich sullen syn te betalen.

8° Ende wair die kercke hem behulpelick inne wesen can ende mach myt scryven aen den tollenaeren, ofte anderssins, dat sal men hem mede doen op synen cost.

9° Item wanneer hy dat werck aldus inder kercken then Doem voirscreven gelevert heeft, soe sal meyster Jan, om dit werck te setten, myt synen knechten hier Tutrecht op ter kercken cost leggen, ter tyt toe, dat et voirscreven werck gans ende geheel opgelevert is ende staen sal, ende hy syn volle betalinge van den penningen voerseyt ontfangen sal hebben.

10° Mijt voirwairden, indien dat meyster Jan voirscreven aflivich worden bynnen middelen tyden, soe sal Gielis van der Eynde zyn vader tvoirscreven werck op te leveren in allen manyeren als voirscreven is; alle arch ende list wtgesondert.

Ende ick Jan van der Eynde voirgenoemt gelove voir my ende mynen vader voirscreven den voirseiden heeren Doemdeken ende capittel ten Doem Tutrecht, tselffde metalen werck nae vermoegen die voirscreven cedulle te maken ende te leveren in forme ende manyeren voeren verclairt. Ende stelle dair voir my ende mynen vader voirnoempt tot een onderpant alle onse roerende ende onroerende goeden, die wy nu hebben off hier namaels verrigen moegen, omme tvoirscreven metalen werck alzoe op te leveren als voirscreven is. Des toirconde so ick Jan van der Eynde ende myn vader voirseit selff gheen zegel en gebruycken, soe heb ick voir my selven ende mynen (vader) voirseit gebeden den eersamen Adam van Diemen, borgher tot Utrecht, dat hy desen brieff over ons bezegelen wilde.

Twelck ick Adam van Diemen voirscreven ter beden van den zelven Jan, voir hem ende zynen vader, gern gedaen heb, ende hebben desen brieff myt mynen seghel hieronder aengehangen bezegelt. Ente tot meere vesticheit soe heb ick Jan van der Eynde voir my ende mynen vader desen brieff myt myn selfs handt onderscreven int jair ons Heeren, dusent vyffhondert ende negenthien, den negenthienden dach in Septembri.

by my Jan van Ende

(op perkament met zegel van Adam van Diemen in groene was).

C.

Brief van M[r] Jan van der Ende over het voltooien van het werk. (Zonder datum, 1522?).

Item eerweerdeghe heere ende Domdeken met alle den goeden eerwerdeghen heeren! Ic Jan van Eyn ghelngieter bidde u ootmoedelyken, dat ghy myn simpel ghescrifte audyencie ende ghehoor wilt gheven, want ic u die rechte meenynghe in u presencie soe perfeckt niet segghen en can als ic die wel meene, dat is, aenghesien dat u werck oost ende west inder lieden mont is ende dus costelyken die ontworpen gheweest syn, daer ghy noch gheen profyt by ghehadt en hebt, soe verwonder ic my, hoe dat ghy daer anders gheen voertganck in en maekt, indien ghy nu dusverre in dit werck becosticht hebt, daer ic groote scade by gheleden hebbe ende noch daghelyckx lyde, als ghy my dus ontbiet, dwelcke nu int vyfte jaer is, dat ic u altyt te wille ghewest ben, soe dat my ondertyden werken ontgaen syn, als ic hier mynen tyt hebbe ligghen verslyten, onghelyck meer dan ic u te kennen gheve, ende vint altyt effen naer, ende als ic u nu eenen pennynck eissche voer myn reisen ende dachuerre soe en seet ghy my weten wat bieden, nochtanz ghy my dat voer God ende die werrelt sculdich syt, want ic en ben der niet sculdich noch verbonden acht, ic en vermach der niet dat hy syn voerwaerde dus verre te buyten ghegaen is; ende daerom, al sy dy heeren ende ic u aerm dienaer, wilt soe met my handelen ende leven, dat ic my over (u) niet en beclaghe aen sulken eerweerdeghen in onsen lande, die my noode tot onrecht souden laten verdrucken ende contralie mynen voerwaerden doen, daer ic gheen scult in en hebben; dat wille ic verantworden.

Item Mynheeren naer die maniere des ghesneden pylaers wil ic u dienen tot pryse van meesters; ende voerder en condy my

my niet eisschen in sulken manieren als die vier heeren met my te love ende te bode gheweest syn, daer ic in gheconsenteert hebbe, het sy my tot scade oft tot baten, dat ic niet en weet; off dat Ghegoorius achtervolghe onse voerwaerde, te weeten dat hy dat snyden excelent ende soe goet als hy can behoudelyken synen voirwaerden, te weten dat hy scouden soude alle onderachticheit ende groote beladenheit van cleinen werke daer op te steken, want het verblynt in die ooghen in onse werken. « Verwaert myn eere ende die uwe ende snyt soe, dat der kerken profyt daer in gheleghen sy. » Dit hebbe ic hem altyt ghebeden, soe antwoerde hy my, dat hy onse maniere soe wel wiste als ic selve dede.

Item myn heeren, aenghesien dat daer eenyghe van den heeren syn, die my ghevracht hebben, wat moet ic hebben soude, indien dat den heeren beliefde, sulken pennynck te nemen als ic met den heeren mocht overcomen, ende nemen den ghesneden pylaer myt my ende doen die patroonen voort snyden in Brabant, soe antwoerde ic syn eerwerdicheit als my best dochte, dat die heeren best bleven by Gregoorius, aenghesien dat hy den sin van deser manieren soe als t nu beghost es te snyden int hooft heeft, het tierde wel oft mochte, meer belieft den heeren in deser manieren te doene, soe levert my dat cleine ontwerp van Heine de Sverte, dat int capittelhuys hynck by alle die ander, ende gheeft my dry^{c} gulden Brabans tot die patroonen, ende hout my Gregoorius van den hals op uwen cost, want die vergarende werken weinich syn, die hy noch by hem selven ghemackt heeft; ic sal u een al soe exselenten werck in Brabant doen snyden, dat men gheloven sal dat tusschen hier ende Roomen dierghelyke van een metalen werck niet en is. Maar achtervolch dat ontwerp, ende indien u dat belieft soe sult ghy dit opdraghen sesse heeren van den Dom ende sesse meesters van consten, te weten twee goutsmeden, twee beltsnyder ende twee ghelngieters, ende ontbieden

die op uwen cost; ende weghende XIII duysent svaer ende niet daer over ende twee jaer dach om te leveren, in dezer manieren crycht die kercke een profytelyck werck om eewich te dueren ende wel tonderhouden, ende lichtelyck ghelevert voer den ouden prys. Hier begher ic antwoerde op in desen dach; want ic hier niet langher bliven en mach, al wildy my eene gouden gulden des dachs geven.

(Die origineele stukken berusten in het archief van het Domkapittel in Utrecht).

IV.

Rekeningen der Domfabriek.

1521/2. Item solvi Gregorio Wellemans, artifici, de novo opere per eundem ante reliquias beati Martini patroni nostri conficiendo, ad computum, in multis diversis vicibus. . . . . 172 florenos 13 stuveros 9 albos.

N. B. Deze post komt voor tusschen posten resp. van 22 Maart (1521) en 25 April (1521).

Item nuntius civitatis Nicolaus detulit Mechelinie een houten peneull de novo opere ante reliquias sancti Martini ponendum ex metallo; pro ligni portatura 6 stuveros Hollandenses.

Expectavit tribus diebus pro metallico, quolibet die 5 stuveros Hollandenses et pro vectura (?) metallici antedicti 10 stuveros Hollandenses, faciunt simul 31 stuveros Hollandenses faciunt . . 38 stuveros 9 albos.

N. B. Komt voor tusschen posten van 3 Januari (1522) en 25 Februari (1522).

In die vicesima quinta Martii missus fuit Quirinus, nuntius civitatis de Wijck, cum litteris ad Johannem de Mabuijen, ut compareret apud dominos ad communicandum cum magistro Johanne de Eynde

et Gregorio Wellemans, vacavit 2 diebus, facit. . . . . 10 stuveros.

1522/3. Item die 13 mensis Septembris solvi ad manus magistri Johannis de Mechelina in causa ecclesie nostre contra magistrum Gregorium Velmans expensas et alias, ad summam simul per officialem curie Traiectensis taxatas, sex florenos 17 stuveros Hollandenses, facientes currentes. . . . 8 florenos 9 stuveros 3 albos.

Item die quarta mensis Aprilis Johannes van den Eeende, qui ad scripta capituli omnis (?) comparuit Traiecti ad concludendum super novo opere, conficiendo ante sanctum Martinum in ecclesia Traiectensi, et vacavit in eadem reysa 18 diebus, quolibet die 18 stuveros Hollandenses, faciunt. . . . 20 florenos 5 stuveros currentes.

Item petiit de quadam petia metallina conflata, quinque florenos Hollandenses 8 stuveros, faciunt ...6 grossos 15 stuveros currentes.

Solvi adhuc eidem tres florenos Renenses Hollandenses 12 1/2 stuveros, sibi adhuc restantibus super unicornibus conflatis, faciunt . . . . 4 florenos 10 stuveros 7 1/2 albos.

Summa. . . . . 31 g. 10 stuveros 7 1/2 albos.

Item magister Johannes de Mabuge demandatus fuit hic venire in causa differentie inter magistrum Gregorium Velmans et capitulum, et vacavit 12 diebus, unde solvi eidem ex decreto capituli de quolibet die 20 stuveros Hollandenses, et adhuc de expensis suis octo florenos Hollandenses, iuxta conventionem cum eodem initam, facientes simul 20 florenos Hollandenses, faciunt . . . . 25 florenos currentes.

Item capitulum ordinavit et mandavit dari cuidam pauperi artifici, scilicet magistro Gregorio Velmas *(sic!)*, ex charitate propter Deum, sic solvi eidem centum florenos Hollandenses, facientes 125 g. currentes.

Gilles van den Eynde

Déjà en 1509, il exerçait son métier de fondeur de cuivre et était marié à Marguerite Gheerts. Cela résulte d'un acte scabinal du 3 janvier 1509, par lequel « Gielis van den Eynde gheelghietere » et son épouse « Margrieten Gheerts » deviennent propriétaires d'une maison sise dans la rue d'Hanswyck sur la rive de la Dyle (annexe n° 1).

Moins de deux ans plus tard, il agrandit sa propriété par l'acquisition d'un second immeuble (annexe n° 2). Ses moyens financiers ne suffirent pas au payement, car quelques jours après il prend hypothèque sur l'une des deux maisons (annexe n° 3).

Dans un acte de 1523, il est encore question de la première de ces deux maisons. Il achète une part de propriété dont sans doute un des premiers ayants droit ne s'était pas dessaisi (annexe n° 4).

Nous avons renoncé à retrouver l'emplacement exact de ces deux immeubles, ceux-ci n'étant généralement pas désignés par une dénomination spéciale, mais seulement par les noms des propriétaires voisins.

Le testament fait avec son épouse Marguerite Gheerts, disposant de ses biens au profit de ses enfants, en partage égal, est mentionné dans les actes scabinaux à la date du 28 août 1521 (annexe n° 5).

Nous avons fait connaissance déjà avec ses cinq enfants.

Une de ses filles, *Elisabeth*, s'est fait religieuse au couvent de Heyndonck, près de Malines, et au moment de son départ, le 31 juillet 1533, les deux parents dotent cette enfant d'une somme de 8 carolus d'or au profit du couvent (annexe n° 6). Les autres enfants sont *Jean* van den Eynde, le fondeur dont nous avons parlé, *Paul*, *Barbe* et *Claire*.

Gilles van den Eynde, par acte du 26 mai 1534, fait un nouveau testament, mais cette fois avec Marie van Yssche. Ils déclarent ensemble ne pas avoir d'enfants et dans un acte y faisant suite, Marie van Yssche, seule, stipule que ses héritiers personnels seront tenus, après sa mort et celle de son époux, de remettre aux enfants du premier lit « voerkinderen » de son mari Gilles van den Eynde, une somme de cinquante carolus d'or (annexes n° 7 et n° 8).

Quoique ces documents ne disent pas que Gilles van den Eynde soit le fondeur de cuivre dont nous nous occupons, la disposition testamentaire de Marie van Yssche au profit d'enfants issus du premier lit de son mari, constitue une forte présomption en faveur de cette conjecture et ce qui la confirme, c'est que, au 12 janvier 1534, Gilles van den Eynde « gheelgietere » vend une de ses maisons à certain Josse van Yssche, un parent sans doute de sa seconde femme (annexe n° 9). Cet acte contient cette particularité au point de vue topographique de la maison, qu'elle est sise au coin d'une petite ruelle conduisant à la rivière. D'autre part, dans ce même document il se réserve pour son épouse et ses deux enfants encore en vie en ce moment, l'autorisation de passer librement sur la propriété de Josse van Yssche, leur vie durant.

Les deux enfants dont il est question dans cette pièce

ne peuvent être que sa fille Claire et son fils Paul, car à ce moment, 1531, son fils Jean et sa fille Barbe sont morts et sa fille Elisabeth s'est fait religieuse.

L'épouse mentionnée ne saurait être que Marie Van Yssche. Sa première femme figurait encore dans l'acte du 31 juillet 1533 (annexe n° 6), et doit être décédée peu après; il n'est plus question d'elle dans la suite. Aussi voyons-nous en 1542, Johannes a Fine vendant à son frère ses droits à la succession de feu sa grand'mère Marguerite.

Gilles van den Eynde, habite toujours la rue d'Hanswyck, en 1544, d'après le relevé du registre des impôts de cette année.

En 1546, ses héritiers vendent une propriété provenant de sa succession comme nous avons vu déjà antérieurement; sa mort peut donc être fixée dans le courant de l'année 1546, avant la date du 24 novembre.

Le fondeur malinois pendant une carrière relativement longue, à dû fournir quantités de travaux dont malheureusement peu sont tirés de l'oubli.

En dehors des fonts baptismaux de Zutphen, suffisamment connus, nous n'avons relevé dans les archives malinoises que de rares citations de ses ouvrages, encore ceux-ci sont-ils de peu d'importance.

Les comptes communaux de 1528-1529 nous apprennent qu'il travailla pour le compte de Marguerite d'Autriche, succédant à la cour de celle-ci, au fondeur Jean Fierens, l'auteur de la superbe clôture du chœur de l'église Saint-Bavon à Haarlem. Il s'agit d'une vulgaire réparation des colonnes en cuivre de la chapelle de la souveraine, travail pour lequel il lui fut payé 27 sous (annexe n° 11).

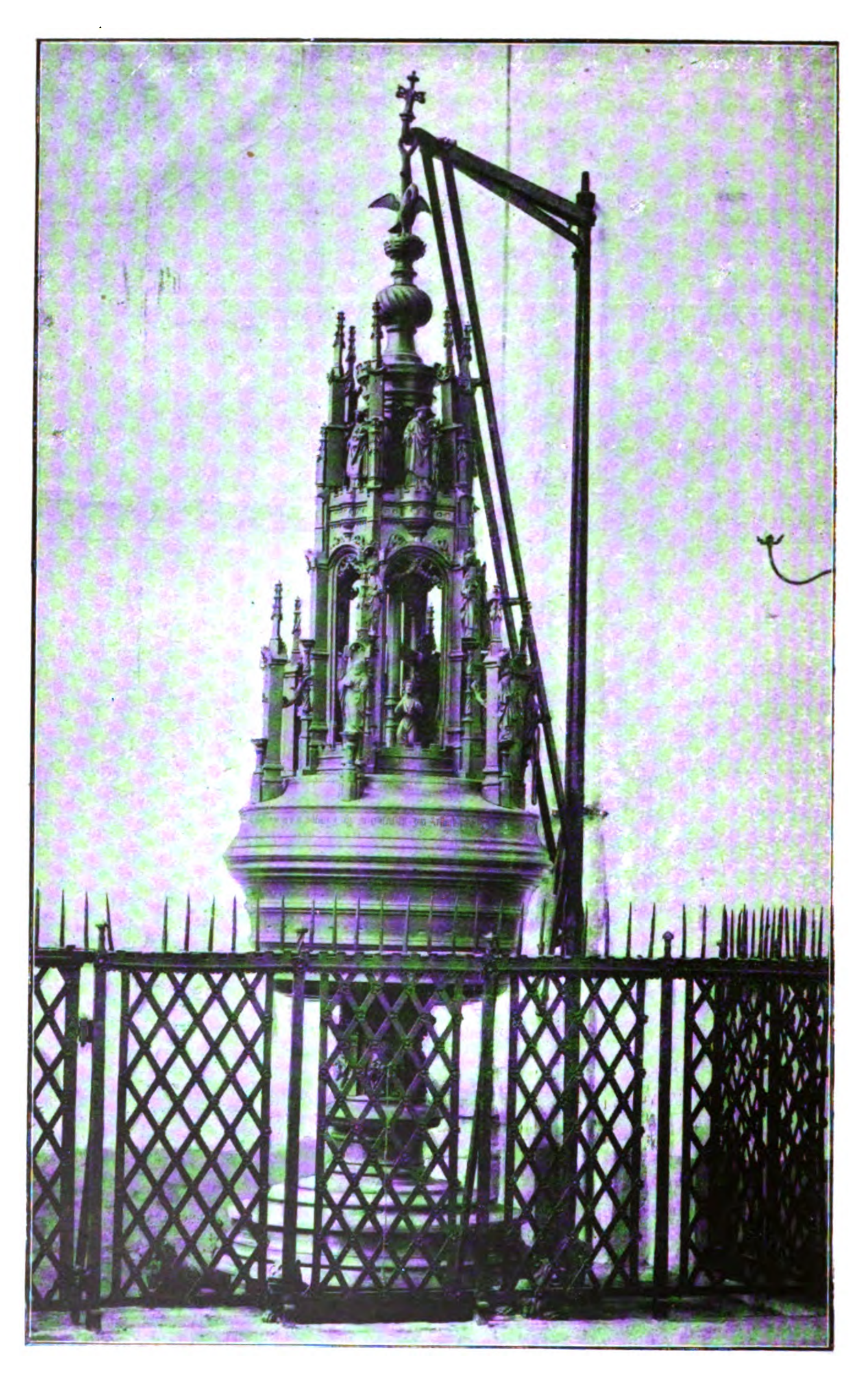
En 1535, il exécuta un ouvrage pour la confrérie de Notre-Dame dans l'église Saint-Sauveur à *Gand*. Dans les registres scabinaux de Malines, à la date du 29 juillet, figure l'engagement par lequel il garantit la livraison d'un travail en métal nommé « Rade ». Il ne nous est pas possible de déterminer ce que ce mot peut signifier. Certains pensent que l'objet visé paraît devoir être une roue de lumière. Sans rejeter cette hypothèse, il nous semble difficile d'admettre cette interprétation pour un travail dont le contrat mentionne un premier acompte de payement s'élevant à la somme, élevée pour cette époque, de 16 livres, 13 escalins et 4 deniers (annexe n° 12).

Tous les archéologues connaissent les remarquables fonts baptismaux de *Zutphen*, en Hollande, qui portent la date de 1527 et dont la reproduction en plâtre patiné se trouve au musée d'art industriel du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles. La reproduction figura aussi à l'exposition de Dinant.

La pièce originale conservée toujours à l'église Sainte-Walburge de Zutphen, a souffert beaucoup. Les traces d'égratignures sont nombreuses et le souci de bien nettoyer et de faire reluire le cuivre a eu pour conséquence d'enlever aux parties finement ciselées, la netteté des lignes et leur caractère architectonique. Bien plus déplorables encore sont les dégradations commises à cette belle œuvre par l'enlèvement de certaines figurines.

La base circulaire repose sur six grands lions couchés (1).

(1) La plus grande partie des détails de cette description sont empruntées aux articles suivants: Jos. DESTRÉE: *Guide du visiteur à l'exposition de Dinanderies*, Dinant. 1903. HENRY ROUSSEAU: *Bulletin des Musées royaux de Bruxelles*, 1905, n° 5.



Fonts baptismaux par Gilles van den Eynde
à Zutphen.

Le pied circulaire est décoré des figures des quatre évangélistes avec leurs symboles, séparées par des pilastres surmontés de dragons ailés.

La vasque circulaire annelée porte des chiffres romains, 12 fois répétés, traces d'ornements aujourd'hui disparus.

Le couvercle aux dimensions monumentales, est circulaire dans sa partie reposant sur la vasque. Il se termine en une pyramide hexagonale à double étage, se développant dans une structure architectonique en formant vers le haut un baldaquin surmontant un groupe représentant le baptême de Jésus-Christ par saint Jean dans le Jourdain.

Ce groupe est constitué par trois figurines dont saint Jean, un ange portant l'habit du Christ, et une troisième petite figurine, placée également sous le baldaquin, représentant le Christ, mais qui n'est pas originale.

Les éléments composant cet édicule sont puisés dans l'architecture gothique à sa toute dernière période. Les figures des apôtres, dont quatre ont disparu, reposent sur des colonnes adossées à douze contreforts auxquels il en manque également deux. Ces contreforts carrés portent des pinacles en aiguilles pyramidales effilées, hérissées de crochets. Ceux de la rangée supérieure, second étage, se bordent de petites corniches incurvées vers le haut. Par contre, ses pseudo-arcs boutants et les dentelures de ses arcs de plein cintre sont faits de ces ornements à bouts en volutes, tantôt recouverts de feuillages, tantôt bracelés et renflés en balustres, parfois agrémentés de têtes de chimères. D'autres détails, telles les colonnettes en balustres tors qui supportent la deuxième rangée des figurines d'apôtres, n'ont plus rien qui rappelle l'art du xve siècle.

Au-dessus du baldaquin on voit encore cinq des six figures primitives de saints. Parmi ceux-ci on peut recon-

naître: saint-Etienne, saint-Laurent et sainte-Elisabeth. Au-dessus de tout s'élève une colonne portant un pélican. Une tige de fer traversant cet oiseau, rattache le couvercle au support en fer.

Autour de la partie circulaire du couvercle, on lit en caractères gothiques l'inscription suivante :

† ∘ Wy ∘ kercmesteren ∘ Jan ∘ Aessack ∘ ende ∘ Fransen ∘ de Wit ∘ hebben ∘ doen ∘ maken ∘ binnen ∘ onsen ∘ levene ∘ dese ∘ motalen ∘ vonte ∘ verstaet ∘ wel ∘ dit ∘ als ∘ men ∘ screef ∘ vijf-tien ∘ hondert ∘ twintich ∘ en suevene ∘ Te ∘ Meclen ∘ van ∘ mij ∘ Gielis ∘ van ∘ Eynde ∘ ghedaen En ∘ myne ∘ loen ∘ Er ∘ af ∘ ontvaen.

et qu'on peut traduire ainsi :

« Nous marguilliers Jean Aessack et François de Wit avons fait faire durant notre vie ces fonts de métal, comprenez bien ceci, quand on écrivait quinze cent vingt-sept. Fait à Malines par moi Gilles van Eyndé. Et j'ai reçu mon salaire de cela. »

Ce monument, dit M. Destrée, se rattache encore par les grandes lignes et surtout pour la plastique, à l'art brabançon du xv[e] siècle, seulement l'artiste a tâché de s'assimiler certaines manifestations propres à la Renaissance. Quant à la conception, l'artiste la doit à l'étude des fonts baptismaux de l'église Saint-Martin, à Hal. C'est le même principe, mais amplifié et alourdi. La cuve de Zutphen est trop grande, quoique l'amortissement ne manque pas d'harmonie; réduit à des proportions plus modestes, le monument eût été mieux réussi.

Il nous paraît toutefois que pour mieux conserver les proportions de l'ensemble, la colonne surmontant l'édicule et qui le rattache au support, gagnerait, malgré les pro-

portions déjà considérables du monument, à être plus élancée. Elle donne l'impression d'être enfoncée dans l'édifice.

Ce qu'il faut admirer surtout dans cette œuvre c'est la partie architecturale, nous ne pouvons en dire autant des figurines.

L'architecte et l'auteur des modèles sont restés inconnus.

L'œuvre importante de Gilles van den Eynde fut sauvée de la destruction, en 1585, par les soins d'un citoyen de Zutphen, Arnold van den Wall [1].

La tradition que les fonts baptismaux furent offerts jadis aux souverains de la maison d'Orange, pour en faire des canons, ne repose sur aucun document. Par contre, il paraît qu'en 1594 on songea à les vendre. On s'informa à Amsterdam si on n'aurait pu trouver amateur pour l'acquisition de cette pièce, dont le produit aurait dû servir à la réparation des orgues délabrées. La démarche n'eut pas de suite.

En 1597 encore, l'œuvre courut un danger sérieux. Le bétail des bourgeois de la ville avait été ravi par les Espagnols, comme rançon on songea à se défaire des fonts baptismaux; heureusement les marguilliers eurent l'idée de céder en remplacement de ceux-ci une pièce de terre leur appartenant. Ce fut le salut, et c'est grâce à cette sollicitude que la belle œuvre artistique nous est encore conservée.

Dr G. VAN DOORSLAER.

---

(1) G. KREYNCK. « *Extracten uit de kontschappen beleydet voor den gerichte der stadt Zutphen* », p. 27, recto.

Annexes

I.

Reg. aux adhéritances, n° 127, f° 92, v° — **1509**, 3 January.

Lange Stocman. — Johanne de Vos wylen den ouden Gielis de Vos dochtere, met Wouteren van den Broeke haeren man, ende Katheline sBruynen beghine wettige dochter Jans de Bruyne ende wylen Kathelinen de Vos des voirs. Jehannen zuster cum tutore hebben vercocht Gielis van den Eynde, gheelghietere ende Margrieten Gheerts zinen wive, te wetene de voirs. Jehanne met haeren man de drie vierendeelen, ende deen vierendeel van den vierden vierendeele ende Katheline sBruynen dander vierendeel van den selven vierden vierendeele ende alle huerlieder recht van eenen huyse metten hove gronde etc. gelegen in de Hanswycestrate tusschen Lambrecht Luytens erve aen deen zyde ende der kerken van Ste Peters erve aen dander zyden comende achter ter Delen...

II.

Reg. aux adhéritances, n° 129, f° 42. — **1510**, 10 october.

Cale-Woytiers — Jan de Gortere ende Jan Kerman van Beerssele, in den name ende als keremeesters van der prochie kercke van Ste Peters alhier voer deen helft ende Jacob van Maldere als rentmeester ende tot desen gemachticht van den godshuyse van huysarmen by brieve van procuratien van den selven godshuys daer aff ons gebleken es voir dander helft, hebben naer volgenden der vierscaren banck alhier vercocht Gielise van den Eynde een huys mette hove gronde etc. gelegen in de Hanswycestrate tusschen

desselfs Gielis ander erve aen deen zyde ende Claes Stoeman erve aen dander zyde...

III.

Reg. aux adhéritances, n° 129, f° 48. — **1510**, 30 october.

Gielis van den Eynde geelgietere heeft vercocht Augustynen de Monnick Anthonissone als momboir ende tot behouff van Mariken van Langebrouck dochter wylen Rommonds van Langebroeck zesse Rinsg. jaerlicx ende erffel. chys tot XL gro vls elcken van dien gerekent. Te hebbene ende te heffene altyt te kersmisse daeraff deerst jaer vallen en verschynen sal, nu te kermisse naestcomende op ende aen zyn huys metten hove streckende totten water toe ende oick met gronden stande inde Hanswyestrate, tusschen desselfs Gielis ander huys ende erven aen deen zyde ende der kinderen Luytens erve aen dander zyde.

IV.

Reg. aux adhéritances, n° 146, f° 203. — **1523**, 9 December.

Gielis de Vos wylen Gieliss. heeft vercocht Gielisen van den Eynde gheelghyetere de helft ende alle zyn recht van den achtsten deele van een huyse daer af dander deelen des voirs cooper toebehoiren gelegen in de Hanswyestrate tusschen Lambrechts Luytens... ende desselfs coopers.

V.

Reg. aux adhéritances, n° 145. f° 83. — **1521**, 28 Aug.

Gielis van den Eynde ende Magriete Gheerts zyn huysvrouwe hebben gewilt ende voir huerl. vuyterste wille geordineert, dat huerl. kinderen die zy tsamen vereregen hebben ende die sy noch tsamen zelen mogen hebben ende verervgen, naer huerer beyder doot, alle huere goeden van haven ende van erven zoo waer die gelegen zyn ende bevonden zelen worden, hoot hootfgelyck paerten ende deylen zelen de meyskens gelyck den knechtkens...

VI.

Reg. aux adhéritances, n° 158, f° 42. — **1532**, 31 July.

Gielis van den Eynde ende Margriete Gheerts zyn huysvrouwe hebben gegeven ende bewesen Lysbetten van den Eynde haerlieder dochter die in meyninghe es haer te begheven in religien int clooster van Heyendonck in vorderinghe van den selven clooster acht carolus gulden van XL gro vlms. t stuck erffelicx chys die ierst innegaen zelen ende beghinnen loop te hebbene, terstondt naer de doot van de lancxtlevenden van hen beyden ende dan voirts alle jare op te sterfdach van den voirs. lancxtlevende op een aen haerlieder huys metten hove gestaan in de Hanswyestrate tusschen desselfs Gielis ende zyns wyfs ander erve aen deen zyde ende Claes Stoemans erve was aen dander zyde.

VII.

Reg. aux adhéritances, n° 160, f° 15. — **1534**, 26 May.

Aa-Merode. — Gielis van den Eynde ende Marie Van Yssche syn wyf seggen dat sy gheen wettige kinderen en hadden, hebben daeromme gewilt ende geordonneert, dat de langstlevende van hen beyde alsoe lange als die leven sal peysselyc ende vredelyc sal moghen gebruycken alle de haeff. ende erff. goeden present. ende futur...

VIII.

Reg. aux adhéritances, n° 160, f° 15, v°, — **1534**, 26 may.

Colibrant-Middeld. — De voirs. Marie van Yssche heeft voir haeren vuytersten wille begheert ende geordonneert dat de ghene van haeren erfgenaemen die haer erff. zouden na de doot van haer ende van de voirs. Gielis van den Eynde haeren man hebben ende aenveerden zelen, gehouden zelen syn vuyt te reycken ende te

gheven des voers. Gielis haers mans voerkinderen vyftich Karolus guldenen eens oft hen te besetten drie Karolus guld. erff. ende dat om des wille dat de voirs. haer man haer erve van haeren wegen gecomen verbetert heeft mette huyse dat hy daer op geset heeft.

IX.

Reg. aux adhéritances, n° 158, f° 177 v°, **1534**, 12 Janry.

Gielevoirt-Robyns. — Gielis van den Eynde gheelghietere heeft terve gegeven Joose van Yssche, ende Jaquemyne van den Zype zynen wyve, een huys dat twee woeninghen es metten hove gronde etc. staende in de hanswyestrate op ten hoeck van eenen cleynen straetken streckende te waterwerts tusschen tselve aen deen zyde ende des voirs. Gielis ander huysinghe ende erve aen dander zyde. . . . . . . noch es vorweerde ende ondersproken dat de voirn. Gielis van den Eynde ende zyn huysvrouwe, ende zyn twee kinderen nu levende haeren ganck zelen hebben over derve van den voirn. Joos van Yssche totter Dele toe, alzoo langhe als sy alle viere leven zelen ende niet langere.

X.

Reg. aux adhéritances, n° 169, f° 56, — **1544**, 27 Juny.

Gielis van den Eynde gheelghietere als proprietaris van de zesse Karolus gulden ende als tochtenere.

heeft bekent dat Joos van Yssche tegen hem wel ende duechdelyck gelost ende afgequeten heeft de twaelf Karolus gulden erffelyck chys die de voers. Gielis van den Eynde ende syn kinderen jaerlycx hadden ende heffende waeren op ende aen desselfs. Joos huys dat twee woeningen es metten hove gronde etc. staende in de hanswyestraete op ten hoeck van eenen cleynen straetkene streckende te waterwerts tusschen tzelve straetken aen deenzyde ende den voers. Gielis erve aen dander zyde.

XI.

Comptes communaux. **1528-1529.** — Item betaelt Gielis van den Eynde gheelgietere van diversscho lattoene colonnen in d capelle van mevrouwe te vermaken. — xxvij s.

XII.

Reg. aux adhéritances, n° 161, f° 152 v°, — **1535,** 29 Juli.

Hoots-Gottigny. — Meester Gielis van den Eynde gheelghietere onse medepoirtere, heeft gekent dat hy gehadt ende ontfangen heeft, by handen van Pieteren Gheesman eender regierders van onsen vrouwe gulde, in des heylichs kerst kercke binnen der stad van Ghent de somme van zesthien ponden derthien schellingen vier penn. gro vlms over dierste payement van zekeren metalen werck te wetene van eenen Rade, dat hy tot behouff van der zelver gulde aengenomen heeft te makene ende te leveren, achtervolgende zeker vorweerde dairaff zynde, ende om de regierders van der voirs. onser vrouwe gulde der meerder vasticheyt ende versekertheyt te doene van der leveringhe van den zelven Rade ende werck, soo es dairomme voir ons gecomen Cornelis de Brantere oick onse medepoirtere ende heeft hem selven voir den voirn. meester Gielise van den Eynde borge gestelt ende es voir hem borghe geworde, dat hy tvoirs. werck wel ende getrouwelic maken sal ende volleveren achtervolgende der vorweerde daeraff zynde, dair voir verbindende hem zelven ende alle zyn goeden present ende toecomend, dies soo heeft de zelve m^r Gilis den zelven zynen borghe hieraff wel gelooft te quytene ende altyt scadeloos tontheffene.





P. P. Rubens. Junon transférant les yeux d'Argus au plumage du paon. (Musée de Cologne.)

Sur une gravure d'après Rubens non décrite

Parmi les œuvres de Rubens, exécutées bientôt après son retour à Anvers, figure une toile de vastes dimensions: 3m48 sur 2m55, appartenant aujourd'hui au musée de Cologne. Elle a pour sujet *Junon transférant les yeux d'Argus au plumage du paon.*

La peinture est extrêmement remarquable, d'une grande richesse de coloris, d'une forme puissante et correcte. Par le type autant que par la conception de l'effet, le peintre est sous l'influence de son récent contact avec les Italiens. La toile est en largeur. Argus décapité gît à l'avant-plan, à droite. Il est d'une ligne superbe où l'étude de Michel Ange se combine avec celle de Jules Romain. Bien que ce cadavre soit vu complètement de face, le peintre a dissimulé habilement l'horreur de la section du cou. Comme style, il y a dans cette figure un rapport évident avec le terrible Holopherne de la fameuse *Judith*, peinte en Italie et dont nous ne pouvons plus nous faire une idée que par la belle estampe de Corneille Galle, une des plus anciennes d'après Rubens. A certains égards, aussi, la déesse du tableau de Cologne fait songer à la Judith de la même composition.

Debout, et sans descendre de son char doré, Junon a fait recueillir par une suivante la tête du vigilant gardien dont les artifices de Mercure ont amené le trépas. Elle en rassemble les yeux et, comme autant de joyaux, les dispense aux deux

superbes paons groupés à ses côtés et dont l'un fait majestueusement la roue, occupant toute la gauche de la peinture.

Nous trouvons d'ailleurs une excellente description du tableau dans la grandiose étude de la vie et de l'œuvre de Rubens, par notre éminent confrère M. Max Rooses.

Je ne sache point dans l'ensemble des créations de l'illustre peintre de page plus intelligemment conçue, plus savamment ordonnée. Techniquement, il ne s'agit point encore de la manière épanouie, des colorations lumineuses, si essentiellement caractéristiques du maître, que bien des personnes ne consentent à voir sa main que dans ces dernières.

Le modelé très ferme, puise son relief dans un système d'éclairage presque tranchant, comme celui de l'école bolonaise. Les préférences de l'artiste, à en juger par l'imposante déesse qu'il offre à nos regards, sont pour un type plutôt méridional, autant par les carnations que par l'opulente chevelure noire de la compagne de Jupiter. J'ajoute, en passant, que le char, un peu exigu d'ailleurs, d'où émerge sa superbe Héra, est directement emprunté à quelque bas-relief romain.

Trois délicieux génies, que nous voyons à l'extrême gauche en train de jouer avec le plumage des paons, sont prochement apparentés aux Romulus et Remus de l'admirable peinture de Rubens au Capitole, à Rome.

Avant d'appartenir au musée de Cologne, la superbe toile faisait partie de la galerie de Lord Dudley. Passée en vente à Londres, avec le reste de la collection, en 1894, elle fut offerte au musée Walraff Richarts, par un groupe de notables colonais.

Si, par le style, l'œuvre se rattache à une époque de la carrière de Rubens à laquelle appartiennent des pages

extrêmement importantes, telles le *Neptune* du musée de Berlin, l'*Erection de la Croix*, de Notre-Dame d'Anvers, nous avons aussi un témoignage explicite de Rubens lui-même, pour nous éclairer sur le moment précis où vit le jour ce remarquable morceau. C'est une lettre du 11 mai 1611, publiée d'abord par Alexandre Pinchart et souvent invoquée depuis. Le grand peintre, s'adressant au graveur-numismate Jacques de Bye, regrette de n'être pas en état d'accueillir sa demande de recevoir parmi ses élèves un jeune homme auquel s'intéresse son correspondant.

« Sans hyperbole, je puis dire que j'en ai déjà refusé cent. » *(Voorts mach ic segghen sonder eenic hyperbole, dat ic over die hondert hebbe moeten refuseren).*

Vient ensuite un *post-scriptum* de la teneur suivante :

« *Ic meyne dat U. L. niet qualyck nemen en sal dat ic met het stuck van* Juno en Argus *mits een ocasie die haer offereert van redelyck te vercoopen myn profyt doene, want soo ic hope met der tyt iet anders wt den pinceel vallen sal, dat U. L. beter contenteren mochte, nochtans hebbe ic U. L. willen aviseren van die sake, eer ic sal daeraf concluderen, want ic seer gheerne pontuelyck handele ende eenieghelyck, principalyck myn vrienden, volle sodisfactie gheve, ende ic weet wel dat men met princen niet altyt en can tot effect brenghen synen goeden wille, waeraf ic U. L. even veel gheobligeert blyve.* »

« Vous ne prendrez pas de mauvaise part j'espère que je profite d'une occasion qui m'est offerte de placer avantageusement la toile de *Junon et Argus*. Je compte bien qu'avec le temps il naîtra de mon pinceau quelque autre œuvre faite pour vous convenir davantage. J'ai pourtant tenu à vous aviser avant de conclure, ayant pour principe d'agir ponctuellement et de donner pleine

satisfaction à tout le monde, particulièrement à mes amis. Au reste, je n'ignore point qu'avec les princes on n'arrive pas toujours à réaliser ses bonnes intentions. Je ne vous en reste pas moins obligé. »

Il s'agit manifestement ici de notre peinture. Jacques de Bye, graveur au burin et surtout numismate, était au service de Charles de Croy, quatrième duc d'Arschot, prince du Saint-Empire, mort le 13 janvier 1612, « trop tôt, dit Pinchart, pour les artistes qui lui avaient de si nombreuses obligations et qui enfantaient des chefs-d'œuvre à l'ombre de sa puissante protection » (1).

C'était du reste un personnage considérable, un vrai Mécène en même temps qu'un gentilhomme accompli. On peut lire sous son portrait, gravé par Antoine Wiericx, ces quatre vers, de Bosquet:

Vertu, scauoir, noblesse, esprit, force et courage
Viuent au crayon vif de ceste morte image
L'artisan au burin rapporte icy ses yeux,
Et Bosquet sa valeur d'un vers industrieux.

Le correspondant de Rubens était fort probablement intervenu pour traiter avec le peintre de la cession de son œuvre à Charles de Croy; les négociations n'aboutissant pas, Rubens reprend sa liberté. Il profite de l'occasion pour en avertir l'intermédiaire. De là les mots: « Je sais que vis-à-vis des princes on n'arrive pas toujours à réaliser ses bonnes intentions. »

Pinchart avait pensé qu'il s'était agi, entre Rubens et le graveur, de la reproduction d'un tableau par le burin, chose certainement possible, mais que ne semble pas indiquer le contexte. L'intérêt de l'allusion faite par Rubens

(1) *Archives des Arts*, I, p. 158.

à sa peinture est de nous apprendre que, dès le début du mois de mai 1611, celle-ci était parachevée. Donc, comme l'indique à toute évidence le style, elle est contemporaine de l'*Erection de la Croix* et, non moins que cette dernière, accuse des souvenirs italiens, comme du reste le fait observer M. Rooses.

Qui fut l'acquéreur du vaste ouvrage? Nous l'ignorons. L'unique chose que l'on sache est qu'elle figura au palais Durazzo, à Gênes, et qu'en 1857 elle parut à l'exposition des Trésors d'art, à Manchester, comme propriété d'un anonyme M. T: *gentleman* (on a dit parfois M. « Gent »), d'où, fort probablement, elle passa dans la galerie de Lord Dudley.

Peu connue de la masse des critiques au moment de son apparition à la vente de cette galerie, elle fit grande sensation pendant les jours d'exposition qui la précédèrent et je n'hésite point, pour ma part, à la tenir pour une production d'un mérite transcendant, malgré les nombreux chefs-d'œuvre qui, dans la suite, devaient « tomber du pinceau » de Rubens. Et très légitimement, un groupe de citoyens marquants de Cologne l'apprécia telle en décidant de l'offrir au Musée comme un tribut d'admiration à la mémoire du peintre dont les années d'enfance s'écoulèrent dans leurs murs.

Mais voici qu'un intérêt d'un autre genre vient subitement s'attacher à cette œuvre et poser un problème dont la présente notice aura, j'espère, pour effet de hâter la solution.

En examinant, dans une vente récente à Bruxelles, un lot d'estampes, j'y rencontrai avec un étonnement extrême l'épreuve d'une gravure sans doute contemporaine, reproduisant la peinture dont Rubens annonçait à de Bye la cession imminente en mai 1611. Si ma surprise fut grande, c'est que

dans aucun catalogue de l'œuvre gravé de Rubens n'apparaît la mention de cette pièce et que, nulle part, non plus, ceux qui ont pris le fameux peintre pour thème de leurs études, et en première ligne desquels figure notre savant vice-président M. Rooses, ne paraît en avoir fait la rencontre. Il s'agit donc matériellement d'une curiosité iconographique.

A part cela, voici les points curieux qu'elle soulève. Si, comme on l'a vu, la *Junon* de Rubens était complètement terminée au début de 1611, la gravure qu'on en a entreprise, étant donnée l'habitude de Rubens de s'intéresser à l'exécution des planches d'après ses œuvres, doit être d'une date correspondante. Or les graveurs dont il pouvait disposer à ce moment, étaient loin de valoir les brillants artistes dont le burin lutte presque d'éclat avec son pinceau. A passer en revue les noms de ceux qui, des premiers, abordèrent la traduction de ses œuvres, aucun, vraiment, ne s'adapte à notre petite estampe. Ni le style, ni la conduite du burin n'autorisent à songer à Corneille Galle le Vieux, à Michel Lasne, à Jean Baptiste Barbé, à Jacques Matham, à Guillaume Swanenburg, signataires des plus anciennes estampes d'après les toiles de Rubens.

Et puis, comment s'expliquer, où il s'agissait d'une si vaste peinture, que le maître n'eût songé à la faire reproduire que dans un format d'à peine quelques pouces de largeur (22 centimètres de large sur 16 de haut)?

On se demande s'il ne s'agirait pas plutôt d'un essai, chose d'autant plus aisément admissible que la partie droite de notre épreuve, correspondant à la partie gauche de la peinture, est restée blanche.

Il s'en faut que la pièce révèle un talent supérieur, bien que reproduisant d'une manière assez fidèle la composition dont, chose curieuse, elle a déplacé l'axe. C'est ainsi

notamment que la roue du char de Junon n'est vue que jusqu'au moyeu, alors que, de l'autre côté, l'enfant dont la tête seule est visible dans la peinture, apparaît jusqu'à mi-corps dans l'estampe. L'effet n'est point avantageux.

Cependant, il s'agit d'un graveur plutôt désorienté qu'inexpert; c'est-à-dire d'un homme peu familiarisé avec le style de Rubens et hors d'état, de sa propre initiative, de s'élever à la hauteur de la conception du peintre.

Faut-il croire à une gravure entreprise par de Bye d'après le tableau dont il avait recommandé l'achat à son maître, le duc Charles de Croy? Rien ne s'y oppose, mais à juger la gravure par le style, c'est invraisemblable. Aussi pencherions nous plutôt pour Vorsterman.

Le fameux graveur a eu diverses manières. Timide à ses débuts, il s'élève par degrés à la maîtrise, sous la direction de Rubens, pour s'appliquer plus tard à des combinaisons d'effet où, fréquemment, le contour se noie dans de petits travaux accessoires pas toujours très avantageux.

Ses planches de début, en revanche, paraissent se ressentir de l'influence des graveurs de l'école hollandaise sous lesquels il dut se former. Il existe de lui des copies d'après Goltzius et même des travaux indépendants d'une netteté très supérieure à la *Junon* de Rubens.

Pourtant cette estampe, à tenir compte du moment probable de sa production, ressemble à Vorsterman plus qu'à aucun autre graveur que nous pussions citer. Il y a dans le maniement du burin quelque chose de flottant, un souci du détail où se perd la notion des valeurs, bref un manque d'expérience devenant très perceptible, si nous croyons à un essai peut-être précoce de traduction d'une peinture de Rubens.

De quel moment date le commencement des rapports de Rubens et de Vorsterman? Nous l'ignorons encore.

Avant tout, il faudrait savoir comment prirent naissance ces rapports.

La plus ancienne date certaine de la présence à Anvers de Vorsterman est le 9 avril 1619, jour de son mariage avec la sœur de l'imprimeur en taille douce Antoine Franckx. Déjà cette parenté fait croire à un séjour antérieur de quelque durée. Rubens avait besoin de graveurs et s'il put trouver des interprètes distingués en quelques représentants de l'école hollandaise, Guillaume Swanenburg et Jacques Matham, vers l'époque où il peignit sa *Junon*, il ne fut certainement servi comme il entendait l'être que par les graveurs formés sous sa direction personnelle. De ce nombre Vorsterman fut le premier et, à tout prendre, le plus considérable.

Voulut-il préluder à de plus importants travaux en s'essayant à reproduire la *Junon* de Rubens? C'est possible. Le tout serait de savoir à quel moment eut lieu la tentative. La vente imminente du tableau de Rubens en mai 1611, la ferait placer à une date assez voisine.

Mais alors Vorsterman, né en 1595, aurait été bien jeune et l'on n'a de certitude, touchant sa présence à Anvers, qu'à dater de 1619. L'année suivante, seulement, il est admis à la maîtrise et à la bourgeoisie. Impossible, dès lors, de rien fixer avec certitude pour la période antérieure.

Un moment viendra, sans doute, où la découverte de quelque document nouveau viendra dévoiler le mystère. Il nous aura suffi, pour le moment, de diriger l'attention des curieux vers l'épreuve encore unique, croyons-nous, de la *Junon* si heuseusement révélée, dont la Bibliothèque royale a pu s'enrichir.

Henri Hymans.



Encore l'iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York

Il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie royale d'archéologie de Belgique, quelques contributions à l'iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York (1).

Au cours de ces recherches, je fus amené à déclarer que, fort probablement, le dénombrement des documents iconographiques relatifs à Charles-le-Téméraire n'était pas absolument complet et que l'attention de plus en plus éveillée sur ce sujet ferait, sans nul doute, relever d'autres monuments intéressant l'effigie du duc de Bourgogne.

Ces prévisions n'ont pas été vaines et notre premier travail est dès aujourd'hui susceptible d'un notable supplément. Puisque l'Académie a bien voulu s'intéresser au résultat de nos premières recherches, il ne lui déplaira sans doute pas d'en accueillir la suite.



(1) *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1904.

D'abord quelques rectifications.

Avant tout, j'ai à faire remarquer qu'outre les travaux de M. Perrault-Dabot et du comte de Loisne que j'avais cités, il eût fallu signaler le relevé des trente-et-un documents iconographiques relatifs à Charles-le-Téméraire et des trois concernant Marguerite d'York, dressé avec beaucoup de soin par M. E. W. Moes, dans son *Iconographia Batava* (1).

M. Moes indique bon nombre de pièces que n'avaient point rappelées MM. Perrault-Dabot et le comte de Loisne, et d'autre part, il en mentionne plusieurs que nous avons étudiées et que nous croyions plus ou moins ignorées.

Il s'ensuit que le dénombrement que nous établissions, à la fin de notre travail, des représentations iconographiques de Charles-le-Téméraire n'est plus rigoureusement exact, et il y a lieu de le refaire.

Lorsque nous avons mentionné les portraits en grisailles de Charles-le-Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, conservés au grand Séminaire de Bruges, nous avons omis de dire que ces grisailles ont été, il y a cinquante-sept ans déjà, reproduites dans l'*Histoire de Bruges*, par Alexandre Couvez (2).

Troisième rectification.

Nous avons dit que nous ignorions en quelle bibliothè-

(1) T. I, p. 498-500, n° 4988, et t. III, p. 57-58, n° 4798.

(2) P. 150. La description complète de ces grisailles se trouve dans le même ouvrage, p. VII-VII. Dans l'inscription du premier tableau que nous avons reproduite, au lieu de *pro adhortatu*, il faut lire *pio adhortatu*. Les tableaux du grand Séminaire de Bruges sont aussi mentionnées dans un autre ouvrage d'Alexandre Couvez, *Inventaire des objets d'art... de la Flandre occidentale*, Bruges, p. 414, n° 17.

que pouvait bien se trouver le volume des ordonnances de la Toison d'or, enluminé par Simon Bening.

On nous a fait observer que ce volume ne serait autre que le nº 2606 de la Bibliothèque impériale de Vienne.

En effet, ce manuscrit renferme les ordonnances de la Toison d'or, et f. 70v, se voit un magnifique portrait, en buste, de Charles-le-Téméraire. Le duc incline un peu la tête vers la gauche, il est imberbe. Sa chevelure épaisse et crépue recouvre le front, les tempes et la partie supérieure de l'oreille. Le regard de l'œil bleu est fixe. Le pourpoint noir a le collet dressé et très élevé, mais fortement échancré sur le devant. Les épaules de la robe sont relevées. Le prince porte le large collier de la Toison d'or, et la main droite, dont on n'aperçoit que les doigts, s'appuie sur le rebord d'une tablette de marbre (1), peut-être une croisée.

On attribue ce portrait à l'enlumineur brugeois Simon Bening.

Il se trouve aussi des portraits de Charles-le-Téméraire dans deux livres de statuts de la Toison d'or que possède la bibliothèque privée de S. M. l'empereur d'Autriche. L'un coté nº 9401, date de 1615; l'autre qui porte le nº 7989, a été exécuté en 1587.

Au point de vue iconographique, ces représentations tardives n'ont pas grande valeur; aussi nous ne les citons que pour mémoire (2).

(1) *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlunjen des allerhöchstens Kaiserhauses*, t. V, 1887, p. 263 sqq.

(2) Voir M. von Becker, *Die Sammlungen der vereinten Familien- und Privatbibliothek Sr Majestät des Kaisers*, t. I, p. XIX. Cf. *Jahrbuch der k.k. heraldischen Gesellschaft* « Adler », 1881, p. 7-8.

Charles-le-Téméraire figure encore dans deux autres exemplaires de « *Statuts et ordonnances* », déposés aux archives de la Chancellerie de l'ordre de la Toison d'or à Vienne (1). Dans l'un d'eux, coté T. O. 77, les miniatures ne sont guère artistiques; l'autre exemplaire est meilleur, c'est un double du manuscrit nº 9080 de la Bibliothèque royale de Belgique. De part et d'autre, même calligraphe et même enlumineur.

La Bibliothèque royale de La Haye possède un curieux livre des ordonnances de la Toison d'or. Outre une miniature représentant la tenue d'un chapitre, il renferme 95 portraits de chevaliers de l'ordre (2). Comme on pouvait s'y attendre, on y trouve aussi Charles-le-Téméraire, f. 55v. Il est représenté debout, portant le grand costume écarlate de la Toison d'or. Sur le mur, derrière lui, sont appendues ses armoiries.

Ce volume coté *T. 309* provient de la bibliothèque de G. J. Gérard, qui l'avait acquis le 7 avril 1781, à la vente des livres du baron de Poederlé.

Pour épuiser la série des documents similaires, signalons encore à la bibliothèque de Berne, le manuscrit H 219, datant du xvie siècle (3); au British Museum, le manuscrit Harléien nº 6199, où se trouve, f. 69, un beau portrait de Charles-le-Téméraire dans un exemplaire des statuts de la Toison d'or, et à la bibliothèque du prince de Croy Solre, au château du Roeulx, une représentation du comte de Charolais, dans un livre de statuts.

(1) *Jahrbuch der Gesellschaft* « Adler », 1883, p. XXV.

(2) Deux de ces portraits, ceux d'Englebert de Nassau et d'Adolphe de Clèves sont reproduits dans *De Oranje Nassau boekery en de Oranje Penningen in de koninklijke Bibliotheek te 's Gravenhage.*

(3) H. Hagen, *Bibliotheca Bongarsiana.*

M. Norris, à Londres, possède un bel exemplaire du livre des ordonnances de la Toison d'or, orné de 228 armoiries de chevaliers soigneusement peintes et de six magnifiques miniatures. Ce manuscrit provient de Jean-Jacques Chifflet, car f. 1, on lit la note *Ex bibliotheca Io. Iac. Chiffletii.* Le volume a successivement appartenu à sir Henry Saint-Georges, Peter Le Neve, Thomas Martin (1730) et à James Norris (1773). Depuis ce temps, il est demeuré dans la famille Norris.

Ces armoiries de chevaliers de la Toison d'or ont probablement servi à Chifflet pour son ouvrage *Insignia gentilitia equitum ordinis velleris aurei* (Anvers 1632).

Au f. 19v de ce volume, se trouve un beau portrait de Charles-le-Téméraire. Ce portrait ressemble étonnamment à celui que l'on voit dans le livre des ordonnances à la Bibliothèque de Vienne et qui est attribué à Simon Bening. Les cheveux sont, de même façon, rabattus sur le front; le col du pourpoint est dressé et largement échancré; le prince a la main droite sur l'appui de la fenêtre, mais cet appui est peu visible.

Un des plus somptueux livres d'ordonnances de la Toison d'or est celui qui appartient aujourd'hui à Madame Porges, de Paris. Ce livre, de grand luxe, relié aux armes de Charles-Quint, a été exécuté dans la première moitié du XVIe siècle; il contient, f. LXXIIIv, une représentation de Charles-le-Téméraire richement peinte, mais de moindre valeur au point de vue iconographique (1).

* * *

(1) Bon nombre de ces livres de statuts mentionnés ici ont été exhibés à l'Exposition de la Toison d'or, à Bruges, juillet-septembre 1907. C'est là que nous avons pu les étudier.

Après ces compléments et rectifications aux documents que nous avions cités dans notre première étude, nous indiquerons les pièces nouvelles qui sont venues récemment à notre connaissance.

Au premier feuillet du ms. n° 10778 de la Bibliothèque royale de Belgique, qui renferme la version française par Ferdinand de Lucena du *Triomphe des Dames* de Juan Rodriguez del Padron ou de la Camara, est représenté le « translateur » offrant son œuvre à Philippe-le-Bon. A côté du duc figure le comte de Charolais, à l'âge de vingt-sept ans, car le manuscrit « *fu grossé en la ville de Bruxelles l'an de l'incarnation notre seigneur mil quatre-cens soixante* » (fol. 12v).

La miniature, toute fantaisiste, n'offre aucune caractéristique de portrait. Le prince porte des chausses grises, un pourpoint bleu et un chaperon rouge; décoré du collier de la Toison d'or, il tient un sceptre à la main. Un détail pourtant à relever. Comme dans la plupart des représentations du Téméraire, les cheveux sont fortement rabattus sur le front.

Dans le manuscrit n° 10977-79, de la Bibliothèque royale de Belgique, on voit, f. 33, le prince remettant le collier de la Toison d'or à un jeune noble, en présence de divers personnages de la cour. On pourrait discuter si le prince en question est Philippe-le-Bon ou Charles-le-Téméraire. C'est plutôt avec ce dernier qu'il offre une vague ressemblance.

Dans le t. I du roman de *Regnault de Montauban*, il y a, fol. 4, le portrait de Phillippe-le-Bon. Le duc est assis, coiffé d'un large chaperon, la Toison d'or au cou. Derrière lui, les mains posées sur le dossier du banc sur lequel siége son père, le comte de Charolais, Charles-le-Téméraire, regarde la scène.

Ce portrait a été exécuté par Loyset Lyédet, vers 1467. Charles-le-Téméraire avait alors 34 ans. Le manuscrit est à Paris, à la Bibliothèque de l'Arsenal, où il est coté n° 5072 (1).

L'unique miniature du manuscrit, fonds français, n° 7689, à la Bibliothèque nationale de Paris, représente Charles-le-Téméraire recevant ses sujets « personnages de novel affaire et de grand note », qui viennent se recommander à lui et s'efforcent de chasser de son esprit les soucis qui le rendent « mourne et pensif ». Le duc y est représenté en robe noire, avec le collier de l'ordre de la Toison d'or autour du cou (2).

Le manuscrit du British Museum *Additional* 36,619, qui renferme les « ordonnances de Charles-le-Hardi pour ses campagnes militaires en 1473 », est orné au début d'une superbe miniature. Elle représente le duc Charles promulguant ses ordonnances au milieu de sa cour. Assis au centre de la chambre d'audience sur une chaire élevée, il trône sous un dais de brocart bleu et porte la Toison d'or. Sous ses pieds s'étale un tapis armorié. Un chevalier à genoux lui présente, à sa droite, un volume recouvert de velours rouge, tandis qu'à sa gauche un autre lui offre un bâton. Le duc, revêtu d'une robe à brocart d'or, a l'air singulièrement jeune et doux, bien qu'il fut âgé de quarante ans en 1473 (3).

(1) Voir Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, t. III, p. 270; *Exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIe siècle*, Paris, 1907, p. 65-66 et *Musées et monuments de France*, 1907, n° 5, où il y a une reproduction de la miniature.

(2) *Exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIe siècle, avril-juin 1907. Catalogue*, p. 37.

(3) George Warner, *Illuminated manuscripts in the British Museum*,

La Bibliothèque impériale de Vienne possède un intéressant manuscrit, l'*Historia Habsburgensis et austriaca*, par Jean-Jacques Fugger. Cette histoire fut rédigée en 1555 et divisée en sept livres.

Dans ce volume, il y a une miniature, représentant Charles-le-Téméraire. Un exemplaire gravé en a été inséré par Lambecius, dans ses *Commentarii de augustissima bibliotheca Caesarea vindobonensi*, lib. II, cap VI, p. 519.

Chose curieuse, cette miniature et cette gravure reproduisent de façon surprenante le portrait de Charles-le-Téméraire attribué à Simon Bening et qui se trouve à la même bibliothèque de Vienne dans le nº 2606, exemplaire des statuts de la Toison d'or, et dans celui de M. Norris, dont nous avons parlé tout à l'heure. Voilà donc déjà trois exemplaires connus du même type iconographique.

M. Henry Yates Thompson, de Londres, dont la riche collection de manuscrits est célèbre, possède un volume intitulé *Croniques extraitte daulcuns anciens registres*. Dans ce manuscrit, qui remonte au début du XVIe siècle, il y a, f. 14 et f. 15, deux représentations de Charles-le-Téméraire. La première miniature le fait voir debout, à côté de son père Philippe-le-Bon, recevant l'hommage du livre. La seconde représente le comte de Charolais avec sa première femme Isabelle de Bourbon et sa fille Marie.

Ce beau manuscrit était naguère encore aux mains d'Ambroise Firmin-Didot.

Aux Archives du royaume des Pays-Bas à La Haye, se trouve un intéressant manuscrit du XVe siècle (1433-1449),

1903. Cf. *The Ashburnham Library. Catalogue of the portion of the famous collection of manuscripts, known as the Barrois collection*, London, 1901, p. 161-162, nº 434.

rédigé par maître Pierre van Beoostenzween van Renesse. Ce volume, dénommé *Remissorium sive repertatorium*, est un registre ou inventaire, en deux volumes, des privilèges et des chartes des villes de Hollande, de Zélande et de Frise.

L'ouvrage est orné de deux belles miniatures, de pur style flamand. La première est la scène de la présentation du volume à Philippe-le-Bon par Pierre de Renesse (1).

Dans la seconde apparaissent, au premier plan, deux femmes au riche costume, peut-être des parentes de Philippe-le-Bon, puis un personnage à pourpoint noir relevé de brocart d'or (le duc de Bourgogne), ensuite sa femme, Isabelle de Portugal, et enfin un jeune homme, qui est vraisemblablement Charles-le-Téméraire. Au fond, on voit huit femmes en costume plus simple (2).

Dans la sacristie de l'église Saint-Basile ou chapelle du Saint-Sang, à Bruges, on garde des dessins coloriés exécutés en 1542, par Josse van der Beke, pour les vitraux qui

(1) Cette miniature est reproduite en gravure dans les *Byvoegsels en aanmerkingen voor het derde deel der vaderlandsche Historie van Jan Wagenaar* door Mr H. van Wyn, Mr N. C. Lambrechtsen, Mr Ant. Martini. E. M. Engelberts en anderen. Amsterdam, bij Iohannes Allart, MDCCXC, p. 108. L'explication qui accompagne la gravure, est assez exacte. Il y a pourtant moyen de la compléter. En effet, deux des personnages, ceux qui se tiennent immédiatement aux côtés du duc de Bourgogne n'ont pu être déterminés. Nous sommes aujourd'hui à même de combler cette lacune; l'évêque dont les armoiries sont bien connues est Jean Chevrot, évêque de Tournai, (cf. les manuscrits nnos 9005-6 et 9015 de la Bibliothèque royale de Belgique) et le personnage de l'écu à trois clefs d'argent sur fond d'azur est Nicolas Rolin, le fameux chancelier.

(2) Nous devons ces renseignements sur la seconde miniature à l'aimable obligeance de M. Th. H. F. van Riemsdijk, archiviste général du royaume des Pays-Bas, qui voudra bien agréer l'expression de nos vifs remerciements.

jadis ornaient cette église. Le cinquième de ces vitraux montre Charles-le-Téméraire avec sa première femme, Isabelle de Bourbon.

Le duc est représenté en pied, armé, ganté de fer. Il s'appuie sur son épée. Par dessus l'armure, il est revêtu de la robe rouge doublée d'hermine, de chevalier de la Toison d'or; autour du cou, le collier de l'ordre. En dessous, ses armes et sa devise. Les traits sont vagues et les yeux éteints; rien de la physionomie traditionnelle (1).

Les *Mémoriaux* d'Antoine de Succa, manuscrit nº II. 1862, de la Bibliothèque royale de Belgique, renferment f. 78, un dessin représentant Charles-le-Téméraire. Ce dessin, fait au XVIIe siècle, semble avoir été exécuté d'après le tombeau de Bruges.

Dans l'œuvre gravée de C. Vermeulen, il y a un portrait de Charles-le-Téméraire. Le duc est représenté à mi-corps, revêtu de l'armure au-dessus de laquelle il porte le collier de la Toison d'or et une écharpe en sautoir. La figure du duc de Bourgogne ne rappelle en rien le type connu; elle est de pure convention et ressemble bien plus à celle de quelque seigneur du XVIIe siècle. Il y a un exemplaire de cette gravure dans le ms. nº 21050 de la Bibliothèque royale de Belgique.

A signaler aussi, pour mémoire, une gravure anonyme représentant Charles-le-Téméraire dans l'ouvrage de Gundl, *Vellus aureum Burgundo austriacum*, p. 16.

* * *

Parmi les documents iconographiques de Charles-le-Téméraire, aujourd'hui disparus, il faut citer une statue d'argent

(1) Voir W. H. James Weale, *Bruges et ses environs*, 1884, p. 164 65.

de ce prince qui se trouvait à la Chartreuse de Scheut, près Bruxelles.

Nous en avons rencontré la mention dans l'histoire manuscrite de ce monastère par Jean Tourneur, conservée à la Bibliothèque royale de Belgique (1).

Un des annotateurs de ce manuscrit rapporte, f. 61r, dans la marge inférieure, que cette statue d'argent du duc de Bourgogne fut faite, sur l'ordre du prince lui-même, l'année 1477, vers la fête de Sainte Marie-Madeleine, et qu'elle pesait quatre-vingt-quatre marcs d'argent. Ces détails, est-il ajouté, sont puisés à un livre de Dom Jean de Bruyne, qui fut autrefois procureur de la maison de Scheut.

Voici le texte de la note: *Iste Carolus argenteus factus fuit anno MIIIIc lxxvij circa festum beate Marie Magdalene, quam dux Burgundiae fieri fecit. Pondere fuit lxxxiiij mercarum argenti. Istud inveni in quodam libello D. Iohannis de Bruyne olim procuratoris huius domus.*

Qu'est-il advenu de ce petit monument? L'histoire de Jean Tourneur va nous l'apprendre.

Aux environs de la fête de la Purification de l'année 1485, rapporte l'annaliste, des hommes venus de Flandre se mirent à dévaster le voisinage de la Chartreuse de Scheut. Ils pillaient, faisaient des prisonniers; bref, la guerre menaçait cette partie du Brabant. C'est pourquoi, au commencement du Carême, le prieur, le procureur, le cuisinier et Herman (2) enlevèrent l'argent qui recouvrait la statue de Charles-le-Téméraire.

(1) Voir J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VI, p. 172, n° 3860 (5764).

(2) C'est le prénom du frère Coolsmet, né à Lochem, près de Zutphen. Cf. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 43-44; J. Van

Cet argent, avec d'autres choses précieuses, fut envoyé à Bruxelles. Quant à la statue, elle subit le traitement suivant: le domestique de François Stoc (1), fut chargé de peindre de son mieux l'image en bois sur laquelle l'argent était fixé.

L'auteur nous dit le prix qui fut payé pour cet ouvrage, il avait aussi l'intention de nous apprendre ce que rapportèrent l'or et l'argent enlevés à la statue. Mais, sans doute, quand il voulut fixer ce détail sur papier, le chiffre exact n'était plus présent à sa mémoire; il laissa un espace blanc qui ne fut jamais rempli et notre curiosité demeure en suspens.

Au surplus, voici le texte intégral du passage qui concerne l'histoire de la statue d'argent de Charles-le-Téméraire à la Chartreuse de Scheut.

DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I, p. 419.

(1) François, ou plus exactement Francon Stock ou van der Stockt, était au XV[e] siècle un peintre de certaine valeur. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à son sujet, grâce aux obligeantes indications de nos confrères de l'Académie, MM. Hulin et Stroobant. Franc Stoc est cité dans le compte de Fastret Hollet pour la dépense faite en 1468, à l'occasion du mariage de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'York. Voici le libellé du poste qui le concerne: *A Franc Stoc, maistre ouvrier de Bruxelles, paié pour X jours qu'il a ouvré.* Voir C[te] DE LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne*, 2[e] partie, t. II, preuves, p. 333-34. En 1470-1471, est cité comme proviseur à la confrérie de Saint-Éloi, *Vrancx van der Stockt, schilder*, voir *Cartons Pinchart*, n° 10, à la Bibliothèque royale de Belgique (manuscrits).

Dans un article intitulé *Vier ongekende schilders der XV[e] eeuw*, publié dans les BIJDRAGEN TOT DE GESCHIEDENIS BIJZONDERLIJK VAN HET ALOUDE HERTOGDOM BRABANT, t. II, 1903, p. 239-53, M. l'abbé P. J. Goetschalckx fournit quelques détails sur la vie de Francon Stoc ou van der Stockt, qui travailla à Bruxelles, succédant à son père, Jean van der Stockt, en 1444 et mourut en 1495 ou 1496.

Item circa festum purificationis fuerunt hic in vicinia armigeri ex Flandria qui plures homines captivaverunt et multam predam tulerunt et exinde in hac parte Brabancie ceperunt guerre ingravari. Et ideo circa principium quadragesime prior, procurator, coquinarius et Hermannus in capella expoliaverunt argenteum Karolum et miserunt argentum et alia encenia et bona domus Bruxellam in domum Elzelaere (1) *et pro parte in hospitio nostro ac de consilio dicti Ioannis Elzelaere et Francisci Stoc fecimus ymaginem ligneam ducis Karoli super quam argentum erat fixum depingi meliori foro quo potuimus per famulum dicti Francisci, in cuius depinctione de scitu et voluntate nostra appositum est pro parte argentum pictorum, pro parte folia, ne dicatur quod pictor false depinxit. Pro cuius depinctione et quorundam aliorum reparatione in domo nostra in tabulis habuit dictus Franciscus pro se xiiij renenses communes et famulus eius et filius habuerunt unum renensem pro bibalibus. Faciunt simul xv renenses sive vii librae xv s. Brabantie.*

De auro et argento dicti Karoli habuimus (2).

Il ne nous a pas été possible de retrouver trace de

(1) Jean Elzelaere fut un des seize maîtres de la police de Bruxelles en 1477 et en 1488. Cf. A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, pp. 281 et 305. C'était un bienfaiteur des Chartreux de Scheut; en 1478, il leur donne le plomb et l'étain pour une fontaine (f. 53v du ms. cité no 5674 de la Bibliothèque royale). Dans le même manuscrit, f. 66 et aussi no 7043, f. 106v, on lit: *Ioannes Elzelaere misit hic unam pulcram tabulam pictoratam ponendam supra sepulcrum uxoris sue per medium Franconis Stoeck.*

(2) Les mêmes détails, presque dans les mêmes termes, se retrouvent dans l'histoire de la Chartreuse de Scheut par Pierre de Wal, manuscrit no 7043 de la Bibliothèque royale de Belgique, f. 102.

la statue de Charles-le-Téméraire après la destruction de la Chartreuse de Scheut, à la fin du XVIII[e] siècle. Peut-être qu'un heureux hasard ou que ces lignes du chroniqueur de l'ancien monastère feront, s'il existe encore quelque part, retrouver cet intéressant souvenir du duc de Bourgogne.

* * *

Donnons également un complément à l'iconographie de Marguerite d'York, dont s'occupait aussi notre précédent travail.

Les *Mémoriaux* d'Antoine de Succa (Bibliothèque royale de Belgique, ms. n° II. 1862), renferment, f. 23[v], un dessin représentant la femme de Charles-le-Téméraire.

M. Nardus (Suresnes, Paris) possède un charmant portrait de Marguerite d'York. Il date de la première moitié du XVI[e] siècle. La duchesse est représentée à mi-corps; elle porte un costume d'intérieur assez simple. Sur le tableau, il y a l'inscription, en caractères anciens: MARG ∘ DE ∘ YORC ∘ ʒ ∘ VXOR ∘ CAROLI ∘ DVCIS ∘ BOVRGON. Ce tableau est en ce moment à l'Exposition de la Toison d'or, à Bruges (1).

La bibliothèque du duc de Devonshire, à Chatsworth House, qui renferme tant de trésors artistiques, possède, parmi les joyaux de sa collection, un précieux incunable du célèbre imprimeur anglais Caxton, le « *Recuyell of the Histories of Troye* » (2).

(1) Il y a un autre portrait de Marguerite d'York à la même Exposition; mais nous n'en parlons pas parce que c'est celui de l'*Antiquarian Society* de Londres déjà signalé par M. Moes, *Iconographia Batava*, t. III, p. 57.

(2) Voir le récent article de M. S. MONTAGUE PEARTREE, *A Portrait of William Caxton*, dans THE BURLINGTON MAGAZINE, t. VII, August 1905, pp. 383-87.

En tête de ce livre, une gravure sur bois représente William Caxton offrant son volume à Marguerite d'York.

Il ne saurait y avoir aucun doute sur l'identité. En effet, au dessus de ce dessin sont inscrites les lettres *C. M.* entrelacées (Charles et Marguerite), et en dessous se lit la devise si connue de la duchesse: *Bien. en. aviengne.*

Pour le dire en passant, les devises marquées sur les tableaux sont un des indices les plus surs pour l'identification. Bien que cette constatation sorte du sujet de notre travail, on nous permettra d'en citer un exemple récent et l'on comprendra aisément pourquoi nous saisissons cette occasion.

Pendant qu'il préparait la seconde édition de son *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du musée de Bruxelles*, M. A. J. Wauters se livra à de longues recherches pour reconnaître le personnage, qui se trouve sur le volet de droite du fameux triptyque de la Légende de Marie-Madeleine (n° 560 du Musée de Bruxelles).

C'est un abbé, portant le costume des Prémontrés. Agenouillé devant un prie-Dieu, il tient sa crosse entre ses bras et sa mitre est posée à ses pieds Sur le tapis rose qui recouvre le prie-Dieu, est peint un blason avec la devise *cum moderamine.*

M. A. J. Wauters voulut bien nous associer à ses recherches. L'idée nous vint que la devise *cum moderamine* pourrait être, comme c'est le cas fréquemment, une allusion au nom du personnage. Dès lors, puisqu'on savait que le tableau en question provient de l'abbaye norbertine de Dilighem, il fut tout naturel de voir dans le donateur du triptyque l'abbé Jean de Tuegele (et non *Teugèle,* comme l'imprime le Catalogue). En effet, *met teugele* (et

non *met teugèle*, comme dit M. Wauters), correspond exactement au latin *cum moderamine* (1).

Grâce à cette identification du nom du donateur, M. Wauters a cru pouvoir restituer l'œuvre au peintre Corneille van Coninxloo, qui, d'après le même critique, serait aussi l'auteur d'un portrait d'abbé mitré de l'ordre des Prémontrés, recommandé par S. Ambroise à la *National Gallery* de Londres (2).

Il nous est également possible de fournir le nom de ce dernier personnage C'est Ambroise van Engelen, qui fut abbé de Parc, près Louvain, de 1516 à 1543. La Bibliothèque royale de Belgique possède le missel manuscrit qui fut exécuté pour son usage en 1539 par François Montford de Weert (3).

* * *

Après cette digression, reprenons notre sujet pour dresser le relevé des documents iconographiques de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York, que nous avons rencontrés jusqu'à ce jour. Répétons toutefois ce que nous disions dans notre précédent travail, nous sommes certains que la liste n'est pas encore intégrale. Telle qu'elle est, nous croyons qu'elle sera utile comme point de départ de recherches ultérieures.

---

(1) A. J. Wauters, *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles*, pp. XVII, 45-46.

(2) *Ibid.*, p. 44.

(3) Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I, pp. 266-67 et 387.

I. Charles-le-Téméraire

A. Dessins.

1. Bibliothèque d'Arras. Dessin à la sanguine de J. Leboucq.
2. Bruges. Chapelle du Saint-Sang. Dessin de Josse van der Beke.
3. Bruxelles. Bibliothèque royale, ms. n° II. 1862, Mémoriaux d'Antoine Succa.
4. Paris. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 5052-54 (1).
5. Dessin gravé dans l'ouvrage de Montfaucon, *Les Monuments de la monarchie française*, t. III, 1731, p 348.

6-8. Gravures de C. Vermeulen, Bouttats et C. Visscher.

B. Miniatures de manuscrits.

9. Bibliothèque de Berne, n° H. 219.

10-23. Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, nn^os 8, 9017, 9028, 9029, 9043, 9080, 9232, 9242, 9567, 10718, 10976, 10977-79, 11702, II. 239.

24-27. Miniature de Jacques Undelot, de l'*Histoire de la Toison d'or*, par Filastre, du livre de Vasque de Lucena et des *Statuts* de l'ordre de la Toison d'or, à la Bibliothèque de Copenhague.

28. Bibliothèque royale de La Haye, ms. coté T. 309.
29. Archives du royaume à La Haye. Miniature du *Repertatorium* de Pierre de Renesse.

(1) Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, t. V, p. 26.

30-31. Londres, British Museum, *add.* 36619 et Harleien 6199.
32. Londres. Bibliothèque de M. Norris, livre des Statuts.
33. Montpellier. Bibliothèque.
34-39. Bibliothèque nationale, Paris, fonds français, nn^os 5689, 6727, 6728, 6729, 6807, 22547.
40-41. Paris, bibliothèque de l'Arsenal, nn^os 33, S. A. F. et 5072.
42. Paris. Bibliothèque de Madame Porges, livre de *Statuts*.
43. Bibliothèque du château du Rœulx (le prince de Croy Solre, livre de *Statuts*).
44. Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. *Chroniques de Saint-Denis*.
45-47. Bibliothèque impériale de Vienne, nn^os 2549 et 2606, et *l'Historia Habsburgensis* de Fugger.
48-49. Bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche, nn^os 7989 et 9401.
50-51. Archives de la Toison d'or à Vienne. Livre de statuts et ordonnances.
52. Manuscrit des *Chroniques abrégées*, Firmin-Didot, à Paris.
53 *Croniques extraites*, M. Yates Thompson, Londres.
54. Manuscrit de Rodolphe Kann.
55 Minature par van Battel. Où?
56-57. SCEAU ET MÉDAILLE.

D. STATUES.

58. Tombeau de Brou.
59. Tombeau de Bruges.
60. Statue en or, Liége.
61. Tombeau de Nancy, détruit en 1707.
62. Statue en argent, détruite, Chartreuse de Scheut.
63 Statues aux Halles d'Ypres.

E. Tableaux.

64-77. La série des tableaux renseignés par E. W. Moes. *Iconographia Batava*, t. I, p. 498-500 [1].
78. Hospice de Beaune.
79. Bibliothèque royale de Bruxelles.
80 Chantilly, *Translation de S. Perpète* par Thierry Bouts.
81 Musée de Clermont-Ferrand.
82. Musée de Dijon.
83. Hôtel de ville de Mayriez, près Morat.
84. Musée de Nancy.
85. Paris. Collection Baudot.
86. Musée de Semur.
87-88. Musée de Versailles. Deux tableaux, portraits de Charles-le-Téméraire avec le Parlement de Bourgogne.
89 Musée du Belvédère, Vienne.

F. Verrières.

90. Bruges. Chapelle du Saint-Sang.
91-92. Malines, Notre-Dame d'Hanswyck et Saint-Rombaut.
93. Utrecht.

(1) A excepter le tableau du Musée de Bruxelles (l'homme à la flèche), où des critiques d'art très avisés voient plutôt le grand bâtard de Bourgogne, Antoine, et les nos 3, 4, 8, 20, gravures et verrières, 30 et 31, statues.

II. Marguerite d'York

1. Dessin à la sanguine, ms. d'Arras, n° 206, f. 64.
2. Dessin du ms. d'Antoine de Succa, Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. n° II. 1862.
3. Gravure de Caxton, collection du duc de Devonshire.
4. Miniature du ms. 9296 de la Bibliothèque royale de Belgique.
5. Miniature du manuscrit de Kann.
6. Statue détruite, chez les Franciscains, à Malines.
7. Tableau, à Burlington House, à Londres.
8. Tableau chez M. Nardus.
9. Verrière, à Saint-Rombaut, à Malines.

On arrive ainsi au total de quatre-vingt-treize documents iconographiques pour Charles-le-Téméraire, huit dessins et gravures, quarante-six miniatures de manuscrits, deux sceau et médaille, six statues, vingt-six tableaux et quatre verrières.

Marguerite d'York a été plus rarement représentée à notre connaissance, neuf fois seulement, trois fois en gravure ou dessin, deux fois en miniatures, une fois en statue, deux fois en tableau et une fois seulement en verrière.

J. Van den Gheyn, S. J.



La peinture murale
de la Collégiale de Termonde

Le projet de la restauration très prochaine de la collégiale de Notre-Dame à Termonde vient de donner un résultat inattendu sans doute, mais qui n'en réjouira pas moins les amis de l'archéologie.

En déplaçant au transept nord l'autel d'ailleurs très insignifiant de Saint-Roch, on a découvert une peinture murale de la plus haute importance, et dans un état de conservation relativement satisfaisant. Elle n'avait pas comme d'autres qui ont été retrouvées dans certaines églises du pays, été recouverte de badigeon: si elle n'apparaissait plus aux regards, c'est qu'elle était tenue cachée derrière la construction en style renaissance, que l'on vient de faire disparaître.

L'autel en question n'a pas toujours eu le même patron, et il n'est pas inutile de le faire observer, pour mieux comprendre le motif de la peinture qui vient d'être remise au jour. En effet, ce n'est qu'au commencement du XIX[e] siècle qu'on y vénéra saint Roch: auparavant la chapelle appartenait à la confrérie des SS. Hilduard et Christine, et ce dès 1542, mais avant cette date l'autel était dédié à la sainte Croix et à saint Gilles.

Le sujet de la peinture retrouvée répond à la première destination de l'autel, et celle-ci qui occupe tout le fond d'une large et profonde niche, faisait partie intégrante de la décoration de l'autel primitif, dont tous les éléments peuvent facilement se reconstituer, grâce à l'emplacement nettement marqué de la tombe ou stipes.

Une grande croix de bois avec le Christ surmontait le retable et semble avoir été plantée dans un rocher en relief. Les proportions de la croix sont clairement données par l'ombre qu'elle a tracée sur le fond de la niche. De même certains détails de la peinture murale, comme nous le ferons remarquer tantôt, déterminent également les dimensions exactes de l'image du crucifié.

Cette décoration picturale — on le voit — constitue le principal élément de l'ancien autel de la Sainte-Croix, et justifie de cette façon les soins dont l'artiste a entouré son œuvre.

Il ne s'agit donc pas ici d'une fresque hâtivement exécutée ou d'un simple décor plutôt architectural, c'est un tableau que l'on a voulu peindre sur le mur, et destiné à concourir à l'effet d'ensemble à obtenir pour l'autel dédié à la sainte Croix.

Nous n'avons pas jugé superflu d'insister sur la destination de la peinture avant d'en faire la description, afin de pouvoir dans la suite en dégager certaines conclusions qui paraîtront plus probantes.

Le tableau mural de l'ancienne chapelle de la Sainte-Croix représente donc la scène du Calvaire.

Des deux côtés de l'image du divin crucifié qui, nous l'avons dit, devait être une œuvre de sculpture, se détache un double groupe de personnages, dont à grands traits, nous allons tâcher d'esquisser les principaux détails.

A dextre les saintes femmes avec l'apôtre saint Jean. Ce groupe se compose de cinq personnages.

La sainte Vierge à l'avant-plan s'affaisse doucement dans les bras de saint Jean. Elle détourne faiblement le visage et incline la tête vers la droite. L'expression est saisissante de douleur résignée. Saint Jean, à gauche de la Vierge, qu'il soutient dans ses bras, a le visage tourné vers le Christ et fixe sur lui son regard.

Madeleine, aux longs cheveux épars, se tient à côté de saint Jean, et regarde avec émotion la Vierge.

Derrière le groupe de l'avant-plan se profile la tête des deux autres saintes femmes.

Elles portent un voile blanc, et les yeux qu'elles dirigent vers la croix, donnent à leur visage une expression de tristesse poignante.

Nous n'hésitons pas à le dire: cette peinture ne constitue pas seulement une page de la plus haute importance pour l'histoire de l'art, c'est encore et surtout une œuvre artistique d'une valeur indiscutable, et qui prend rang parmi les productions les plus remarquables de nos peintres gothiques.

Le second groupe, celui *à sénestre*, compte huit personnages, dont il n'est pas facile, à première vue, d'établir l'identité.

Celui de l'avant-plan, coiffé d'une espèce de turban, est le seul qui soit barbu. Il s'appuie sur un bâton et lève la main vers le Christ. Une banderolle qui se détache sur le fond du tableau et qui semble suivre le mouvement du geste de ce personnage, porte ces mots: *Vere Filius Dei erat iste.*

C'est donc à n'en point douter le centurion que l'artiste a représenté en tête du groupe. Cette figure pleine de

dignité et d'expression grave, fait naturellement songer à celle de Nicodème dans l'ensevelissement du Christ par Quentin Metsys.

A sa droite se tient un personnage imberbe et derrière eux quatre autres personnages, dont un seul est figuré de plein pied.

Leurs coiffes sont des plus caractéristiques, mais indiquent bien qu'ils n'appartiennent pas à l'élément militaire. Leurs costumes d'ailleurs richement damassés, rappellent ceux d'opulents bourgeois ou des magistrats au moyen âge, et pour cette raison sans doute on serait tenté de reconnaître en eux les scribes et pharisiens qui assistaient à la crucifixion.

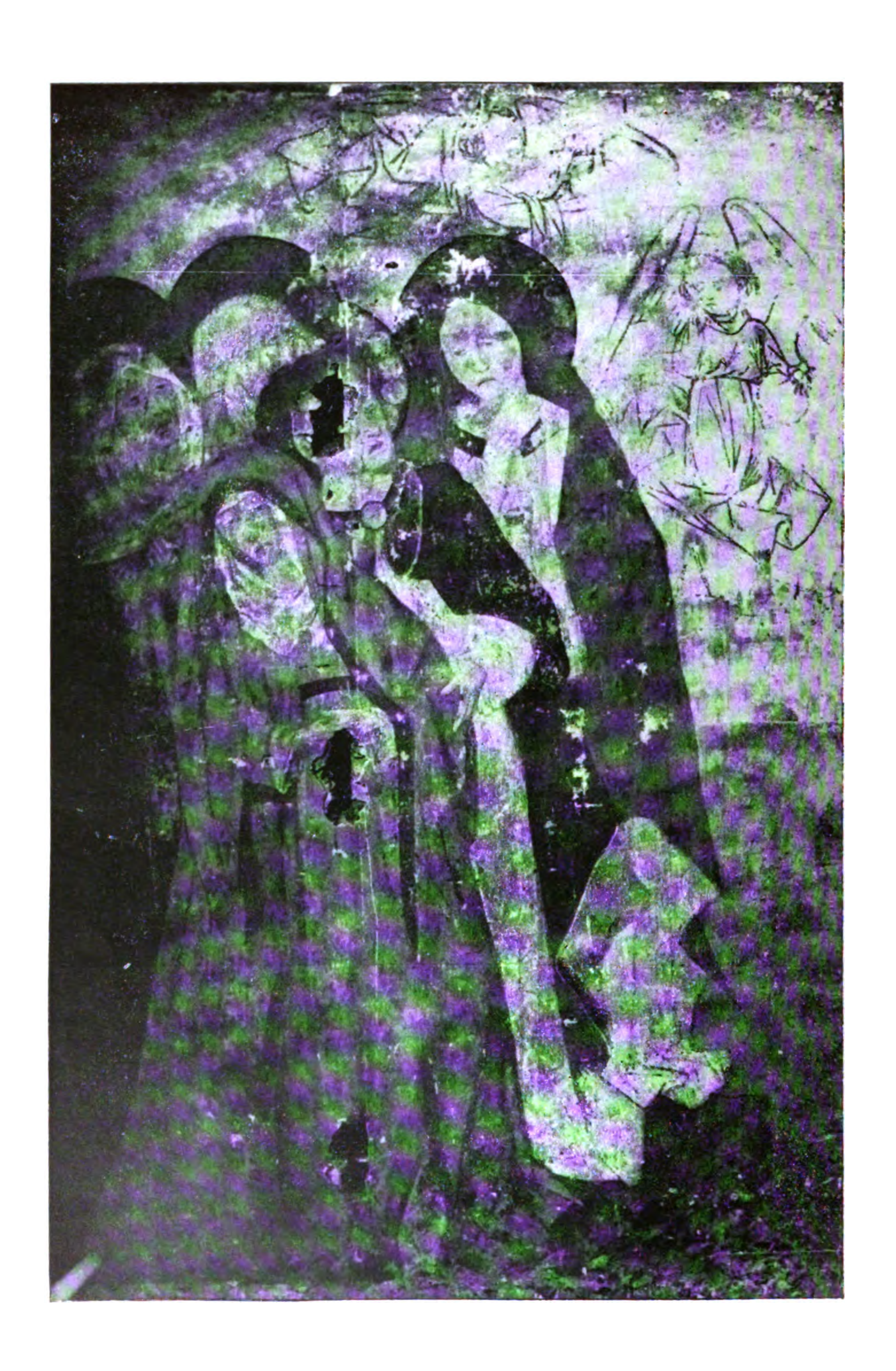
Cependant rien dans l'expression des visages ne rappelle les sentiments qui animaient ces irréconcilialables ennemis du Christ.

Tous ces personnages participent de la dignité du centurion, et c'est dans un pieux recueillement que l'artiste les a groupés autour de la croix.

Enfin tout à l'arrière du groupe se tiennent deux guerriers (peut-être même trois, mais le visage du troisième profondément dégradé ne laisse plus guère deviner qu'un nez, une bouche et un menton). Le premier de ces soldats porte la cote de maille avec pourpoint bleu damassé de rouge. Il tient une lance, dont le fer à la base est muni de deux tiges acérées qui s'entrecroisent.

D'ailleurs le groupe tout entier semble être enveloppé par une troupe de soldats, dont la présence est simulée par toute une série d'armes les plus diverses.

L'espace que laisse libre le double groupe que nous venons de décrire, est rempli par la perspective lointaine





d'une ville qui dresse ses murailles et ses tours dans le fond du tableau.

Détail caractéristique qui se rapporte à la technique même du dessin: certains accessoires ont été traités en relief; ainsi, par exemple, les auréoles peintes sur un enduit, sont composées d'une série de petites rondelles ajourées et dorées. Il en est de même de certains détails du costume, notamment les ceinturons, des galons de tunique, etc.

C'est avec intention que nous nous sommes attardé à faire ressortir la minutie avec laquelle l'artiste a rendu les moindres détails de cette large et vaste composition, afin d'attirer toute l'attention de ceux qui nous liront, ou qui, mieux encore, iront examiner de plus près cette magnifique peinture que nous leur avons signalée, sur les trois petits anges qui voltigent autour de la croix.

Deux, *à dextre*, recueillent dans des calices le sang qui s'échappe de la main droite et du côté percé du Sauveur.

Le troisième, *à sénestre*, tient son calice sous la plaie de la main gauche du Christ.

Je le disais au début, la position qu'occupent autour de la croix ces trois anges, détermine nettement les proportions à donner au corps du Christ, si l'on voulait tenter la reconstitution du crucifix.

Mais ce n'est point là le but de mon observation. C'est sur la facture même du dessin, c'est sur la technique de l'exécution de ces anges que nous voulons insister.

Ceux-ci sont dessinés simplement aux traits à l'ocre rouge, et rappellent le procédé expéditif de la fresque. Quoique trahissant une main sûre et habile cette peinture sommaire contraste étrangement avec le coloris brillant et la richesse des détails que l'on rencontre dans les deux groupes du Calvaire.

Aussi la première question qui se pose est celle-ci : ces trois anges sont-ils contemporains de la peinture qui nous occupe, ou bien faut-il supposer qu'ils appartiennent à une fresque antérieure?

Malgré la compétence en cette délicate matière de M. le professeur Hulin qui ne partage pas mon idée, je suis d'avis que ces anges sont antérieurs aux autres personsages de la peinture murale.

Je ne puis en effet me résoudre à penser que l'artiste qui a mis tant de soin à traiter les moindres détails de ses grandes figures, aurait si négligemment dessiné les calices que tiennent les anges.

Je ne puis croire non plus que ces admirables et si expressives figures de femmes soient de la main de celui qui s'est donné si peu de peine pour traduire le visage de ces anges. Celui-ci est à peine indiqué, et le manque de souci s'explique par le procédé hâtif, dont il a été fait usage.

Et puis encore, pourquoi cette opposition si catégorique dans la coloration du costume des anges, alors que tous les autres personnages sont richement et brillamment étoffés?

Je ne me dissimule pas l'objection qui peut être faite, que le style des anges n'est pas très éloigné de celui du reste de la composition. Mais rien non plus ne s'oppose à ce qu'on puisse juger cette peinture antérieure de quinze à vingt ans à celle du reste de la scène.

Ceci nous amène maintenant à discuter l'âge de cette superbe composition. Les documents d'archives nous faisant défaut, nous ne pouvons, pour arriver à une solution, que nous servir des éléments que produit la peinture elle-même.

Il paraît clairement que l'œuvre ne peut pas être reculée au delà du xve siècle: c'est bien cette époque qu'accuse le style général, ainsi que les particularités qu'offrent certains détails dans les costumes de l'équipement militaire.

Mais si l'on veut préciser davantage, quelle date du xve siècle faut-il assigner à la peinture? Nous partagerons l'avis de la plupart des spécialistes qui l'ont étudiée de près pour le rapporter à la première moitié du xve siècle, c'est-à-dire 1430 à 1450, à l'exception toutefois des anges qui d'après nous dateraient des toutes premières années du xve siècle.

Il reste un dernier point à traiter, et la question mérite qu'on s'en occupe, avec d'autant plus de raison qu'elle peut en maints cas encore soulever la même discussion, et partant exiger une solution sage et rationnelle. Quel sort faut-il réserver à ces peintures, ou en d'autres termes faut-il ou non les restaurer?

La restauration quelle qu'elle soit, diminuera, si elle ne l'anéantit pas, la valeur du document. Aussi ceux qui se tiendront uniquement sur le terrain de l'art pur protesteront avec énergie contre toute tentative de restauration.

Il faut bien en convenir: les documents de cette nature et de cette importance surtout, sont trop rares en Belgique, pour qu'on ne donne pas satisfaction aux désirs de ceux qui à bon droit en réclament le maintien intégral.

Mais d'autre part il importe aussi de tenir compte des exigences des édifices religieux. Il est absolument certain que dans l'état actuel où se présente à Termonde la peinture découverte, elle ne peut plus servir de décor à l'église.

Dans la restauration projetée, elle ne serait à cette partie du monument qu'une tache informe, et destinée à compromettre l'effet d'ensemble.

Un autel peu élevé doit remplacer celui qui jadis cachait la peinture. Celle-ci pourrait donc être protégée d'une double façon: ou bien au moyen d'un rideau, ce qui sans défigurer l'église, ne constituerait pas néanmoins un très beau décor;

ou bien au moyen de volets mobiles, sur lesquels on reproduirait à l'extérieur aussi fidèlement que possible, mais en la restaurant la peinture conservée intacte au fond de la niche.

Cette solution proposée par un artiste-peintre gantois, M. Coppejans, si elle paraît plus coûteuse, nous semble concilier tous les intérêts et mérite par conséquent l'attention des pouvoirs publics.

Il serait donc très aisé de rétablir à cet endroit de l'église l'ancienne chapelle de la Sainte-Croix, dont les principales données sont fournies par la découverte si heureuse dont nous nous sommes occupé.

Le chanoine VAN DEN GHEYN.

Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst

L'église Saint-Pierre, à Rumpst, a éprouvé le sort de beaucoup de nos temples ruraux; elle a été entièrement rebâtie en 1862. Vers cette époque, il régna, dans nos campagnes surtout, une véritable épidémie de bouleversement; presque partout les églises furent restaurées, agrandies partiellement ou entièrement reconstruites. Bien rares sont les bâtiments sacrés, datant de cette période, qui méritent d'être remarqués et, ce qui est plus déplorable, c'est qu'en général, ces banales constructions, ont remplacé des édifices qui, au point de vue du pittoresque et de l'archéologie, offraient un indéniable intérêt. Le plus souvent, ceux-ci avaient la bonne fortune de conserver un mobilier religieux, dont beaucoup de pièces avaient pu échapper aux déprédations des bandes républicaines de la fin du XVIII[e] siècle, et dont parfois le mérite artistique était considérable. Les travaux de restauration constituèrent un excellent prétexte pour les aliéner, presque toujours sans le moindre discernement et à vil prix, de sorte que beaucoup de collections

publiques et privées peuvent s'enorgueillir aujourd'hui de la possession de chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture ou d'orfèvrerie, dont furent, à cette époque, dépouillées nos églises rurales.

L'église de Rumpst éprouva le sort commun, et bien rares sont les pièces intéressantes provenant de son ancien mobilier, qui sont restées jusqu'aujourd'hui en sa possession.

Une famille surtout s'était plu à l'enrichir de dons précieux. Actuellement, une pierre tombale en partie effacée et encastrée dans la muraille extérieure du transept droit, un médaillon en bois sculpté conservé dans la sacristie, un ciboire et un reliquaire en argent, témoignent seuls de la générosité des divers membres de la famille van Brouckhoven.

D'intéressants documents, faisant partie de nos collections, nous permettent heureusement de fournir quelques indications complémentaires au sujet des œuvres d'art qui, au XVIIe siècle, furent placées dans l'église de Rumpst.

Le 8 octobre 1663, décédait l'ancien échevin d'Anvers, Chrétien van Brouckhoven ; il avait épousé Dorothée de Berti, qui le suivit dans la tombe le 18 janvier 1686.

Leur fils aîné, François-Paulin van Brouckhoven, résolut d'ériger à leur mémoire un monument dans l'église de Rumpst. Il décida de faire placer dans le chœur, à côté et à gauche du maître-autel, contre le mur de l'abside, une épitaphe en marbre, portant une inscription et des blasons, et surmontée d'une statue du Christ, représenté au cours de sa douloureuse passion et assis aux pieds de


D M

la croix. Pour l'exécution de cet *ecce homo*, van Brouckhoven s'adressa aux plus grands sculpteurs d'Anvers.

C'est d'abord à Artus Quellin qu'il voulut confier cette mission. L'artiste fit un projet dont nous possédons l'esquisse dessinée au crayon et dont nous donnons ici une reproduction réduite. Celle-ci, toutefois, ne rend qu'imparfaitement le mérite de cette composition; elle porte au dos la mention suivante:

Model par A[rtus] Quellinus van eenen lydenden Christus, te stellen inde hooghe choor tot Rumpst, op de rechte syde van grooten aultaer, daer nu eene ons L. V. geschildert staet dienende tsamen om onder in te schryven het epitaphium vañ wylen mynen H[r] vader.

Sur une base, destinée à recevoir l'inscription commémorative, et qui est soutenue par deux anges, se trouve placée la statue du Christ. Revêtu du manteau d'écarlate, tenant entre ses mains liées un roseau, le Divin Supplicié est affaissé aux pieds de la croix. Le corps, d'une facture un peu tourmentée peut-être, montre bien l'état de souffrance surhumaine et d'épuisement dans lequel agonisait le Fils de Dieu. La statue devait mesurer cinq pieds, le piédestal trois et demi, et la croix quatre pieds.

Cette œuvre d'art, pour des motifs que nous ignorons, ne fut pas exécutée. Ce fut à un autre sculpteur de grand talent, à Jérôme Xaverii, que cette tâche incomba.

Nous sommes aussi possesseurs du projet de cet artiste, dont on trouvera ci-après également une reproduction réduite. Ce dessin, exécuté au crayon, dont les contours ont été repris à l'encre, et qui est relevé de quelques teintes discrètes, est en général d'une allure plus tranquille et plus classique que celui de Quellin.

Le piédestal, d'une ordonnance un peu trop raide, est accosté de deux figures d'anges qui soutiennent les blasons des défunts. Le Christ est vu de face; la tête couronnée d'épines est baissée, les bras sont croisés et liés. Le manteau de dérision est également jeté sur ses épaules, et le sceptre de roseau placé dans une des mains. Contre la croix, reposent la lance et le jonc, surmontés de l'éponge, tandis que des têtes d'angelots, émergeant de nuées, couronnent la composition.

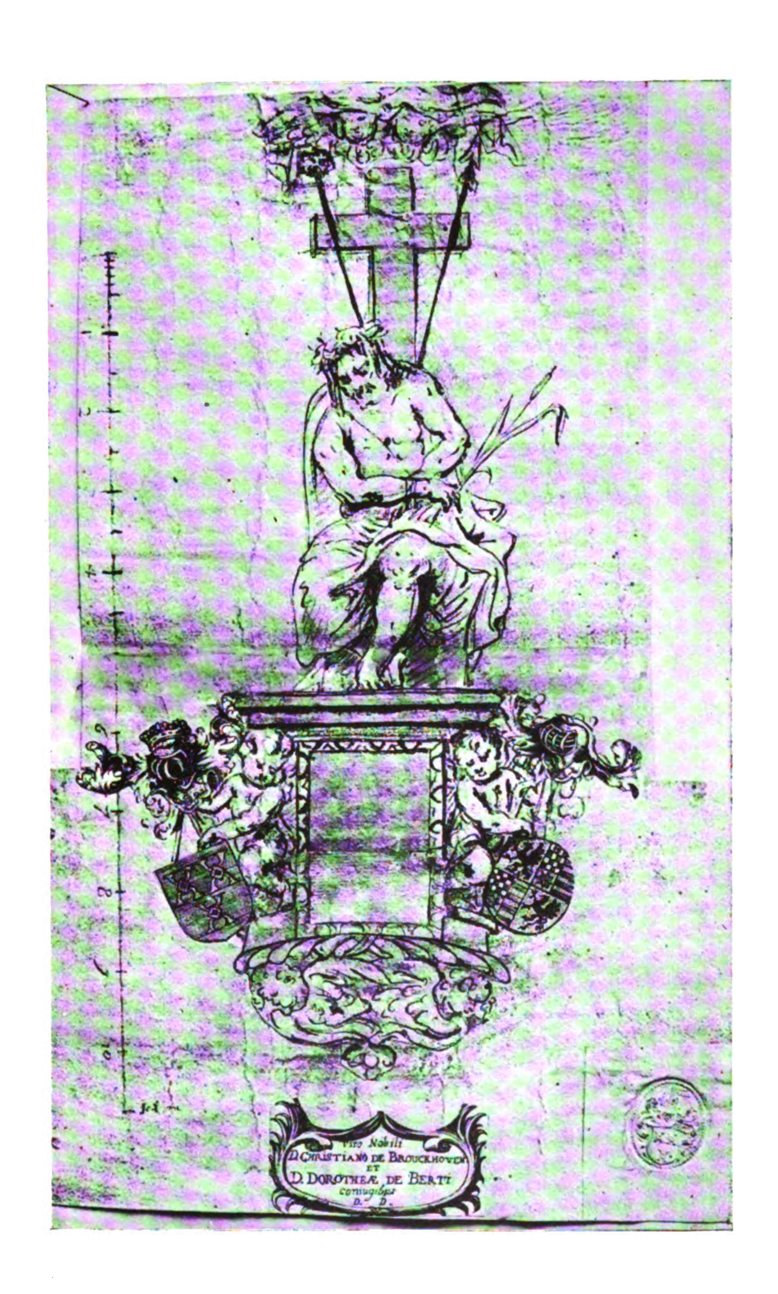
Sur le dessin, les deux blasons et les casques avec leurs lambrequins, ont été découpés de quelque motif gravé et appliqués en l'endroit qu'ils devaient occuper dans la composition. On a usé du même procédé pour l'inscription placée dans la partie inférieure, et qui porte:

Viro nobili
D. Christiano de Brouckhoven
et
D. Dorotheæ de Berti
conjugibus
D. D.

Ce monument avait une hauteur de douze pieds.

L'artiste et le donateur cette fois, purent se mettre d'accord, et le 25 avril 1668, un contrat fut signé entre eux.

Le sculpteur s'engageait à exécuter la figure du Christ, en pierre de France, la croix en marbre noir, et les anges en pierre de Lille; il devait donner à la figure des proportions et des apparences identiques à celles de la statue qui avait été placée dans le déambulatoire de la cathédrale d'Anvers, près de l'autel de Saint-Antoine et de Saint-Roch. Pour l'exécution de ce travail, il recevrait


Viro Nobili
D. CHRISTIANO DE BROUCKHOVEN
ET
D. DOROTHEÆ DE BERTI
conjugibus
D. D.

une somme de 82 florins. Ce monument qui devait être transporté à Rumpst aux frais de François-Paulin van Brouckhoven, devait être exécuté avant le 15 juillet de la même année.

Au surplus, nous donnons ici copie de ce contrat artistique, qui fait partie de nos collections ainsi que toutes les autres pièces que nous citerons encore au cours de cette étude:

ACCORDT OFT CONVENTIE
aengeghaen by jon[r] FRANÇ: PAULIN DE BROUCKHOVEN
met
HIERONIMUS XAVERII, beldtsnyder
woonende iñ corte gasthuys straet
in de duyff
ovēr
Het stellen vañ een Epitaphium voor Jon[r] Christiaen
van Brouckhoven, synen H[r] vader wylen, inde
hooghen choor, neffens den hooghen aultaer, inde
parochiaele kercke tot Rumpst, wesende eenen
ECCE HOMO
met een cruys, engeltiens, inscriptie sepulchrāl
wapens etc.

Ick dese ondērt, bekenne van Jon[r] Franchois Paulin van Brouckhoven aengenomen te hebben ende met hem te syn overcommen ende veracordeert, te maecken van abendeel oft rysselschen steen eenen Christus op den steen sittende, onder een cruys van toets steen oft swerten marber, ende boven het cruys twee engels hoofden met doeckxkens van ryssels steen sluytende tselve werck oft cruys, met lancie en spongie van ieder syde een, ende sal het blecken riet staen tot laste van den voors. heere t'welck deñ voors. Salva-

tor inde handt heeft, welcken Salvator sal in alles soe hoochde, breede, diekte als in conste moeten gelyck wesen aen den genen staet inden ommeganck vande cathedrale kercke van onser L. Vr. alhier, ontrent den aultaer vande H. H. Anthonis eñ Rochus; onder welck Salvator oock sal commen een plinte van toet steen oft swert marber, daer onder een tafel van swerten marber steen tot het schryven van een Epitaphium wylen den Heere vader vañ voors. Jon^{r} van Brouckhoven, die t stellen vande letters tot synen laste nempt, ende voorders van elcke syde vant selve Epitaphium sullen staen twee heele kinderkens van avendel oft witten steen, ieder houdende eenen wapen in deene ende den helm met de feuillagie in dandere handt ende daer onder voorts twee krytende engels hoofden met doeckxkens ter syden van ieder syde uytvliegende, alles achtervolgens de afteeckeninghe onder my berustende, ende (om alles wel af te beelden) by my mede genomen, geteeckent op den cleynen voet, en om des te beter te kennen, gesegelt met de wapen op vañ voors. Heere, waer toe midts desen, om cortheyt wille wordt gerefereert ende dat midts de soē van twee en tachtentich guldens eens, die den voors. heere deses ondert: my sal betalen soo haest het selve werck sal syn gestelt, (emmers tusschen dan ende vierthien daeghen precies, ende sal hy de ysere deken, eñ het schip om gevoert te worden naer Rumpst my tot synen coste moeten leveren en besorghen, midtsgaeders my logeren met mynen knecht terwylen wy tot Rumpst inde kercke aldaer met tselve sullen besich syn te stellen: ende sal op het cruys moeten stan een titel van avendel steen, ende sal alles moeten stan tusschen nu ende het H. Sacrament van mirakel oft 15 Julii toecommende van desen tegenwoordighen jaere.

Aldus gepasseert eñ over commen binnen Antwerpen desen 25 Aprilis Anno 1668.

JERONIMUS XAVERII.

F. P. VAN BROUCKHOVEN.

Ce contrat, comme du reste le dessin lui-même, était scellé du cachet oval de van Brouckhoven, appliqué sur un losange de papier, adhérent au document par une hostie. Ce cachet portait les armoiries de cette famille patricienne: d'azur aux trois fers de moulin d'or, placés 2 et 1; casque couronné; cimier aux trois bannières.

L'écu est entouré de lambrequins.

Le sculpteur se mit sans tarder à l'ouvrage, toutefois sa tâche ne pût être terminée endéans les limites de temps, évidemment trop resteintes, prescrites par le contrat. Le 25 octobre 1668, van Brouckhoven payait un premier acompte de 24 florins; deux mois plus tard, le travail était achevé, et le 8 décembre de la même année, Xaverii, après avoir été intégralement payé, signait une quittance complète.

Voici comment ces pièces sont rédigées:

Ick ondert. bekenne ontfanghen te hebben door Jon[r] Franchois Paulin van Brouckhoven voorñt de somme van vierentwintich guldens, in mindernisse van de somme in desen boveñ stande accorde begrepen voor het stuck wercx aldaer vermelt: des toircond' in Antwerpen desen vyff en twintichsten dach van october des iaers xvi[c] acht en tsestich by my Jronimus Xaverii.

S[a] 24 gl.

—

Quittancie generael

Ick dese ondert. bekenne midts desen door Jon[r] Franchois Paulin van Brouckhoven oudtschepen deser stadt alnoch te hebben de somme

van achten vyfftich guldens, in voldoeninghe vande resterende soē tot de geheele voldoeninghe van het werck in het contract oft accorde hier achter op staende gementioneert, t'samen met de vierentwintich guld: daer op aen my betaelt op 25 Octob. lestleden, (volgens de quittancie hier achter op staende) maeckende twee en tachtentich guld: by den accorde gernērt: waer mede van den selven Heere bekenne te syn voldaen van alles tot alles, tot op heden den achtsten dach van December dēs jaers xvi[c] ende achtentsestich des toircond in Antwerpen: ende is besproken dat ick den binnenste lyst neffens het grafschrift inden voet van tselve beldt van Ecce homo sal snyden met feuilliage oft eyerkens soo wanneer dicto heere sal gelieven midts dien nā is effen, ende by het model van 't accordt was gesneden gestelt des toircond, etc.

JRONIMUS XAVERII.

S[a] totalis.

Le monument fut ensuite érigé dans l'église de Rumpst. Toutefois, le placement occasionna encore quelques frais supplémentaires. En homme d'ordre, François-Paulin van Brouckhoven eut soin de tenir régulièrement note de ses débours et de les inscrire sur l'envers du contrat d'exécution. En voici le détail:

Calculatie
van alle de gedaene oncosten
ter saecken van dese steene
groote figure tot Rumpst.

—

Sabb: 8 Xbris 1668.

Nota. Aend huysvr̄ Jan Smilling groeffsmidt betaelt haere rekeninghe van 4-11 sh: bedongen op 4-3 sh. waer onder was

4 gl. van crammen, 6 doecken aen t' stellen deser figure verbesicht, ende midts van ons out yser daer toe was geemployeert soude noch 12 sh. oft meer beloopen hebben.

84-0 beldtsnyder.

4-12 sh. grooftsmidt.

6 0 verteiren ter plaetse salvo iusto voer 5 dagen 2 mensch, a 12 st. sdaghs.

— — Martin den metser voor 4 dagen te hebben geholpen.

1-0. voor het bleken riet betaelt en voor leren om te witten

---

en grauwen met het vergulden vande dodde.

t'riet 10 sh. dodde verguld 2 sh.

Sa 1,—0 sh.

L'œuvre de Xaverii a entièrement disparu, et à Rumpst, le souvenir même du monument des van Brouckhoven s'est complètement perdu.

Quelques années plus tard, en 1672, François-Paulin van Brouckhoven, fit don à l'église de Rumpst d'un reliquaire dans lequel devaient être conservées des reliques de saint Roch. Cette pièce d'orfèvrerie en argent avait la forme d'un soleil; au centre, un cylindre en cristal était destiné à recevoir les reliques. Celles-ci avaient été détachées, avec toutes les précautions voulues, d'une relique plus importante, alors en possession de l'abbaye de Saint-Sauveur. Le pied de la pièce d'orfèvrerie était formé par deux palmes, que surmontait une tête d'ange, dont les ailes servaient de supports à la partie principale du reli-

SILVERE KASKEN GEDREVEN
by forme van eene sonne
met
de geopprobeerde HH. reliquien daer inne
van
S. ROCHUS
by my vereert ter eeren Godts en vanden
selven Heylighen
aende
parochiale kercke tot
RUMPST
Anno 1672; die 16 Martii

—

Sancte Roche, ora Deum pro nobis.

—

Suivant son habitude, François-Paulin van Brouckhoven, tint soigneusement compte de tous les frais que lui causa cette donation. Il en rédigea exactement le relevé en ces termes :

Memorie van tghene de silvere reliqui casse in desen vermelt. ende by my aen de kercke van Rumpst met de reliquien vanden H. Rochus vereert op 16 Meert A° 1672 my heeft gecost.

NOTA

SPECIFICATIE

Inden eersten de silvere casse oft sonne met den voet, weghende 2 oncen min 2 eng: fine 1 once 18 eng: beloopt in silver à 55 1/2 sh. par once 5 4 1/2 sh: gl. st. voor fatsoen 3 gl. t'samen . . . . 8-4 1/2 sh.
Dico 8-4 1/2 sh.

quaire. A ce pied était fixé, par un listrel d'argent, le blason du donateur et en dessous fut gravée l'inscription suivante:

Reliquiae approbatae de mento S. Rochi confessoris.
Rumpst A° 1672.

Dans la partie supérieure, au-dessus du soleil, était fixée une couronne royale. Ce reliquaire existerait encore, oublié dans quelque coin perdu de la cure de Rumpst.

En insérant la relique dans ce vase, l'évêque d'Anvers, Ambroise Capello, en détacha une parcelle qu'il remit aux religieux dominicains du couvent d'Anvers. En même temps ce prélat accordait une indulgence de quarante jours à gagner à la date anniversaire de la solennelle installation de ces reliques dans l'église de Rumpst.

Le mercredi 16 mars 1672, le curé de Rumpst, Jean van den Greyn, se rendit au domicile de François-Paulin van Brouckhoven, où celui-ci lui fit remise du reliquaire, qui se trouvait alors déposé dans la chapelle particulière du donateur.

Quelques jours plus tard, le vendredi 17 juin 1672, l'évêque régularisa l'indulgence, et décréta, que de plus, quarante jours seraient encore accordés à tous ceux qui prieraient aux intentions stipulées dans l'église de Rumpst, le premier lundi après la fête de Sainte-Amelberge, jour pendant lequel on fêtait la kermesse du village, et qui rappelait l'installation solennelle, le 18 juillet 1672, dans l'église de Rumpst des reliques de saint Roch.

De ces diverses circonstances van Brouckhoven rédigea un procès-verbal qui en relate tous les détails, et sur le titre duquel il inscrivit:

Item de croone daer boven op draeijende, van getrocken silverdraet, met de casse van het silveren reliquair wegende in silver a 3 gl. par once 2-14 sh. fine 9 schell: van fatsoen het, 7 schell.: fine 2-2 sh.: tsamen betaelt aen Joës Huybrecht. Actum 11 Martii A° 1672. 4-16

Item voor het rondeel van cristael waer inne staet het silveren reliquiarium compt 14 sh. & voor t'cristael daer vore staende 6 sh. 1/2 . . . . tsamen. 1-0 1/2

Sa 14-1

Détail curieux, le généreux donateur poussa l'amour de la précision jusqu'à indiquer en marge de son compte, la source à laquelle il avait puisé pour acquitter le prix d'achat du reliquaire. C'est du montant de ses appointements d'échevin qu'il déduisit les quelques florins nécessaires pour parfaire cette libéralité. Voici en effet comment il s'exprime:

Solvi ex emolumentis sexti anni scabinatus prout notatum in memoriali confecto sub n° 5to, ubi vide de argenti fabri qui cassam confecit, sub data; 14 Julii A° 1672.

Ces reliques de saint Roch furent reçues avec joie à Rumpst et y provoquèrent un vif courant de dévotion. C'est du moins ce que nous pouvons conclure d'une lettre qu'à cette époque le curé de cette paroisse adressait au:

Seer Eedelen heere, Myn heer N. Broeckhove, licentiaet in beyde rechte, schepenen van Antwerpen, etc.

De cette missive nous extrayons le passage suivant:

Voorders hope d'eer te ontfanghen van met den eersten mondelinx te spreken raeckende de reliquien ende en twyfele niet ofte de heylighen iver die UE tot onse kercke is hebbende sal continueren, te meer Ick verstaen dat de gemeynte naer de selve met een overgroote devotie is wannende.

30 Januarii
1672

Blyve den dinstwillighen
dienaer Joēs vanden Greyn
ptor in Rumesta.

L'échevin François-Paulin van Brouckhoven n'avait pas été seul à faire des dons à l'église de Rumpst. Déjà, en 1663, son frère, Edouard van Brouckhoven, seigneur de Novion, qui fut bourgmestre d'Anvers et épousa Lambertine Garnier, avait offert un calice en argent avec patène. Cette pièce d'orfèvrerie qui existe encore, fort simple de forme, sert de ciboire. Chose curieuse, Edouard van Brouckhoven ne fit ce don qu'à titre de prêt, et se réserva le droit de le reprendre quand bon lui semblerait. Sur le pied du calice il fit graver le blason écartelé de Brouckhoven et de Berti, soutenu par deux palmes, ainsi qu'une inscription rappelant le souvenir des donateurs.

Le 20 mars 1663, Augustin Nys, qui alors était curé de Rumpst, accusa réception de cette pièce d'orfèvrerie, en ces termes:

A° 1663 † Wy dese ondert: bekennen midts desen door jon^r Eduardo de Brouckhoven ende vrē Lambertina Ernestina Garnier syne wettighe

huysvrē, aen ons behandicht en le by leeninghe, tot onsen versoecke, ten gebruycke vande kercke van Rumpst ter handt gestelt te syn sekeren nieuwen silveren vergulden kelck met de patene den welcken wy aen den voors. heere oft vrē tallen tyden, des versocht synde, geloven te restitueren promptelyck: staende op den voet vanden voors. kelck gedreven eene wapen tusschen twee rieten, inhoudende op de rechte syde dry meulenysers ende op de slincke, eenen climmende griffioen, ende onder inden voet staet geschreven MEMENTO DOMINE FAMULI TUI EDUARDI DE BROUCKHOVEN, FILII CHRISTIANI EX DOROTHEA DE BERTI, ET FAMULAE TUAE LAMBERTINAE ERNESTINAE GARNIER EIUS CONIUGIS, ODOARDI FILIAE EX ALDEGUNDE DE BROUCKHOVEN. Aldus gedaen binnen Rumpst desen 20 Meert des voor middach anno XVI^{c} ende dryentsestich inde goede weke.

Augustinus Nys
pastor in Rumpst.

Pour compléter le don fait par son frère, François-Paulin van Brouckhoven fit acheter en 1672 une petite cuiller en vermeil, devant servir à l'usage du calice et la remit au curé de Rumpst. Il tint méticuleusement note de cette circonstance qu'il relata au bas du reçu que nous venons de reproduire:

Merc. 4 Augusti A° 1672 hebbe ick aenden nieuwen pastoor tot Rumpst, H^{r} Joēs vanden Greyn, behandicht binnen Antwerpen, een cleyn silvere vergult lepeltien dienende tot den voors kelck om t' water te scheppen, dwelck hadde gecocht tot Geerardt van Hofferoy silversmidt voor -1-9 $^{1}/_{2}$ sh. te betaelen ex emolumentis sexti anni scabinatus, ut in memorale n° 5to.

Puis, au dos de ce document, ainsi complété, pour plus de facilité, il inscrivit :

Recepisse
vanden heere pastoor van Rumpst
ter saecken van
Eenen grooten nieuwen silveren vergulden
KELCK met de PATENE
aen de kercke van Rumpst
geleent
by Jon[r] Eduardo de Brouckhoven, heer van Novion
ende
Vrē Lambertina Ernestina Garnier syne wettighe huysvrē

Le 31 janvier 1719, mourait à Anvers, dans sa maison de la rue d'Arenberg, Jean-François van Brouckhoven, seigneur de Novion, Vechel, Herp, etc., qui fut échevin d'Anvers. Il était fils du bourgmestre Edouard van Brouckhoven, dont nous venons de parler. Il possédait une grande quantité d'argenterie, comprenant notamment de nombreuses pièces d'orfèvrerie qui servaient à l'usage de la chapelle particulière emménagée dans sa demeure. Par testament, daté du 26 janvier 1719, il légua la plupart de ces pièces précieuses à des églises où à des communautés religieuses. La commune de Rumpst ne fut pas oubliée. Nous trouvons, en effet, parmi les legs, mention des suivants :

Item laete ende maecke aen den kercke tot Rumst mynen tweeden kelck met copere vergulden voet met syn toebehoorten.

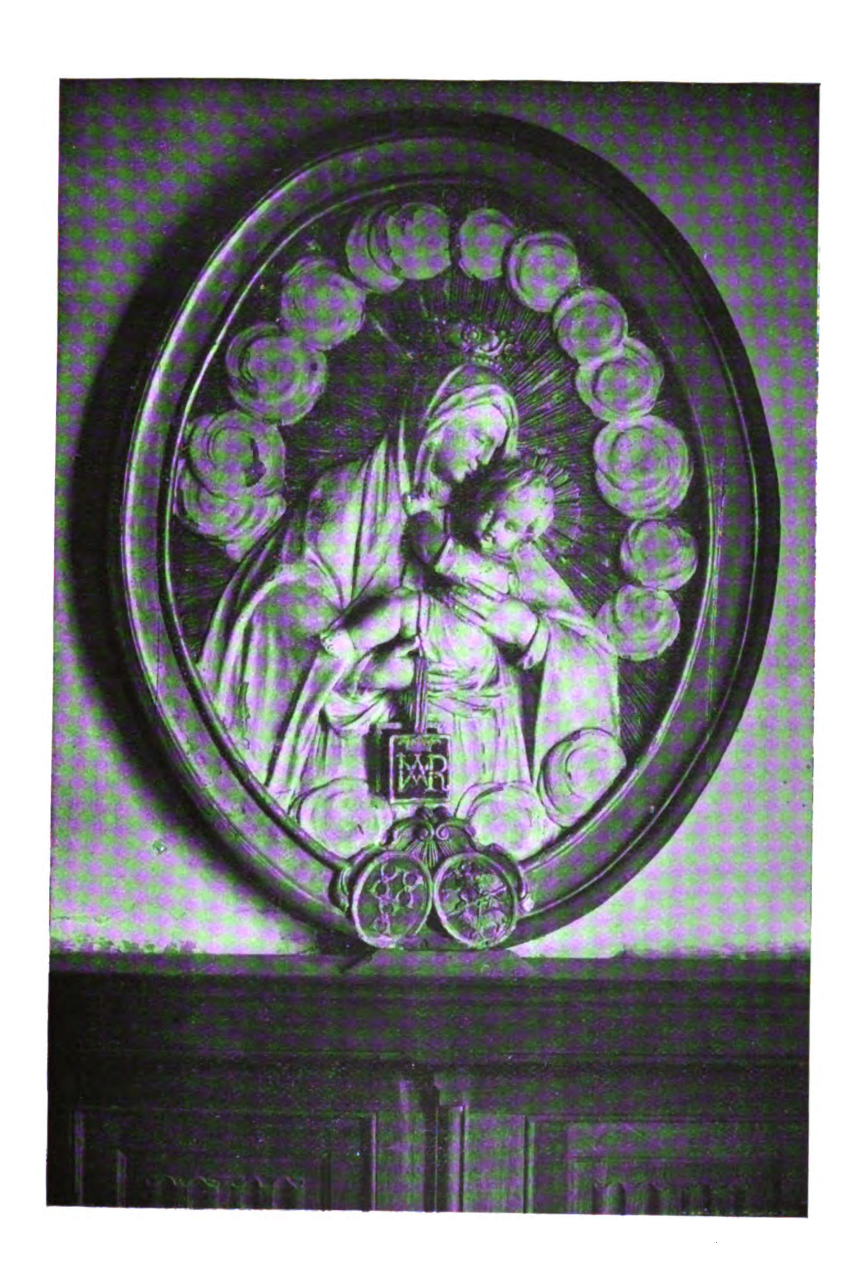
Item laet ende maecke alnoch aen voors. kercke tot Rumst myn cruys met silver beslaegen.

Malheureusement, les documents ne nous fournissent pas de détails plus précis au sujet de ces pièces d'orfèvrerie. Tout au plus, dans l'inventaire dressé après le décès de Jean-François van Brouckhoven, retrouvons nous:

Item nogh eenen silveren vergulden kelck met coperen vergulden voet met patteen.

Dans la sacristie de l'église de Rumpst, est actuellement encore appendu au mur un joli médaillon en bois sculpté d'une très bonne exécution, représentant la Vierge du Scapulaire, dont on trouvera ci-contre la reproduction. La Mère de Dieu est figurée à mi-corps, penchée vers son divin fils qu'elle porte sur le bras. Celui-ci tient entre ses mains un scapulaire, sur lequel est dessiné le monogramme de la Vierge. Des nuages forment une auréole autour du groupe sacré. Dans la partie inférieure de l'encadrement, sont sculptés les blasons accolés de Edouard van Brouckhoven et de sa femme, Lambertine Garnier. Nous ignorons quelle est la provenance de cette pièce. Suivant toutes probabilités, elle servait de couronnement à des stalles ou à des lambris qui ornaient l'ancienne église et qui auront été offerts, soit par Edouard van Brouckhoven, soit par un de ses enfants.

Il est possible aussi que ce médaillon provienne de l'autel même de la Vierge, car, vers le milieu du XVIIe siècle, fut érigée dans l'église de Rumpst une confrérie



du Scapulaire. Des difficultés surgirent même à ce sujet et se prolongèrent pendant plusieurs années. Cette association pieuse avait eu pour promoteurs des religieux récollets, et le curé, craignant sans doute que ceux-ci ne voulussent s'emparer de l'administration religieuse de la confrérie, suscita de nombreuses difficultés. Vers 1653, le drossart de Rumpst avait fait exécuter un tableau représentant la Vierge du Scapulaire, *dominum drossardum de Rumpst jam suis expensis curasse factam picturam divae V. S. Scapularis.* Le curé s'opposa au placement de cette image, sous prétexte que l'église était si abondamment meublée de tableaux et de statues, qu'il n'y avait plus place pour en introduire de nouvelles.

Om de welcke (confrerie) der contrarien te vervoorderen seer slecht syn de redenen van dat de kercke soo luttel geieert is van belden ende schilderyen ende andere voordes by gebrocht met.... wyt redenen... ende dat de kercke nu soo wel verciert is van belden ende schilderyen als sy over menichte jaeren is gheweest.

Récemment encore, diverses statues nouvelles avaient été placées et un nouveau jubé avait été édifié:

Ia dat meer is wie can loichenen van de supplianten oft den rescribent heeft nu onlancx diversche nieue schoone belden in syne kercke beneffens een fray oscale gheprocureert.

L'autel de la Vierge était même parfaitement orné lorsque, de sa propre autorité, le drossart, sans permission du curé, en fit enlever un tableau et l'image de la Mère de Dieu:

Te verwonderen is dat gealegeert wordt dat Onsen Lieven Vrouwen authaer soo bloot ende onghesiert is dat hy byeans geenen authaer gelyck en is; mits dat den voors. drossaert op syne eygene authoriteyt sonder hem rescribent aen te sien, oft te kennen, het beldt van Onse L. Vrouwe met een schilderye niet sonder groote opspraeck van veul van de ghemeynte heeft afgenomen ende voorders aen de voors. authaer heeft onsierlyck gemaeckt.

Cette contestation fut soumise au jugement de l'évêque d'Anvers. Celui-ci s'étant rendu à Rumpst et, ayant sur place examiné la question et entendu les partis en cause, décida, le 21 avril 1653, que la confrérie du Scapulaire serait érigée dans l'église et le tableau, offert par le drossart du village, placé sur l'autel de la Vierge:

Soo ist dat wy visiterende de voors. parochiekercke van Rumpst, ende gehoort hebbende verbalyck de partyen, hebben goet gevonden tordonneren, gelyck wy ordonneren midts desen, dat de schilderye by ons gesien sal worden gestelt op den aultaer van Onse Lieve Vrouwe ende dat het voors. broederscap aldaer sal worden geerigeert (1).

Si nous avons pu fournir ici des indications relatives à quelques dons que la famille van Broeckhoven fit à l'église de Rumpst au XVIIe siècle, il est probable que d'autres objets furent encore offerts, et ont disparu sans

(1) Ces renseignements sont puisés dans les anciennes archives de l'église de Rumpst conservées aujourd'hui à l'archevêché à Malines. Nous en devons la connaissance à l'inépuisable complaisance de M. le chanoine Laenen, l'érudit archiviste de ce riche dépôt.

laisser de trace. Nous n'en voulons pour preuve qu'une lettre que le curé de Rumpst adressait en 1671, à l'occasion de la nouvelle année, à François-Paulin van Brouckhoven, et dans laquelle il énumérait les libéralités faites par sa famille à l'église paroissiale.

Cette missive fut étiquetée par le destinataire comme suit :

Epistola D. Pastoris in Rumpst

In cuius contextu enumerat varia dictae ecclesiae suae donata ad Dei honorem, per eos ex familia de Brouchoven.

Elle est adressée à :

Nobilis admodum viro Domino D. J. Francisco Paulino De Brouckhoven urbis Antverpiensis senatori, Antverpie.

En voici le texte :

†

Nobilissime ac clarissime urbis antverpiensis senator.

Verbo ingenite dignitati ac nobilitati vestre (post optatum felix anni currentis natalitium) indicandum duxi ut qui pro incolumitate clarissimi stemmatis De Brouckhoven multum Deum manibus licet indignis sacrificans deprecatus sum anno per totum pene elapso, pergam tamen et iam iam inchoando at eo me zelus domus Dei adduxit, confisus zelo elemosinarum visceribus vestre nobilitatis ingenito : ut preter cetera quibus unice chorus noster condecoratus refulget, et ultra vicinos resplendet, et permagna Domini liberalitas etiam abivis locorum et vicinarum terrarum passim spargitur, litteras supplices dare presumam : Confisus in Domino, easdem pro solita et exclamanda toto mundo vestra in nos et templum

Dei pronitate executioni mandandas: Cumq. summum Dei concernat honorem, summa dimissione idipsum proponam. Cum ope nobilissimi Doĩ senatoris status ecclẽ nostre bene ceperit, ita ut alienigene oẽs novitate adducti chorum intrantes preclara vestra opera perlustrantes conspiciant altaria tam in festis letitie quam doloris ad minutum usq ornamentis vestris nitidissimis resplendentia sacrarium pernitidum, monimentum ex adverso correspondens preclarissimum, insuper vasa argentea, quibus et nos, et populus sacramentaliter saturatur, et celeste illud manna distribuitur. At cum tandem proferenda est remonstrantia illa stannea, qua unigenitus Dei et Deus ipse populo cultu dulie adorandus proponitur, cum nausea õium, tum ceterorum minuitur, quin imo tollitur vasorum et supellectilium splendor, gloria et decus quod o utinam ut ope nobillissimi Domini decentius fieri posset: O quot piorum gemituum auctor existeret, et quantum populi fervorem ac dovotionem causaret, quorum meritum reconditur non tantum nobilissime vestre familie in futurum sed et in presentis seculi felicitate et prosperitate.

Quare cum (ut presumam) pene conveneritis, et persona velit aliam confici, inscius differentie, rogo quatenus littera mihi scribere dignetur, et si possibile sit per Deum deprecor quatenus in propositionem condescendatis, cum dẽcle nrẽ egrestatem et penuriam noveritis, et quod hodie piissimum illũd Deoq charissimum opus familia vestra misericordiarum ac elemosinarum mater cordi habere incipiat, ut populo omnibus his letitiarum solemnitatibus partim cum laude Di senatoris et clarissime vestre familie, partim cum iubilo angelorum etiam ipsius Dei reverentius cultu divino adorandum ipsum Chrũm exhibere queam.

Quibus suppliciter exhibitis precor felix anni 1671 auspicium oibus in universum de nobili vestra prosapia oriundis.

JHERONYMUS MERTENS,
pastor in Rumesta.

On vient de voir, que dans cette lettre il est question de plusieurs objets offerts par la famille van Brouckhoven, tels, par exemple, des vêtements sacerdotaux et un ostensoir, dont on ne trouve pas trace dans les documents qui ont été conservés jusqu'aujourd'hui.

Toutefois, nous avons encore relevé la mention d'un autre acte de générosité accompli par la famille van Brouckhoven en faveur de la paroisse de Rumpst. En effet, en vertu d'une autorisation émanant de l'évêque d'Anvers, le 21 avril 1653, le curé de Rumpst fut autorisé à accepter un don de soixante-quinze florins que lui fit messire van Brouckhoven pour l'aider à parfaire les frais de construction d'une nouvelle cure. Ce don était fait sous condition que le curé, le dimanche, recommandât le donateur, dans les prières demandées aux fidèles:

Een gifte van vyffentseventich guldens eens gedaen by jon^r van Brouckhoven tot den bouw van het nieuwe pastorael huys van Rumpst met obligatie dat den tegenwoordigen en toecomende pastoors sullen gehouden wesen denselven jon^r en syne nakomelingen te recommandeeren int soendaechs gebeth (1).

Cet acte ne spécifie pas quel est le membre de la famille van Brouckhoven qui fit le don dont il vient d'être question; ce peut être Roger van Brouckhoven, aussi bien que son fils Chrétien.

---

(1) Actes des évêques d'Anvers, Reg. G, fol. 169 V°. Archives de l'archevêché de Malines.

Il nous reste à dire quelques mots au sujet de la pierre tombale de la famille van Brouckhoven, actuellement encastrée, à l'extérieur du mur du transept de l'église, et qui, détériorée par le temps, est devenue en partie indéchiffrable.

Ce monument funéraire est formé d'une pierre de taille de grandes dimensions (2.30 × 1.32), mais est d'une composition fort simple. Il porte, gravé en hauteur, l'inscription suivante :

HIER RUST DEN WEL EDELEN
JONC HEER CHRISTIAEN VAN
BROUCKHOVEN UYT DE FAMILIE
VAN STAKENBORCH SCHEPEN DER
STADT VAN ANTWERPEN ENDE DAER
NAER EERSTEN RAEDT ENDE PINSIO
NARIS DER SELVE STADT DIE WAS
OUDTSTEN SONE WYLEN JONC HEER
ROGIER STERFT DEN 8 OCTOBER
A° 1663 OUDT 64 JAEREN 9 MAENDEN
ENDE
D'EDELE VROUWE DOROTHEA DE
BERTI SYNE HUYSVROUWE DOCHTER
WYLEN JON. THEODOR SECRETARIS
ORDINARIS IN SYNE MA^{TS} SECRETEN
RAEDE EN VAN VROU. AGNES DE
BOISSCHOT.

Cette inscription est surmontée du blason de la famille van Brouckhoven; mais, chose curieuse et sans doute unique, les trois fers de moulin, meublant le blason des van Brouckhoven, et la couronne qui surmonte le casque, sont en fer et ont été appliqués contre la pierre bleue;

de part et d'autre du monument sont placés, en deux rangées, les seize quartiers de Chrétien van Brouckhoven. Les blasons se succèdent comme suit:

D'une part: *Brouckhoven, van Doorne, van Weerdt, van Oe(ver)*, (enlevé), *Certaldo, Muys, De... en...*

D'autre part: *Hoorenbeeck, van Reeck, Wolff, Moons, Boisschot, van Doerne, van Tronck, van den Haeghe.*

Dans la partie inférieure, se trouve un blason oval devenu fruste et ayant sans doute contenu les armes de Dorothée de Berti.

Cette pierre, dans l'ancienne église, recouvrait, dans le pavement du chœur, le caveau funéraire de la famille van Brouckhoven.

Elle fut placée en 1660, comme en témoigne une quittance du curé Augustin Nys, dont voici la teneur:

Quittancie
van eenen blauwen sereksteen
geemployeert voor den
MONDT-STEEN
liggende op den ingauck vanden kelder
onser sepulture inde hooghe choor
tot
RUMPST

Ick ondergescreven kenne ontfangen te hebben van jon^r Francois van Broekhoven oudt schepen der stadt Antwerpen, de somme van ses rens guldens, en dat over den coip van eenen seerck, die den voors. joncker sal verleggen ende daer af maeken den montsteen van kelder van syne familie. Toir etc. desen 29 Juni 1660.

S^a 6 guld.

Augustyn Nys, pastoir van Rumpst.

Sur cette pierre était gravée une inscription que nous ne connaissons plus, car en 1665, François-Paulin van Brouckhoven, chargea Adrien van Rons, tailleur de pierres, habitant rue Hoochstetter, à Anvers, d'effacer cette première inscription et d'égaliser la pierre, ne conservant que le blason des van Brouckhoven et les huit quartiers supérieurs. Puis, après avoir aplani toute la surface, van Rons dut retailler une nouvelle inscription comprenant trois cent soixante douze lettres, et rendre celles-ci plus visibles au moyen de plâtre blanc. Un peu plus tôt, le même tailleur de pierres avait été chargé de sculpter les blasons des huits quartiers de Dorothée de Berti et d'encadrer les armoiries de celle-ci de deux palmes.

Les quittances, signées à cette époque, témoignent de l'exécution de ces divers travaux. Ces pièces sont rédigées comme suit :

Ontfanghen door my onderteeckent vuyt handen van jon^r Francois Paulin van Brouckhoven, oudt schepen deser stadt de somme van sesthien guldens, in voldoeninghe van t' ghene by my is verdient midts het appart te cappen ende inden sarck steen van syne familie liggende inde hooghe choor tot Rumpst in te laeten de acht quartieren van Berti met een billiet ende den naem daer inne gecapt onder ieder quartier midtsgaders voor het cappen van twee riete rontsomme de vrouwe wapen midtsgaeders voor andere cleyne reparatien aen den voors. sercksteen gedaen, waer mede van ditto heere bekenne te syn voldaen van alles tot alles tot op heden den negenthiensten Augusti A° XVI^c ende vyffentsestich.

Dit is het AR handtmerck van Adriaen van Rons, steenhouwer tot Antwerpen.

S^a 16-0 st.

—

Ontfanghen by my ondert: vyt handen joncker Franchois Paulin van Brouckhoven, oudtschepen der stadt van Antwerpen de somme van vierthien guldens eñ acht st. voor verciersel en reparatien door syn ordre gedaen aen sekeren blauwen serckstееn, ligghende op eenen kelder inde hooghe choor tot Rumpst: Inden eersten voor alles te diepen ende effen te cappen neffens de groote wapen van Brouckhoven, eñ de acht bovenste quartieren tot aen de tafel vande inscriptie toe, ontfanghen eenen gl̄. acht sh: Item voor de tafel vanden selven serck-steen effen te cappen ende te bruyneren soo groot en breedt als die is, tsamen met de kandt rondtsomme, ontfanghen twee guldens en thien stuyvers.

Item voor het cappen van 372 letters op den selven serckstееn, alles vervult met witte plaester, a ladvenant van 56 st. het hondert, ontfanghen thien guldens ende thien stuyvers waer mede van den voors. heere bekenne te syn voldaen van alles tot alles tot op heden den 22 Octobris Anno XVI^{c} ende vyffentsestich des toircond' in Antwerpen.

S^{a} 14-8 st.

Dit is het merck AR van Mr Adriaen van Rons steenhouwer woonende inde hoochsetterstraet tot Antp̄en.

Nous venons de voir que le tailleur de pierre van Rons, dùt sculpter sur la pierre tombale deux palmes. Chose curieuse, il les fit servir d'encadrement au blason de Dorothée de Berti, car ordinairement, elles étaient posées aux côtés des armoiries des Brouckhoven, se rejoignant par le bas avec leurs extrémités posées en sautoir. D'autres fois, elles étaient figurées presqu'horizontales au-dessus du blason, rattachées, de part et d'autre, sous le cimier. On les retrouvait encore encadrant le blason de Jean-Baptiste de Bergeyck, sur le cachet dont il scella ses lettres avant d'avoir obtenu le titre comtal.

L'origine de ces palmes est assez extraordinaire.

Christophe Butkens, prélat de l'abbaye Saint-Sauveur, à Anvers, célèbre mais peu véridique généalogiste, auteur des *Trophées du Brabant* et de maints autres ouvrages, avait délaissé plusieurs volumes de notes héraldiques. Dans l'un de ceux-ci, se trouvait la copie d'une pierre tombale qui aurait existé, à cette époque, dans l'église d'Oirschot, localité du Brabant septentrional. Elle commémorait le souvenir d'un chevalier van Brouckhoven, décédé en 1402. François-Paulin van Brouckhoven fit faire, en 1657, une copie authentique de ce document, par le notaire Chr. Hoeff, d'après une première copie prise par le notaire C. De Bie. La reproduction en couleur de la pierre tombale, accompagne ce document. En voici la teneur:

Extract uyt sekeren boeck gebonden in folio in wit horen, gequotert nº 8, alwaer op folio primo geschreven staet:

Le huictiesme registre des preuves généalogiques amassées par Christophre Butkens, prélat de St Sauveur &c Aº 1648.

Op folio 627.

Sepulturen bevonden inde cathedrale kercke van Oirschot int iaer 1610.

Suit sur le document la reproduction de la pierre tombale:

Au centre, suspendus à une branche de chêne, les blasons de van Brouckhoven et de sa femme; plus bas, la croix de Jérusalem accostée de deux palmes, indiquant que le défunt avait deux fois visité la Terre Sainte; aux quatre angles intérieurs, les blasons de Staekenborch, Bruwesen, Veenhuysen, De Bie, et tout autour, l'inscription suivante:

† HIER LEYT BEGRAVEN H. EVERT DIE MEN HEYT VAN BROUCKHOVEN RIDDER, DIE TWEEMAEL IS GEWEEST TEN HEYLIGHE LANDEN, DIE STERFT INT IAER ONS HEEREN M.CCCC. ENDE TWEE DEN XII DACH MART. BIDT VOOR SYN SIEL.

L'attestation suivante authentiquait cette reproduction:

Ghecollationneert de voors. woorden ende wapenen, staende op den gefigureerden serck int voors. boeck, ghelyck sy hier gefigureert staen, met hunne vier quartieren, is in alles alsoo bevonden, 't accorderen. Quod attestor. Was ondert. C. De Bie, nots. pub^us^. A° 1657. Met welck voors. extract authentiek hebbe dese copye naer voorgaende collatie, in alles bevonden te accorderen. Quod attestor.

Chr. Hoeffs, not^arius^ pub^cus^.

Déjà le titre de cette copie aurait dû frapper les intéressés. L'église d'Oirschot y est, en effet, qualifiée de cathédrale, quoiqu'elle ait tout au plus pu prétendre à l'appellation de collégiale. Puis, un examen, même superficiel de la reproduction, aurait immédiatement dû convaincre, que cette pierre tombale, ni dans sa composition, ni dans son dessin, ni dans son texte, ne porte les caractères du style en usage au commencement du XVe siècle.

Il est évident, que les blasons, les accessoires, l'aspect général trahissent clairement l'influence du XVIIe siècle.

François-Paulin van Brouckhoven devait cependant savoir à quoi s'en tenir sur l'authenticité de ce document funéraire, car il s'était adressé à Oirschot, à un certain J. De Leeuw, lui demandant de lui faire rapport sur l'état de

cette pierre tombale. Voici la curieuse réponse qu'il en avait reçue:

Mijn heere

U E. missive is aen Joost de Leeuw mynen schoonvader op den 1^{n} deser besundicht, ende hebbe ick, volghens den inhout des brieffs, vmits de impotentie van mynen schoonvader, alle debvoiren aengeweynt om den sercksteen inden selven vmelt t' ondersuecken inde collegiale kercke tot Oirschot alhier doch en hebbe met den heer Richard de Leeuw, den selven, naer groot voorgaende gedaen ondersoeck, nyet connen vinden, ende hebbe dvuer oyck gesproeck den ouden Stockelmans met meer andere dye welcke daer van egeenne kennisse syn hebbende, Ick vinde alhier inde kercke twee ofte dry verscheyde sercksteen soo out synde, dat de wapenen ende de superscriptien daer van syn vuytgesleepen, ende alsoo den pretensen sercksteen alhyer in dese kercke soude berusten, moet onder de selve begrepen syn, want d'andere noch ten deele leesbaer bevonden werden. Eyndende sal my altyt teekenen

Myn heere U. E. dienstbereyden dienaer
J. van Oeckelt.

Oirschot den 6^{en} April 1655.

Cette réponse était concluante: personne n'avait à Oirschot connaissance de la pierre tombale, renseignée par Butkens, quoique toutes les autres pierres qui se trouvaient dans l'église, eussent été parfaitement conservées.

Et cependant, François-Paulin van Brouckhoven ne voulut pas se rendre à l'évidence. Le 24 avril 1655, il se rendit lui-même à Oirschot et prétendit avoir retrouvé la pierre, mais elle était fruste: blasons et inscription avaient dis-

paru. Il constata cependant, que sur un coin de la pierre, un blason quelconque, autrefois, avait été sculpté. Le résultat de cette enquête était plutôt mince. Il le consigna cependant en ses notes de la manière suivante:

Op den 24 dach Aprilis 1655, hebbe geweest tot Oirschot 4 mylen vande stadt shertogenbossche, eñ inde collegiale kercke aldaer gesien naer sekeren blauwen sercksteen liggende by naer aende laetste pilaer by de choor, recht tegenover den predicstoel, int' incommen der kercke op de slincke syde, volghens tgene den heere sergeant maior Butquens woonachtich tot Nazareth by Lier, my hadde verhaelt. eñ hebbe oock alsoo bevonden: maar de inscriptie, int midden vanden selven serck, ende de 4 quartieren, waer van op ieder hoeck ieder quartier stondt, overmits alles was heel uytgesleten, hebbe daer uyt niet connen speuren, alleenlyck op eenen hoeck vanden selven steen, overmits een stuck dat is afgebroken wat leeger oock was liggende, soo coste noch sien datter een wapen op hadde gestaen.

C'est alors que, ne pouvant retrouver l'original, l'échevin van Brouckhoven, fit faire une copie du document contenu dans le recueil de Butkens. Il l'attesta lui-même en ces termes:

Waerom soo moete den voormelden Hr Butquens bidden my gelieve te gheven het extract vanden selven serecksteen, met de principael wapen eñ de 4 quartieren, by hem inden iaere 1614 ter plaetse uytgetrocken, ende noch tegenwoordich soo hy my seyt op synen boeck vindtbaer met dese inscriptie: hic jacet D. Evert. de Brouckhoven miles, qui obiit A° Dni 14... was tusschen het iaer 1401 en 1413 gestorven welcke copye hy soude connen verificeren met syne

attestatie welck verclaeren ons soo dienstich soude syn als den serck selven.

Nota uxor dicti D. Everardi de Brouckhoven erat. D. Marg. van Uden ut idem mihi retulit.

Il y a lieu de remarquer que l'inscription, ici, ne correspond plus du tout avec celle de la copie; cette dernière avait été traduite et complétée!

Quoiqu'il en soit, et malgré ces multiples caractères dubitatifs ou négatifs, François-Paulin van Brouckhoven se donna la peine de faire graver sur cuivre, la représentation de cette dalle funéraire; il la fit ensuite imprimer et la prodigua sous de multiples formes.

Ce qui n'empêcha pas les deux palmes, double témoignage de voyages en Palestine d'un ancêtre hypothétique, d'être placées, au XVIIe siècle, en guise d'encadrement, sous les blasons des Brouckhoven et d'y figurer jusqu'à leur remplacement par des lambrequins plus décoratifs ou des supports d'une plus haute valeur héraldique.

Chrétien van Brouckhoven, en la mémoire duquel l'inscription funèbre, que nous avons reproduite plus haut, fut inscrite, en 1665, sur la pierre qui fermait le caveau de famille, dans le chœur de l'église de Rumpst, était mort à Anvers, le lundi 8 octobre 1663, à 11 heures du matin; dès le lendemain midi, sa dépouille mortelle était déposée dans le caveau.

Mais déjà, d'autres membres de la famille van Brouckhoven reposaient en ce pieux asile. Le samedi 20 août 1661, y

avait été déposé un jeune enfant: François-Paulin van Brouckhoven, fils aîné du bourgmestre Edouard van Brouckhoven et de Lambertine Garnier. Deux ans plus tard, le jeudi 10 octobre 1663, le caveau reçut encore la dépouille mortelle d'un second enfant d'Edouard van Brouckhoven: Marie Dorothée van Brouckhoven, décédée la veille à Anvers, où elle était née le mercredi 20 décembre 1662.

Voici reproduction des diverses pièces qui se rapportent à ces inhumations:

QUITTANCIE
vanden
Heere Pastoor van Rumpst, van syne ende der kercken rechten
ter saecken vande begraeffenisse
wylen
Jon^r FRANCHOIS PAULIN VAN BROUCKHOVEN, outsten sone
van Jon^r Eduardo de Brouckhoven, daer moeder af is vrouwe
Lambertina Ernestina Garnier, jon^r Oudarts dochter
begraven op Saterdachs s'noenens, den 20 Augusti
Anno 1661 in de hooghe choor vande selve kercke
inden kelder eñ onder den
serck van de familie van
BROUCKHOVEN.

Ontfanghen by my onderschreven, Pastoor der Vryheyt van Rumpst, wegens joncheer Franchois Paulin van Brouckhoven, licentiaet in beyde de rechten, outschepen der stadt van Antwerpen, de somme van twelff guldens, ende sesthien stuyvers eens, in voldoeninghe ende voor soo vele beloopen myne, des ceusters ende der voors kercke rechten over de begraeffenisse van Jon^r Francois Paulin van Brouckhoven, jon^r Eduardts outsen sone, ende neve vanden voors. Heere oudtschepen op den 20^en Augusti lestleden in de hooge

choor vande kercke alhier begraven inden kelder vande selve familie.

Actum in Rumpst desen 14 dach in November A° XVI^c eenen tsestich des toircond etc.

Augustyn Nys pastoir in Rumst.

S^a 12—16 st.

—

Quittancie
vander
KERCKEN RECHTEN

over de begraeffenisse van wylen Jon^r CHRISTIAEN VAN BROUCKHOVEN op maendach 8 octob. A° 1663 het quartier voor den elff uren s' noenens binnen synen huyse tot Antwerpen overleden, ende op Dynsdach snoenens in eenen kelder by syne vorouder inde hooghe choor tot Rumpst, begraven.

Requiescat in Pace
Amen.

—

Item quitt.
vander Kercken Rechten
ter saecken vande begraeffenisse
van
Maria Dorothea van Brouckhoven

dochterken van Jon^r Eduardo de Brouckhoven jon^r Christiaens wylen tweeden sone ende van vre Lambertina Ernestina Garnier syne wettighe huysvrouwe, tvoers. kindeken was geboren op woensdachs 20 Decemb. 1662, tot Antpen, en sterft tot Antpēn op woensdachs 10 octob 1663. Wordt begraven op donderdachs 11 octob. des noenens inde hooghe choor tot Rumpst in eenen kelder by haeren grootvader voornt en vorouders, out thien maenden min 10 daeghen.

†

Wy ondergescreven kennen ontfanghen te hebben van jonckheer Francois Paulin van Brouchoven out schepen der stadt Antwerpen voor kercken rechten: inden eersten voor de begravenis van synen heer vader saligher tweendertich guldens, ende voor de begravenis vant' kinneken van jonckheer Eduardus van Brouchoven tweelf guldens en sesthien stuyvers tsamen vieren veertich guldens sesthien stuyvers. Toir. etc. desen 22 January 1661.

Augustyn Nys pastoir in Rumpst.
Peeter vanden Wygaert, ceuster.

Sa 32—0
12—16 st.

Il y a lieu de remarquer que les corps de Chrétien van Brouckhoven et des autres membres de sa famille, avaient été déposés dans le caveau du chœur de l'église de Rumpst; nous venons de reproduire l'inscription rappelant leur souvenir, qui existe encore et qui scellait l'ouverture de cette tombe.

L'échevin François-Paulin van Brouckhoven, qui avait supporté tous les frais de ces divers travaux, acheta, le 8 mars 1664, au Chapitre de la cathédrale d'Anvers, représenté par son trésorier-adjoint, le chanoine Zeger Goubau, une pierre bleue, qui était encastrée dans le pavement de cette église, devant le jubé du chœur, entre la clôture de ce même chœur et le premier pilier de la nef, donc dans le transept. Il paya cette acquisition vingt-six florins. Puis, quelques mois plus tard, il fit sur cette même dalle, suc-

cessivement graver par le même tailleur de pierres anversois, Adrien van Rons, seize quartiers armoriés, deux grands blasons avec casques, cimiers et couronnes, une inscription commémorative. Cette inscription et ces insignes héraldiques, rappelaient le souvenir des mêmes personnes qui reposaient dans le caveau de Rumpst.

Le doute n'est pas possible, car l'échevin van Brouckhoven a eu soin, sur les documents qui se rapportent à ce monument funéraire, d'inscrire le libellé suivant:

SERCK STEEN ENDE SEPULTURE
VANDE FAMILIE
VAN
BROUCKHOVEN
INDE CATHEDRALE KERCKE VAN ONSE LIEVE VROUWE
TOT
ANTWERPEN
GHELEGHT
TER MEMORIE ENDE GHEDENCKENISSE
VAN
IONr CHRISTIAEN VAN BROUCKHOVEN
ENDE
VROUWE DOROTHEA DE BERTI, SYNE HUYSVROUWE
VOOR
HENNE DESCENDENTEN, NAERCOMMELINGHEN
OFT
ERFFGHENAEMEN.

L'inscription placée dans la cathédrale d'Anvers est connue (1). Si dans son texte, à part une affirmation inexacte

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, I, 145.

concernant l'origine de la famille, elle ne présente pas de différence bien saillante avec celle de Rumpst, toutefois, dans la décoration du blason principal et dans le choix des quartiers, elle accuse des modifications qui suffiront sans doute à expliquer les motifs qui poussèrent à l'acquisition d'un second monument funéraire, rappelant la mémoire de défunts qui ne devaient jamais y reposer.

Dans l'église Saint-Jacques, à Anvers, une troisième inscription fut placée, commémorant encore une fois le souvenir des mêmes personnages. Il est vrai que, cette fois, c'est dans une verrière qu'on la retrouve. Celle-ci meuble une des fenêtres de la chapelle de la Vierge. Au centre, sont peints les blasons des Brouckhoven et Berti, accompagnés des huit quartiers: Brouckhoven, van Weerdt dit van der Stegen, van Hoorenbeeck, Wolff — de Berti, Steyvoirt, Staeckenborch, van den Tronck, et plus bas se lisent ces mots:

PRŒNOBILIS AC GENEROSUS
D^s CHRISTIANUS DE
BROUCKHOVEN ET
NOB. D^a DOROTHEA
DE BERTI P. C.
1663.

Quoiqu'il en soit, François-Paulin van Brouckhoven fit, peu après, placer dans le chœur de l'église de Rumpst,

entre les fenêtres, contre le mur, encore un autre monument funéraire, composé d'un cadre en pierre, surmonté de deux blasons et accosté d'armoiries, constituant les quatre quartiers des défunts. Dans le cadre, en lettres noires sur fond doré, fut tracée une inscription, commémorant le souvenir d'Henri van Brouckhoven, échevin de Bois-le-Duc, et de sa femme Jeanne van Weerdt. Cette inscription était conçue comme suit:

†

IN NOVISSIMA TUBA
IMMUTATIONIS DIEM
HIC EXSPECTAT ANTIQUI
STEMMATIS, NOBILE PAR CONIUGUM
D. HENRICUS DE BROUCKHOVEN
PETRI EX JUDITH DE DOERNE FILIS.
I. V. L. URBIS BUSCODUCENSIS
SAEPIUS SENATOR AC CONSUL
ILLUSTRISS. BRABANTIAE ORDINUM
ASSESSOR, DEINDE REGIORUM
VECTIGALIUM IN DICTA URBE, EIUSQ.
DISTRICTU QUAESTOR GENERALIS,
QUI BURSIS IN ACADEMIA LOVANIENSI
FUNDATIS, ALIISQ AVITAE RELIGIONIS
MONUMENTIS, OBIIT 19 JULII
A° 1604, ÆTATIS 59, MENS 9
ET
Da IOANNA DE WEERDT
DICTA VAN STEGHEN,
MARITUM SECUTA
10 OCTOB. 1605
R. I. P.

Les explications que l'échevin van Brouckhoven consigna sur le document contenant la copie de cette inscription, nous permettent de deviner le motif de son érection. Voici d'abord ces inscriptions:

INSCRIPTIE
van het
EPITAPHIUM

Wylen jon^r Hendrick van Brouckhoven en syne huysvrē mynen vaderlycken oudtgrootvader en oudtgrootmoeder die waeren groot vader eñ groot moeder paterneel van H^r Jehan Bapt de Brouckhoven ridder vant ordre militair van St Jacob baron van Bergeyck ende synen broeder H^r Anthoni Ferdinande de Brouckhoven baron van Putte. borghermr der stadt van Brussel, sons jon^r Geeraets

ende
staet tselve epitaphium in de hooghe choor tot
RUMPST

Tusschen de vensters aen den muer, alles gesneden van steen, met de wapen van hem en syne huysvrē onder eenen helm daer boven, ende vier quartieren te weten van ieders syde twee ende staet tselve epitaphium gecapt met swerte letteren in steen waer van den grondt vergult is,

Ende rusten hender beyder ghebeenten in de selve choor in eenen kelder voor tselve epitaphium, op welcken kelder is liggende eenen serck met de wapenen eñ quartieren van mynen H^r vader wylen jon^r Christiaen van Brouckhoven overleden 8 Octob. A° 1663 ende aldaer begraeven.

Cette épitaphe était déjà placée en 1672, car en cette année, le conseiller Christyn qui avait été chargé, comme nous dirons plus loin, de composer l'histoire de la famille van Brouckhoven, passant par Rumpst, l'avait vue, et

désirait en avoir une reproduction qui pût être insérée dans son ouvrage. Jean-Baptiste van Brouckhoven qui, à cette époque, n'était encore que baron de Bergeyck, s'adressa à cet effet à son cousin, François-Paulin van Brouckhoven. Voici sa lettre:

Monsieur

Monsieur de Brouckhoven chl[r] seig[r] de Vechel
eschevin dela ville d'Anvers &c
aud[t] Anvers.

† Brux[s] 18[me] Juing 1672.

Monsieur mon Cousin,

Comme Monsieur le conseiller du conseil privé Christyn est empesché par une cause toutte extraordinaire, à mettre la dernière main à la genealoghie de nostre famille et qu'il aurat achevé avant l'expiration de la sepmayne prochayne, je vous prie de m'envoyer une copie de la tombe ou sepulture aveeq l'inscription de feu mon grand pere Hery de Brouchoven de la manière qu'elle se trouve à Rumpst, led[t] conseillier ayant passe led[t] village la sepmayne passée l'at admiré, et est de sentiment qu'elle doibt servir d'ornement au livre de lad[te] genealogie, si vous l'aggreez ainsi. Je bayse tres humblement les mains à Madame vō mere ensemble à ma cousine et mon cousin vrē belle sœur et frere et je suis a tous comme à vous en particulier.

Monsieur et cher Cousin

très humble et très aff[é] serviteur
J. B. V. Brouchoven,
B. de Bergeyck.

Au seig[r] de Vechel.

Nous croyons que l'inscription que l'on peut encore lire sur la pierre qui servait autrefois de clôture au caveau, et celle que nous venons de reproduire, étaient les deux

seules qui, à la fin du XVII[e] siècle, furent placées dans le chœur de l'église de Rumpst. Et pourtant, il en exista une troisième, très longue, très pompeuse. Du moins, la copie en a été conservée, et l'échevin van Brouckhoven, en reproduisant son texte, affirme qu'elle fut placée dans le chœur de l'église de Rumpst Si tel avait été le cas, il aurait joint à cette pièce, comme pour les autres monuments funéraires, les quittances d'exécution et des notes explicatives. Nous sommes tenté de croire que cette troisième inscription ne constitue qu'un projet, et que la même intention qui présida à la pose du monument funéraire de la cathédrale d'Anvers, médita de remplacer l'inscription trop modeste du caveau de Rumpst, par une autre, plus en rapport avec certaines prétentions qui s'étaient fait jour vers cette époque.

Voici comment François-Paulin van Brouckhoven présentait la nouvelle inscription :

INSCRIPTIO SEPULCHRALIS
AC
EPITAPHIA
MEMORIAE
DNI CHRISTIANI DE BROUCKHOVEN ROGERII FILII
QUI OBIIT ANTVERPIAE
DIE LUNAE, OCTAVA OCTOBRIS, ANNO 1663 QUADRANTE
ANTE HORAM UNDECIMAM
IN MERIDIE
SEPULTUS IN SUMMO CHORO ECCLESIAE
PARIOCHALIS DE
RUMPST.

—

REQUIESCAT IN PACE
AMEN.

Enfin, voici le texte bilingue de cette nouvelle inscription:

D. O. M.
ET
MEMORIAE
PRAENOBILIS, GENEROSI AC AMPLISSIMI VIRI
D. CHRISTIANI DE BROUCKHOVEN
TOPARCHAE DE VECHEL & ERP
FILII ROGERII, NEPOTIS HENRICI
QUEM PERANTIQUA ET NOBILI FAMILIA DE ROOVER
PER DNOS DE STAKENBORCH
LEGITIME PROGENITUM
SILVADUCIS NASCENTEM MUNDO DEDIT, ANTVERPIA
MUNDO MORIENTEM, COELO NASCITURUM RESTITUIT:
POSTQUAM
EUMDEM PER ANNOS OCTO CONTINUO SCABINUM, DEINDE
SIBI A CONSILIIS ET SYNDICUM PRIMARIUM SUUMQ. INTER
DEPUTATOS BRABANTIAE ORDINES ASSESOREM
HABUISSET.
QUEM
IN ACTIONIBUS SUIS VERA SINCERITAS
IN MORIBUS MODESTA GRAVITAS
ET HIS CUNIUNCTA PROBITAS
FECIT IN SUPEROS PIUM
ERGA PAUPERES PRODIGUM
ERGA OMNES CONSILIO, OPE, AC OPIBUS LIBERALEM
DONEC VIVERE DISIIT
(UTI VIXIT) PIE ET CHRISTIANE
8 OCTOB Aº SALUTIS 1663, AETATIS VERO 61

—

S.S. ANGELI DEI SUSCIPIANT ANIMAM EIUS.

VIRO NOBILI
D. CHRISTIANO DE BROUCKHOVEN, ROGERII FILIO
EX FAMILIA DE STAKENBORCH
PARENTI OPTIMO,
FAMILIAE SUAE, AC BONORUM OMNIUM, PER ANNOS 64:
DUM VIXIT, DELICIO;
8 OCTOBRIS ANNO 1663: CUM OBIIT, DOLORI;
NUNC DESIDERIO
PRO
CHRISTIANO
CHRISTIANIS SACRIS DEO PARENTANT
D. FRANCISCS PAULINUS, ET D. EDUARDUS FILII
UNA CUM MATRE
Da DOROTHEA DE BERTI VIDUA MOESTISSIMA
R. I. P.

—

CY GIST LE NOBLE ESCUYER
CHRISTIAN DE BROUCKHOVEN
SEIGr DE VECHEL, ERP &c
FILZ AISNÉ DE FEU ROGIER, QUI FUST FILZ D'HENRY
DE BROUCKHOVEN, AMBEDEUX ESCUYERS
ISSUS DELA TRES ANCIENNE ET TRES NOBLE FAMILLE
DE
ROOVER
PAR LA BRANCHE DES SEIGNEURS DE
STAKENBORCH
EN PEE-LANDT, QUARTIER DE
BOISLEDUC
IL TRESPASSA EN LA VILLE D'ANVERS LE 8 JOUR D'OCTOB.
EN L'AN 1663, AGÉ DE 64 ANS.

—

PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Les inscriptions que nous venons de reproduire, affirment que Henri van Brouckhoven et sa femme Jeanne van Weerdt, reposaient également dans l'église de Rumpst. Cette affirmation pourrait sembler douteuse, si on veut se rappeler que le premier mourut à Bois-le-Duc, le 19 juillet 1604, et sa femme le 10 octobre 1605, et que tous deux furent enterrés dans cette ville.

Les défunts avaient, en effet, été ensevelis dans un caveau qu'ils avaient fait emménager dans l'église du couvent des Récollets, au pied d'un autel qu'ils avaient enrichi de leurs dons.

Nous possédons encore le contrat, qui intervint en l'année 1600, entre Henri van Brouckhoven et les religieux. En voici la teneur:

† Ick ondergescreven gardiaen van den convente van den minderbroederen bynnen der stadt van den Bossche, bekenne midts desen inden naeme van den selven convente veraccordeert te wesen metten rentmeester Broechoven dat de selve rentmr̄ voir. hem synen kynderen erffgenaemen ende vrienden sall hebben, behouden ende gebruycken seeckeren serckstecn met oyck de begraeffenisse vanden selven liggeñ tegenwoirdelyck tusschen den twee altaren alsmen coompt vuyten pant, welcken steen ende plaetsse wy denselven gelooven te vryen tegens eenen yegelycken, sall oyck deselve rentmr̄ tusschen de selve twee altaren moegen hangen syn epitafie oft taeffereel van synder begraeffenisse oft anderssints tselve te stellen op een vanden drie altaren daer by staende om tselve altare daer mede te vercieren, sall oyck de selve rentmr̄ voir hem ende syn erffgenaemen moegen doen maecken inden hoeck onder die doot aldaer een sidtkasken, ende voir syn huysvrouwe ende kynderen een kasken tegens over den predickstoele, daer voir deselve rentmeester aen Diericken van Muers

onssen geestelycken vadere tons behoeve heeft betaelt de somme van tsestich gulden, oircoñ hebbe ick dese onderteeckent den xviii decembris des jaers XVI^{c}.

Fr. Cornelius Thielmannus
vicarius
Fr. Arnold^{s} Braekenig discret^{s}
F. Jaspar Kersavius discretus.

Cette tombe s'ouvrit en 1604 et 1605, pour recevoir les corps d'Henri van Brouckhoven et de sa femme, mais peu après, en 1629, la ville de Bois-le-Duc tomba au pouvoir des troupes des Etats-Généraux, qui s'empressèrent de proclamer l'abolition du culte catholique. L'église du couvent des Récollets fut démolie, en 1641, par les protestants et, sur son emplacement, des rues furent tracées. Cependant, les restes mortels des défunts avaient, avant cette profanation, pu être retirés de leur caveau; ils furent transportés dans l'église de Rumpst. C'est toutefois ce qu'affirme une note inscrite sur le contrat que nous venons de reproduire; elle est conçue comme suit:

Sercksteen eñ sepulture van Jo^{r} Hendrick van Brouckhoven ex Jo^{e} Joanna van Weert als vãn Stegen syn huysvrouwe myn oũt groot vader eñ grootmoeder liggende in de minderbroeders kercke binnen den Bossche voor den autaer van hun gefondeert met den kelder ende alsnu in den kelder tot Rumpst getransporteert soo de voors. kercke gedemolieert wirdt naer het overghaen der selver Stadt aende Staten van Hollant.

La pierre tombale qui recouvrait le caveau, fut enlevée et déposée au domicile de Roger van Brouckhoven, fils des défunts, à Bois-le-Duc. C'était une pierre bleue, sur

laquelle se remarquait un cartouche carré surmonté des armoiries de la famille van Brouckhoven. Dans les quatre angles, les quartiers des défunts, savoir: van Brouckhoven, van Doerne, van Weerden, van Oever, et dans l'encadrement, entourant la pierre, se lisait l'inscription:

BEGRAEFENIS JO^r HANRICKS VAN BROECHOVEN RAEDT DES STADT ĒN RENTMR GNAĒL DER STAETEN VAN BRABT IN DIT QUART^ier STERFT 19 JULII 1604 ĒN JOUFF. JOANNA VAN WEERT ĀLS VAND̄ STEGE SYNE HUYSVR. STERFT DEN 10 OCTB. 1605.

Ces détails nous ont été conservés, grâce à un certificat notarié de 1656, authentiquant une reproduction dessinée et coloriée de la pierre tombale. Voici comment était libellé ce document:

Gecollationneert de affbeldinghe hier neffens staende met seeckeren sarck gecapt in blauwen steene liggende ten huyse van joncker Rogier van Brouckhoven, woonachtich tot s'Hertogenbossche inde vuchterstraete op de molenbrugghe op de plaetsche aldaer voor desen gelegen hebbende in de kercke vañ P. P. Minderbroeders voor den aultaer van S^to Franciscus ende naer het affbreken der selver kercke gebrocht ter plaetsche voorsñ (alsoo den steenhouwer den selven sarcksteen vuytte voorschreven kercke gebrocht hebbende, ende joncker Guille Absoloons schepene der voorsñ stadt my hebben verclaert) waermede dese affbeldinghe soo in wapenen als inscriptie hebbe bevoñd en t' accorderen by my onderschreven openbaer notaris.

Actum binnen sHertogenbossche den 24 feb. 1656.

Quod attestor

C. Cauwenberghe not^s publ^s

1656.

Quoique les restes mortels des défunts, dont le souvenir était rappelé par la pierre provenant du couvent des Récollets, eussent été transportés à Rumpst, leurs descendants tinrent cependant à replacer cette pierre dans une autre église de leur ville natale. L'échevin François-Paulin van Brouckhoven affirme ce déplacement dans une note ajoutée au certificat du notaire Cauwenberghe.

Nota. Desen serckstecn is tegenwoordich ligghende in de cathedrale kercke van St Jan tot s' HertogenBossche, inden ommeganck, recht achter den hoogen choor oft hooghen aultaer, waer onder in eenen gemetsten kelder, rusten io^r Rogier van Brouckhoven ende juffrouwe Joanna vãn Hoorebeke (mynen groot vaeder ende grootmoeder paternel).

Cette translation eut, en effet, lieu en 1656, lors du décès de Roger van Brouckhoven. Nous en trouvons la preuve dans un acte, daté du 27 février de cette année, qui constate l'achat d'un emplacement dans l'église Saint-Jean, pour y creuser un caveau. Cette pièce s'exprime ainsi :

Den 27 july XVI^c sessenevyftich, bekenne ick ondergeschreven ontfangen te hebben wt handen Mr Thomas van Hynsberch voorde erffgenaemen van Joncker Rogier van Brouckhoven, sessendertich gulden, ende dat voorde gecoste plaets, om eenen kelder te laeten maecken in St Jans kerck, naest de begraevenis van Horenbeeck achter het hooch choor, alewaer de voors jo^r Rogier op den 27 Februarij 1656 in is begraeven.

Willem van Hout.

L'échevin van Brouckhoven, une fois de plus, a intro-

duit cette pièce dans ses dossiers, en lui donnant un titre détaillé :

Quittancie
van Willem van Hout, rentmr vande cathedraele kercke van
St Jan, tot s'Hertogenbossche
over sekere plaetse aldaer gekocht om eenen kelder te maecken (gelyck
oock ten selven tyde is geschiet) voor de begraeffenisse van
Jonck-heer Rogier van Brouckhoven &a
ende van
vrouwe Joanna van Hoorebeke syne huysvrouwe
ende hunne erfgenaemen en
kinderen.

Dès que ce nouveau caveau fut installé, il fallut qu'une nouvelle inscription commémorât, sur la pierre qui le scellait, le souvenir des défunts qui y avaient été déposés. Voici copie de celle qui y fut inscrite :

Hier light begraven den wel edelen heere
Heer Rogier van Brouckhoven sterft den XVI
dach februarii 1656, ende vrouwe Ioanna van
Hoorebeke syne huysvrouwe, sterft den 27 augusti
inden jaere 1652.

Tout près de là, sur une pierre blanche, qui servait de fermeture à l'entrée donnant accès à l'intérieur du caveau, furent encore placés ces mots :

Inganck der rust plaetse van ionck-heer
Rogier van Brouckhoven &c.

Nous avons vu plus haut que, dans l'église du couvent des Récollets, à Bois-le-Duc, le caveau d'Henri van Brouckhoven avait été creusé non loin d'un autel que le défunt avait enrichi de ses dons. Lors du pillage et de la destruction de cette église, cet autel avait disparu, et il y avait lieu de craindre qu'il ne fut irrémédiablement perdu. Il n'en était heureusement rien. Il fut retrouvé, ou du moins les œuvres d'art qui l'ornaient, furent retrouvées en 1659, placées sur l'autel de Saint-François, dans l'église du couvent des religieuses annonciates, à Tirlemont. Le 24 septembre 1659, François-Paulin van Brouckhoven se rendit dans cette ville, avec son cousin Jean-Baptiste van Brouckhoven, seigneur de Bergeyck. Voici le procès-verbal qu'il rédigea de cette visite:

Ita altare hoc vidi sine inscriptione Thenis merc̄ 24 sept̄ 1659 una cum nobili viro D. Joē Bapt̄ de Brouckhoven, equite toparcha de Bergeyck, Steen, etc. in supremo financiarum consilio regiae ma^tis^ consiliario Pr. Bruxellis commorante qui loco epitaphii huis̄ ant habulae deperditae iñ memoriam avi aviaeq. paternae (quemadmodum et mecum tangebant) jussit reponi novum hoc epitaphium de die contracts cum̄ F. F. minoribs. silvaeducis incti, cuis̄ copia huic annexa est.

L'inscription que composa le conseiller Jean-Baptiste de Bergeyck pour être placée sur cet autel, était des plus pompeuses; on en jugera d'après la copie que nous donnons du brouillon que lui-même écrivit:

DEO. OPTIMO. MAXIMO.
NEC NON IN HONOREM BEATI PATRIS FRANCISCI
EIUSQUE ORDINIS IMITATORUM AC MEMORIAM
CARISSIMORUM PARENTUM DOMINI AC MAGISTRI
HENRICI DE BROUCKHOVEN IURIS PERITI:
HUIUSQUE CIVITATIS CONSILIARII ET TRIUM
STATUUM BRABANTIAE THESAURARII
ATQUE DOMICELLAE JOHANNAE DE WEERT
ALIAS VANDER STEGEN TABULAM
HANC EPITAPHII LOCO GENEROSI AC
NOBILES HAEREDES MOESTI POSUERE
ANNO 1607.
MORTUIS BENE PRECARE LECTOR

On remarquera que cette épitaphe, si l'on tient compte de sa date et du lieu de placement qu'elle renseigne, est rédigée de manière à faire supposer qu'elle avait appartenu dès l'origine au monument, et qu'elle avait été transportée avec celui-ci de Bois-le-Duc à Tirlemont.

Quoiqu'il en soit, François-Paulin van Brouckhoven apporta quelques modifications au projet de son cousin, et proposa de faire placer sur l'autel, en l'appliquant sur la predella, une inscription d'un style un peu plus lapidaire. En voici le texte:

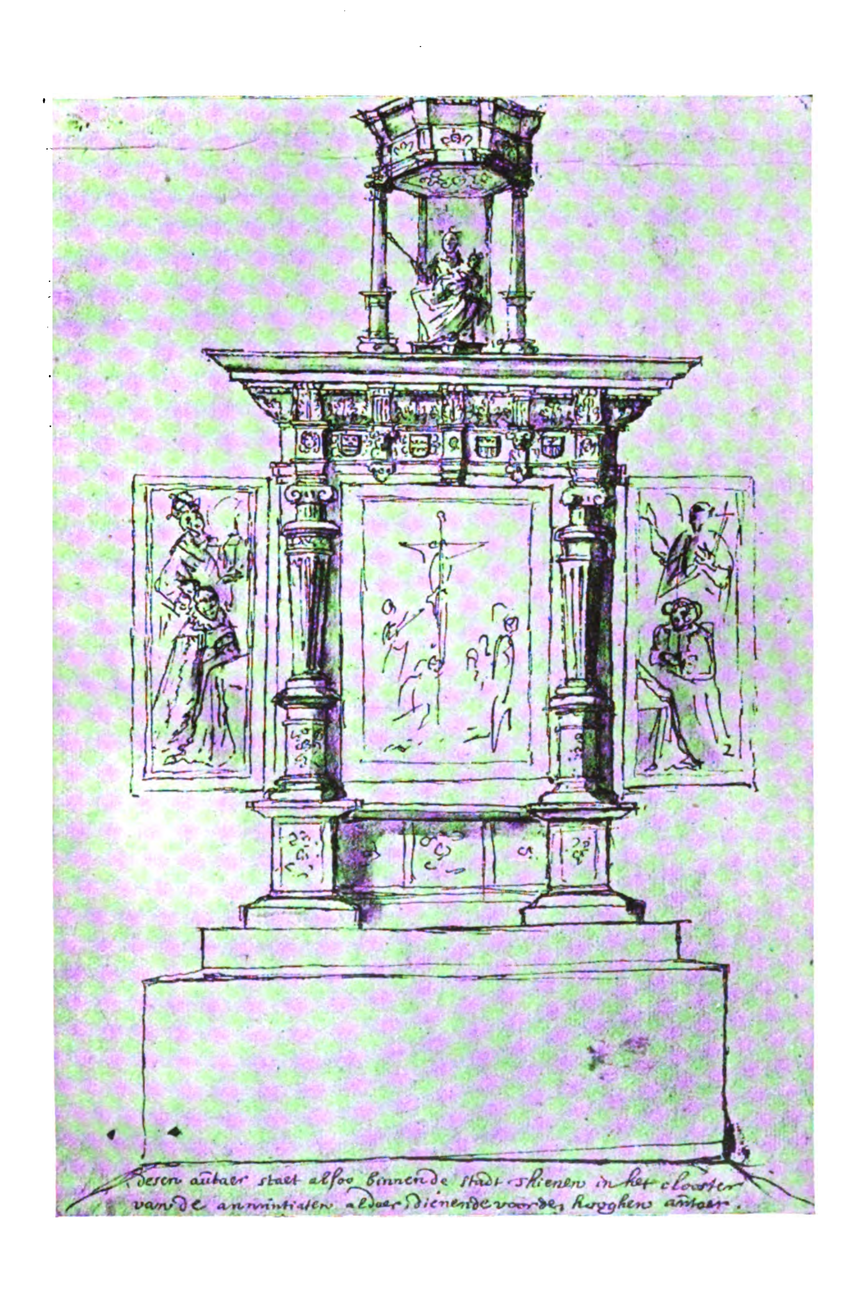
PRAENOBILIS DNUS D. HENRICUS DE BROUCKHOVEN I. V. L. HUIUS URBIS SILVAEDUCENSIS SENATOR, EIDEMQ A CONSILIIS: DEINDE ORDINUM BRABANTIAE CONSILIARIUS, ET IN EODEM DISTRICTU QUAESTOR GENERALIS

ET

Da IOANNA DE WEERDT, DICTA VANDER STEGHEN, CONIVGES:

D. O. M.

IN HONOREM S. FRANCISCI, ET ALIORUM EIUSDEM ORDINIS S. S. ARAM HANC PONI CURARUNT, ANNO 1600, DIE 18 DECEMBRIS.


desen autaer staet alsoo binnende stadt shienen in het clooster
van de annuntiaten aldaer dienende voor den hooghen autaer.

Toutefois, il avait fallu demander au préalable à l'autorité franciscaine, dont relevait le couvent de Tirlemont, l'autorisation de placer l'inscription sur l'autel. Elle fut accordée en temps utile. Voici comment elle fut rédigée:

†

Tabulam epitaphii loco, praedict^s D posuit in altari sub utraq. valva in ligno distincto, a dextris scilicet viri, a sinistris uxoris effigie representata, superius insignib^s cum 4 eius quarteriis altari ornato: nunc a altare hoc translatum et Thenis et in templo annuntiatorum positum, inscriptio in via per translationem aut perdita aut fracta, nostram tamen est altare et nobis liberam de eo dispositionem moniales latentur A° 1652. Ita jussi per P. Joem̃ Gerardi fratrem minorem inquiri Lovanii.

Il nous reste à dire un mot concernant l'autel lui-même, ou plutôt le retable qui le surmonte et qui fut transféré, en 1652, de Bois-le-Duc à Tirlemont. Un dessin fort artistement exécuté et relevé de quelques teintes, nous permet de le décrire. On trouvera ci-contre la reproduction de l'autel, et des volets du retable. Conçu en ce style de la Renaissance, qui fut en honneur dans nos provinces à la fin du XVIe et pendant les premières années du XVIIe siècle, ce retable, en forme de portique, est d'un dessin fort artistique et chargé d'ornements sculptés qui semblent délicatement fouillés. Sur une base, divisée en panneaux, s'élèvent deux pilastres d'ordre ionique, dont le fût canelé est coupé de tores évasés. Ces pilastres soutiennent une corniche, reposant sur cinq modillons ornés de sculptures, entre les bases desquels sont placés quatre blasons. Sur cette

corniche s'élève un dais hexagonal, soutenu par des colonnes, sous lequel est placée une statuette assise de la Vierge. Ce retable sert de cadre à un triptyque. Le panneau central représente le Calvaire. Les volets reproduits dans notre dessin avec beaucoup plus de soin, nous montrent les portraits des défunts, agenouillés devant des prie-Dieu, et portant le riche costume de l'époque; à droite, Henri van Brouckhoven, derrière lequel se tient son patron saint Henri, en costume royal, soutenant de sa main gauche une maquette d'église; à gauche, Jeanne van Weerdt, ayant saint Jean-Baptiste debout à ses côtés.

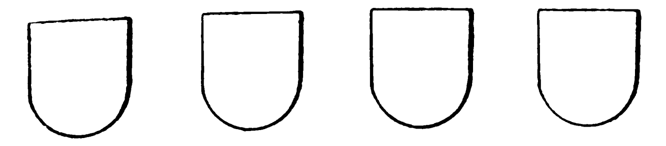
Les blasons, placés dans le couronnement du retable, étaient ceux de van Brouckhoven (ancien), van Doerne, van Weerden et van Oever. Ces blasons étaient coloriés, ce qui fait supposer que le retable tout entier et ses sculptures étaient polychromés.

Ces divers dessins furent envoyés à l'échevin van Brouckhoven, par un certain Wolfgang De Smet. En était-il l'auteur? Nous l'ignorons, quoiqu'il en soit, sa lettre portait pour adresse:

Te bestellen aen Mynheer — Mynheer Paulinus van Brouckhoven inde Kyser straedt tot Antwerpen.

et était conçue comme suit:

Dit zyn de quartiren die op den autaer staen te tienen.



Mynheer. tis my leet dat ic niet eeder uw heb gesonden de



teeckeningen U L my bevolen hadde, achter de wapen van der Straten en ben ic noch niet geracket salder voder naer ver nemen ic sende de wapens van Stynoort gelyck die inden pant van de Satroisen staen soo deen hellist geteeckent is moet hert zyn op dander twee ic sause eeder gesonden hebben maer hadse ver geten met dat myn huysken tot destach af is geweest is daer iet tot myn heerens dienst ic ben bereet.

Wolfgangus de Smet.

Il fut plus au moins encore une fois question de la pierre tombale des van Brouckhoven, dans un différend assez vif qui surgit, en 1709, entre l'écoutête de Rumpst et le curé de cette paroisse. Dans le chœur de l'église, à gauche en entrant, existait un banc dans lequel, pour assister aux offices, prenaient place les femmes des divers fonctionnaires de la seigneurie. Ce banc occupait l'espace compris entre le mur du chœur et le caveau des van Brouckhoven, et il ne nous étonnerait nullement qu'il ait été autrefois placé dans l'église par le drossart Roger van Brouckhoven. Quoiqu'il en soit, le curé le fit alors enlever, et l'écoutête Adrien Herry, protesta vivement contre cette mesure auprès des vicaires-généraux, qui géraient l'évêché d'Anvers, *sede vacante*. Dans sa supplique, il s'exprime ainsi:

Verthoont reverentelyk dheer Adriano Herry schouteth van Rumpst hoe dat van immemorialen tyde inde choor van de kercke van Rumpst voors. altyt heeft gestaen eene sit ende knielbancke aen de lincker hande komende in de selve choor teghens den serck ende

begraefplaetse van d'heere Broeckhoven, ende dat de selve altyt syn gebruyckt geweest door de vrouwen van d'officieren der voors. heerlyckhydt sonder eenighe de minste stoornisse ([1]).

De son côté, le doyen fit une enquête à ce sujet, et dans le rapport qu'il envoya à l'autorité ecclésiastique, il fit remarquer, que par suite de la pose d'un nouveau banc de communion, l'espace libre était devenu si restreint dans le chœur, que pour gagner leurs stalles, les échevins étaient obligés de tourner le dos à l'autel; du reste, le seigneur de Rumpst s'opposait aussi à ce que les stalles enlevées fussent replacées. Voici résumé de l'avis du doyen:

Supplicam concomitantem cum adiunctis attestationibus perlegi; ad quam respondeo quod scamnum istud (de quo questio) inferius e choro amoveri ab maiorem templi nitorem; eo quod per novam mensam pro communicantibus locus chori fuerit diminutus, ita ut scabini ad sedele solitum ingredi non possent nisi terga vertendo altari et Venerabili quodque eque possint illo uti tam ante quam in choro... Indicatum etiam mihi est ex parte domini temporalis, quod nullatenus patietur scamnum istius repositionem ([2]).

Enfin, il nous reste à signaler une dernière libéralité, faite par la famille van Brouckhoven; il est vrai que celle-ci n'intéresse pas directement l'église de Rumpst, mais

(1) Archives de l'archevêché de Malines. Liasse Rumpst.
(2) Archives de l'archevêché de Malines, Liasse Rumpst.

elle eut pour bénéficiaire la table du Saint-Esprit et les pauvres de cette paroisse.

En effet, par leur testament réciproque, passé le 11 septembre 1603, Henri van Brouckhoven et sa femme, Jeanne van Weerdt, avaient légué un muid de froment pour être distribué annuellement aux pauvres. Devenue veuve, Jeanne van Weerdt rédigea à son tour ses volontés dernières, le 29 janvier 1605, et au legs de son défunt époux, ajouta, en lui donnant la même destination, une rente annuelle de trente-six florins. Leur fils Chrétien van Brouckhoven, échevin de Bois-le-Duc, s'acquitta ponctuellement de ces obligations. Après son décès, en 1612, le soin de satisfaire aux volontés dernières de leurs parents, échut à son frère Roger van Brouckhoven.

Dès cette époque, le montant de cette fondation servait annuellement à l'achat de toile pour chemises, de draps pour habillements ou de souliers, qui étaient distribués aux pauvres, à charge, pour ceux-ci, de prier pour l'âme des donateurs.

Afin de régulariser et de donner plus de sécurité à la fondation, Roger van Brouckhoven, d'accord avec sa mère, avait acheté diverses rentes, garanties par les revenus des Etats de Brabant, dans le quartier de Bois-le-Duc. Ces achats se firent par l'entremise du fils aîné de Henri van Brouckhoven, Pierre van Brouckhoven qui, comme son père, remplissait les fonctions de receveur des Etats, à Bois-le-Duc.

A leur tour, Roger van Brouckhoven et sa femme, Jeanne van Hoorenbeeck, tinrent à participer aux libéralités paternelles et portèrent le montant de la fondation de trente-six à soixante florins de rente annuelle. Ils spécifièrent que cette somme devait annuellement être perçue par les marguil-

liers de l'église de Rumpst, formant le bureau de la table du Saint-Esprit de cette paroisse, et distribuée par leurs soins aux pauvres de ce village. Cette distribution devait se faire quatre fois par an, à l'époque des Quatre-Temps, et à cette occasion devait être célébré dans l'église un service anniversaire avec vigiles. En même temps devait être donné, à vingt pauvres, un pain de froment de vingt sous, plus quatre sous en monnaie. Ces pauvres, en échange, devaient assister au service religieux et prier pour le repos de l'âme des donateurs.

Du surplus des revenus annuels, il devait être alloué trente-deux sous au curé ou à l'ecclésiastique qui célèbrerait le service religieux, et vingt sous au clerc. De plus, les marguilliers devaient acheter deux cierges en cire d'une demi-livre, et recevraient trois florins pour conclure cet achat. Il leur serait aussi attribué, à chacun, deux florins par an, pour les dédommager du soin qu'ils prendraient de l'administration de la fondation.

Le curé devait, par contre, le dimanche, à la commémoration des défunts, rappeler les noms de tous les membres de la famille van Brouckhoven, qui auraient été ensevelis dans le caveau, ménagé sous le chœur de l'église de Rumpst.

Roger van Brouckhoven et sa femme stipulaient toutefois, que leur fils aîné, Chrétien van Brouckhoven, ses descendants ou héritiers, quand ils habiteraient dans leur maison de Rumpst, auraient le droit de désigner aux marguilliers les pauvres qui devaient bénéficier des largesses afférentes à la fondation.

Enfin, prenant leurs précautions, pour le cas où des troubles ou des persécutions religieuses modifieraient l'état social alors existant, les fondateurs stipulèrent que, si

cette éventualité se produisait, leurs héritiers auraient le droit de percevoir les revenus de la fondation et de les distribuer, à leur bon plaisir, dans quelque localité restée fidèle au culte catholique romain.

Cet acte fut signé le 23 décembre 1638. Rédigé et transcrit, en un flamand plus ou moins fantaisiste, il est entièrement écrit de la main de Roger van Brouckhoven, signé par lui et par sa femme Jeanne van Hoorenbeeck. Nous reproduisons ici cette pièce, qui fait actuellement partie des archives de l'archevêché de Malines:

Alsoo heer Hendrich van Broecchoven by seeckeren synen testamente met jouffrouwe Johanna van Weert syne huysvrouwe ghemackt den 11en September 1603, hadden gelegateert een erff mudde roggen iaerlix den armen gespynt te worden, dwelck gevolcht is eñ aende kerckmrñ vañ wener plaetsse ten voors gelevert syn de originele constituten brieffnen vant voors. mudde roggen om by hun van de gelders iaerlix ontfangen eñ aeñ aermen met hunne andere spynden vuytgereyckt eñ vuytgedeylt te worden, als blyckt byden tweeden testamente eñ lesten vañ voors. jouffvrouwe Johanna van Weert wedvē synde in dato 27 Januarij 1605, ende dat deselve weder alnoch hadde gelegateert een rente van sessendertich gulden iaerlix omme die selve alle iaer by Jor Christianen van Broecchoven eñ nae syn doot by Jor Rogieren haere soenen, ontfangen ende vuyt gereyckt te worden, thunder discretie eñ conscientie, den meesten behoeffelyksten menschen, in lywat tot hempden oft wullen laken tot cleederen, hosen en scoenen, met laste omme byde persoonen dusdanige aelmissen genietende te bevelen hartelyck voor de sielen van haeren lieven man eñ de haere den almogen Heere te bidden, quaer wandt de rente daertoe by haere erffgenaemen gedestineert eñ genomen was een rente op de Staten van Brabant int quartier vañ Bossche, geconstitueert den

penninck twelffve, ende deselve rente onder meer andere rente, wy erffgenamen is gelost ende gequeten, ende de penningen daer aff by jo[r] Peeter haeren oudtsten soone wesende op dat pas rentmr̄ vañ heeren Staten, waren ontfangen eñ ten deele gebruyckt om te betaelen eenige sculden die tgemeyn sterffhuis sculdich was, gelyck gebleken is by reeckeninge der voors. jo[r] Peeters by hem daer van gedaen, vuytgesceyden een somme van omtrent dry hondert gulden des by jo[r] Rogier voors. waren aengenomen omme ter gelycker nature te beleggen, tegen den penninck sestien, eñ daer toe vuyte gemeynen achtergelaten renten vanden selven sterffhuyse alnoch genomen dry distincte renten op de selve Staten, de eene van acht gulden tien stuyvers staende geregistreert n° 583, de andere van vier gulden vyff stuyvers geregistreert n° 718, de derde van sess gulden geregistreert n° 62, maeckende alsoo tsamen iaerlix achtien gulden vyfftien stuyvers, ende wandt den voors. jo[r] Rogier van Broechoven met jouffvrouwe Iohanna van Horenbeeck syne huysvrouwe willen nyet verminderen den aermen eñ andere behoeffelycke persoonen hun aelmissen, ende op dat soo vele te vieriger byde selve aerme menschen voorde sielen vañ ouders vañ fundateurs mochte worden geboden, eñ vañ selve fundateurs soo wanneer hunne sielen sullen gesceyden syn vuyt hunne sterffelycke lichamen, hebben tselve legaet in plaetsse vañ sessendertich gulden iaerlix, gesterckt eñ gemeerdert ende alsoo gefundeert op tsestich gulden iaerlix, daer voor sy hebben eeuwelich eñ erffelich gegeven gelyck sy geven midts desen die somme van tweenveertich gulden iaerlix, in een meerdere rente van vyfftich gulden die hun competeren op den selven, ontfanck vañ Staten staende geregistreert n° 521 ontfangen te worden iaerlix byde kerckmrñ van Rumpst, ende deselve gedistribueert te worden in maten en voegey naebescreven, te weten dat alle quatertemper weecken dat is viermael siaers, sall gedaen worden een iaergetyde met vigilie van negen lessen eñ comendatie daer toe staende, alle quatertemper

weecken soo wanneer het voors. iaergetyt sall gedaen worden, sal men vuyt deylen aen twyntich aerme persoonen elck een roggen broot van sess stuyvers ende tot elck broot vier stuyvers in gelde, maeckeñ alsoo iaerlix veertich gulden, des soo sullen die selve aermen menschen sculdich syn den dienst te comen hooren ende te bidden voor de sielen des fundateurs eñ hunne ouders.

Item den pastoor oft die gene die den dienst doet sall hebben voor synen dienst van het iaergetyde telcken keer tweendertich stuyvers, compt voort iaer sess gulden acht stuyvers.

Den coster voor synen dienst eñ aerbeyt alle reysen twyntich stuyvers.

De kerckm̃rs sullen leveren aeñ bare alle reysen twee wassche kerssen vañ halff ponden, maeckeñ iaerlix vier pont was, daer voor de kerke sall hebben iaerlix dry gulden twelff stuyvers.

Den kerckm̃r by tyden dienende, sall besorgen het voors. broot, de penningen ontfangen, die distribueren eñ inden dienst tegenwordelyck syn, om de vuytdeylinge te doen, daer voor hy hebben sall alle reysen tien stuyvers compt over het iaer twee gulden.

Insgelycx den pastoor sall setten op het memoriaelboeck van het sondaechs gebet den fundateur, syn huysvrouwe hunder beyder vader ende moeder, midtsgaders hunder beyder kynderen eñ tot alsulcken getalle als in syn begraeffenisse van synen kelder tot Rumpst inden hoogen koor sullen begraven worden.

Begeirende dat hunnen oudsten soon j[r] Cristiaen syne erffgenamen, oft den geneydie sall wonende syn in hun tegenwordich woonhuys tot Rumpst, sall aen kerckm̃r mogen ordonneren telcken keer eñ alsoo alle quatertemperen aen wie vañ aerme menschen de kerckm̃ren de voors. distributie alsoo voors. is sullen doen, wesende oyck wel expresselyck den wille vande fundateuren dat dese voors. poincten, punctuelyck alsoo gevolcht ende onderhouden worden, sonder tselve te veranderen oft yewarts anders toe te diverteren in eenige maniere, ende bygevalle sulcx nyet en wor-

den, alsoo voors. is onderhouden, het ware by interdictie vañ rebellen vande heylige roomsche kercke, oft anderssints dat Godt verhoeden wille, Begeiren ende willen de fundateuren dat nae hun doot haren voors. oudtsten soone oft syn kynderen de renten tot dese fundatie gestelt sullen mogen ontfangen oft soo sy daer inne versuymden oft onnachsem waren, den naest geseten eñ vanden naesten bloede vañ fundateuren, tselve in hunne plaetsse te mogen doen, ende die gebruycken in de naeste catolycke hoffstadt te distribueren in voegen ende conditien voors. waer mede de sielen respective van ghenen de renten voors. ontfangen om alsoo verdeelt eñ vuytgereyckt te worden als voors. is worden belast. Des Toircoñ hebben de fundateuren dese met hunne eygen handen onderteeckent desen xxiii^{n} December XVI^{c} achtendertich.

R. de Broechoven. Iohanna van Horenbeeck.

La famille van Brouckhoven, la chose est connue, est originaire de Bois-le-Duc, où ses membres habitèrent jusqu'au milieu du XVIIe siècle. On se demandera peut-être comment ils choisirent une localité des bords du Rupel, si éloignée de leur centre d'habitation, pour y établir leur lieu de sépulture. Ce choix n'est dicté que par la proximité de quelques biens dont ils devinrent propriétaires. De plus, Roger van Brouckhoven exerça à Rumpst les fonctions de drossart et de receveur. Nous ne sommes pas parvenu à nous rendre compte des circonstances, à la suite desquelles ces charges lui furent dévolues. Car, à cette époque, les van Brouckhoven habitaient tous Bois-le-Duc et avaient leurs intérêts dans le voisinage de cette ville. Il paraît assez inexplicable, de voir un membre

de cette famille exercer dans des parages assez lontains et sans liens directs avec son lieu d'origine, des fonctions quelque peu secondaires. En effet le drossart, qui n'avait sous lui que les autorités scabinales, soit le mayeur ou bourgmestre et les échevins, était d'autre part, sous les ordres de l'écoutête, et surtout sous ceux du seigneur de Rumpst, car il est à remarquer qu'à aucun moment les van Brouckhoven ne possédèrent à Rumpst aucun bien seigneurial, et que la seigneurie elle-même appartint sans discontinuer à d'autres familles.

Roger van Brouckhoven succéda, comme drossart, à Théodore Hoeffnagel, qui testa le 4 septembre 1625 et mourut peu après. Il approchait donc de la cinquantaine quand il fut investi de ces fonctions, qu'il ne garda pas longtemps, car en 1638, passant un acte à Bois-le-Duc, il est déjà qualifié d'ancien drossart de Rumpst.

Quant aux biens eux-mêmes, ils avaient été achetés par Roger van Brouckhoven et dépendaient, en partie de la cour censale de Rumpst; d'autre part, ils comprenaient certaines propriétés ressortissant de l'église et du seigneur de Rumpst, auxquels ils devaient payer redevance.

Nous avons vu, plus haut, que parmi ces biens se trouvait une maison d'habitation, située à Rumpst. Ils comprenaient également des champs qui s'étendaient près de la rivière, non loin du moulin, en un endroit appelé *Sinte-Peeters Steenackers.* Nous trouvons, en effet, dans l'inventaire des biens de l'église de Rumpst, parmi les

revenus de la chapellenie de Saint-Pierre, mention d'une propriété sise en cet endroit:

Item heeft dese cappelrye twee stucken landts groot omtrent twee bunderen geheeten Ste Peeters Steenackers gelegen binnen vryheyt, west sheeren stroom, zuyden joncker Rogier van Broechoven, over wylen heer Anthoenis van Berchem, &c (1).

Quoiqu'il en soit, par leur testament, passé à Rumpst le 17 décembre 1640, par devant le notaire J. van Brussele, Roger van Brouckhoven et sa femme Jeanne van Hoorenbeeck avaient décrété que tous leurs biens de Rumpst, joints à d'autres propriétés, constitueraient à l'avenir un fidei-commis inaliénable, devant à perpétuité être conservé dans leur descendance, sans pouvoir être vendu, morcelé ou même hypothéqué. Voici comment s'exprime à ce sujet ce testament:

Voorts is desen onsen vyttersten wille, dat alle onse achtergelaten goederen, soo tot Rumpst, als op andere plaetsen gelegen, hoedanich die syn oft soude mogen genoempt worden, erffelyck allodiaele, chyns ende leengoederen, sullen syn ende blyven subiect fideicommis, die selve daer voor expresselyck maeckende, om ten eeuwigen daghe in onsen geslachte te blyffven, ommers soo lange als het vyttersten van eenich fideicommis can in recht voor eenighe manieren verstaen worden te blyven ende gestaen, sonder dat de selve onse kinderen oft hunne erffgenaemen in geender manieren sullen mogen die belasten, beswaeren oft veralieneren, ende dat vyt crachte van onse voors. octroy ende van desen testamente.

(1) Archives archiépiscopales, Malines. *Fructus, personatus, pastoratus omniumq beneficiorum ecclēie parochialis D. Petri oppidi de Rumesta. 1626.*

Peu de temps après, Roger van Brouckhoven et sa femme Jeanne van Hoorenbeeck, par un acte de donation entre vifs, passé à Anvers le 12 mars 1643, devant les échevins, cédèrent à leur fils aîné, Chrétien van Brouckhoven, tous leurs biens de Rumpst :

Alle hunne goederen gelegen binnen den dorp van Rumpst, door hun by koope verkregen, wesende gedeeltelyck leenroerig onder het leenhof van Rumpst, en ten deele chynsroerig aen den heere ende de kercke aldaer.

Toutefois, les donateurs se réservaient, leur vie durant, les revenus de ces biens, tout en stipulant que toutes les charges ou redevances incomberaient à leur fils. Ils renouvelaient à cette occasion, et ce de manière formelle, l'obligation de conserver à ces biens la forme et les conditions d'un fidei-commis. A la mort de Chrétien van Brouckhoven, ils passèrent à son fils Edouard van Brouckhoven, dit de Berti. Celui-ci, à son tour, eut onze enfants, dont aucun n'eut de descendance. Les derniers survivants de ceux-ci furent Jean-François van Brouckhoven, échevin d'Anvers, qui mourut le 31 janvier 1719, délaissant une sœur, Hélène-Marie van Brouckhoven, qui épousa en premières noces Georges Landman, seigneur de Notax et en secondes noces, Jean-Alexandre Guyot, échevin d'Anvers. Celui-ci, devenu veuf, se remaria à son tour avec Catherine van Laer. C'est à des étrangers que passèrent tous les biens de cette branche de la famille van Brouckhoven, et ses membres n'ayant aucun intérêt à conserver intact le fidei-commis, créé par Roger van Brouckhoven, tentèrent d'aliéner les biens de Rumpst. Mais auparavant, ils voulurent savoir si en droit, il leur était loisible de rompre

le contrat de 1643. Dans ce but, ils firent rédiger une consultation juridique, examinant si ce fidei-commis était encore valable à la suite de la disparition d'héritiers directs et, dans l'affirmative, si les femmes pouvaient en bénéficier. Ils ajoutaient que les biens situés à Rumpst devaient être régis par les us et coutumes d'Uccle et que ceux-ci acceptaient la division et la transmission, ce qui autoriserait, en portant atteinte aux conditions constitutives du fidei-commis, l'émiettement de son fonds et finalement sa complète disparition.

Descendance directe des membres de la famille van Brouckhoven dont il est question dans cette notice.

Gilles van Brouckhoven

Pierre van Brouckhoven † 6 mai 1570
Judith van Doorne † 13 sept. 1593

Henri van Brouckhoven
échevin de Bois-le-Duc † 19 juillet 1604
Jeanne van Weert dite van der Steghen † 10 Oct. 1605.

Pierre van Brouckhoven
s^r d'Arendonck † 1616
receveur de Bois-le-Duc
(descendance directe éteinte)

Chrétien van Brouckhoven
échevin de Bois-le-Duc
† 27 avril 1612
(descendance directe éteinte)

Roger van Brouckhoven
drossart de Rumpst
† 16 févr. 1656
Jeanne van Hoorenbeeck
† 27 août 1652

Chrétien van Brouckhoven
échevin d'Anvers † 8 oct. 1663
Dorothée de Berti † 18 janv. 1686

François-Paulin van Brouckhoven
échevin d'Anvers
(sans descendance)

Edouard van Brouckhoven
dit de Berti, bourgm. d'Anvers
1) Lambertine Garnier
2) Marie van den Berghe

Jean-François van
Brouckhoven, échev. d'Anvers
† 31 janv. 1719
(sans descendance)

Hélène-Marie van Brouckhoven
1) Georges Landman, s^r de Notax
2) Jean Alexandre Guyot

Gérard van Brouckhoven
s^r de Bergeyck † 7 févr. 1638
Catherine Maes
† 2 Nov. 1660

Jean-Baptiste de Brouchoven
comte de Bergeyck
Hélène Fourment
(descendance actuellement existante)

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de fournir quelques indications, dont la plupart seront inédites, au sujet des divers membres de la famille van Brouckhoven, dont il a été question dans notre notice, et que nous avons rangés dans le tableau ci-joint. Ce crayon généalogique ne constitue qu'un simple résumé; nous n'y avons fait figurer aucun des autres membres, fort nombreux pourtant, de la famille, ne voulant pas ici dresser une généalogie complète, mais simplement démontrer la parenté existante entre les divers personnages qui firent des dons à l'église de Rumpst.

La famille van Brouckhoven ou van Broeckhoven est fort ancienne; elle semble originaire du village de Saint-Oedenrode, dans le Brabant septentrional, où on constate son existence au xiv[e] siècle. Au siècle suivant, elle se fixa à Bois-le-Duc et ses membres ne tardèrent pas à remplir diverses fonctions au sein du magistrat de cette ville. Ce n'est qu'au xvii[e] siècle, que le premier membre de cette famille vint habiter Anvers.

Quant à son origine, qu'on voudrait aujourd'hui trouver dans une descendance de la maison de De Roover, par les Stackenborch, elle est purement imaginaire. Jamais il n'en fut question ni dans les papiers de famille, ni dans les documents officiels avant le xvii[e] siècle. La paternité de cette fiction appartient incontestablement à l'échevin François-Paulin van Brouckhoven et à son cousin le comte de Bergeyck, aidés dans cette tâche par plusieurs généalogistes ou rois d'armes. L'origine de cette famille patricienne est assez belle, pour qu'il ne faille pas la ternir par l'adjonction de fables sans aucun fondement. On trouvera sur ce point de fort intéressantes indications dans le travail fort documenté que M. A. De Roever Nzn, a consacré à

la résolution de ce problème généalogique, et dans l'histoire de la seigneurie de Bergeyck, par MM. Panken et van Sasse (1).

Les membres de la famille van Brouckhoven qui remplirent des fonctions scabinales à Bois-le-Duc, portaient pour armoiries, leurs sceaux le prouvent: d'azur à trois fers de moulin d'or, posés 2 et 1, chargé en cœur d'un huchet du même. Plus tard, ils prirent pour blason: fascé d'azur et d'or de quatre pièces au chef d'azur chargé de trois anilles d'or, posées 2 et 1.

Toutefois, ce chef semble être une incorrection de dessin, le diplôme d'anoblissement, de 1607, de cette famille, stipulant un coupé. Voici comment est décrit dans cette pièce le blason qui lui fut reconnu: « Un escu d'azur à trois » fers de moulins d'or posez 2 & 1: couppé fascé de même & » d'azur de quatre pièces: icelly escu surmonté d'un heaume » d'argent grillé, lizeré & couronné d'or, hachemens aux » émaux de l'escu: cimier, trois banderolles de pourpre » les lances de sable ferrées d'or, les quisples d'argent, » celle du milieu plus relevée que les deux autres, entre » un vol à dextre d'azur couppé d'or, & à sénestre au con- » traire, d'or couppé d'azur. »

Le diplôme confirmatif de 1620, s'exprime à peu près dans les mêmes termes: « Coupé au premier d'azur, à trois

(1) *De familie van Broeckhoven*, dans le *Noordbrabantsche almanak voor het jaar 1891*, p. 479. — Panken en van Sasse van Ysselt. *Beschrijving van Bergeik*, p. 33.

„ fers de moulin d'or, posés 2 & 1; au second fascé d'or „ et d'azur de quatre pièces. L'écu timbré d'un casque „ d'argent, grillé, liseré et couronné d'or; assorti de ses „ lambrequins d'or et d'azur, & au-dessus en cimier, trois „ bannières de pourpre à bâtons de sable ferrés d'or, les „ cordons houpés d'argent; mal ordonnées, accotées de deux „ demi-vols, l'un à droite coupé d'azur et d'or, & l'autre „ à gauche d'or & d'azur. »

Enfin, à une époque plus moderne, cette famille adopta définitivement le blason qu'elle porte encore aujourd'hui et qui est: d'azur à trois fers de moulin d'or, posés 2 et 1.

Pierre van Brouckhoven mourut à Bois-le-Duc, le 6 mai 1570, ayant été marié avec Judith van Doorne, fille de Roger van Doorne, qui décéda le 13 septembre 1593. Il fut enterré dans l'église des Récollets, sous le jubé, dans le caveau de la famille de sa femme.

Il eut entre autres enfants: un fils, *Henri van Brouckhoven*, qui naquit en 1545. Celui-ci remplit les fonctions d'échevin de Bois-le-Duc pendant les années 1571, 1572, 1573, 1581, 1585, 1587 et 1602; de plus, il fut investi de la charge de receveur des Etats de Brabant pour le quartier de Bois-le-Duc. Il épousa Jeanne van Weert, dite van der Stegen, fille de Chrétien van Weert. Il mourut le 19 juillet 1604. Son fils, Roger van Brouckhoven, renseigne ce décès dans son livre de raison en ces termes:

Mr Hendrick van Broechoven mynen vadere oudt 59 iaeren Baemisse lestleden, is overleden op eenen maendach t'savonts ten thyen uren,

wesende den 19en Julii des iaers XVIc vier, wiens siele moet rusten in vrede.

Jeanne van Weert lui survécut jusqu'au 10 octobre 1605. Elle fut enterrée dans le couvent des Cordeliers de Bois-le-Duc, tandis que son mari avait été inhumé dans l'église des Récollets. Nous avons plus haut parlé de sa pierre tombale qui, enlevée de sa place primitive, après avoir pendant quelque temps reposé dans la maison de Roger van Brouckhoven, fut finalement placée dans le déambulatoire du chœur de l'église Saint-Jean. Cette pierre portait pour inscription:

BEGRAEFNIS IOr HANRICKS VAN BROECHOVEN RAEDT DES STADT EN RENTMR GNAEL DER STAETEN VAN BRABT IN DIT QUARTier STERFT 19 JULI 1601 EN JOUFF. JOANNA VAN WEERT ALS VAND. STEGE SIJNE HUYSVR. STERFT DEN 10 OCTB. 1605.

Toutefois, nous croyons pouvoir affirmer que cette pierre avait subi des transformations voulues. Nous l'avons dit, nous en possédons une reproduction fidèle, faite en 1656, quand elle reposait encore au domicile de Roger van Brouckhoven. Ce document devait servir à établir les quartiers requis pour l'admission de Jean-Baptiste van Brouckhoven, seigneur de Bergeyck, dans l'ordre militaire de Saint-Jacques. Or, dans son ordonnance générale, dans sa partie ornementale, dans le tracé même de son inscription, elle ne dénote en rien le caractère des premières années du XVIIe siècle; elle trahit évidemment une époque bien plus récente. De plus, les blasons qui sont taillés dans la pierre, portent des attributs: cimier, couronne, etc., dont les membres de la famille van Brouck-

hoven se servirent seulement après leur anoblissement, et qu'on ne retrouve sur aucun des sceaux dont ils usèrent à Bois-le-Duc jusqu'à l'époque du décès d'Henri van Brouckhoven, en 1604. La preuve est évidente: la pierre sépulcrale d'Henri van Brouckhoven éprouva le sort de celles de Rumpst. Elle fut retaillée, modifiée et amplifiée vers l'époque où copie authentique en fut dessinée, après son enlèvement de l'église des Récollets, et avant son placement dans l'église Saint-Jean à Bois-le-Duc.

Du reste, ce ne fut pas la seule manifestation de ce système, dont nous ayions gardé la preuve. A la même époque, on fit, en souvenir d'Henri van Brouckhoven, approprier de fort jolies gravures, exécutées d'un burin très expert et représentant saint Henri, son patron. On en trouvera ci-contre une reproduction. Dans le bas fut placée l'inscription suivante:

Praenobili ac generoso viro, D^o Henrico de Brouckhoven, civitatis Busco Ducensis, quondam ex scabino consuli modo in ea urbe eiusque districtu, regiorum vectigalium pro ordinibus Brabantiae quastori generali. D. D. Anno 1591.

Dans les angles supérieurs de cette image, on fit graver en double reproduction le blason des Brouckhoven, lui donnant sa forme la plus moderne, et datant ainsi en quelque sorte cette estampe, postérieure d'un demi-siècle à la mort du personnage qu'elle était destinée à commémorer.


S. HENRICVS
colitur
15 Iulii.
Prænobili ac Generoso Viro,
D.^{no} HENRICO DE BROUCKHOVEN, Civitatis Buscoz
Ducensis quondam ex Scabino Consuli modo in eâ
Urbe eiusqs Districtu, Regiorum Vectigalium pro Ordi-
nibus Brabantiæ Quæstori Generali. DD. Anno 1591.

Henri van Brouckhoven et Jeanne van Weert eurent dix enfants. Nous ne nous occuperons que de ceux qui sont intervenus dans les actes relatifs aux dons faits à l'église de Rumpst.

Pierre van Brouckhoven, leur fils aîné, naquit à Bois-le-Duc le 11 avril 1573. Voici comment Henri van Brouckhoven renseigna cet événement dans son livre de famille:

Item den xi[en] aprilis Sabbati A° 73 naer Paesschen tsavonts omtrent 9 uren is myn huysvr. ontbonden van eenen jongen soone kersten gedaen aen cruysbroederen, genoempt Peter nae saliger mynen vadere. Den peteren was Peter die Corte myn swagere eñ gaff 1 angelot van 12 schellingen, 1 phls gl van 30 st., 1 ouden Ry. dael van 30 st. & een teston van vi rx, f. soma tsamen 7 gl. 2 st. eñ gestegen met die Raes van boemel was petgen en gaft eenen dobbelen ducaet weert v gl. x st eñ noch 1 silveren phls — daeld, facit 7 gl. 5 st. 2 on.

Somma worden peteren mynen soone tsamen gegeven.
14—7—2 on.

Au point de vue du folklore, au point de vue numismatique même, ces notes du livre de raison d'Henri van Brouckhoven, sont des plus curieuses. Elles permettent d'étudier facilement la coutume si caractéristique qui voulait que, lors des baptêmes, les parrains et marraines fissent à leurs filleuls des cadeaux en quelque sorte tarifés; elles facilitent en même temps le moyen d'établir la valeur de ces dons, et même de noter la nature et les particularités de la frappe des pièces de monnaie d'une grande diversité qui en constituaient la plus importante partie.

Il ne faut pourtant pas croire que le nouveau-né bénéficiait de ces largesses, qui auraient pu constituer le pre-

mier apport d'un capital futur. Tout au contraire, c'était le père qui confisquait ces sommes à son profit, et les utilisait au mieux de ses désirs ou de ses besoins.

Nous en avons ici encore une preuve péremptoire. Après chaque naissance, Henri van Brouckhoven nota soigneusement l'usage qu'il fit des sommes offertes à ses enfants nouveaux-nés. Lors de la naissance de sa fille aînée, il s'était acheté un gobelet d'argent. Les sommes provenant des cadeaux faits à Pierre van Brouckhoven, furent employées à un usage plus pratique. Nous lisons, en effet, dans le livre de raison:

D'voer alhier gestelt myn gouden signet oft rinck weseñ in gout omtrent 15 gl. 4 st. van den steen te snyen t'Antwerpen betaelt iii 1/2 gl. Item Erasmus die goutsmit van setten 4 gl. maect tsamen 22 gl. 14 st.

La somme reçue servit donc à acheter à Anvers, chez un orfèvre qui s'appelait Erasme van Hovelingen, une bague en or dont le châton gravé fut utilisé comme sceau. Du reste, les comptes d'Henri van Brouckhoven, insérés également dans notre volume, vont encore plus exactement nous fixer à ce sujet. Après l'achat d'un chapeau de soie, nous trouvons consigné:

Item voer den steen metten snyen van myn signet betaelt tot Antwerpen op ten 9 july 73 p. Erasmus van Hovelingen iii gl. 10 st.

Item vañ tselven in mynen rinck te setten betaelt denselven Erasmus op ten 5 mert 73	4 gl.
Item in gout d toe omtrent	15 gl 4 st.
somma cost tsamen	22 gl. 14 st.

Ces mêmes comptes nous apprennent encore une particularité curieuse au point de vue artistique, c'est que Henri van Brouckhoven fit à la même époque peindre son portrait et celui et sa femme, par un artiste qui avait nom Léonard Neyts. Les comptes mentionnent en effet:

Item voir die schildere van my en myn huysvr. betaelt Mr Lenaert Neyts met x st. voir den knecht tsamen	11 gl.	12 st.
Item voir de houtwerck	4 —	0 —
Item van te stofferen	3 —	
costen alsoe tsamen	18 —	12 —

Pierre van Brouckhoven remplit les fonctions d'échevin de Bois-le-Duc en 1598; il fut également nommé receveur des domaines pour les États de Brabant. Il épousa Lucie de Hohenstein, qui lui apporta en dot la seigneurie d'Arendonck. Sa descendance directe est aujourd'hui éteinte. Luimême mourut en 1616 et fut enterré dans l'église des Cordeliers, à Bois-le-Duc.

Par diplôme donné au château royal de Prague, le 10 février 1607, et signé par l'empereur Rodolphe II, Pierre van Brouckhoven, ainsi que ses frères Chrétien, Roger, Gérard, Gilles, Jean, en même temps que ses sœurs Sophie et Mathilde, furent anoblis « avec tous leurs enfans héritiers et postérité et leurs descendants légitimes des deux sexes à l'infini pour tout le Sacré Empire Romain. »

Toutefois, cet acte ne put probablement pas obtenir son entière application dans nos provinces, car quelques années plus tard, ces mêmes bénéficiaires obtinrent de nouvelles

lettres d'anoblissement, octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, et datées de Bruxelles, le 13 février 1620.

Le second fils d'Henri van Brouckhoven et de Jeanne de Weert, que nous avons rencontré dans les actes, se rapportant à Rumpst, est *Chrétien van Brouckhoven.* Le livre de raison de son père va, encore une fois, nous procurer quelques renseignements au sujet de sa naissance. Nous y lisons en effet:

Item op sondach den 24 april 75 naer Paesschen smorgens te x uren is myn huysvr. ontbonden van eenen soenen, eersten gedaen te croysbroederen genoempt Christiaen naer mynder huysvr. vadere. Het worden geheven by Servaeste van Doirne weseñ den voirsoen van Lysbet van Arkelen inden namen van Lambert van Arcelen die dyen tyt absent was, hy gieff 1 croonen van 46 st., 1 Reael van 14 st. Lysbet van Broeckhoven Rogiers eersten huysvrouwe was het petgen en gaft een silvere copken wegende 6 oncen en 41 engelsen . . . copken 36 st. facit 10 gl. 10 st.
Summa testamen 13 — 0 —.

Cette somme ne resta pas longtemps improductive. L'heureux père se hâta de l'employer à l'achat d'une demi-douzaine de cuillers en argent:

D voirens alhyer gestelt een halff dosyn silveren lepels de w̄. costen donce gerekent voir 44 st. gecokt in Decembri 79, tsamen behalven het fuatsoen dwelc my worden gesconcken 17 gl. 2 st.

Chrétien van Brouckhoven fut échevin de Bois-le-Duc en 1607, puis conseiller pensionnaire de la même ville. Il mourut à Bruxelles, le 27 avril 1612. Il avait épousé Anne van Assche, et sa descendance se perdit dans la famille Boschman ou Silvius, de Louvain.

Du troisième fils de Henri van Brouckhoven, Roger, nous parlerons plus bas, nous occupant d'abord du quatrième, *Gérard van Brouckhoven*, né à Bois-le-Duc, le 24 janvier 1580.

Nous rapportant encore une fois au livre de raison de son père, nous y lisons:

Item sondaechs den 24 januarii 80 is myn huysvrouwe ontbonden van eenen soonen smorgens tusschen 10 en XI uren, is genoempt Geraert naer saliger Geertgen Peters die Corte huysvrouwe hadde twee peteren en een petgen te weten mr Govaert Loeff die welcke geeft ii franse croonen tstuck van 56 st. eenen gouwen out Ry. daeld van 46 st. en een phls guld van 36 st. maeck tsamen 9 — 14 st. den tweeden peteren was Jan van Wiergen myn swaeger die gaffe 1 rosen nobel van 7 gul. 10 st. en 1 silveren r. gl. van 30 st. en noch ix gl ende een petgen die weduwe van wylen Marte Gertss Sheeren die gaffe 1 gouwen leeuwe doeñ 3 gl. 10 st. 1 dobbelen ph. guld. en 1 silveren reael geslaegen op 28 st. maeck gelt nu wel 38 st. facit 9 — 5 — beloopt tsamen 27 — 19 — 0.

Après avoir été échevin de Bois-le-Duc, en 1610 et 1626, il quitta cette ville et épousa à Bruxelles, par contrat du 13 mai 1617, Catherine Maes. Il mourut à Lierre, le

7 février 1638, et fut enterré dans l'église collégiale de cette ville.

Parmi les enfants qu'il délaissa, il faut citer Jean-Baptiste van Brouckhoven, qui porta à un si haut point la gloire de sa famille. Il fut successivement créé baron, puis comte de Bergeyck, et épousa en premières noces Hélène Fourment, la veuve de l'illustre peintre Pierre-Paul Rubens. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui.

Le comte de Bergeyck et son fils, Jean de Brouchoven, jouèrent un rôle prépondérant dans l'histoire de nos provinces, à la fin du XVIII[e] siècle, et occupèrent les plus hautes fonctions de l'Etat, mais ce serait sortir des limites de cette étude spéciale que de retracer ici leur biographie (1).

Ajoutons toutefois, comme on pourra s'en convaincre par les pièces que nous reproduisons plus haut, que le comte de Bergeyck, malgré ses multiples et importantes occupations, ne dédaigna pas de composer l'histoire de sa famille, et que dans cette tâche il fut principalement aidé par son cousin sous-germain François-Paulin van Brouckhoven. C'est grâce à cette préoccupation que furent réunis les nombreux documents que nous avons la bonne fortune de posséder aujourd'hui.

Mais il est temps de nous occuper du troisième fils d'Henri van Brouckhoven et de Jeanne van Weert, dont il a été si souvent question à l'occasion des œuvres d'art offertes à l'église de Rumpst.

---

(1) Au sujet du rôle que joua le comte de Bergeyck dans nos provinces, on peut consulter le récent ouvrage de M. FRANS VAN KALKEN. *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas.*

Roger van Brouckhoven, qui, nous l'avons vu, fut drossart de Rumpst, naquit à Bois-le-Duc, le 15 mars 1577. Nous laissons encore une fois la parole au livre de raison d'Henri van Brouckhoven:

Item op vrydach den 15 Mert 77 stilo novo smorgens omtrent tusschen 10 en 11 uren in sint Joris straet is myn huysvr̄ verbonden van eenen jongen soonen eersten gedaen by cruysbruederen genoempt Rutgier of Rogier nae saliger myns moeders vadere genoempt Rutgier van Doirn, heeft gehadt eenen peteren te weten Bartholomeussen Loeff die welcke gaff. 2 Italiaensche croonen elck wē 46 1/2 st., en 1 reael van 7 1/2 st. maeck tsamen 5 gl. 2 out st. hadden een petgen Lysbet van Delft geveñ 1 gouden reael van 4 gl. en 1 rynsdaeld. van 37 st. moet 5 gl 21 st. facit tsamen 10 — 14 1/2 st.

Roger van Brouckhoven remplit, à son tour, en 1609, les fonctions d'échevin de sa ville natale. Il devint possesseur des seigneuries de Vechel et d'Erps; il portait encore, comme son sceau scabinal le prouve, les anciennes armoiries de la famille, aux trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'un huchet.

Roger van Brouckhoven avait épousé Jeanne van Hoorenbeeck; il mourut à Bois-le-Duc, le 16 février 1656. Une note rédigée par son fils nous confirme cette date:

Obiit 16 februarii 1656 Silvaeducis in synen woonhuyse inde Vuchtte straet, begraven inde Cathedrale kercke van St Jan in eenen kelder onder synen serck, aetatis 79 min een maendt.

Jeanne van Hoorenbeeck avait précédé son époux dans la tombe depuis le 27 août 1652. Elle avait eu six enfants.

mais nous ne nous occuperons ici que de son fils aîné, Chrétien van Brouckhoven, qui est intervenu si souvent lors du règlement des dons faits à l'église de Rumpst.

Suivant l'exemple de son père, Roger van Brouckhoven avait rédigé un livre de raison, dans lequel il inscrivait soigneusement tous les événements intéressant sa famille. Nous y relèverons d'abord les détails relatifs à Chrétien van Brouckhoven:

Christiaen onsen iersten sone, weirdt geboeren op eenen vrydach wesende den heylighen Kersdach, smorghens recht naer dry uren op ten xxv^{en} Decembris XV^{c} achtentnegentich, naer dat myn huysvrouwe dry daegen daer van in aerbaydt hadde gegaen. Daer peteren af was myn vader den rentmeester Broechoven, ende gaff op te vunte een lyffrente van elff gulden op te stadt vanden Bossche tot mynen lyve, ende het peetien was myns huysvrouwe moeder, die gaff een ouwe dobbel spaensche ducaet, doende acht guld. v st. een half fransche croon tot xxxv st., een stuck silver vergult omme aen den hals te hanghen, weirdt wesende vyff guld. eenen ouwen ryxdael daer eenen salvator op staet, tot ij ½ guld. eenen silveren keysers gulden tot ij guld. met een schaepken van vii st. Desen soone heet naer Corstiaen van Weerdt myn groot vaeder van myn ayghen moeders weghen ende is gevormt tot Eyndoven by den bisschop vanden Bossche Masius ende heeft mede die cruyn id est primam tonsuram ontfanghen. Mr Peeter secretaris tot Eyndoven heeft hem den verm doeck voor gebonden ongeveirlyck Bamisse 1608.

Cette si intéressante note nous apprend que Chrétien van

Brouckhoven, dont l'entrée dans la vie fut si pénible, vit enfin le jour le 25 décembre 1598, et qu'il reçut à son baptême de nombreux cadeaux, consistant en diverses pièces de monnaie, un hochet en vermeil et, chose plus pratique, un titre de rente annuelle de 11 florins, garantie par la ville de Bois-le-Duc. De plus, elle fournit de curieux détails au sujet de la confirmation du jeune enfant, qui eut lieu à Eyndhoven, en 1608, et qui lui fut conférée par l'évêque de Bois-le-Duc, Gisbert Masius.

Chrétien van Brouckhoven, licencié en l'un et l'autre droit, fut le premier membre de sa famille qui se fixa à Anvers. Il y occupa les fonctions d'échevin de la ville, de 1629 à 1636, puis, à partir de l'année 1637, celles de conseiller pensionnaire. Il mourut le 8 octobre 1663. Son fils, François-Paulin van Brouckhoven, nous fournit quelques détails sur ses derniers moments; il les inscrivit dans le livre de raison, en marge de la note que nous avons reproduite ci-dessus. Nous y lisons en effet:

Requiescat in † pace. Amen.

Lunae 8 Octob. A° 1663 quadrante ante undecimam in meridie me Francisco Paulino, fratre meo unico Eduardo, et matre mea. D. Dorothea de Berti presentibs, obiit charissimus nobis pater uti vixit piissime: cum vixisset annos 61, menses 9, dies 13, horas 7 ½, obiit autem Antpiaē in domo sua sita in placta imperatoria, ad angulum plateae ammani.

Mortuus est autem ex morbo hematoico seu sputo sanguinis ex quo. nimiaq venae sectione deficiens sanguis quasi pthysim causaverat, seu defectum naturae, cui febris hectica ad mixta erat.

Mortuus est autem in meridie sicuti in aurora hora quasi sexta eiusdem diei matri meae valedicens certo se discessurum aiebat.

Die mortis 9 octob. 1663 mane translatum est corpus per R. P. Dominicum van Hese et socium̄ ord. praedicatorum in

Rumpst et ibidem celebrato sacrificio missae per dictum patrem, sepelitur in cavea maiorum in dicto choro ecclesiae de Rumpst per R. D. Marcum Aertgeerts cappellarium loci, in absentia pastoris.

Mortuus est festo S^{tae} Brigittae.

Exequiae autem celebratae sunt Antverpiae festo S^{tae} Theresiae Lunae 15 octob. 1663 solemniter in summo choro ecclesiae cathedr. B. V. M. presente ibidem in corpore huius urbis magistratu.

Cette note prouve que Chrétien van Brouckhoven, immédiatement après son décès, dont la cause est détaillée ci-dessus, fut transporté à Rumpst et enterré dans l'église, dans le caveau où, d'après l'allégation de son fils, reposaient déjà ses aïeux. Nous avons vu jusqu'à quel point cette affirmation était exacte.

La maison dans laquelle mourut Chrétien van Brouckhoven, était située au coin oriental de la rue de l'Empereur et de la rue de l'Amman; elle portait pour enseigne *de Fonteyn*. Il l'avait achetée, en 1639, de Anne Goubau, veuve de Nicolas de Clerck.

Chrétien van Brouckhoven avait épousé Dorothée de Berti, qui lui survécut jusqu'au 18 janvier 1686.

Il dut occuper à Anvers une position assez en vue et jouir de la considération de ses nouveaux concitoyens, car nous trouvons, qu'à une occasion, que nous ne saurions préciser davantage, en 1652, il lui fut offert une œuvre poétique, composée en son honneur. Rédigée dans le style ampoulé alors en usage, elle nous semble assez intéressante pour être reproduite, ne fut-ce qu'à titre documentaire. En voici copie:

Consultissimo integerrimoq. domino
D. CHRISTIANO BROECHOVEN
I. V. L. praeclarae civitatis antverpianae pensionario, viro Artium liberalium Mœcenati et cet.

QUINTUPLEX ACHROSTICON.

Castaliae	Clarens	Custos	Candorq.	Cohortis
Hactenus	Herus hians	Heliconis	Honoris	Honorq.
Rorifluus	Recti	Rivus	Rumorq	Refulgens
Indicis	Ingenii	Iactarem	Iugera	Iustis
Stemmate	Splendescens	Series	Sapientia	Sortis
Terret:	Tutamen	Themidis	Tutela	Tonantis
Inspuit	Ingenii	Inscitiam	Iactantis	Inanem
Accinerem	Augescens	Aganippidis	Artis	Acumen;
Nescia nympha	Nouans	Nomen	Narrare	Neguiret
Vivaq	Virtutum	Vernans	Vitaeq	Venustas
Sorderet	Superatq	Stylum	Sapientia	Sortis.

Broechoven	Belgis	Bonitas	Benecculta	Beata
Romano	Ritu	Raro	Rumore	Refulge
Occiduiq	Orientisq	Ornatum	Orbis	Oberrans
Euge ergo	Elogii	Excellens	Exemplar	Eburq.
Clarescis	Cunctis	Clavi	Constantia	Cordis
Hactenus	Hippocrenes	Hians	Heliconis	Himetti
Omnibus	Obsequiosus	Ovans	Ornatus	Oliva
Vundiq	Vive vige	Viria	Virtute	Venustus
Euge ergo	Elogii	Emanans	Elegantia	Eburni
Nomine	Nestoreo	Notoq.	Nitore	Nitebis

CHRISTIANUS BROECHOVEN

ANAGRAMMA

E. CURIS HIC HONORE BEATUS

Quid mea musa decus Broechoven dicere tentas
(crede mihi) est vatis nobilioris opus
Antverpae E CURIS HIC HONORE BEATUS *habetur*
Virtutum ingenio nam genus omne micat.
Æternum inde huic nomen bona fama parabit
Ingenio est pulchrum sic nitiusse suo.

—

CHRONOGRAPHICON

MORE DEO CHRISTIANE FLORES.

—

Christigenum Juris fautor CHRISTIANE *diserte*
Ingenii cuius nectar ab ore fluit
Quem musae, quem Vulgus amat, quem Jupiter aequus
Aspicit, et gremio Pallas amica fovet.
Cui charites Heliconiadum, seu pitho diserta
Savere ambrosiis bella labella favis.
Paucula quae positis legeres mea carmina musis
Indulsit rudibus nostra Thalia modis.
Finge tuis indigna oculis: non Hercle refragor;
Sed tuus hic potis est reddere digna favor.
Eugenium est celebrare Virum, quem gloria stirpis
Clarat imaginibus, claraq luce domus
Non sterilis laudum tua stirps, nec paupere fundo
Nata Brabantino quae parit astra polo
Non pater obscurus tibi, nec splendoribus impar
Mater, nec Virtus morte sepulta patris
Tu quoq. maiorum non inferiora secutus
Dotibus ingenii nomen ad astra vehis.
Non tibi mens, nec leva acies, sed dextera nodos
Coluere quae legum, ius et otrumq sciat.
Quare etiam Antverpa vage pensionarius urbe

Charus adest cunctis laureo honore vigens
Justitiaeq tenax, et moribus integer aequis
Unicuiq aequa iura bilance refers.
Propterea recolit gratum te vulgus in urbe
Qui recti es servans, justitiaeq tenax.
Aspice te rutilis astraea salutat ab astris,
Te duce justiciae flectere vela putat.
Perge age CHRISTIANE *euge triumphe, valeq per aevum*
Delicium populi praesidiumq fori
Stella MARIA *maris te cum grege dirigat, atq.*
Hic faciat longa te statione frui.
Carmina suscipias parvis resonantia plectris
Qui viridi lauro tempora vincta geris.
Quod si me recipis, nec dedignaris alumnum
Narrabit laudes pagina crebra tuas.

—

CHRONICON.
DIEM, MENSEM, ANNUM, ET NOMEN CONTINEUS
LVX tIbI nona poLI MartI CLarescIt In aXe
BroeChoVen VaLeas, VIVa trophaea Cape.

Honoris et favoris ergo Mœcaenati suo
colendissimo offert.

NICOLAUS DRUART
musicus.

Cette pièce manuscrite, écrite à l'encre, en deux couleurs, sur une large bande de papier, est accompagnée d'une seconde composition poétique du même auteur, cette fois rédigée en français, et adressée à Dorothée de Berti. Les vers sont loin d'être impeccables, mais le morceau dégage

une certaine saveur typique qui plaide, nous semble-t-il, en faveur de sa reproduction. Le voici :

A TRÈS NOBLE ET VERTUEUSE DAME, MADAME
DOROTHÉE DE BERTI
L'AMARANTHE FLEUR DE TOUTE FÉLICITÉ ETERNELLE.
ACHROSTIQUE.

M *adame, qu'elle extravagance me meine*
A *dresser de vouloir a vos honneurs ces vers.*
D *ouëz vous estez des beaux dons de l'univers,*
A *vous bien d'escrire ie perde ma peine,*
M *on esprit se rends confus lors qu'il commence*
E *nornez vous voiant en tant des vertus divers,*

D *ans tout lieu, aussi bien que dans la ville d'Anvers*
O *n chante vos louanges par excellence*
R *éserve les lots de ton parentage*
O *res il faudroit avoir des esprits d'anges*
T *ant en Brabant, qu'en autres lieux leurs louanges*
H *onnorez sont, et de grand renom ont partage.*
E *ntre lesquels, Madame, en belles perfections*
E *xcellez, et en toute pieuse probité.*

D *ans vos mœurs modestes, vostre belle integrité*
E *sclatte, et esblouis tous mes conceptions*

B *elle ame, puisque ton honneur, et grand renom*
E *n tous lieux, est honnorez, comme aussi ton nom,*
R *ecevez ces mien petits vers d'un fidel cœur,*
T *esmoins de ma submission, et de mon ardeur*
I *e souhait a vos saints desirs tout le bon-heur.*

Quatrain.

Receвez ce mien bouquet de fleur Madame
Tirez hors du jardin de mon foible cerveau:
Mais vous le iugerez encore bien plus beau,
Si vous avez esgard a l'ardeur de mon ame.

Dixains.

Madame ie veux chanter ton nom,
Immolant mes vers à ta gloire,
Et burinner ton beau surnom
Au ferme acier de la memoire:
Mais ma grande imbecillité
Men oste la facilité,
Car c'est en chant très ample
L'esclat de vos perfections.
Lors que de prez ie le contemple,
Esblouis mes conceptions

Je diray sans temerité
Que vos vertus, et belles gestes,
De long temps ont bien merité
Des louanges tres manifestes:
Car en tout lieu qu'on puis aller
Lon entend de vous bien parler,
Les mœurs de ta vie incoupable,
Ta pieté, et ton scavoir,
Te rend en tout lieu estimable
Pour succeder a grand devoir.

Puis que vous fait profession
D'une vertu continuelle
Qui meine en la possession

D'une gloure immortelle,
Ne quitte iamais ce sentier,
Parachere ton cours entier!
Et d'un magnanime courage
Parmi ce temps calamiteux
Brave la tempeste, et l'orage
De mille soins solliciteux.

Madame, ie prie au tout puissant
Qu'il t'enrichisse de ses graces
Avec ton mesnage florissant,
Et qu'aiant ensuivis vos traces
En toutes vertus comme il appert
Vous trouviez le chemin ouvert
Qui conduit a cete heritage,
Ou tous les biens heureux esprits
Recoivent des biens en partage
Qui sont d'inestimable prix

NICOLAS DRUART
musicien.

Lorsque mourut Chrétien van Brouckhoven, Nicolas Drouart, le poète musicien, fit encore une fois vibrer sa lyre et en tira des accents désolés, pour pleurer la perte immense que la ville d'Anvers éprouvait par ce trépas. Nous reproduisons ici cette pièce de vers, qui brille plus par l'exagération des sentiments exprimés que par l'ordonnance poétique:

STANCES SUR LE TRESPAS DU TRES NOBLE PERSONNE MONSIEUR

CHRISTIAN DE BROUCKHOVEN.

1.

Si iamais l'aurore pleura son enfant mort,
Si le trespas d'Achil des Gregeois le support
Fist onc pleurer sa mere, et detester les armes,
S'il est vray, que du ducil qui talonne nos pas,
Les deesses du tout exemptes ne soyent pas,
Anvers, c'est à ce coup, que tu dois fondre en larmes.

2.

Anvers, c'est à ce coup, que les larmes aux yeux
Tu dois faire monter, tes soupirs, iusq'aux cieux,
Et oreiller les rochers au bruit de tes complaintes,
Arrester des torrens le desbord furieux,
Esmouvoir de pitié les hommes et les dieux,
Et en rendre aux Enfers les ombres mesmes atteintes.

3.

Va donc eschevelée, atteinte de douleur,
Ne cesse de pleurer iour et nuit ton malheur.
Anvers, à ton cher enfant fait ce dernière office,
A ce brave Christian, la fleur de tes enfans
Qui t'a couvert le chef des lauriers triomfans
Et plein des merites est mort pour ton service.

4.

Las, hélas? il est mort, et rien à l'advenir
Ne nous reste de luy, que le doux souvenir.
De ses beaux faits gravées au temple de mémoire,
Et le triste regret, qui nous ronge les os,
De perdre desormais un si pieux heros
Tout brislant des vertus, tout illustre de gloire.

5.

Tout ce que la nature, et le ciel ont de prix,
Tout ce qu'ils ont de rare, estoit dans luy compris,
Il eut dès le berceau, les sciences infuses,
Jamais rien de fut veu, iamais rien ne fut fait
Sur terre de plus iuste, au ciel de plus parfait,
C'estoit le favori de Minerve et des muses.

6.

C'estoit (qui ne le scait) en prudence un Castor,
En vertus un Pollux, en bonté un Nestor,
Un Solon en iustice, et toute integrité,
Un Salomon second en civille police,
Un Curtius par tout son fidelle service,
Et le seule affection dela posterité.

7.

Du grand Cyre il avait l'aimable douceur,
Du sage Agesilas la temperance au cœur,
Du subtil Themistocle, il avait l'ame prompte
De Philippe il avait l'experience aussi,
C'estoit un vray Hercule aux travaux endurci,
Un Pericle second qui a l'autre eut fait honte.

8.

Pleure donc tandis Anvers, et permet qu'avec toy
En pleurant Brouckhoven, ie pleure mon esmoy,
Brouckhoven donc est mort? Ah! cruelle infortune?
O ciel trop rigoureux! O destin trop felon!
Trois grandes deitez, Pallas, Mercure, Apollon,
N'ont avec Brouckhoven qu'une bière commune.

9.

Puis que le fier destin ne nous permet pas
De te pouvoir, Christian, racheter du trespas,
Et que naissant la vie, a la morte est subiette
En depit de Pluton, reluis dedans les cieux,
Belle ame, et que celuy vive très heureux
Qui desormais naistra soubs si belle planette.

10.

Belle ame, si iamais en l'avril de tes iours
Ma muse t'aggrea, desgoisant ces discours,
En depit de Pluton au milieu des armes
Noble Brouckhoven, le deuil de univers,
De grace après ta mort, escoute encore ces vers
Nés parmi des sanglots et tracés de mes larmes.

11.

Oy ce dernier adieu belle ombre, dont le nom
Des illustres personnes esgalle le renom,
(Ainsi le ciel sur toy tout son nectar respande)
Recoy sur ton cercueil pour l'ennuis que ie sens
Ces mien regrets, au lieu des roses et d'encens
Et de mon zele entiere la dernière offrande.

MICHEL DRUART.

Il est peut-être fait allusion, dans cette pièce, au rôle que Chrétien van Brouckhoven dût jouer comme pensionnaire de la ville, en défendant les intérêts d'Anvers lors des troubles sanglants, que provoquèrent, en 1659, certaines corporations à l'occasion du privilège des postes. Ce rôle ne fut même pas sans danger, car les émeutiers, lui reprochant son intervention devant le conseil de Brabant, se précipitèrent, le 6 octobre, rue de l'Empereur, pour attaquer sa maison. Mais les précautions étaient prises; une garde nombreuse défendait le domicile du pensionnaire, et la populace n'osa pas exécuter ses projets de destruction. Toutefois, le lendemain soir, elle renouvela sa tentative. Mais dès qu'elle eut jeté les premières pierres dans les carreaux, elle fut accueillie par une si vive décharge de mousquetterie, qu'elle s'enfuit en désordre, non sans avoir vu tomber dans ses rangs pas mal de blessés. Peu après, l'émeute fut domptée, et van Brouckhoven n'eut plus d'autres sévices à craindre.

Chrétien van Brouckhoven et Dorothée de Berti n'eurent que deux enfants: François-Paulin, dont nous nous occuperons en dernier lieu, et Edouard van Brouckhoven.

Edouard van Brouckhoven naquit à Anvers, le 21 mars 1633, dans la maison qu'habitèrent d'abord ses parents, située rue de l'Empereur, non loin du fossé aux Crapauds, et portant pour enseigne *St-Jean*. Le père, lui-même, nous a conservé le souvenir de cet événement en une note conçue comme suit:

Eduardus filius noster secundo genitus, natus est inter horam

septam et septimam matutinam, die 21 mensis martii A° 1633 que tunc incidebat in diem lunae intra hebdomadam sanctam in domo sita in fine plateae dictae de Keysers straet Antverpiae prope plateam dictam vulgo de Paddegracht, ad intersigne S^{ti} Ioannis. Baptisatus est a R^{do} Antonio Piperii Angiano. S. T. L. Ecclesiae parochialis Divi Iacobi apud Antverpienses pastore. Ita attestor infrascriptus pater.

C. van Brouckhoven.

Cette attestation est inscrite au dos d'un certificat de baptême, conçu en ces termes:

Copia. Ex libro baptismali parochiae St Jacobi Antverpiae.

Baptizatus est ultima die mensis martii, anno 1633 legitimus filius Eduardus, ex gen. Dno Christiano de Brouckhoven huius urbis scabino et Dnā Dorothea de Berti, legitimis conjugibus. Patrinum habuit R. D. Cornelium van Hertzen, pastorem in Melsen, nomine procuratorio gen. Dni Eduardi de Berti, regi catholico in concilio sanctiori a secretis: Matrinam vero D. Helenam van Asche nomine procuratorio Dnae Johannae de Hoorebeke.

Concordat praesens haec copia cum
dicto libro baptismali quod attestor

Franciscus vanden Bossche
pastor eccliae S. Jacobi
Antverpie.

Edouard van Brouckhoven fut adopté par son oncle Edouard de Berti, seigneur de Linth, conseiller et secrétaire du roi en son conseil privé. Celui-ci n'ayant pas eu

d'enfants, et étant le dernier descendant mâle de sa branche, de la famille de Berti, par requête datée de Bruxelles, le 14 septembre 1663, sollicita la faveur d'adopter son neveu et de lui octroyer en même temps son nom et ses pleines armoiries. Le 28 septembre de la même année, l'acte d'adoption fut passé devant le magistrat d'Anvers. Edouard van Brouckhoven recevait le droit de *te mogen voeren t'allen tyden den toenaem van Berti sich schryvende en intitulcerende Brouckhoven dict De Berti oft alias De Berti, mette volle wapenen derselven des heere compt familie De Berti.* Ce ne fut que le 17 janvier 1674, que par un nouvel acte, passé devant les échevins d'Anvers, Edouard van Brouckhoven déclara accepter l'adoption, stipulée en sa faveur, par son oncle de Berti. Enfin, le 25 août 1676, le conseil de Brabant ratifia définitivement cet accord et l'adoption eut force de loi. A partir de ce moment, Edouard van Brouckhoven ajouta à son nom « dit de Berti », et porta pour armoiries: aux 1 et 4 de Brouckhoven, aux 2 et 3 de Berti, sur le tout de Certaldo. Il garda le cimier et les lambrequins portés par les membres de sa famille.

Il est à remarquer que les Berti portaient alors pour blason: d'or au griffon de sable, tandis que dans le diplôme d'anoblissement, qui fut donné le 26 septembre 1547, par Charles-Quint, à leur ancêtre, Baptiste Berti, secrétaire impérial, les armoiries sont parties: au 1 d'or à la demi-aigle de sable mouvante du parti, et au 2, d'or au griffon de sable.

Les Berti se prétendaient issus des comtes de Certaldo, du duché de Florence, et pour ce motif portaient en surcharge le blason de cette famille.

Edouard van Brouckhoven mourut le 7 novembre 1705.

Lambertine Garnier l'avait précédé dans la tombe depuis le 23 août 1684.

Edouard van Brouckhoven, qui fut échevin, puis bourgmestre d'Anvers, en 1691 et 1697, se maria deux fois. Il épousa en premières noces Lambertine-Ernestine Garnier, et en secondes noces Marie van den Berghe. Du premier mariage, il eut onze enfants, presque tous décédés en bas âge. Les derniers survivants furent: *Jean-François van Brouckhoven*, seigneur de Nouvion, échevin d'Anvers, qui mourut le 31 janvier 1719, et *Hélène-Marie van Brouckhoven*, qui épousa d'abord, le 5 mars 1707, Georges-Rodolphe Landman, seigneur de Notax, puis, après son décès, Jean-Alexandre Guyot, échevin d'Anvers. Ce dernier se remaria plus tard avec Catherine van Laer. Hélène van Brouckhoven décéda le 16 janvier 1743.

Le souvenir d'Edouard van Brouckhoven et de son frère François-Paulin van Brouckhoven, est consacré par le monument funéraire, placé dans l'église Saint-Jacques, à Anvers. Le portail en marbre, orné de sculptures, dues au ciseau d'Artus Quellin, qui ferme la chapelle du Saint-Sacrement, fut élevé pour commémorer la mémoire de Michel de Berti et de Nicole Alberti (1). Une double pierre

(1) Nous possédons également les contrats passés entre la famille van Brouckhoven et le sculpteur Quellin, ainsi que les autres documents relatifs à l'érection de ce monument.

tombale porte leurs noms, en même temps que ceux des donateurs du monument: Edouard de Berti et sa sœur Dorothée de Berti, femme de Chrétien van Brouckhoven, ainsi que des deux fils de ces derniers. Voici la partie de cette épitaphe qui se rapporte à ceux-ci:

UNA CUM FILIIS
NOB. D. FRANCISCO PAULINO DE BROUCKHOVEN
I. V. L. HUJUS URBIS SENATORE ET NOBILI D°
EDUARDO VAN BROUCKHOVEN DICTO DE BERTI
TOPARCHA DE NOVION, PIAE MAJORUM MEMORIAE
PARENTANTIB[s] QUIBUSCUM, QUOD TIBI VELLES,
TU DIC VIATOR
REQUIESCANT IN PACE

Le fils aîné de Chrétien van Brouckhoven reçut les prénoms de François-Paulin. Il naquit à Anvers, le 7 mars 1630. A cette époque, son père habitait encore à la place de Meir, près du couvent des Carmes, en face du grand crucifix qui avait été érigé vers l'intersection de la rue des Tanneurs. Voici à ce sujet le mémorial, rédigé par son père:

Franciscus Paulinus filius noster primogenitus, natus est intra horam tertiam et quartam matutinam, dei sexta mensis martii A° Dni 1630 quae tunc erat Lunae post dominicam Laetare, in Domo Antverpiae sita, in Mera prope carmelitas caledatos, vulgo dictos Onse Lieve Vrouwe broederen ubi nunc intersigne Crucis anneae Dno Antonio Sivori equite (cuius uxor nomine procuratorio Dnae Agnetis de Boisschot aviae maternae, matrinae loco fuit) et Dño

Roberto Tucher equite, utrisque tunc existentibus coss̄ qui nomine etiam procuratorio Dn̄i Rogerii de Brouckhoven avi paterni patrini locum supplevit. Baptisatus est a R[do] D. Antonio Piperii Angiano S. T. L. pastore ecclesiae Sti Jacobi. Ita attestor infrascriptus.

C. van Brouckhoven.

Cette note accompagnait un certificat de baptême, dont voici la teneur:

Copia. Ex libro baptismali parochiae S[ti] Jacobi Antverpiae.

Baptizatus est Franciscus Paulinus, die 7[a] mensis martii anno Domini 1630 filius legitimus ex gen̄ D. Christiano de Brouckhoven huius civitatis scabino, et Dna Dorothea de Berti, legitimis conjugibus. Patrinum habuit gen̄ D. Robertum Tucher, noīe procuratorio nobilis domini Rogerii de Brouckhoven, matrinam vero, dominam Johannam Georgii, nomine procuratorio domine Agnetis de Boisschot.

Concordat cum dicto libro
Baptismali, quod attestor.
Franciscus van den Bossche
pastor ecclie S Jacobi
Antverpie

François-Paulin van Brouckhoven, qui était licencié en l'un et l'autre droit, remplit plusieurs fois, à partir de 1656, les fonctions d'échevin de la ville d'Anvers. Il fut aussi prévôt de la gilde des escrimeurs, et bienfaiteur de la confrérie de la Sainte-Croix.

Les documents que nous venons de faire connaître, ont permis de se rendre compte de la part qu'il prit à l'érection des divers monuments de l'église de Rumpst. Il fit

aussi des dons à plusieurs églises et couvents d'Anvers, leur offrant surtout des vitraux armoriés, portant son nom et celui de son frère. Les reproductions dessinées de la plupart de ces verrières ont été conservées en même temps que les comptes de leur fabrication et les contrats avec les peintres verriers. Ils constituent un ensemble de documents intéressants pour l'histoire du vitrail à Anvers.

François-Paulin van Brouckhoven offrit, entre autres, deux verrières qui furent placées dans les fenêtres du chœur de l'église des Sœurs-Blanches, à Anvers, dont il était le protecteur officiel. Elles portaient son blason et celui de son frère, et furent exécutees, en 1673, par le peintre verrier Jean De Loose. Pour lui témoigner la reconnaissance des religieuses, leur directeur spirituel, P. De Louwe, offrit à l'échevin van Brouckhoven une pièce de vers latins, rédigée en son honneur. Cette composition poétique fut imprimée à Anvers, en 1674, chez Julien van Montfort. Elle forme une page petit in-folio que nous croyons bien faire de reproduire ici, vu sa rareté:

AD PRAENOBILEM
ATQUE AMPLISSIMUM VIRUM
DLUM FRANCISCUM PAULINUM
DE BROUCKHOVEN
J. V. L.
URBIS ANTVERPIENSIS AB A° MDCLVI DIGNISS SENATOREM:
GILDAE GLADIATORIUM PERPETUUM PRAEFECTUM,
CONVENTUS ALBARUM SORORUM SEDULUM TUTOREM,
NEC NON SODALITII SANCTAE CRUCIS IBIDEM JAM PRIDEM
ERECTI CULTOREM & FAUTOREM EXIMIUM &C

Sunt tibi vestalides curae, quas iunxit in unum
Illa Tagastini regula sancta patris;
Quas ob candorem mentis, vestisque sorores
Aduatici hoc Albas usque vocare solent,
Hic tua splendescunt niveis insignia vitris,
Veraque solliciti sunt ea signa patris,
Sunt ea tutoris certissima signa faventis
Devoto semper conspicienda choro.
Proh tua quam praestans pietas & cura sororum!
Proh quam munificus relligionis amor!
Si vox infragilis, pectus mihi firmius aere,
Pluraque cum linguis pluribus ora forent;
Non tamen idcirco complecterer omnia verbis,
Materia vires exsuperante meas.
Phaebeam patulis quis tuto aspexit ocellis,
Lampada? sub picea nube videnda datur.
Sic tua, sic fulget pietas BROUCKHOVE, *videri*
Haec quoque sub vitrea non nisi nube potest.
Saepius agglomeret radiorum huc Cynthius orbes,
Conferat et socias, astra corusca, faces:
Semper ut ille tuae clarescat sijderis instar
Nobilitatis honos & pietatis amor.
Tu facis eximium a cunctis claustrale gabellis,

Tu facis, ut posthac cella, culina, focus
Et Cerere, & Baccho, Faunoque atque ubere Aprorum
Foetu consistant libera & absque stipe.
Archymeden Latias quondam incendisse carinas
Vi speculi oppositi fama vetusta refert:
Sic (permitte loquar) sic, vir praeclare sororum
Accendis studii corda calore tui.
Addo, crucem Domini quia tanto diligis aestu,
Atque sodalitium mente, animoque foues:
Hi tibi confratres noctuque, diuque manebunt,
Illa erit extremis anchora sacra tuis.
Optat id ex puro sinceri cordis amore,
Deditus obsequiis servulus ille tuis

P. De Louwe praesb Antverp, praefatis monialibus primum a confessionibus, deinde sacello Mariano de platea Caesarea praefectus.

Antverpiae anno MDCLXXIV
Ipsa inventae sanctae crucis festiva luce.

—

Antverpiae, apud Julianum van Montfort.

Nous avons vu le rôle prépondérant que l'échevin François-Paulin van Brouckhoven joua lors de l'exécution des diverses œuvres d'art et monuments funéraires, destinés à commémorer le souvenir de sa famille, dans l'église de Rumpst. Car, on peut affirmer, que la glorification de sa maison forma le principal but de sa vie. De l'étude des

documents que nous avons analysés, il appert clairement que chaque fois qu'il fit placer une inscription ou un mémorial quelconque dans l'église de Rumpst, il avait pour mobile la divulgation, en vue de l'avenir, de quelque point généalogique ou héraldique, dont il voulait faire accepter ou établir la réalité. C'est le même but qu'il poursuivait en multipliant les inscriptions dans les églises d'Anvers ou de Bois-le-Duc, et en faisant don de verrières armoriées à plusieurs chapelles conventuelles.

Jean-Baptiste van Brouckhoven, devenu comte de Bergeyck et occupant une des plus hautes situations du pays, avait décidé de faire composer l'histoire de sa famille. Il avait confié cette tâche à J. B. Christyn, l'auteur de la *Jurisprudencia heroïca*. C'est dans cet ouvrage que ce dernier inséra, au chapitre V, un paragraphe intitulé: *Olim Belgae et Galli sola colorum variatione arma discernebant*, dans lequel il voulait établir que toutes les familles qui, dans leur blason, portaient les mêmes pièces, étaient issues d'une souche unique. C'est ainsi que, grâce aux fers de moulin, il voulait prouver les liens de commune origine qu'il prétendait exister entre les de Roover, de Roode, de Montfort, de Vlierden, de Stakenborch, de Boisschot, de Brouckhoven, etc. Cet article fut composé d'accord avec François-Paulin van Brouckhoven, et le manuscrit illustré de cette fantaisie héraldique, faisait partie des papiers délaissés par ce dernier; nous le possédons aujourd'hui. Mais Jean-Baptiste van Brouckhoven avait trouvé un auxiliaire d'une activité inlassable, dans la personne de son jeune cousin François-Paulin van Brouckhoven.

N'oublions pas, que nous sommes au milieu du XVIIe siècle, à cette époque où régnaient en maîtres absolus en matière héraldique, les rois d'armes et cette multitude de généa-

logistes fantaisistes et faussaires, pour qui tous les moyens étaient bons, pourvu qu'ils pussent satisfaire les ambitions les plus exigentes. Les souverains signaient aveuglement les diplômes ou les certificats, renfermant les inventions les plus grotesques ou les affirmations les plus fausses. C'est de cette époque que datent les fables les plus audacieuses qui dénaturent les généalogies, même des plus belles familles.

La famille van Brouckhoven était assez ancienne et assez honorable, pour ne pas avoir besoin de recourir à des embellissements injustifiés. Malheureusement, François-Paulin van Brouckhoven sacrifia au goût du jour; il se mit en rapports suivis avec les rois d'armes ou généalogistes les plus en vue, tels Prévost dele Val, Engelbert Flacchio, le prélat Butkens et son frère Butkens d'Anoy, etc. Leur correspondance est des plus suggestives.

Sur ce point, l'aveuglement de François-Paulin van Brouckhoven était si grand, qu'il acceptait comme authentiques les assertions les plus douteuses. Bien plus, il voulut forcer Butkens d'Anoy à l'aider dans cette tâche. Il lui mit même le marché à la main, et tenta de lui faire signer un contrat dans lequel, moyennant rémunération, il lui demandait confirmation de ses prétentions. Butkens se fâcha ou feignit de le faire, et dans une lettre indignée, il adressa des plaintes amères à Jean-Baptiste van Brouckhoven, protestant contre la manière de faire de son cousin, exprimant son indignation de ne pas avoir été traité en égal et en gentilhomme, et caractérisant, en termes fort vifs, la valeur des recherches héraldiques de François-Paulin van Brouckhoven. A ce point de vue, cette curieuse lettre mérite d'être reproduite; elle démontre quelle confiance peut être accordée aux preuves généalogiques réunies par l'échevin anversois.

Voici cette missive, à laquelle nous conservons sa forme originale :

Monsieur,

Comme je me suis trouué à nostre première entreveuée obligé de vous déclarer seichement se que faudroit pour faire la rechairche de prouvier que les trois brances de vr maison portant nom de Brouckhoven seroit sorti legitimement de la maison de Rouver dict Stackenborg, et sela voiant vr r[al] forme de treste.

Se que baucoup de temps apardevant je nay volu faire à mons[r] vr cousin leschevin d'Anvers non obstant quil mena pressé par ces lettres, doutant la mesquenerie, qui manifestement met succedé avec luy a mon dernier voiage de Bruxelles, où me trouvant chez mon cousin de Berty, il me mit en mayns un sertayn escrit, fort eslongée de treter avec de parsonnes de ma proffecion, comme vous reconnoiseret par quil vat ecy joincte, articquelée et conclu.

J'ay tresté avec le marquis de Lede, le conte Copengni, le prince de Pinoy, le conte d'Erps et autres, en la forme de gentilhomes, en deux mots sous nous signatures de dix ou douse lignes et je luy diray a ma premiere entre veuée que je ne voudrois pour nul argent du monde avoir faict ung telle bassesse davoir signé tel contract.

Vous saves que nous navons jamais parlé de généalogies ayns de faire voire par preuves juridicques de vant le conseil, comme j'ay faict pour monsieur le conte d'Erps que vous estes sorty de la maison de Stackenborg dict Roover, et sela en la mesme forme et maniere comme on a praticqué pour le conte d'Erps, sans parlés genealogis ou livres.

Si Mons[r] le conte d'Erps a faict faire sa genealogie par Brouxelles et formes de livres sela me est indifferent, et qu'il fasse faire un douzayne.

Monsieur de Brouckhoven vr cousin samuse avec de genealogies a sa mode mais cant sela vient en debat sela sen vat tout en fimée comme le faus argent à la coupelle, se quil aprendera cant

il se trouverat attaqué que Dieu ne donne car je suis son amis et serviteur, et veus excuse le dict contract ou stipilation faute d'exprience et nonpas de malise ou villependence, supliant de croire que je temoigneray toussours que je suis ung vray ami et serviteur, et specialement au regard de vre personne a qui jay obligations que je feray tous jours voire aux occasions ou me jeuseres capale de vre service auec autant de seel que je suis

Monsieur

Vr̄ très humble et obisant serviteur

Butquens s[r] d'Anoy.

Je vous suplie lui renvoier le dict contract, sil vous plaist.

Toutefois, l'indignation de Butkens n'empêcha pas Christyn de terminer la généalogie de la famille van Brouckhoven, qu'il avait dû dresser pour Jean-Baptiste de Bergeyck. Celui-ci annonçait, en effet, en 1660, à son cousin l'achèvement de ce travail et sollicitait son avis.

Dans sa lettre il s'exprime ainsi:

Monsieur Mon Cousin

En accomplissement de la prommesse que je vous ay faictte pendant mon dernier sejour à Anvers, je me donne l'honneur de vous envoyer cy joinct les extraicts de la genealogie de nostre commune famille, a fin que la veuilliez lire, et m'y reservir de vre sentiment par un mot de responce, en cette attente je suis

Monsieur et Cousin

vre tres humble serviteur

J. B. v. Brouchoven

de Bergeyck.

Je vous prie de m'envoyer ce que le peintre de Couais vous adresserat

Brux. le 6[me] de l'an 1660.

Cette missive est adressée à:

Monsieur
Monsieur de Brouchoven esc^r^ s^r^ de Vechel ancien eschevin de la ville d'Anvers &c.

Aud^t^ Anvers.

Van Brouckhoven, avec une inlassable activité, receuillit cependant tous les documents qui se rapportaient plus ou moins directement à tous les van Brouckhoven, quelque fussent leur lieu d'origine et l'époque de leur existence, qu'ils aient ou non appartenu à sa famille. Il fit de cet ensemble hétéroclite un amalgame, auquel les rois d'armes donnèrent une apparence de vérité. De là naquit la prétendue descendance des de Roover et Stackenborch. Et sur ce point, rien n'est plus curieux que de lire le mémoire que François-Paulin van Brouckhoven avait rédigé pour étayer son système.

Toutefois, cette manie eut un bon côté: van Brouckhoven copia, ou fit copier, nombre de documents graphiques; il fit faire par des artistes de valeur des projets de monuments ou des reproductions de tableaux, de verrières, de pierres tombales; il conserva religieusement tous les contrats passés avec les artistes, les livres de raison de sa famille, tous les documents héraldiques, les testaments, actes de partage, inventaires, etc.; il confia même la charge à des graveurs, de buriner des estampes, des portraits, des ex-libris; il garda précieusement la volumineuse collection de lettres qu'il échangea avec sa famille et ses correspondants. Et ces multiples documents se rapportent non seulement à sa famille, mais à toutes celles qui lui

furent alliées, notamment aux Berti, aux Garnier et à maintes autres. Par une bonne fortune sans pareille, cette collection, soigneusement classée et annotée, est parvenue jusqu'à nous, admirablement conservée et en grande partie enfermée en un meuble spécial, qui n'avait plus été ouvert depuis le décès de l'échevin François-Paulin van Brouckhoven.

Du reste, d'autres traces existent encore des recherches héraldiques de ce dernier. Il avait aussi formé un dossier, dont toutes les pièces sont annotées de la même manière, pour sa tante Jeanne van Brouckhoven, qui épousa, à Rumpst, le 20 septembre 1626, Mathias Cannart, drossart de Loon, dossier qui existe encore actuellement dans la descendance de ce dernier.

Bien plus, dans le manuscrit conservé aujourd'hui aux archives communales d'Anvers et attribué au secrétaire van Valckenisse, on retrouve dans de nombreux documents généalogiques, des additions faites de la main de l'échevin van Brouckhoven; en plusieurs endroits, il a annexé des blasons ou des vignettes, appartenant aux séries qu'il fit graver pour l'histoire de sa famille.

Quoiqu'il en soit, et sans tenir compte de leur valeur héraldique, les dossiers délaissés par François-Paulin van Brouckhoven renferment, au point de vue artistique, et même au point de vue de l'histoire réelle et intime des familles du XVIIe siècle, des documents dont l'intérêt ne pourrait être nié. Nous en avons déjà extrait les lettres d'Hélène Fourment; c'est dans cette même collection que nous avons puisé aujourd'hui, les éléments qui nous ont permis de décrire les monuments et les œuvres d'art qui existaient autrefois dans l'église de Rumpst.

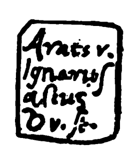
FERNAND DONNET.



David Vinckboons
d'après la gravure de J. Ladmiral,
dans la petite édition (1764) de l'ouvrage de Van Mander.

Fac-simile de signatures de David Vinckboons:

Musée d'Anvers.
Kermesse Flamande.





Musée de Munich.
Le portement de la Croix.

Dauid Vinck=Boons fec.
1611

Musée de La Haye.
Fête de Village.

D. Vinck=Boons
N° 1629

David Vinckboons, peintre,

et son œuvre

et la famille de ce nom

Il n'est pas sans intérêt, pour celui qui s'occupe de l'art flamand au temps jadis, de s'arrêter à considérer ce que fut à ses débuts la peinture de genre du XVIIe siècle, de suivre avec une curiosité sympathique le développement que cette peinture prit par la suite et qui fut l'œuvre de ce que l'on est convenu d'appeler les petits maîtres, pour les distinguer de leurs célèbres émules aux mérites plus transcendants.

Leur art, à ces peintres, est de modeste envolée. Le plus souvent ils cherchent l'inspiration dans les scènes vécues empruntées à la vie journalière. Protagonistes d'un réalisme de bon aloi et doués d'un sens d'observation des plus juste, ils ont laissé des œuvres toujours actuelles et jeunes nonobstant les idées et les siècles.

Il convient surtout de se rappeler ce que fut la peinture de chevalet à l'origine. Elle se consacrait presqu'exclusivement à produire des œuvres destinées aux oratoires

privés, et plus rarement elle ambitionnait, dirait-on, une destination plus profane. C'est qu'elle ne s'était pas encore affranchie de la tutelle tyrannique de la coutume qui paralysait son inspiration. Elle finit cependant par emboîter le pas à la sculpture, qui s'était permis, bien longtemps avant l'art sœur, de briser les entraves que lui forgeait l'influence du milieu tout empreint de mystiques tendances. Arrivé à ce point, le peintre s'évertua à reproduire ce qu'il vit, ce qui se produisit autour de lui; plus volontiers il se complut à rendre sur la toile ou le panneau, la vie du peuple et, plus particulièrement, à ces moments où ce peuple se révèle tel qu'il est, où rien ne comprime l'exubérance de sa nature fruste: en ses bombances et ses ripailles. L'artiste, alors, nous servit des tranches de vie.

Tel est cet art qui affirme son expression ultime dans l'œuvre des Brauwer, des Ostade et des Teniers, alors qu'il avait déjà produit des Hieronimus Bosch, et la lignée des Breughel de joyeuse mémoire.

Mais, outre ces noms qui jalonnent les deux extrémités de cette expression d'art, viennent se placer ceux d'autres peintres qui, s'inspirant des tendances de leurs prédécesseurs immédiats, s'y complurent et les portèrent à un tel degré d'intensité qu'ils firent école. Leurs successeurs, en vertu de la loi du progrès, eurent plus de talent, il est vrai, mais ils ne furent, à tout prendre, que les continuateurs de leurs aînés.

Parmi les maîtres du genre, il convient de citer David Vinckboons. Il a droit à être distingué des autres artistes, ses confrères, parce que de son œuvre première à celle qui porte la date de l'accomplissement de sa trop courte carrière, on constate un processus rare qui retient l'attention et une transformation qui étonne.

Jusqu'ici, généralement, on s'est borné à faire connaître le peu que l'on sait au sujet de la biographie, toujours entourée d'un certain mystère, du peintre malinois et à dresser la liste plus ou moins complète de son œuvre, qui parait avoir été considérable. Enfin, tout récemment on insista surtout sur ce que fut Vinckboons comme continuateur des Breughel au point de vue de la satire dans l'art (1).

Il convient toutefois, tout en ne négligeant pas ce qui précède, de faire ressortir davantage la transformation déconcertante qui se remarque dans les phases diverses de son talent, son art formant le chaînon qui relie l'art des Breughel à celui des Teniers, ce dernier ayant même, en ses œuvres, avec lui des ressemblances telles, qu'à première vue on serait tenté d'accuser de plagiat le plus jovial de nos peintres flamands.

Aussi bien, feu Herman Riegel, conservateur du Musée de Brunswick, fut le premier à signaler l'œuvre de Vinckboons comme très importante à ces divers points de vue. Il est vrai qu'un des tableaux du peintre, représentant: *Une kermesse flamande*, appartenant au Musée de Brunswick, et qui fit l'objet des commentaires du critique, a été reconnu plus tard comme n'étant qu'une réplique de l'original. Cela importe peu; les réflexions que suggéra l'œuvre de Vinckboons n'en restent pas moins debout et conservent toute leur valeur.

Comme nous le disions plus haut, la vie du peintre est encore loin d'être connue dans tous ses détails. Le premier,

(1) Maeterlinck. *Le genre satirique dans la peinture flamande.* Chapitre XVII.

Van Mander [1], en parla. Contemporain de Vinckboons, il semble qu'à ce titre, on devrait pouvoir ajouter toute créance aux renseignements qu'il fournit. Et cependant, malgré que le travail de Van Mander soit assez sérieux au point de vue d'informations de toute nature, l'auteur dans le cas présent, est à plusieurs reprises pris en défaut. Il est d'autant plus important de le constater, que les rares auteurs qui, à la suite de Van Mander, ont parlé de Vinckboons, ont, faute de mieux, puisé leurs renseignements à cette source unique, Houbraeken et Weyerman ne parlant guère de Vinckboons, pas plus que Deperthes, dans son histoire du paysage, ce dernier négligeant même de citer le nom de notre artiste.

Cet oubli immérité a été réparé au XVIIIe siècle par JOUFFROY, auteur malinois, dans son manuscrit intitulé: *Schilders A B boek inhoudende den lof der vermaerste schilders. In-4°, 1762*, que suivit GRÉGOIRE DE MAEYER dans son *Catalogue ofte naemlijst der Konstschilders ende Beeldhouwers gebortig der Stad Mechelen*. Depuis lors, le nom de Vinckboons a acquis droit de cité dans toute histoire de l'art flamand qui se respecte.

A en croire Van Mander, David Vinckboons serait né à Malines en 1578!

Un hasard heureux, comme il en échoit quelquefois au chercheur, a fait retrouver un registre aux baptêmes de l'église Sainte-Catherine à Malines [2], antérieur au XVIIe

(1) *Le livre des peintres de* CAREL VAN MANDER. *Vie des peintres flamands, hollandais et allemands, 1604. Traduction, notes et commentaires par* HENRY HYMANS. 1885. Tome II, p. 334.

(2) Mr le Docteur G. Van Doorslaer retrouva le manuscrit en question et nous le signala En outre de ce qui concerne *Vinckboons*, il renferme maint renseignement inédit intéressant des artistes malinois. Il est donc des plus important à ce point de vue.

siècle et aux registres qui ont servi à confectionner les tables à l'usage de l'état-civil.

On y lit qu'à la date du **13 août 1576** fût baptisé en cette église DAVID VINCKBOONS, fils de *Philippe*.

On y lit en outre, que *Philippe Vinckboons* eut un second fils, nommé *Philippe* comme son père, et qui fut baptisé le 25 juillet 1574, et une fille *Sara*, qui reçut le baptême le 8 février 1579.

Mais, avant d'aller plus loin, il ne sera pas inopportun de reproduire, en les complétant et les rectifiant au besoin, les renseignements recueillis au sujet de Philippe Vinckboons, père de David, et des ascendants de celui-ci.

Les Vinckboons de Malines étaient originaires de Vertryk (1).

1489. Gilles Vincboons, fils d'Arthur, obtint le droit de bourgeoisie à Malines, le 29 mars.

1516. Arthur Vincboems est mentionné parmi les peintres de Malines.

1540. 4 mai. Arthur Vincboens, peintre, veuf de Anne Daps, dont il eut six enfants, parmi lesquels Jean l'aîné et Josse (2).
Il se remarie à Jeanne van Horricke.

1540. 8 août. Henri et Josse Vinckeboons, orphelins mineurs de feu Arthur, ont pour tuteurs Jean Van Nuffele et Adrien Lodewycx (3).

(1) Sauf indications contraires les documents cités sont empruntés à l'ouvrage: *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines*, par M. EMM. NEEFFS. Ils ont été préalablement contrôlés, complétés et rectifiés, et ce pour autant que les indications de cet auteur le permettaient.

(2) Malines. Chambre pupillaire.]

(3) Malines. Registres scabinaux. N° 165, fol. 131 v°.



1540. Jean Vinckboons, fils de Arthur et d'Anne Daps, entre à la gilde de Saint-Luc (20 janvier ou 2 juin).

1542. Jean van Nuffele, tuteur des enfants de Arthur Vincboens, étant venu à mourir, est remplacé par Jean Verhoeven.

1545. 25 mars. Henri Vinckboons est agréé à la gilde de Saint-Luc. Il décéda le 29 novembre 1550. Il avait épousé Marguerite Laderrière, dont il eut deux enfants encore mineurs le jour de son décès et qui eurent pour tuteur Arthur Vincboens et Jean de Haze. En 1559, Vincboons étant décédé, fut remplacé par Jean du même nom, le 27 mars.

1545. Veille de Noël. Les tuteurs et les enfants de Arthur Vincboms demandent de pouvoir prendre hypothèque sur une propriété de la succession.

1550. Josse Vinckboons est admis dans la gilde Saint-Luc. Il épousa Jeanne Van den Riele. Sa fille, âgée de neuf ans et orpheline de père et de mère, le 30 janvier 1571, eut alors pour tuteurs Jean Vinckboons et Jean van Gersmoter, fils de Jean.

1550. Gilles Vinckboons est admis dans la gilde Saint-Luc. Il décéda le 21 janvier 1560. Il était veuf de Anne Verlint, dont il eut un enfant. Josse et François Vinckboons en furent les tuteurs.

1559. Jean Vinckboons, doyen de la gilde Saint-Luc.

1559. Jean Winckbooms, mentionné dans un registre aux impôts des paroisses de Saint-Jean et de Sainte-Catherine à Malines (1).

1559. 17 août. François Vinckboons est admis dans la gilde Saint-Luc. Il eut pour épouse Hélène Vastenaels. En

(1) Archives de Malines.

1561, il eut comme élève François Ysermans (1). Il décéda avant le 10 janvier 1570. La tutelle de ces deux enfants mineurs Antoine et Jean et la gestion de leurs biens furent confiées à Jean Vinckboons et B. Mathysen. A leur décès, en 1577, leur succession passa à Catherine Vinckboons, épouse de Jean Van Avent, sculpteur. Hélène Vastenaels épousa plus tard Corneille Mathijs.

1561. Jean Vinckboons et François Verbeecke dressent les comptes de la gilde Saint-Luc.

1567. Jean Vinckebooms, ainsi que Michel Van Tryl, Jean Mylemans, Jean Stryen et Jean Truyts, tous peintres, sont mentionnés dans un acte échevinal de cette année, comme créanciers de Félix Van Kessel, marchand de tableaux, en la personne de la veuve et des héritiers de celui-ci (2).

1568. Jean Wineboons obtient des lettres de rémission ou de rappel de ban accordées par Philippe II (3).

1569. Gilles Vinckenboons est reçu franc-maître de la gilde Saint-Luc à Anvers (4).

1573. 24 septembre. Gilles, fils de Jean et de Jeanne Dunepeper.

1573. 15 décembre. Acte notarié où se trouvent mentionnés: Gilles Vinckbooms, fils de Henri, résidant à Anvers; Gilles Vincboons, fils de Jean et sa femme Elisabeth

(1) H. Coninckx. *Le livre des apprentis de la corporation des peintres et des sculpteurs à Malines.*

(2) Archives de Malines.

(3) Archives du Nord, à Lille

(4) Rombauts et Van Lerius. *De liggeren, enz., der Sint-Lucasgilde te Antwerpen.* Les renseignements ultérieurs extraits de ces archives sont tous empruntés aux auteurs en question. Il sera donc inutile de le répéter encore.

Colemans; Joos Vincboons, fils de Arthur; Philippe et François Vincboons, enfants orphelins de Gilles [1].

1574. 18 février. Jean, frère de Gilles ci-dessus.

1578. 21 octobre. Gilles Vinckbooms, peintre, tuteur de sa sœur Catherine [2].

1587. 22 juin. Gilles Vinckboons, peintre, est dit âgé de trente-sept ans, dans un acte passé devant le notaire Pierre De Munter.

Philippe Vinckboons, père de David, figure dans la liste des francs-maîtres de la gilde Saint-Luc à Malines, en l'année 1573, comme ayant un élève nommé Rombaut Michel. En 1580, il est admis en qualité de franc-maître dans la gilde d'Anvers; en 1581, il y figure comme ayant un élève du nom de Claes Bosyn et, en 1584, un autre nommé Jacques Crieckenbeek. Dans les comptes du doyen Philippe Galle, de 1585-1586, il est mentionné pour avoir payé cinq *(sic)* livres dans la dépense du luminaire. Il avait épousé Cornélie Querrez, veuve du peintre Philippe Loemans, décédé à Leipzig, dont il eut les trois enfants cités plus haut.

Le 24 mars 1579 fut dressé un acte de partage en faveur des deux enfants du premier lit, dont étaient tuteurs Jean Van Avent et Jean Meertens, et relatif à la succession délaissée par le défunt Philippe Loemans.

Le 30 septembre 1586, Philippe Vinckboons vendit à François Hemelrycx, pharmacien, beau-frère du sculpteur Alexandre Colyns [3], une maison sise à Malines au « Heembempt », entre les propriétés de Melchior Beda et Corneille

(1) Protocoles du notaire de Hondecoutre.

(2) Archives de Malines. Registres aux procurations.

(3) Protocoles du notaire de Munter.

't Sermeers (1). Il est à remarquer que l'acquéreur fut, en 1579, le parrain de Sara, fille de Philippe, ce qui tendrait à faire supposer que des liens de parenté unissaient les familles Vinckboons et Hemelrycx.

Les troubles du XVIe siècle auront sans doute été pour quelque chose dans le départ pour l'étranger de Philippe Vinckboons, Malines, pas plus qu'Anvers, n'ayant été à l'abri des difficultés du moment.

Toutefois, rien ne permet de supposer que l'artiste fut compromis à un titre quelconque dans les difficultés alors surgies, parce que son nom ne figure pas parmi ceux des bannis politiques, au nombre desquels on cite ses confrères en art Georges Van Munster, Guillaume et David Vandeweyer, Willems-zone, Luc Van Valckenborg, Bernard Poudoye, dit Korff, fils de Gilles, en son vivant maître d'écriture, Jean Maes, Gaspard et Corneille Rutz, etc. (2).

La tranquillité rétablie dans nos provinces ne fut que relative, et sans doute, à cette circonstance doit-on cet exode d'artistes flamands, préférant l'exil à un séjour plus prolongé dans un milieu où il leur serait difficile, sinon impossible, de vivre de leur art.

On ne s'explique pas autrement pourquoi, en 1591, Philippe Vinckboons et avec lui Pieter Scraven et Jacques Bols, le premier à la date du 8 mars, le second au 1 juillet et le dernier au 4 novembre venant de Dordrecht (1582), furent inscrits comme bourgeois de la ville d'Amsterdam. Chrétien Colijn les y avait précédés le 18 février 1586. Plus tard, d'autres encore les y suivirent: Hendrik Claeszoon, le

(1) Protocoles du notaire de Munter.

(2) Jules de Saint-Génois. *Notice sur les confiscations exercées à Malines de 1567 à 1570.* (Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles. Tome V, n° 9).

6 juin 1597, et Hans Pieters, le 13 mai 1603. Tous étaient peintres et Malinois.

Les villes de Breda et de Delft, à leur tour, servirent de refuge à leurs concitoyens artistes (1).

L'exil de Philippe Vinckboons ne fut pas de longue durée. La mort vint y mettre un terme. Il décéda à Amsterdam en 1601.

Quant à ce qu'il fut comme peintre, faute de connaître ses œuvres, il faut s'en tenir à l'appréciation de Van Mander qui dit, qu'il fut un assez bon peintre à la détrempe.

A l'époque où Philippe Vinckboons vint s'établir à Amsterdam, son fils David avait atteint l'âge de quinze ans environ. Il n'est pas douteux qu'il n'eut suivi son père, et de cette année date, par conséquent, son séjour sur les bords de l'Amstel, où il mourut en 1629, en plein épanouissement de son talent.

Il y eut comme élève Gielis Hondecoeter, grand-père de Melchior, bien connu (2), Guillaume Helmung, Jacob Quina et Jacques Van der Weyden (3).

Se borna-t-il à résider exclusivement dans sa patrie d'adoption et ne se permit-il jamais, soit de revenir aux lieux qui le virent naître, soit de pérégriner ailleurs?

Rien de positif n'est connu à cet égard. Ses œuvres pour la plupart, reproduisent les cieux et les sites de sa seconde patrie. Les exceptions n'abondent pas.

(1) *Archief voor Nederlandsche Kunstgeschiedenis*, t. I, p. 183; t. II, p. 74, t. IV, p. 279.

(2) IMMERZEEL. *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters*, enz. II, bl. 47.

(3) Musée royal de la Haye (Mauritshuis). *Catalogue raisonné des tableaux et des sculptures*, par MM. BREDIUS et HOFSTEDE DE GROOT, 1895.

Le tableau du musée d'Anvers semble reproduire les environs de la ville d'Anvers. A cela rien d'extraordinaire, son séjour dans cette ville et les études que lui légua son père l'expliquent.

D'autres tableaux, et notamment ceux du musée de Brunswick ainsi que bien des gravures exécutées d'après ses dessins représentent des paysages montagneux, qu'il a dû voir ailleurs, en Autriche ou au Tyrol, et l'on se demande si, à l'exemple des Van Valckenborg, des Stevens, des Roelandt Savery et des Barthélemy Spranger, il n'a pas cédé aux sollicitations de l'archiduc Mathias ou de l'empereur Rodolphe II, et fait un séjour de quelque durée dans ce milieu si accueillant des proscrits des provinces Belgique.

Tout permet de le croire; la nature et ses accessoires si pittoresques sont toujours reproduits par David Vinckboons avec une fidélité trop scrupuleuse, pour exclure toute idée de reproduction de choses non vues ou d'un à peu près où l'imagination aurait une grande part. Dans cet ordre d'idées on pourrait ajouter quelque créance à l'opinion émise par le conservateur du musée de Stuttgart et qui tend à supposer que Vinckboons et avec lui P. Bril, Jan Breughel, Mirou, Govaerts et d'autres furent de l'école que Gilles Van Coninxloo fonda avec tant de succès à Franckenthal, et qui eut une influence décisive sur la peinture de paysage contemporaine.

Exposé dès sa tendre enfance aux déplacements d'un endroit à un autre, aux prises avec les mille et une difficultés de l'existence, Vinckboons aspirait à trouver où s'établir à demeure et à pouvoir y vivre de son art. Au physique et au moral, il promenait les traces de ses préoccupations et de ses soucis, parce que, dit un de ses biographes — peut-être avec quelque exagération — d'un caractère timide,

ses habitudes laborieuses ne le préservaient pas de l'indigence. « Son portrait même inspire la pitié, dit Alfred „ Michiels ; il a le type d'un homme ingénu, qui ne sait „ pas lutter contre la perfidie humaine, les sourcils froncés „ par la douleur, les cheveux, la barbe, les moustaches en „ désordre, un mauvais chapeau de feutre sur la tête. „ Et c'est bien ainsi que le représenta J. Ladmiral, dans la petite édition (1764) de l'ouvrage de Van Mander.

Selon toute probabilité, David Vinckboons se maria à Amsterdam et y eut deux fils, Jean et Philippe (1). Le premier fut graveur et le second architecte très estimé. A un âge relativement jeune celui-ci était parvenu à la notoriété. Né en 1608, ainsi qu'il résulte de son acte de mariage, il publia en 1648, la plupart des constructions qu'il avait élevées jusqu'alors; son frère Jean grava les planches de cet ouvrage qui a pour titre :

Afbeeldsels der voornaamste gebouwen uit alle die Philips Vingboons geordineert heeft. Te Amsterdam, bij Philips en Joan Vingboons; CIƆIƆCXLVIII. Men vint se bij Joan Blaeu ook te koop. gr. f°. Cet ouvrage était dédié à la Régence.

L'année de la mort de cet architecte n'est pas connue. Kramm suppose qu'il ne vécut guère après 1688, car, dit-il, en cette année parut un recueil nouveau de l'œuvre architecturale de l'auteur et intitulé :

Gronden en Afbeeldsels der voornaamste gebouwen van alle die Philips Vingboons geordineerd heeft. Te Amsterdam bij Justus Danckerts, in de Calverstraat, in de

(1) Christiaan Kramm. *De levens en wercken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters van den vroegsten tot op onzen tijd.*

Danckbaerheid, alwaer dese Boecken gedruckt en verkocht worden, 1688.

L'auteur cité plus haut, reproduit l'information de mariage de Philippe Vinckboons :

« *Huwelijken van beroemde Personen, te Amsterdam*
» *aangeteekend.* 21 April 1645. Philip Vingboons, van
» Amsterdam, oud 37 jaren, bouwmeester, vertoont acte
» van moeders consent, geadsisteert met Jan Vinckebooms,
» syn broeder; woont op de Breestraat, ter eenre, en Petro-
» nella Questiers, van Amsterdam, oud 26 jaren, gead-
» sisteert met Lysbeth Questiers, haer moeder, woont in de
» Warmoesstraat, ter andre syde. »

De la branche anversoise des Vinckboons, les liggeren de la gilde de Saint-Luc à Anvers comprennent quelques noms qu'il est toujours utile de retenir.

Cette lignée commence avec Gilles Vinckeboons, peintre de Malines, qui est reçu franc-maître de cette gilde en 1569. On le retrouve dans les comptes du doyen Philippe Galle de 1585-1586.

En 1584 est reçu franc-maître Ghilis Vinbons, peintre sur toile; cette même année il eut comme élève Pierre Van Hulst (peut-être Pierre Verhulst, alias Floris); enfin dans les comptes précités on le retrouve avec l'indemnité annuelle d'usage payée pour frais de luminaire, et son nom s'y orthographie : Vinckenboom.

1629-30. Jaques Vinckeboons, fabriquant de pinceaux et fils de maître est reçu comme tel en qualité de franc-maître. Il s'affranchit en payant 6 florins pour la dépense du vin.

1638-39. Jaques Vinckeboons, commerçant, fils de maître est reçu franc-maître. Il paye 3 fl.

1649-50. Francis Vincboons, élève-relieur chez Chrétien Mysens. Il paie de ce chef 2 fl. 16.

1662-63. Carel Vinckeboon, troisième élève chez Marc Lommelin, enlumineur; sans aucune redevance.

1664-65. Il est reçu franc-maître. Il paye 33 fl. 4.

1709-1710. Décédé. Il est payé comme redevance de funérailles 3 fl. 4.

1687-88. Carel Vinckboom, élève sculpteur chez André van den Base. Il paye 2 fl. 16.

1697-98. Jacobus Vinckenboom, élève sculpteur chez Pierre Scheemakers. Il paie 2 fl. 16.

1705-06. Joannes Vinckenboom, élève peintre chez Philippe Le Tombe, paie 2 fl. 16.

On aura remarqué combien diversement fut orthographié le nom de cette famille d'artistes. La forme la plus ancienne, c'est-à-dire celle sous laquelle le nom paraît dans les poortersboeken en 1489 est VINCBOONS.

En 1540 il s'écrit: *Vincboens* et *Vinckeboons;* en 1559, *Winckbooms;* en 1567, *Vinckebooms;* en 1568, *Wincbooms;* en 1574, *Vinckboons;* en 1576, *Vinckboons;* en 1579, *Vinckbooms;* en 1586 et 1587, *Vinckboons;* enfin au XVII[e] siècle, *Vingboons*, *Vingbooms* et *Vinckebooms*, etc.

Cette amusante variation orthographique n'a rien qui doive surprendre, et il n'est pas étonnant non plus que les amateurs de rébus n'aient eu la partie belle pour en extraire de quoi exercer la science divinatoire des naïfs. Avec moins encore que de la bonne volonté, en effet, on y trouvera les mots *Vinck* et *boom*, et de là à affirmer que le peintre David Vinckboons signa ses œuvres *du pinson perché sur une branche d'arbre*, il n'y a qu'un pas. Que l'artiste se soit quelquefois passé cette fantaisie, n'est pas impossible. Mais

les fois où il signa de ses initiales et de son nom en toutes lettres sont en trop grande majorité, pour supposer un instant que David Vinckboons ait eu l'intention de faire passer son nom sous forme d'énigme à la postérité.

En résumé, toutes les formes du nom peuvent être ramenées à la plus ancienne et à celle que l'on trouve dans les registres des baptêmes de l'église Sainte-Catherine, à Malines, et c'est celle-là qu'il est le plus logique d'adopter.

David Vinckboons, à l'exemple de son père, débuta par peindre à la détrempe : simultanément il s'adonna à la gouache, puis reproduisit en miniature des oiseaux et des insectes, des détails de paysage, etc.; même, paraît-il, il s'essaya à la peinture sur verre, le tout en attendant qu'il s'exerçât à la peinture à l'huile, qui lui permit de brosser des panneaux et des toiles de dimensions plus vastes. Entretemps il chercha à se créer des ressources moins aléatoires, et il peignit des petits panneaux de meubles, appelés cabinets.

Plus tard, il mania aussi le burin et ce avec un succès tel que Van Mander déclare que ces travaux « sont des » choses vraiment surprenantes pour avoir été produites » sans enseignement préalable » (1).

Les sujets qui tentèrent le pinceau ou le crayon de Vinckboons, sont des plus variés. Quoiqu'on ne puisse ranger cet artiste fécond dans la catégorie des peintres de paysage, on s'aperçoit aisément que la nature constitue sa préoccupation première. Indépendamment de quelques grandes toiles, tout entières occupées par des paysages, où

(1) *Le livre des peintres, de* CAREL VAN MANDER. *Vie des peintres flamands, hollandais et allemands, 1604. Traduction, notes et commentaires, par* HENRY HYMANS, *1885. Tome II, p. 334 et ss.*

à peine quelques personnages jettent une note de vie plus intense, il y en a quantité d'autres, des sujets bibliques par exemple, où les scènes représentées ne sont que prétextes à étalage copieux d'arbres touffus chargés d'oiseaux de tout plumage, et d'une flore variée, de parcs ombreux encerclant des châteaux connus, de pelouses où s'ébattent des animaux divers, de lacs tranquilles, de fossés sillonnés d'embarcations fleuries, de champs labourés et d'habitations champêtres. Dans les lointains encore se profilent des bois, des constructions agrestes, des hauteurs abruptes, des monts escarpés et nus d'où dévale le torrent au-dessus duquel sont jetés des ponts rustiques. Bref, il aime à reproduire la nature avec ses accessoires et sous ses aspects les plus inattendus.

Il ne se complut pas moins à peindre des kermesses flamandes de toutes formes et de toutes dimensions: nopces joyeuses les égayent, farandoles échevelées, jeux populaires, et encore s'y voient des beuveries, des rixes, certains détails réalistes habituels aux peintres du genre, et puis partout nobles, bourgeois, manants, promeneurs et spectateurs, qui participent à l'allégresse générale.

Enfin il s'est plu à reproduire d'autres sujets familiers et intimes: la chasse et la pêche, les plaisirs et les travaux des champs, des scènes vécues de la vie militaire: mœurs de soudarts et débauches de la soldatesque, la misère du paysan, des allégories de toutes sortes, historiques et philosophiques, bref, la vie dans ses manifestations les plus caractéristiques et les plus diverses.

Enfin, pour parfaire la physionomie si intéressante de l'œuvre de Vinckboons, il convient d'en signaler encore le côté documentaire: les indications précieuses qu'il fournit concernant le costume et ses multiples accessoires, l'ameu-

blement jusques en ses détails les plus vulgaires, en un mot ce qui caractérise le milieu qui inspira l'artiste et qui fut rendu par lui avec une scrupuleuse exactitude.

L'œuvre de David Vinckboons a en général été très favorablement appréciée, même aucune note discordante ne détonne dans ce concert.

Van Mander parle de lui avec éloge et le commentateur talentueux de cet auteur, M. Henry Hymans, ajoute : que « les œuvres du maître se rattachent à un ensemble de » créations des plus intéressantes, retraçant la vie et les » mœurs de son temps et jusqu'aux sites de la Hollande » avec infiniment de bonheur »..... Les scènes de mœurs » de notre artiste sont absolument dignes d'intérêt. La série » des compositions qu'il qualifie *Boeren Verdriet*... est une » des illustrations les plus frappantes de la situation des » Pays-Bas à l'époque dont il s'agit. »

Waagen (1) est moins laudatif dans ses expressions: tout en citant le caractère distinctif de l'œuvre de Vinckboons, il insiste davantage sur ce qui, dans le faire du peintre, prête à la critique: « Il aime, dit-il, à représenter le peuple » sous son aspect le plus vif, dans les foires et les fêtes. » Ses figures sont en général d'une laideur repoussante » et les tons de ses chairs d'un rouge cru et criard. »

Le Dr A. Bredius (2) est des plus favorablement disposé pour le peintre malinois: « Amsterdam, dit-il, n'a pas pro- » duit un grand nombre de peintres de genre, mais » quelques-uns des plus fameux y ont habité assez long-

(1) G. F. WAAGEN. *Manuel de l'histoire de la peinture.* Traduction par MM. HYMANS et PETIT. Tome 2, p. 156.

(2) *Les chefs-d'œuvre du Musée royal d'Amsterdam*, par A. BRÉDIUS. Traduction française par Emile Michel, (pp. 75-76, 121).

» temps. L'un des plus anciens de ces peintres, David » Vinckboons était, il est vrai, flamand de naissance, mais » de bonne heure il avait travaillé à Amsterdam.

» Bien qu'il soit plutôt compté parmi les paysagistes, il » s'était cependant, dès ses débuts, attaché à reproduire, » et souvent avec autant d'esprit que de talent, les diverses » scènes de la vie populaire... Même quand il traite des » sujets bibliques, l'artiste y laisse paraître son goût pour » ces épisodes empruntés à la vie populaire de son époque. » Et plus loin, appréciant son talent de paysagiste, il ajoute que sous l'influence du réalisme plus accentué de l'art hollandais, Vinckboons modifia son style, pour suivre de plus près la nature, et fut l'émule des Hans Bol, Coninexloo, Gilles Hondecoeter, Alexandre Keirinex et d'autres. Et dans cet ordre d'idées, Waagen (1) n'hésite pas à dire « que tout en » ne possédant pas un sentiment de la nature aussi délicat » que celui de Breughel, en revanche, ses conceptions » sont souvent plus grandioses et son pinceau retrace » avec un sentiment tout poétique la solitude des forêts. »

Herman Riegel, feu le conservateur du Musée de Brunswick, a consacré à David Vinckboons quelques pages trop peu connues et à la teneur desquelles on peut se rallier sans réserve. Il convient toutefois, au préalable, de rectifier ce que l'auteur renseigne au sujet de la *Kermesse flamande*, conservée au dit musée et qu'il attribuait à David Vinckboons. Cette attribution, paraît-il, est erronée. Dans la deuxième édition du catalogue de cette importante collection, publiée avec supplément et partie corrigée par P. J. Meier, en 1905, on lit ce qui suit : Ce tableau n'est pas un original, mais une des nombreuses répliques d'une œuvre plus

(1) *Op. cit.*, p. 169.

ancienne et célèbre de Vinckboons. Une grande gravure de B. Bolswert (Cl. J. Visscher esc. 1634) concorde, à quelques détails près, avec ce tableau, quoiqu'elle ne paraisse pas avoir été exécutée d'après celui-ci. Riegel avait déjà fait ressortir le succès très grand qui avait accueilli à son apparition, l'œuvre de Vinckboons que l'artiste lui-même reproduisit peut-être en plusieurs variantes; les graveurs de son temps la popularisèrent à l'envi.

Le plus ancien exemplaire de cette kermesse semble se trouver à la « Kunsthalle », à Hambourg.

On en possède une gravure par N. de Bruyn, datée de 1602. L'original est donc antérieur à cette date. Le tableau de Brunswick, admettant même que ce soit une copie, porte la date de 1608; elle a donc été faite du vivant de l'artiste.

Enfin le musée d'Anvers en possède une troisième variante, un original, prétend-on, signé et daté 1610. Une copie s'en trouve au musée de Bruges.

Cette composition fut reproduite en tapisserie, dit Riegel, et se voit dans les appartements de l'empereur, à la Hofburg, à Vienne.

Le tableau du musée d'Anvers à lui seul suffit pour donner l'idée la plus complète du sujet traité par Vinckboons. La scène se passe dans un milieu où se dressent, à l'avant-plan et de chaque côté du tableau des auberges rustiques, plus haut, une construction monumentale, steen ou burght dont la base baigne dans un cours d'eau, au-dessus duquel, à gauche, est jeté un pont en pierre. Dans l'intervalle de ces deux plans s'alignent des échoppes et des baraques foraines. Une tour carrée avec tourelle d'angle et bâtiments peu élevés accolés, des arbres, des accidents de terrain et tout ce qui caractérise les abords d'une grande ville qui

s'estompe dans le lointain — panorama d'Anvers, paraît-il — forme l'arrière-plan du tableau.

Quantité de personnages, bien en place, et dans le mouvement sont distribués en groupes pittoresques aux bons endroits.

Un joueur de cornemuse prélude à la danse qui s'entraîne; des gamins font chorus aux danseurs ou s'ébattent isolément. Des promeneurs de bonne condition et des bourgeois endimanchés circulent, pendant qu'au seuil des cabarets, des paysans boivent et mangent. La foule se presse autour des échoppes où s'ébaubit des farces des histrions et des pîtres. La rixe classique éclate à droite et les femmes s'efforcent de séparer les combattants. A gauche, sur la rivière, des jeux divers s'organisent.

Ce tableau est des plus intéressants, surtout au regard des costumes; ceux-ci sont traités avec le plus grand soin. C'est un document de haute valeur.

Quant à la peinture, elle apparaît plutôt sombre. Les trois couleurs distinctives des paysagistes de l'époque caractérisent l'ensemble. A l'avant-plan les bruns, les noirs et les rouges se heurtent et ne s'harmonisent guère. Les physionomies ont l'expression grotesque outrée; c'est le genre caricature qui se rapproche beaucoup de celui de Hyronimus Bosch dans sa *Tentation de saint Antoine*, de la même collection.

Bien des particularités qui se remarquent sur ce tableau, se retrouvent aussi sur le tableau de Vinckboons, qui porte l'inscription: « Die boyer cermis », de la collection Harrach à Vienne.

Ces œuvres de Vinckboons, convient-il de dire, d'accord avec Herman Riegel, ne laissent pas encore reconnaître une transformation bien importante, un faire autre que

celui de ses contemporains en art. La couleur, aux tons durs, est sacrifiée au dessin, malgré qu'elle dénote déjà une tendance à être employée avec de plus judicieux ménagements. En général les tons locaux sont disposés côte à côte, sans transition aucune. Les rouges forment tâche. Vestes, culottes et bottes, tour à tour, s'en parent. Cependant, à mesure que son talent acquiert de la maturité, il se produit un progrès indiscutable. Les couleurs cherchent à se fondre et le dessin à perdre de sa sécheresse; tout fait présager une transformation dont le premier stade s'affirme dans le *Portement de Croix* du musée de Munich.

Déjà cette transformation apparaît là si inattendue et presque complète, et si remarquable que ce tableau et ceux de Brunswick et d'Anvers — ce dernier à peine antérieur d'un an au tableau de Munich, qui est daté 1611 — forment une antithèse frappante et propre à produire une juste hésitation quant à attribuer ces œuvres à un seul et même auteur, et malgré que la certitude en soit complète. Cette transformation ne fait que s'accentuer. Les couleurs se fondent par l'interposition des demi-tons, tout en devenant moins moëlleuses. Le faire est plus large, plus exhubérant; les formes aussi sont moins rigides; le dessin est plus libre, fait d'une main sûre et avec une habileté extrême.

Que l'on compare la kermesse flamande du musée d'Anvers, par exemple, avec celle du musée de Dresden, et l'on ne pourra se défendre d'un mouvement de vif et agréable surprise. Avec des éléments identiques, l'artiste a produit des œuvres d'aspect et d'allures où il y a la différence d'un monde.

Alors que dans le *Portement de Croix*, du musée de

Munich, la composition est plus ou moins confuse par le nombre et la distribution des personnages, la *Kermesse* du musée de Dresden est bien plus claire, mieux ordonnée et se détaille avec la plus extrême facilité.

Ces qualités sont encore poussées plus loin dans la *Kermesse flamande*, du musée de La Haye, qui est datée 1629, année de la mort de David Vinckboons. La peinture en est grasse et le modelé excellent. Les expressions des physionomies sont justes, consciencieusement observées. Ces personnages jouissent et vivent, replets et dodus, sans arrière pensée aucune. C'est du Teniers avant la lettre. Mais le ton général est cru. Les rouges et les roux dominent; les creux s'accentuent au bistre et c'est pourquoi ces œuvres gagnent à être reproduites en noir par la photographie ou par tout autre procédé.

David Vinckboons fut pour l'art hollandais ce que, à quelques années d'intervalle, devint Teniers pour l'art flamand: le peintre en titre des mœurs populaires. S'il n'eut pas tout le mérite de ce dernier, comme coloriste, il lui fut souvent supérieur par l'impression de vie intense qui se dégage de son œuvre, la science de la composition, la vérité et le naturel des attitudes et de l'expression des physionomies, celles-ci étant aussi multiples que variées.

Que l'on est loin du faire du Breughel, contemporain de l'artiste, et de Rottenhamner, deux peintres avec lesquels volontiers on compare Vinckboons! La similitude des scènes représentées a pu justifier, jusqu'à un certain point, qu'on le disait imitateur ou disciple du premier; mais c'est sans raison que l'on établit un parallèle entre Vinckboons et Rottenhamner. La peinture de celui-ci est brillante et lèchée, et lui est trop personnelle pour que l'on puisse confondre n'importe quel autre artiste avec lui.

Qua
à Vin
comm
compr
quelqu
semble
et un
lumièr
valoir
perdit
semble
pousse
favoral

Com
défauts
était p
à prod
le bru
tableau
sécula
pour
dessin
reproc

Vin
derniè
fidèle
nalité
pittor

Quant à l'abus des rouges que l'on pourrait reprocher à Vinckboons, ce défaut, si défaut il y a, il l'a eu de commun avec tous les peintres de son temps. Et l'on comprend, jusqu'à un certain point, qu'ils aient usé et quelque peu abusé de ce beau rouge vif, dont le secret semble s'être perdu. Il faisait si bien dans la tonalité brune et un peu sombre des avant-plans de leurs œuvres. La lumière s'y accrochait et elle mettait la note gaie qui faisait valoir davantage les qualités ambiantes. Vinckboons en perdit quelque peu l'habitude, mais au détriment de l'ensemble. On dirait que le rouge s'y est fondu et l'ait fait pousser au roux. Cela lui a valu d'être apprécié moins favorablement comme coloriste que comme dessinateur.

Comme paysagiste, Vinckboons, à ses débuts, avait les défauts de ses contemporains en art. Le rendu de la nature était plutôt conventionnel et apprêté. Et ce qui contribuait à produire cet effet, était l'emploi abusif des trois tons, le brun, le vert et le bleu, délimitant les trois plans du tableau, et qui n'était que l'héritage d'un commerce séculaire avec les peintres d'Italie. Il fallut du temps pour en revenir à des procédés plus vrais et quant au dessin, pour le feuillage et les arbres, par exemple, à les reproduire avec leur forme propre et leur caractéristique.

Vinckboons y parvint peu à peu et il finit, témoin sa dernière œuvre, par donner l'impression d'un imitateur fidèle et consciencieux de la nature dans toute son originalité et sous ses aspects les plus imprévus et les plus pittoresques.

Il est fort difficile de dresser la liste complète des œuvres de David Vinckboons. Les plus importantes sont à voir dans les musées: d'autres font partie de collections particulières; de ce fait, celles-ci sont exposées à des changements de propriétaires et il n'est guère possible de les suivre à la trace. A la longue on les perd de vue, et on peut tout au plus les signaler pour mémoire.

Il est donc préférable de s'en tenir à celles de la première catégorie, dont la nomenclature suit, rédigée d'après les informations et les renseignements les plus récents.

Il convient tout d'abord de signaler certaines attributions que l'on a trouvé erronées dans la suite:

La loterie organisée au profit de l'hospice des Vieillards à Amsterdam, dont parle *Van Mander*, paraît être celle qui est connue aujourd'hui au musée royal d'Amsterdam, et cataloguée n° 705, comme *Tirage d'une loterie fait au « Rusland » au profit de la maison d'Aliénés d'Amsterdam en août 1592*, et elle est attribuée à *Gilles Coignet* d'Anvers.

Le prince Maurice allant à la chasse. avec sa suite est attribué à *Pauwels Van Hillegaert*. Ce tableau figure au musée royal d'Amsterdam, sous le n° 1180. Il en existe une variante au musée « Mauritshuis » à La Haye, cataloguée n° 546.

Au musée de Florence n'existe aucune œuvre de David Vinckboons.

Celle qui se trouve au musée de Parme n'est qu'une copie très médiocre d'un original du maître. Elle représente un marché populeux sur le rivage d'un fleuve avec un nombre presqu'infini de petits personnages. Elle provient de la Galerie Sanvitale de Parme.

Le paysage avec l'*Apparition du Christ à la Madeleine*,

paraît ne pas exister au musée de Cologne. Le n° 600 du catalogue porte comme titre: *Waldlandschaff mit Reiterangriff* (paysage boisé avec rencontre de cavalerie).

Les tableaux du musée de Vienne, que l'on supposait peints par David Vinckboons, viennent d'être restitués à Jean Breughel le Vieux, ou dits: genre du même peintre, notamment le n° 934 du catalogue de 1896, représentant *un paysage avec le repos en Egypte*. Un tableau semblable portant le n° 909 de ce catalogue et n° le 910, représentant le *Crucifiement*, sont attribués à la main même du maître.

Enfin la *Kermesse* du Musée de Brunswick paraît n'être qu'une copie de l'original et contemporaine de celui-ci.

Il est à remarquer que les œuvres de Vinckboons sont généralement de dimensions restreintes. Le tableau du musée d'Anvers est un des plus grands que l'on connaisse. Les autres atteignent à peine le quart de ces dimensions ou sont plus petits encore. Il y en a assez bien qui sont peints sur cuivre, le restant est peint sur bois. Quant aux tableaux sur toile, ils sont plus rares et leurs dimensions sont généralement plus fortes.

Dans les musées on conserve de ses œuvres ce qui suit, abstraction faite des copies qu'il semble superflu de citer :

Belgique.

Anvers. Kermesse flamande. Bois. Hauteur 1.10. Largeur 1,67. Datée 1610 et signée Dv ft.

Provient de l'ancien palais des Evêques à Anvers. (N° 495 du catalogue du musée, édition 1905, qui est à consulter pour la description).

Bruxelles. *Paysage*. Forêt de chênes avec la chasse de Diane. Toile. H. 1.09; L. 1.46. Acquis en 1890 de

M. Delporte de Bruxelles. (N° 498 du catalogue de 1900).

Ypres. Paysage. Diane et ses nymphes. Bois. H. 0.50; L 0.65. (N° 85 du catalogue de 1883).

Voyageurs attaqués par des bandits. Cuivre. H. 0.56; L. 0.73. (N° 86 du même catalogue) (1).

ALLEMAGNE.

Berlin. Kermesse flamande. Bois. H. 0.26; L. 0.31, en dépôt au palais du Président de la province à Königsberg. Provient de la collection Sally (1821) N° 1561 de l'annexe (1886) à la liste descriptive des tableaux de 1883.

Mendiants recevant l'aumône à la porte d'un couvent. Bois. H. 0.40; L. 0.59. En dépôt au château royal. (N° 674 de la deuxième édition de la liste descriptive des tableaux de 1883).

Brunswick. Paysage montagneux avec cortège de joyeux paysans. Bois. H. 0.57; L. 0.95. N° 91 du catalogue de 1900, édition avec supplément, qui est à voir pour la description. Provient de Salzdahlum.

Paysage avec hautes montagnes et un chasseur au premier plan à gauche. Bois. H. 0.585; L. 1.013. N° 92 du même catalogue. Provient du legs Reinike.

Cassel. Paysage avec château entouré de fossés.

Cologne. Paysage boisé avec rencontre de cavalerie. Bois.

(1) M. Hymans ne semble pas tout à fait d'accord quant à l'attribution de ce tableau à D. Vinckboons. Il convient toutefois de remarquer que Vinckboons a traité un sujet analogue comme le témoigne la gravure signalée d'autre part.

H. 10.1; L. 0.57. N° 600 du catalogue. Don de Mme Ve Fuchs, au musée Wallraf-Richartz.

Darmstadt. Paysage boisé avec château et figures. Un chasseur à cheval accompagné de deux chiens, dont l'un est tenu par un domestique; un cavalier monté sur un chameau; plus loin, une voiture et d'autres figures. Signé D. Vinkeboom. Pinx. Toile. H. 1.31; L. 2.21. Dans la collection depuis 1828.

Dresden. Kermesse de paysans. Bois. H. 0.52; L. 0.91 1/2. N° 937 du catalogue de 1905, à consulter pour la description.

Distribution d'aumônes à la fenêtre d'un couvent. Réplique réduite du tableau de Berlin. Bois. H. 0.29; L. 0.45 1/2. N° 938 du même catalogue.

Paysage boisé et montagneux avec le retour de Tobie. Toile. H. 1.07 1/2; L. 1.76. N° 939 du même catalogue.

Franckfort. Kermesse avec joueur de veille aveugle et entouré d'enfants. Bois. H. 0.56; L. 0.69. Acheté en 1875 à la vente Wahle à Mannheim. Décrit dans la première partie de la liste descriptive de la collection. Au musée: Städelsches Kunst-Institut.

Hambourg. Baptême d'un Eunuque.

Schwerin. Couple d'amoureux à la pêche. Signé à droite, en dessous de la paysanne: DvB. 1629. Bois. H. 0.335; L. 0.545. N° 1073 du catalogue.

Le Nid dérobé. Bois. H. 0.410; L. 0.560. N° 1074 du catalogue. (Il en existe une eau-forte de la main de l'artiste). Tous les deux au musée Grand-Ducal.

Stuttgard. Paysage boisé avec chariot de voyage et chasseurs. Bois. H. 0.745; L. 0.971. Provient de la collection Gotter (1736) et en 1843 de Ludwisburg;

restauré en 1905; attribué primitivement à Gilles Van Coninxloo, et encore: dans le genre du vieux Breughel (Marlin). Les figures, dans tous les cas, paraissent ne pas être de la main de Vinckboons.

AUTRICHE.

Innsbruck (Tyrol). Paysage boisé avec vue sur la mer et à droite saint Jérôme. Bois. H. 0.366; L. 0.27. Legs Lud. v. Wieser. 1888.

Paysage boisé avec vue sur la mer et à gauche sainte Marie Magdeleine. Bois. H. 0.367; L. 0.27. Même provenance.

Paysage boisé avec groupe de maisons et trois personnages. Cuivre. H. 0.12; L. 0.16. Legs Leand. Rigel, 1889.

Paysage étoffé. Dieu le Père conduit Eve auprès d'Adam. Cuivre. H. 0,12; L. 0.16. Même provenance.

Prague. Paysage avec la conversion de saint Paul.

BAVIÈRE.

Ansbach. Paysage idéal avec figures. Voyageurs avec mûles passant sous un pont en bois et le long d'un ruisseau, dans un milieu montagneux et boisé. Bois. H. 0.31; L. 0.34. N° 87 du catalogue de 1902. Au château royal.

Aschaffenburg. Paysage boisé avec le retour d'Egypte. Bois. H. 0.44; L. 0.74. N° 162 du catalogue de 1902. Au château royal.

Intérieur d'un bois avec Agar et Ismaël. Bois.

H. 0.49; L. 0.74. N° 163 du même catalogue. Même dépôt.

Augsburg. Le portement de croix. Véronique présente le suaire au Christ. Signé à gauche dans le coin: *David Vinck....* Bois. H. 0.41 ; L. 0.59. N° 444 du catalogue de 1905, du Musée royal. Provient de la galerie du Prince électeur.

Kermesse. Bois. H. 0.42 1/2 ; L. 0.60. N° 445 du même catalogue. Provient de la galerie de Mannheim.

Munich. Le portement de la croix. Signé à droite: *David Vinck-Boons fécit* 1611. Bois. H. 1.11 ; L. 1.66. Provient de la galerie de Dusseldorf.

Paysage avec figures sur la glace. (Attribution incertaine).

Schleissheim. Paysage boisé avec fabriques. Crucifiement. Signé et daté 1621. N° 963 du catalogue. Au Palais Royal.

Paysage avec une chasse au cerf. Signé et daté 1624. N° 964 du catalogue. Même dépôt.

DANEMARK.

Copenhagen. Paysage boisé avec Abraham renvoyant Agar. Cuivre. H. 0.46 ; L. 0.60. Acheté en 1744. N° 372 du catalogue.

Société galante dans une treille. Bois. H. 0.51; L. 0.86. N° 373 du catalogue. Etait déjà mentionné dans l'inventaire du château de Frederiksborg en 1650.

La distribution des vivres à la porte d'un monastère. Bois. H. 0.29 ; L. 0.40. Provient du château

de Frederiksborg et se trouve à la bibliothèque du musée. M. le docteur Bode l'attribue à Vinckboons.

France.

Lille. Foire à l'entrée d'un bois et au bord d'une rivière; lointain montagneux. H. 0.61; L. 0.85. N° 806 du catalogue. Entré au musée lors de sa création en 1795. Peut-être l'original de la copie du musée de Parme.

Nantes. Paysage boisé avec figures; voyageurs attaqués par des brigands. Signé : D. Vinck-Booms, fec. Daté 1603. Toile. H. 0.30; L. 0.43 1/2. N° 520 du catalogue.

Valenciennes. Paysage boisé avec Diane surprise au bain avec ses nymphes par Acteon qu'elle métamorphose en cerf (figures attribuées à Rottenhamner). Bois. H. 0.60 ; L. 0.95. N° 361 du catalogue. Provient de la maison de Croij-d'Aerschot et fut attribué au musée de Valenciennes lors de sa formation à la fin du XVIIIe siècle.

Hollande.

Amsterdam. Rijks museum. *Le fléau des paysans.* Les soldats font les maîtres chez les villageois. Bois. H. 0.26 1/2; L. 0.42. Don de M. A. Bredius, 1887. N° 2556 du catalogue de 1904.

La revanche des paysans. Les villageois chassent les soldats de leur village. Bois. H. 0.26 1/2 ; L. 0.42. Pendant du précédent. Même provenance. N° 2557 du même catalogue.

Saint-Jean Baptiste prêchant dans un bois. Bois. H. 0.28 ; L. 0.43 1/2. Acquis à Bruxelles en 1898. N° 2558 du même catalogue.

Partie de campagne. Repas dans un jardin au devant d'une somptueuse maison de campagne. Danseurs et spectateurs. Bois. H. 0.28 1/2 ; L. 0.44. Acquis à la vente F. C. Roos & Cie, à Amsterdam en 1903. N° 2559 du même catalogue.

La Haye. Musée « Mauritshuis ». *Fête de village.* Bois. H. 0.44 1/2 ; L. 0.67 1/2. Signé à droite, au-dessus de la porte : D. Vinck-Boons ; daté An. 1629. N° 542 du catalogue de 1895. Provient de la vente Bos de Harlingen, à Amsterdam, du 21 février 1888 et fut payé 635 fl.

Utrecht. Paysage avec Tobie et l'Ange. Bois. H. 0.71 ; L. 1.34.

ITALIE.

Naples. Paysage avec saint Paul et saint Antoine, abbé.

PORTUGAL.

Lisbonne. Paysage.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg. Forêt. Site boisé et sauvage avec ruisseau. A droite, un homme couché sur le dos et près de lui un lion. Signé et daté, au premier plan : DvB. 1618. Bois. H. 1.13 ; L. 1.08. N° 524 du catalogue de 1901.

Des chasseurs dans la Forêt (attribution incer-

taine). Bois. H. 0.26; L. 0.35. Tableau acquis par l'impératrice Catherine II. N° 525 du même catalogue.

Le sermon du Christ près du lac de Génézareth. Fond paysage. Sur une pierre, au premier plan et près d'un garçon conduisant par la main une petite fille, signé et daté DvB. 1623. Peinture sur cuivre de forme ronde. Diamètre 0.217. Provient de la collection Galitzyne. N° 1701 du même catalogue.

Ces trois tableaux sont conservés au musée impérial de l'Ermitage.

SUÈDE.

Stockholm. Distribution d'aumônes à la porte d'un couvent. Bois. H. 0.35; L. 0.53. Provient de la collection Gustave III. N° 679 du catalogue de 1900.

Paysage avec une rivière et figures diverses. (Attribution incertaine, dans la manière ou copie de Jean Breughel). Cuivre. H. 0.35; L 0.46. N° 678 du même catalogue. Même provenance.

ETATS-UNIS.

New-York. L'Automne.
L'Eté.

Catalogue des tableaux trouvés en la mortuaire de P. P. Rubens.

Une troupe de Suisses qui contraignent les paysans de leur donner de l'argent et couvrir la table. Toile.

Collections particulières. Bien des tableaux de David Vinckboons sont disséminés dans les collections particu-

lières. A la suite de ventes, ils ont changé de propriétaires. Ils ne sont donc plus à déterminer d'une manière certaine. Il en existait dans les collections d'Arenberg à Bruxelles et Du Sart. Le tableau de cette dernière collection a été vendu en 1884; il représentait: *l'Enlèvement de Ganymède* et il était signé et daté 1627.

De la succession de M. Auguste Coster, proviennent trois tableaux de Vinckboons: *Un Paysage d'hiver.* A droite un château, au pied duquel coule une rivière gelée sur laquelle se voient des patineurs. A gauche, une partie de bois où travaillent des bûcherons. Bois. H. 0.51; L. 0.73; acquis par M. Bayot, au prix de 130 francs.

Un Paysage. Bois. H. 0.27; L. 0.35;
acquis par M. de Gelman, au prix de 200 francs.

Un Paysage avec le Christ et la Samaritaine. Bois. H. 0.47; L. 0 62;
acquis par M. Bayot, au prix de 140 francs.
(Vente du 4, 5 et 6 avril 1907).

A la mortuaire du rév. M. le vicaire Moons à Malines fut vendu un *Paradis Terrestre* de grande dimension, attribué à Vinckboons, et acquis par M. Léon Biston, à Bruxelles, au prix de 150 francs.

Il existait des œuvres de ce peintre dans les galeries Henri Van Havre et Adolphe Huybrechts à Anvers. A la vente de cette dernière, un paysage avec figures: *La sortie des châtelains*, Bois. H. 0.55; L. 0.93, provenant de la collection J. J. Chapuis, fut acquis par M. Herman Hessel, négociant, rue Neuve, 139, Anvers, au prix de 800 francs.

M. l'abbé Cotteler à Anvers, possède un tableau attribué à Vinckboons — 0.50 × 0.65 — représentant un *paysage* où figure le *Christ avec les disciples d'Emmaüs.*

A l'étranger on signalait: A la vente F. C. Roos et Cie

à Amsterdam (novembre 1904), un bon tableau signé DvB représentant une *Distribution de pains*. A la vente Fr. Muller et Cie à Amsterdam (juin 1905), quatre tableaux en rond, représentant les quatre saisons. Tout récemment (chez un marchand à Amsterdam, Goudstikker, qui en demandait trois cent cinquante fl.) *Le joueur de vieille aveugle* entouré d'enfants qui se moquent de lui, dans le lointain quelques personnages; chez un amateur à Amsterdam: *Des soldats ou militaires qui ont envahi un cabaret;* au château de Caan, près de la ville de Stralen en Westphalie, un tableau représentant une *Embuscade de cavaliers*, signé DvB.

Enfin, dans plusieurs galeries privées d'Angleterre et de Russie, il s'en conserve qu'il n'est pas possible de signaler autrement.

DESSINS DE VINCKBOONS.

ANGLETERRE.

Londres. British Museum. *L'enfant prodigue quittant ses parents*. 220 × 305.

L'enfant prodigue se divertissant avec des femmes de mœurs légères. 220 × 305.

L'enfant prodigue mangeant avec les porcs. 220 × 305.

L'enfant prodigue retournant auprès de son père. 220 × 305.

Fêtes et réjouissances devant une maison de campagne. 105 × 162.

ALLEMAGNE.

Frankfort. Moïse et Aaron devant Pharaon, dessin bistre, relevé de brun et de gris. 100 × 161. N° 2769 de l'inventaire.



Le Christ accompagné des Vierges sages et des Vierges folles. Même procédé d'exécution. 102 × 161. N° 2770 de l'inventaire.

Paysage avec lieu de justice, potence et roue, soldats transperçant un paysan et autres personnages. Aquarelle très achevée, 194 × 263. N° 2771 de l'inventaire.

Paysage avec soldats sous les ordres d'un cavalier pendant un homme à un arbre. Pendant au précédent. Même procédé d'exécution. 195 × 258. N° 2772 de l'inventaire.

Eaux-fortes de Vinckboons.

Angleterre.

Londres. Fêtes et réjouissances devant une maison de campagne. 108 × 170.

L'Ange apparaissant aux bergers. 155 × 118.

Le nid dérobé. Signé et daté DvB. 1606. 263 × 350.

Toutes les trois au British Museum.

Une épreuve de cette dernière eau-forte se conserve également au cabinet des estampes à Bruxelles; on y lit l'inscription flamande:

Die den nest weet die weethen
Maer die hem rooft die heeften.

Indépendamment de cette gravure, dont l'original, dit Nagler, était en possession de M. Brockhaus à Leipzig, cet auteur en signale quatre autres: *Un couple amoureux*, planche terminée au burin par une autre main, in-8°; *Un vieillard entraînant une jeune fille*, in-4°; *Un paysan nouant les souliers d'une jeune fille*, in-4°; *L'hiver, réjouissances*

sur la glace, gravure in-folio. Janson excudit, et d'attribution incertaine.

M. Hymans signale une autre eau-forte de Vinckboons, représentant une *Mendiante avec deux enfants*, et qui est datée 1604.

GRAVURES EXÉCUTÉES D'APRÈS DES ŒUVRES DE DAVID VINCKBOONS. Il en existe un très grand nombre, et l'ensemble de ces « planches, dit M. Hymans, forme dans l'histoire » de la gravure, un groupe des plus intéressants, et nous » doutons que le paysage ait trouvé de meilleurs inter- » prètes. »

Toutefois, la plupart de ces gravures ne laissent juger qu'imparfaitement l'œuvre du maître, dont elles ne rendent ni l'originale physionomie, ni les qualités d'observation qui distinguent le rendu des expressions.

Quoique quelques-unes de ces compositions semblent trahir de la part de l'auteur quelques tendances à la critique et à la satire, il n'est pas impossible non plus que pareilles intentions pourraient surtout être mises au compte des éditeurs qui eurent soin, au moyen d'un texte ad hoc explicatif du sujet, à faire servir celui-ci à atteindre le but qu'ils se proposaient par la vulgarisation de ces œuvres.

Nagler (1) et Muller (2) ont décrit un grand nombre de ces gravures que l'on doit au burin des Bolswert, J. Van Londerseel, Nicolas De Bruyn, W. Swanenburg, P. Ser-

(1) Deutches Algemeiner Kunstlerlexicon.

(2) Beredenceerde beschrijving van Nederlandsche historieplaten.

wouter, Hessel Gerrits, etc., etc. Les textes sont pour la plupart l'œuvre de R. Lubbœus et I. Semmius.

Ces gravures sont les suivantes, complétées par celles qui forment la très importante collection du cabinet des estampes à Bruxelles (1).

Grandes Kermesses. La Kermesse, du musée d'Anvers (2). Davidt Vinckbons inventor, Nicola de Bruyn sculptor, G. Valk excud., in-f°.

La Kermesse, du musée de Brunswick. A. Bolswert sculp., 1634, gr. in-f°.

Kermesse villageoise. G. Swanenburch sculp., gr. in-f°. Avec inscriptions latine et flamande:

Orgia uti quondam Thyades celebrasse feruntur,
Hœc celebrat festos rustica turba dies.
Invigilant poclis, pugnant, cantantquae vomuntquae,
Cumquae suo saltat femina quœque viro.

—

Aensiet dit boerenvolck,
Aensiet dees 'Bacchi knechten,
D'een eet, drinckt en schenckt vol,
d'ander bespouwt het velt:
D'een singt en danst met lust,
d'ander crijt en wil vechten,
Maer hier blijft in den loop gesontheyt ende ghelt.

R Lubeeus.

(1) Nous ne pouvons assez remercier M. René Van Bastelaer, le distingué conservateur de ce dépôt, pour l'extrême empressement avec lequel il s'est mis à notre disposition nous facilitant ainsi notre tâche.

(2) Vinckboons étant chaque fois l'auteur de la composition il serait fastidieux de répéter son nom pour chaque gravure.

Même planche avec l'adresse de H. Laurentz (à Amsterdam) et Rob. de Baudous.

La grande fête dans les jardins du château (réjouissances aristocratiques). Nicola de Bruyn sculpsit. 1601. François Van Beusecom Excu. Amsterdam Kal. in-f°.

Grande fête dans le bois. N. de Bruyn sculptor. 1601. in-f° (Nagler).

Paysages Les quatre saisons avec vues de quatre châteaux de la Hollande et inscriptions latines de R. L. (Lubœus), in-4°.

Ver. Nyenroy.

Arboribus frondes redeunt, et vere reverso
Aëro mulcet avis luxuriatque pecus.
Rustica Nobilibus pulvillos turba ligone
Vertit, uti promant germen odoriferum.

R. L.

J. C. Visscher excudit. Hessel G(erritz) fe.

Æstas. Loenersloot.

Fervida ruricolas Aestas dum percopiut, arbor
Nobilibus gratas praebet opaca comas.
Venatû invigilant alii, citharam quatit alter.
Sunt quibus in lembo frondea facta casa est.

R. L.

J. C. Visscher ex. H. G. fec.

Autumnus. Maerssen.

Uvoe et mala rubent Phœbi percota calore,
Autumni et fructus prœbet amœnus ager.
Fœtibus arboreis naves onerantur, amicam.
Quoque suum oblectet Nobilis omnis habet.

R. L.

J. C. Visscher excu. H. G. fec.



Hyems. Zuylen.
Stant sylvæ sine honore, latet nive terra sub alta,
Dum glacialis Hyems sævo aquilone furit:
Quaque rates ierant, ferratâ calce choreas.
Stirpe fatam clarâ gentem agitare juvat.
R. Lubboeus.
J. C. Visscher excudit. Hessel G. fecit.

Les quatre saisons. Quatre gravures avec nombreuses figures en costume hollandais et espagnol. *Ver* et *Aestas:* Henricus Hondius sc. et exc. *Hyems.* Symon Frisus fec. H. Hondius exc. *Autumn.* A. Stock sc. 1618. H. h. exc. in-f°.

Paysage avec le château *Assenburch*, in-4°. J. C. Visscher excudit.

Paysage boisé et marécageux avec personnages. Joan. Lo(nderseel) scu. J. C. Visscher excudit. in-f°.

Paysage avec soldats se livrant à des actes de brigandage. Jan Londerseel sculptor.

Paysage avec la campagne à l'entrée d'une ville, agrémenté de personnages à pied et à cheval, nobles et roturiers, hommes et femmes. Jan Londerseel sculp. in-f°.

Paysage marécageux. Scène de chasse. Château et ville à l'arrière-plan. Jan Londerseel sculp. J. C. Visscher excudit. in-f°.

Paysage. Les plaisirs de l'Eté. J. Londerseel sc. 1608. in-f°.

Paysage avec partie de canot sur la rivière, fac-simile d'un dessin de C. F. Bœtius. in-f°.

Scènes de chasse, riches compositions avec le titre *Has Venationes*, etc. P. Serwouter sc. C. P.

J. Visscher exc. Douze feuilles, in-4° en longueur.

Paysage avec la chasse au cerf. J. Londerseel sc. in-f°.

La Pêche sous toutes ses formes. J. C. Visscher fecit et excu. petit in-f° en longueur.

Paysages avec sujets bibliques. Le Paradis Terrestre. Adam et Eve et quantité d'animaux. Adams Bolvert (Bolswert) sc. et exc. Une deuxième impression est de C. G. Visscher et une troisième de P. Schenk. in-4°.

Le Paradis Terrestre : la chute, la fuite et l'expulsion d'Adam et d'Eve. P. Serwouters scup. 1601. in-f°.

Samson et le lion. P. Serwout. sc. 1608. in-4°.

Le sacre de Saül comme roi d'Israël. J. Londerseel sculp. in-f°.

Suzanne surprise au bain par les vieillards. Joannes londerselius sculptor. in-f°. Avec inscription latine :

Macte Dea forteisque age mundi sertior setus
Decute, constanti rohore macte Dea.
Elude insesti, turpeis cacodemonis aus'
Et Accus egregie virginitatis Ave.

Judas et Thamar. Jan Londerer (Londerseel) sculp. in-f°.

Bathseba au bain reçoit les envoyés du roi David. J. Londerseel sc. in-f°.

Le prophète Ahias annonce à Jeroboam le partage du royaume d'Israël. J. Londerseel sc. in-f°.

Elie nourri par les corbeaux. Sans nom de graveur. in-f°.

La fuite en Egypte. Sans indication in-4°.

La tentation du Seigneur dans le désert. J. Londerseel sc. in-f°.

L'enfant prodigue. Quatre feuilles in-f°. W. Jansen exc. C. J. Visscher, fec.

La parabole du Maître de la vigne. Londerseel, sc.

Jésus guérit l'aveugle. J. Londerseel sculptor. in-f°.

Jésus au jardin des Olives, pendant du précédent, et signé de même. in-f°.

Entrée du Christ à Jérusalem. S. A. Bolswert sc. gr. in-f° (1). (Le dessin original se trouvait dans le cabinet Winkler, et depuis 1839 dans le cabinet Spengler, à Copenhagen. Nagler.)

Le Christ et les disciples d'Emmaüs. Joannes Londerseel schultor. in-f°.

Le Christ et ses diciples. J. Londerseel sc. in-f°.

Le Christ et ses apôtres près d'un champs de blé Johannes de Lon. schu.

Les saintes femmes au tombeau du Christ. J. Londerseel sc. in-f°. (2).

Sujets religieux. Le bon pasteur et la bergerie surprise par les loups. N. D. Visscher fec. in-4°.

(1) Cette gravure est datée de 1612 et la première connue au nom de Schelte à Bolswert. Boëtius, son frère, en est l'éditeur. Le véritable nom de ces graveurs est Uytima et ils étaient originaires de Bolswert, une ville de la Frise. (Voir : *Geschichte der vevielfältigende künste redigirt von Carl Von Lützow. Die Rubensstechern. Vienne 1893.*)

(2) « La belle série de sujets de Vinckboons illustrant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament » que M. Maeterlinck (*Le genre satirique dans la gravure flamande*) signale comme se trouvant au cabinet des estampes à Bruxelles sont au nom du graveur Nicolas De Bruyn et de la composition de celui-ci.

Saint Jerôme dans la grotte. Riche paysage. in-f°.

Le Héros de la foi combattant les méchants. P. Serwouter sc. 1614. in-4°.

Sujets mythologiques et autres. Diane et Actéon. J. Londerseel, sc. in-f°.

La vie de Bacchus Suite de douze feuilles. J. Matham sc. in-12°.

Les quatre Saisons représentées sous la figure de personnages mythologiques. A. Stock sc. in-f°.

Pyrame et Thysbé. Paysage, petit in-4°.

Hero et Léandre. Petit in-4°.

Divers. Les hommes et les animaux aux prises avec la Mort et le Temps. B. A. Bolsvert excudit. 1620. gr. in-f°. Avec inscription latine:

Cernis ut imperio succumbant omnia Mortis:
Omnia, queis quovis hic datur esse modo:
Mortales, Artes, Animantia quæque, Domusquæ,
Et quæ prælongo tempore fama volat,
Ille sapit, qui sic præfert æterna caducis,
Hac ut sola velit, quærat, ametquæ pius.

I. Semmius.

La copie est signée Orat. Bru[us] Sen. fec. in-f°.

Souffrir et Esperer. Fero et Spero. Deux vieillards, mari et femme, mendiants à la porte du riche. Hessel Gerritz excud. in-f°.

Une compagnie de mendiants. P. Serwouter sc. 1608. in-f°.

Un autre tirage du même sujet avec inscription latine et flamande:

Die eens schaamt en eer, enz.

P. S(er)Wouter, 1608, sc. Corn. Janssen et A. G. De Visscher.

Un troisième tirage de cette planche est accompagné d'une inscription flamande:

Dees ombeschaemden hoop
Dees lage Bedelbroeken, enz.

et une autre au milieu:

Soo gewonnen
Soo geronnen.

Les Epicuriens champêtres devant l'Auberge. P. Serwouter, sc. 1600. in-f°.

Le Gouté espagnol. Basan exc. in-f°.

L'amour des jeunes et l'amour des vieux. C. V. Breen. sc. in-4°.

Le nid dérobé. S. C. Visscher, sc. P. De Goos, exc. in-4°.

Trois couples d'amoureux dans un jardin. in-8°. Sans indications.

Le concert au clavecin. Le temps porte la lumière et une horloge. Sans indications. in-8°.

L'homme à l'arbalète. P. Serwouter sculp. in-4°.

Premier anniversaire de la construction par J. Coster, du théâtre d'Amsterdam. Dieux et déesses aux champs; gravure avec huit vers signés Van Tecum Habita » (J. Coster?) 1618. D'après D.v.B. par C. J. Visscher.

Exactions militaires. (Boere Verdriet).

a) Soudarts et femmes faisant bonne chère aux dépens d'un paysan.

avec incription flamande:

Ja vertuyfelden boer, ergen ouden drasbroeck,
Meendy ons soo met een vischgen te paijen »
flucx, brengt capoentjens « ras, haelt 't geldt wt den hoeck »
of dit gaeter deur, en daer sal geen haen na crayën »

Och lief bedenckt U laet d'oude man lope,
Hy sal t'brengen al en ons t'wijnge gaen coope.

b) Le paysan chasse les intrus.

avec inscription flamande:

T' sa schelmen sa, sa t'wert nu uwen keer „
Voor hoentjes salmen u vlegel broot geven,
So wijf so, maeckt u dapper inde weer „
Die Hoer de loose meer „ brengt se vrij om t' leven,
Ey, vinnighen ghuit, ick sal U reisgeld lange,
Of ghy bit „ t' bloet is verhit „ so Griet raeckt met de tange.

c) Des soldats cherchent à s'introduire chez un paysan.

avec inscription flamande:

Hou boer doet op siet daer ist belet.
Doet ghy niet op so wanckt mijn mosket
Dryght so ghy wilt met schieten of kijven
Ghy sijt daer buiten en sult daer blijven.

d) Paysans et soldats fraternisant.

avec inscription flamande:

Siet nu hoe den trefues alles verkeeren gaet „
Den moetwilligen Soldaet, comt by den Huisman bancken „
Tis ick brengt u lansknecht, avous cameraet „
Maer geeft Juffer een praet, intgaen salmen bedancken,
Com legt een blaetgen om, vlijt u by ons wilt schransen „
t' boertje dom soentt' hoertje waarom, soumen niet dansen.

Suite de quatre gravures de B. A. Bolswerdt. in-8°.

Mœurs et coutumes. Le joueur de vieille aveugle, avec quatre vers flamands:

Siet hoe dat Jorden luystert nae den Blindemanslier, enz. C. J. Visscher, 1607, in-4° (ressemble à une autre planche représentant des lépreux, exécutée d'après et par C. J. Visscher. Clém. de Jonghe, V. Muller).

Ongebonden Jeucht selden ouders vreught (Enfants dissolus ne font pas la joie des parents) Sans nom de graveur. C. J. Visscher. in-f°.

Une boutique d'apothécaire et de barbier. Le maître s'occupe de tondre un mouton, pendant qu'un gentilhomme entre à gauche. N. de Visscher 1605. petit in-4°.

Avec inscription flamande:

Comt Heer en Cnaep, tot dat 't hier vol is
Ic scheer het schaep nae dat er wol is.

Intérieur d'une cuisine. Sans nom de graveur, avec l'adresse de H. de Kempeneer. in-f°.

Même planche, tirage postérieur à celui de la précédente, avec l'adresse de C. J. Visscher.

Sujets allégoriques et critiques.

Trêve de douze ans (1609-1621) Gravure allégorique recommandant la trêve. Portraits du prince Maurice à droite, d'Albert et d'Isabelle à gauche. Au milieu, fontaine monumentale et symbolique, avec inscription flamande:

Waere uytbeelding klaer, eener oprechte vrede,
Die wel te wenschen waer, in elck landt en stede.

dessiné par D. V. B. d'après D. Marien (?) gravé par P. S(erwouters) et adresse de M. Colyn, in-f°.

Soldats et paysans fraternisant. Planche de la suite des « Boerenverdriet » utilisée pour symboliser la joie d'avoir recouvré la paix, par B. V. Bolswert et avec son adresse.

Portraits de princes de la maison d'Orange-Nassau. Gravure en deux planches: 1627, par F. Brun avec l'adresse de F. Hoeius, grand in-f°

avec inscription latine: *Regia progenies sacro fata etc.* et traduction flamande.

Le bon pasteur, publiée sous forme de gravure satirique à l'adresse de l'église catholique romaine: (Le christ sort de la bergerie où des moines cherchent à s'introduire par le toit.)

N. de Visscher 1606, in-4° avec inscription flamande: *Ick ben des schaepstals deur*, etc. Joh. Cap. X.

La Guerre de succession (1706-1713). Diverses gravures d'après D. Vinckboons furent utilisées, d'après Muller, à l'occasion de cette guerre:

Les hommes et les animaux aux prises avec la mort et le temps.

Compagnie de mendiants, buvant et dansant avec inscription: « De spot met d'oorlog » « l'Afront à la guerre ». Vers flamands et francais, qui ont été ajoutés après coup à une planche de 1608 de P. S(erwouters).

Amours mal à propos et jeune ambition fauchée. « De ontijdige minnerij en de jeugdige staatzuchts dood » (Allusion aux amours de Louis XIV et de Mme de Maintenon et à la mort de Philippe V d'Espagne), au moyen d'une gravure faite d'après une composition de D. Vinckboons.

On attribue encore à Vinckboons, le sujet d'une gravure qui fut exécutée par A. Bolswerd, Hugo Allard excudit, représentant une rencontre entre le Carnaval gras et le Carême maigre, et que l'on utilisa plus tard comme satire à l'occasion d'un « trust » de bulbes de tulipes, ainsi qu'en témoigne l'inscription flamande: « Strijd tusschen de Smullende Bubbel Heeren en de Aanstaande Armoede ». Avec inscriptions flamande et latine de I. Semmius, in-4°.

Qui genio indulgent, de Bacchanalia vivunt,
Et qui contracti ducunt frugaliter œnum,
Diversa inter se turbæ fera proelia miscent,
Virtutes vitys, vitia ut virtutibus obstant.

De vette vastelavont met haer gulsich leckere gasten,
En daer tegen de sober licht-vernoegende Vasten,
Aen weersyd' in slach-oord' nemen herd oorloch aen:
Want de Deughd en Sond' altijt malcander wederstaen.

La famille *Vinckboons*, qu'illustra comme peintre David et comme architecte son fils Philippe, présente un de ces exemples rares, et d'autant plus intéressants, de générations successives où se sont continuées certaines traditions professionnelles qui ont même influencé les alliances.

La branche malinoise de cette famille fut, sans aucun doute, une lignée de peintres à la détrempe, s'adonnant à la forme d'art qui avait la vogue de son temps.

Il en fut de même de la branche anversoise. Un peintre la fonda; parmi sa descendance directe ou collatérale on remarque encore un sculpteur, un commerçant, c'est l'exception, et enfin... un fabriquant de pinceaux! Ne pouvant s'en servir lui-même, il aura cru ne pas démériter de ses ancêtres en les fabriquant pour autrui.

Enfin la descendance de David Vinckboons en Hollande révélerait certainement une particularité analogue, et ce d'autant plus, qu'à la souche se place celui dont, seul à peu près entre tous, la postérité a conservé le nom avec honneur.

Quant aux alliances, elles ont nom Van Avent, sculp-

teur connu, Loemans, peintre et, à un degré plus éloigné, Alexandre Colyns, de réputation universelle.

A quelques exceptions près, les Vinckboons furent peintres de père en fils. Leurs collatéraux furent artistes comme eux.

L'art et l'hérédité y trouvent leur compte, et à ces titres divers ils peuvent faire bonne figure dans la lignée de nos artistes nationaux.

H. CONINCKX.


b89011403763a

